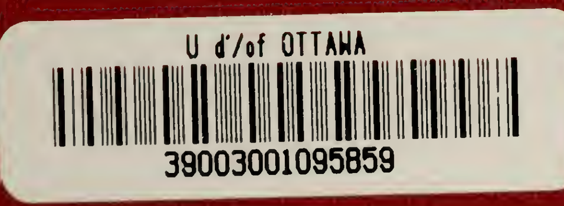
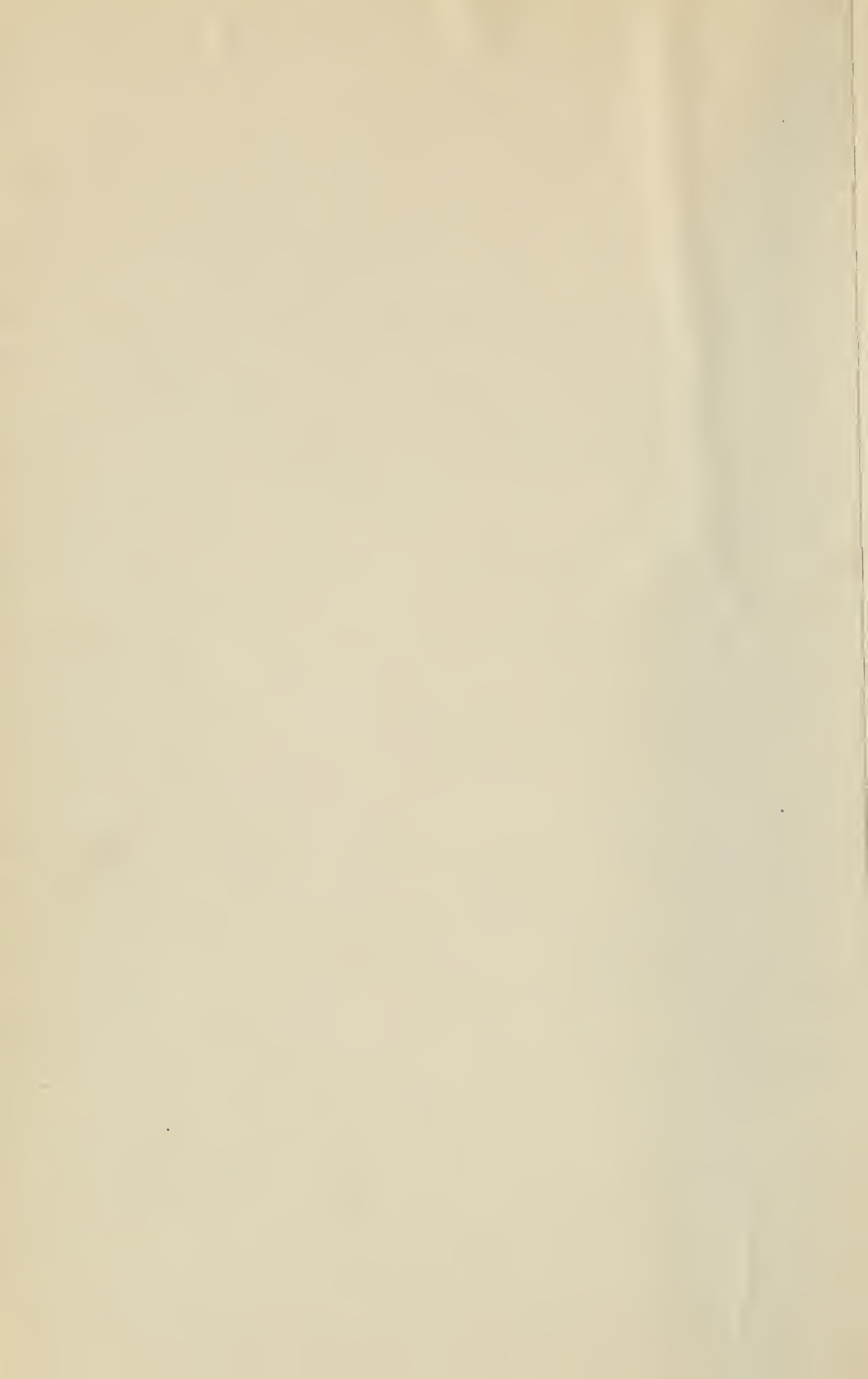
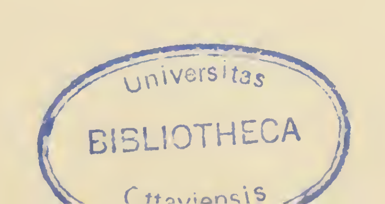





Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis





DOCUMENTS INÉDITS

TIRÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE REIMS



MÉMOIRES
DE
JEAN MAILLEFER
MARCHAND BOURGEOIS DE REIMS
(1611-1684)
CONTINUÉS PAR SON FILS JUSQU'EN 1716

Publiés sur le Manuscrit original de la Bibliothèque de Reims
Avec une Introduction, des Notes et la Généalogie de la Famille

PAR HENRI JADART

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ACADÉMIE DE REIMS
CONSERVATEUR ADJOINT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE



PARIS
ALPH. PICARD
Libraire de la Société de l'École des Chartes
Rue Bonaparte, 82

REIMS
F. MICHAUD
Libraire-Éditeur de l'Académie
Rue du Cadran-Saint-Pierre, 23

M DCCC XC



Extrait des Tomes LXXXII et LXXXIV

des TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

Tiré à part à 125 exemplaires,

dont 25 sur papier vergé.

INTRODUCTION

L'Académie de Reims a inauguré en 1855, sous l'inspiration de MM. E. Henry et Ch. Loriquet, la mise au jour d'une suite de documents inédits, tirés du Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque de Reims. Les plus intéressantes de ces publications furent le journalier de Jean Pussot, maître charpentier en la Couture, naïf et véridique annaliste du temps de la Ligue, et les mémoires de Oudard Coquault, observateur sagace et conteur caustique des évènements de la Fronde (1). Il devient urgent de poursuivre une série que tant de précieux matériaux peuvent enrichir encore (2) ; aussi, l'Académie a adopté en 1885 le

(1) *Travaux de l'Académie*, t. XXIII, XXV, L, LII, LV, 1855-1875.

(2) Citons pour l'avenir les mémoires de Jean Rogier, comprenant la suite historique des annales de Reims, ceux de René Bourgeois,

projet d'une édition des mémoires de Jean Maillefer, que l'on peut appeler l'historien du foyer et de la vie de famille à Reims au XVIIe siècle. Issu de l'une des plus honorables maisons bourgeoises de la cité, où elle a compté des descendants jusqu'à nos jours, l'auteur de ces mémoires est un négociant lettré, homme avisé en affaires, qui fut surtout un honnête père de famille. C'est à ce titre qu'il nous a laissé un document inestimable pour l'étude des anciennes mœurs et des traditions domestiques, sorte de livre de raison où il a consigné en toute simplicité et franchise le récit de sa vie (1). Il y a mêlé quelques œuvres morales, fruits de ses réflexions ou de ses nombreuses lectures, et son fils, marchand comme lui, y a joint quelques renseignements analogues sur tous les siens.

offrant la chronique de la vie municipale sous Louis XIV, ceux de Dom Châtelain, présentant le tableau de la vie des abbayes rémoises au XVIIIe siècle, etc... Il y aurait encore à publier dans un autre genre les cartulaires de Saint-Nicaise et de Saint-Thierry, la correspondance de Mondoucet, résident en Hollande, etc...

(1) Les recueils de ce genre sont très recherchés des érudits. On trouve un *Essai de Bibliographie des Livres de Raison* (déjà publiés en 1889), dans l'ouvrage de M. Tamizey de Larroque, intitulé *Livre de raison de la famille Fontainemarie*, 1640-1774. Agen, Lamy, 1880, in-8, p. 117 à 169. — Excellent travail, comme tous ceux du savant éditeur des *Lettres de Peiresc*.

A l'aide de leur registre, il nous est donc possible d'embrasser pendant un siècle, de 1611 à 1716, les faits et gestes de plusieurs générations laborieuses, d'apprécier l'héritage de leurs vertus et de leurs croyances, de constater leurs habitudes et leurs travaux, et d'y trouver le miroir à peu près fidèle de la société rémoise en ces jours déjà lointains.

Le manuscrit autographe des Maillefer a été donné à notre époque au dépôt municipal de Reims ; c'est un volumineux recueil biographique, littéraire et commercial (1). Les renseignements de toutes sortes y abondent sur les incidents quotidiens de l'existence, les mille détails du négoce, des maladies, des voyages, tous relatés au jour le jour. L'écriture de Maillefer père, régulière en apparence, offre une certaine difficulté à la lecture par la lourdeur de la main et le peu de liaison des lettres ; son style est prolixe, mais imagé, souvent pittoresque. L'écriture du fils est plus

(1) Volume pet. in-f°, reliure moderne (hauteur 0m35, largeur 0m22), comprenant 275 feuillets, cotés 1-275, plus le feuillet A en tête, donnant la *table des matières par chapitres* (f° 3 à 258), les feuillets 106 et 112 en blanc, révision de 1885. — Une copie en a été exécutée en 1887 par M. A. Duchénoy, employé à la Bibliothèque, aux frais de l'Académie de Reims.

tenue et mieux assemblée; son style est châtié, presque élégant dans son discours aux juges consuls et son éloge de sa femme, Marie de la Salle. L'ouvrage, transmis dans la famille pendant longtemps, aura été vraisemblablement confié à la Bibliothèque de Reims en notre siècle, à une date que nous ignorons, pour en perpétuer l'existence sur les lieux et en faciliter la publication. Déjà il avait été consulté par M. Louis Paris et d'autres érudits (1), lorsqu'il fut communiqué en 1885 au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, puis transcrit et annoté en vue de la présente édition, d'après la décision prise par l'Académie de Reims.

Cette édition ne pouvait comprendre l'intégralité du texte, à raison des longueurs, des répétitions et des considérations inutiles pour l'histoire qui s'y rencontrent fréquemment. Mais la partie essentielle, formant environ les deux tiers de l'ouvrage, est donnée ici sous sa forme originale, avec son orthographe incorrecte et ses singularités de tournures qui ont été

(1) Cf. *Remensiana*, 1845, p. 150 à 156. — *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, section d'histoire, 1885. — *Courrier de la Champagne*, 27 et 28 avril 1885. — *Bulletin du diocèse de Reims*, 25 avril 1885.

toutes respectées, sauf la ponctuation et l'accentuation que nous avons améliorées. Un seul mot a été rectifié, celui de mort, que Maillefer père écrit constamment *morte,* soit qu'il suivît une prononciation vulgaire, soit qu'il ait personnellement pris l'habitude de cette incorrection.

Avant de nous engager à la suite de Maillefer dans la lecture de son œuvre, il convient de constater d'abord qu'il ne visait point en réalité à la publicité, et écrivit seulement pour sa famille, bien qu'il ait mis en tête de ses mémoires une dédicace pour la forme à Monseigneur le public, et qu'il s'adresse fréquemment à un lecteur imaginaire. Voici un passage de l'un de ses dialogues, où nous trouvons sa pensée intime sur le sort réservé à son recueil ; il suppose qu'un ami vient le consoler dans son veuvage et veut l'entraîner à jouer un rôle littéraire :

....

L'afligé (Jean Maillefer). — A la fin vous me feriés passer pour un autheur.

L'amy. — On le dit.

L'affligé. — On s'abuze au moing. Je ne suis pas imprimé, et je ne suis pas dans les boutiques des libraires et je ne cours pas les rues.

L'amy. — Il ne tien que à vous.

L'affligé. — Ne raillions pas ; il n'y a pas d'imprimeur assez

fou pour en faire la despence. Je vous diray : cela serviroit aux beurières ou pour d'aultres offices que je ne dis pas... Je n'écris que pour m'instruire et occuper, ou pour servir aux miens (1).

Nous sommes donc en présence d'un récit aussi sincère que personnel, dont l'auteur inspire toute créance par sa bonne foi et le secret qu'il s'impose. Né en 1611, il perdit son père en 1627 et dut tout à sa mère. Jeune homme, il s'instruit, court des aventures à Lyon, à Paris, voyage en Italie, en Flandre, finalement se marie, devient veuf, se remarie, et s'adonne au commerce des étoffes de Reims. Nous trouverons dès lors en lui le négociant probe, scrupuleux et actif, cherchant des débouchés, correspondant au-delà des frontières avec les plus intelligents commerçants d'Amsterdam. Maillefer détestait les guerres ruineuses, qui amenaient avec elles les logements de troupes de passage et la stagnation des affaires : il gourmandait pour cela le grand roi de ses campagnes contre la Hollande. En même temps, il était bon citoyen, acceptant les charges publiques, en premier lieu celle de capitaine de ville qui le rendit longtemps l'un des chefs de la milice bour-

(1) Dialogue intitulé *Combats étranges*, f. 54. — *Journalier*, p. 290.

geoise ; il réservait sa colère pour accabler les maltôtiers, porteurs de taxes arbitraires ou de contraintes odieuses. Il se montre ami fidèle, dévoué. Il usait peu des médecins et raillait les chirurgiens qui n'avaient pu le guérir d'une hernie, la grande affliction de sa vie. Il aimait le menu peuple, les artisans, les ouvriers qu'il assistait journellement. Et surtout il était le modèle des maris et des pères de famille, car il éleva huit fils et deux filles. Doué d'un tempérament très robuste, épris du mariage au point de se lamenter sans fin dans la tristesse de ses veuvages, réalisant de grandes opérations et de sérieux bénéfices, il put soutenir durant de longues années sa lourde tâche. Quand les affaires lui furent moins prospères et que de cruelles infirmités l'accablèrent, il se résigna à la volonté divine, puisant dans l'espérance du ciel de nouvelles forces pour soutenir la lutte ici-bas. Chrétien de vieille roche, fuyant l'ostentation et le zèle intempestif, il concentrait la pratique de son culte dans sa chère paroisse de Saint-Étienne, y trouvant de quoi satisfaire l'élan de sa piété et les devoirs religieux de sa famille, sans répudier néanmoins des amitiés contractées de vieille date chez les Capucins

et les Minimes. Maillefer chérissait la religion pour elle-même, et il s'élève dans ses mémoires contre « ceux qui font servir Dieu à leurs intérêts ».

Très assidu à se nourrir des Livres saints, il ne négligeait pas pour cela les auteurs profanes, et se fit un fond de raison pratique puisé aux meilleures sources, particulièrement chez les philosophes anciens et chez Montaigne, qu'il cite avec une préférence marquée.

Les idées que nous appellerions de politique courante abondent peu chez Maillefer ; on les voit seulement apparaître dans l'analyse d'un ouvrage anonyme : *la Politique de la France,* dont il combat les idées et au sujet duquel il formule cette remarque « que tant plus les rois sont puissants, tant plus les peuples sont oppressés ». Ce langage n'est nullement chez lui un signe de révolte contre son prince, mais un indice profond de mécontentement. Tel est aussi le sens d'une lettre écrite en 1674 à un négociant d'Amsterdam, pour lui démontrer qu'il n'en allait pas de même en France qu'en Hollande, pays où les États généraux, c'est à dire l'opinion publique, avaient un pouvoir immense pour la direction des affaires, tan-

dis qu'aucun contre-poids n'existait à l'encontre de l'autorité souveraine de Louis XIV. Ce sont, il est vrai, les longues guerres du grand roi qui, malgré la lassitude de la nation, ont assuré à notre pays ses limites en Flandre, en Alsace et en Franche-Comté.

Il ne faut pas davantage demander à Maillefer des idées sur l'art contemporain, encore moins sur les antiquités de sa patrie. Cependant, il signale avec curiosité la venue à Reims d'un peintre flamand en 1677, et il s'aventura un jour de la même année au sein du rempart de Porte-Mars pour admirer les riches voussures de notre Arc de Triomphe. Mais son vrai domaine c'est le négoce, c'est la famille, c'est le logis à la ville ou à la campagne. Là, il nous apparaît dans toute la candeur de son esprit, la simplicité de ses mœurs, la sincérité de son âme.

Voilà l'esquisse du caractère de Jean Maillefer, écrivain sans le savoir au déclin de sa carrière. Il n'avait pu terminer ses études classiques au collège des Bons-Enfants, son père l'ayant placé très jeune chez un chaussetier, afin qu'il gagnât deux maîtrises coup sur coup. Mais, si léger qu'ait été son bagage scientifique, il l'avait apprécié et mis en réserve pour

la vieillesse. Ce fut, en effet, seulement à l'âge de cinquante-six ans qu'il se mit à rédiger un journal personnel, en dehors des livres de commerce qu'il tenait à jour avec un soin méthodique. La cause évidente à nos yeux d'un semblable retour sur lui-même se trouve dans la surdité précoce qui le privait à cet âge du charme des relations sociales. Sa nature exubérante, très ouverte, ne trouvant plus à s'épancher au dehors, confia à sa plume l'expression de ses pensées et de ses jugements avec le tableau de son existence. Le 1er juin 1667, il entama ce qu'il appelait l'*Histoire de ma vie,* récit animé, jovial, et très vivant, publié ici sans aucun retranchement, et il la terminait le 20 du même mois. Il n'y ajouta rien pendant quelque temps, mais atteint fatalement de la démangeaison d'écrire, il reprit la plume pour composer une suite de traités moraux sur des sujets divers, qu'il fit suivre d'un journalier détaillé de ses actes depuis le 2 janvier 1669 jusqu'au 24 avril 1681, c'est à dire jusqu'à la limite de ses forces, car il mourut trois ans après, le 13 mai 1684. Ces écrits forment la première, la seconde et la troisième partie des *Mémoires* de Maillefer père.

Son fils Jean, le continuateur de son négoce, qui épousa la sœur du Bx J.-B. de la Salle, ajouta au journalier de son père une chronique restreinte aux évènements de famille et se poursuivant jusqu'au 28 février 1716. Cette utile continuation est donnée ici dans son plein développement, comme la quatrième partie de ce volume.

Les mémoires de Maillefer forment un recueil à lire, surtout à consulter, et nous les accompagnons dans ce but d'annotations, de quelques annexes, ainsi que d'une table alphabétique des noms de lieux, de personnes et de choses. Ils ne demandent pas une analyse préliminaire : qu'il nous suffise d'annoncer que l'on y trouve de fréquentes mentions sur les récoltes de nos vignobles, et sur les produits et les échanges des manufactures de Reims (1). Maillefer est non moins abondant sur les passages des rois et notamment sur le sacre de Louis XIV, durant lequel il logea

(1) Maillefer touche à la question du libre-échange et s'y montre favorable en un sens dans une lettre d'affaires du 1er novembre 1670 à un négociant hollandais : « Ce sera encore un grand mal, dit-il, sy on augmente de delà l'entrée des marchandises, mais comme c'est l'intérest des nations, faut espérer que les puissants y apporteront un tempérament... » (*Journalier*, 1670.)

Anne d'Autriche. Plus tard il logea Mademoiselle de Montpensier, le marquis de Louvois, le maréchal de l'Hôpital et autres grands personnages qui étaient les hôtes de la ville. Il ne tarit pas sur les usages sociaux et sur les naissances, mariages et décès de toutes les notabilités locales (1). N'anticipons pas davantage sur le récit, en allongeant le préambule d'une œuvre dont la prolixité est déjà suffisante.

Toutefois, il convient de présenter Maillefer dans le milieu intime où il vécut, et d'offrir pour cela une généalogie de sa proche parenté, avec les blasons adoptés comme signes distinctifs, nullement comme titres de noblesse, par les différents membres de cette famille essentiellement bourgeoise jusqu'à la fin du XVIIe siècle, mais qui vécut noblement dans tous les temps.

Nous renvoyons à l'appendice les preuves et les documents sur l'ensemble de la famille, donnant seulement comme préambule aux Mémoires le tableau de la branche de leur auteur. Si nous bornons

(1) Nous avons joint le plus de renseignements qu'il nous a été possible sur ces personnages, aidé en cela des indications de M. le Dr Guelliot pour les médecins, et de celles de MM. Demaison et Duchénoy pour les autres noms.

cette généalogie à l'époque où vécut Jean Maillefer, c'est que les rameaux des branches collatérales, unies à la sienne et suivies jusqu'à nos jours, formeraient un arbre gigantesque hors de proportions avec notre cadre (1). Ce nom des Maillefer, vénéré à Rouen, à Reims et en d'autres villes, est aujourd'hui éteint à son berceau. Rappelons seulement ici les derniers représentants d'une lignée jadis unie aux Roland, aux de la Salle, aux Colbert, aux Lepoivre, aux Coquebert, aux Rogier, aux Callou, aux Dorigny, aux Sutaine, aux Favart et aux Fremyn (2).

En 1844, l'Académie de Reims comptait parmi ses membres correspondants M. Maillefer de Corribert, propriétaire à Paris. Le cimetière du Nord à Reims

(1) Notre tableau comprend la descendance du fils aîné de Jean Maillefer, grâce à une communication de M. le vicomte de Breuil. Nous avons reçu aussi de M. L. de Laborie, avocat à la Cour de Paris, de très utiles renseignements généalogiques sur la branche des Maillefer, à laquelle il appartient par les femmes. Nous tenons à le remercier ici de son obligeance et de ses précieuses indications, que nous avons toutes utilisées à l'appendice, à la suite des mentions extraites par M. Duchénoy des registres de l'état-civil et des minutes des notaires du XVI[e] au XIX[e] siècle.

(2) Consulter sur la famille Maillefer la Table des *Archives administratives et législatives de Reims*, par P. VARIN. On y trouve mentionnés six personnages du nom de Maillefer, avec nombreux renvois aux pièces originales.

conserve les tombes de Charles-Marie Maillefer, avocat, mort le 15 septembre 1822 ; — de Antoine-J.-B. Maillefer, écuyer, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur des pauvres, mort le 10 juin 1833, âgé de quatre-vingt-un ans, et de Marie-Thérèse Ruinart, son épouse, décédée le 28 novembre 1818. Le fils aîné de ces derniers avait épousé en 1813 l'héritière d'une autre famille rémoise, Mlle Coquebert de Montfort. Actuellement, il n'y a plus de rejetons du nom à Reims, et au dehors la descendance par les femmes se continue dans les familles Thierion de Monclin, Dagneau de Richecour, Destresse de Laborie, Duhamel de Breuil, et plusieurs autres sans doute dont nous ignorons les noms. En 1887, la municipalité de Reims a changé la dénomination de la rue *Wattebault* (4e canton, faubourg de Laon), en celle de rue *Maillefer*, dans le but d'honorer la famille rémoise de ce nom et particulièrement l'auteur des Mémoires conservés à la Bibliothèque (1).

Enfin, à défaut du portrait de notre chroniqueur dont nous n'avons pu retrouver l'original, nous vou-

(1) *Almanach-Annuaire de la Marne*, Matot-Braine, 1888, p. 210.

drions évoquer le souvenir des lieux qu'il habita : sa maison de Reims, construite par lui et restée jusqu'à nos jours à peu près dans le même état *(nº 40 de la rue de l'Université, ancienne rue Saint-Étienne)*, et son logis de Cormontreuil, dont nous ne pouvons malheureusement préciser l'emplacement (1). Tandis qu'il exaltait sa maison de ville à l'égal des palais d'Italie, et s'en faisait un titre de gloire dans la dédicace de ses mémoires, il ne parlait pas avec moins d'affection de sa résidence favorite et de son jardin fruitier des bords de la Vesle. Il s'y rendait fréquemment pour s'y reposer et méditer, bravant les saisons et les chemins impraticables qui lui en rendaient parfois l'accès si pénible, surtout aux jours de sa vieillesse. Ce trajet, qu'il parcourait naguère allègrement à pied ou à cheval, il dut renoncer à le faire autrement qu'en calèche, et encore fallait-il y atteler deux chevaux obtenus de l'obligeance de ses proches. C'est là qu'on pressurait ses raisins amenés de Mailly, de Verzenay et de Trois Puits, qu'on récoltait ses fruits,

(1) Cormontreuil est situé sur la Vesle, immédiatement au-dessus de Reims, à une lieue du centre de la ville. Il est encore aujourd'hui un lieu favori de villégiature et un but bien fréquenté de promenades durant la belle saison.

et qu'il cultivait lui-même ses fleurs dans son modeste verger, alternant sa promenade ou son travail avec ses lectures favorites.

Aussi, c'est en cet endroit que nous quitterons ce bon vieillard, prenant congé de lui sous ces ombrages qui verdissent toujours pour des amis de la nature, sur ces rives limpides, image des existences pures et sereines comme la sienne. Jean Maillefer aima et servit Dieu, son pays, sa famille, ses amis : nous lui souhaitons beaucoup de successeurs.

H. Jadart.

Cormontreuil, le 11 novembre 1889.

MAISON

CONSTRUITE ET HABITÉE

PAR JEAN MAILLEFER

EN 1651

(Rue de l'Université, n° 40)

L'ancienne rue Saint-Étienne, aujourd'hui comprise dans la rue de l'Université, devait son nom à l'église paroissiale Saint-Étienne, située à l'angle de la place Godinot actuelle, dite autrefois de Saint-Pierre-les-Dames. Cette rue, étroite et peu longue, s'étendait entre la rue de la Peirière et celle de l'Université. La plupart des maisons qui la bordaient sur la gauche, en venant de la place Royale, ont perdu en notre siècle leurs façades primitives par suite d'un élargissement indispensable de la voie publique; celles du côté droit vont toutes subir un pareil sort, et l'on distingue parmi celles qui subsistent encore, au n° 40 actuel, une haute porte cochère d'un plein style Louis XIV, donnant accès dans une cour bordée de corps de logis dont l'ensemble a gardé presque intact son aspect ancien. C'est la maison acquise et reconstruite par Jean Maillefer, au milieu du XVIIe siècle, pour en faire son habitation et le centre de son commerce d'étoffes de la fabrique de Reims (1).

(1) « Il y a 30 ans, j'ai bâti céans pour 20 mille livres. Ceux qui verront mon logis dans 3 ou 400 ans en remarqueront encore des vestiges, mais ils n'y trouveront pas d'argent caché, au moings que je sçache. » *(Mémoires*, avril 1681.)

Le bâtiment, éclairé sur la rue, devait servir presque entièrement à cette dernière destination, tandis que celui du fond de la cour renfermait les appartements de la famille. Les ailes en retour contenaient la cuisine et les communs au rez-de-chaussée. Nous retrouvons de nos jours une disposition à peu près identique, bien que l'immeuble, longtemps occupé par un pensionnat de jeunes filles, soit uniquement employé maintenant par une installation bourgeoise.

La façade du fond de la cour ne manque pas de noblesse dans les lignes, bien que l'architecture soit des plus simples : trois belles lucarnes se profilent sur un comble élevé et se distinguent par leurs sculptures des fenêtres qui n'ont pas d'encadrement; une suite de niches ovales, peu profondes, destinées à recevoir des bustes, mais vides de ces ornements, garnissent la muraille entre le rez-de-chaussée et le premier étage. L'escalier d'honneur et le vestibule sont placés à l'angle de l'aile gauche et du principal bâtiment, lequel contient trois pièces communiquant entre elles : la plus vaste, celle du milieu, est la *salle* dont Maillefer parle comme du centre de son logis. Au-delà de ce bâtiment s'étend le jardin, dans lequel on descend par un large balcon encore muni de sa grille ouvragée.

La façade d'entrée, sur la cour, n'offre au sommet qu'une lucarne, elle n'a pas d'autres ouvertures décoratives, mais elle est caractérisée par deux pavillons en retour, dont les toitures, recouvertes d'ardoises taillées en écailles, affectent la forme singulière de dômes aplatis.

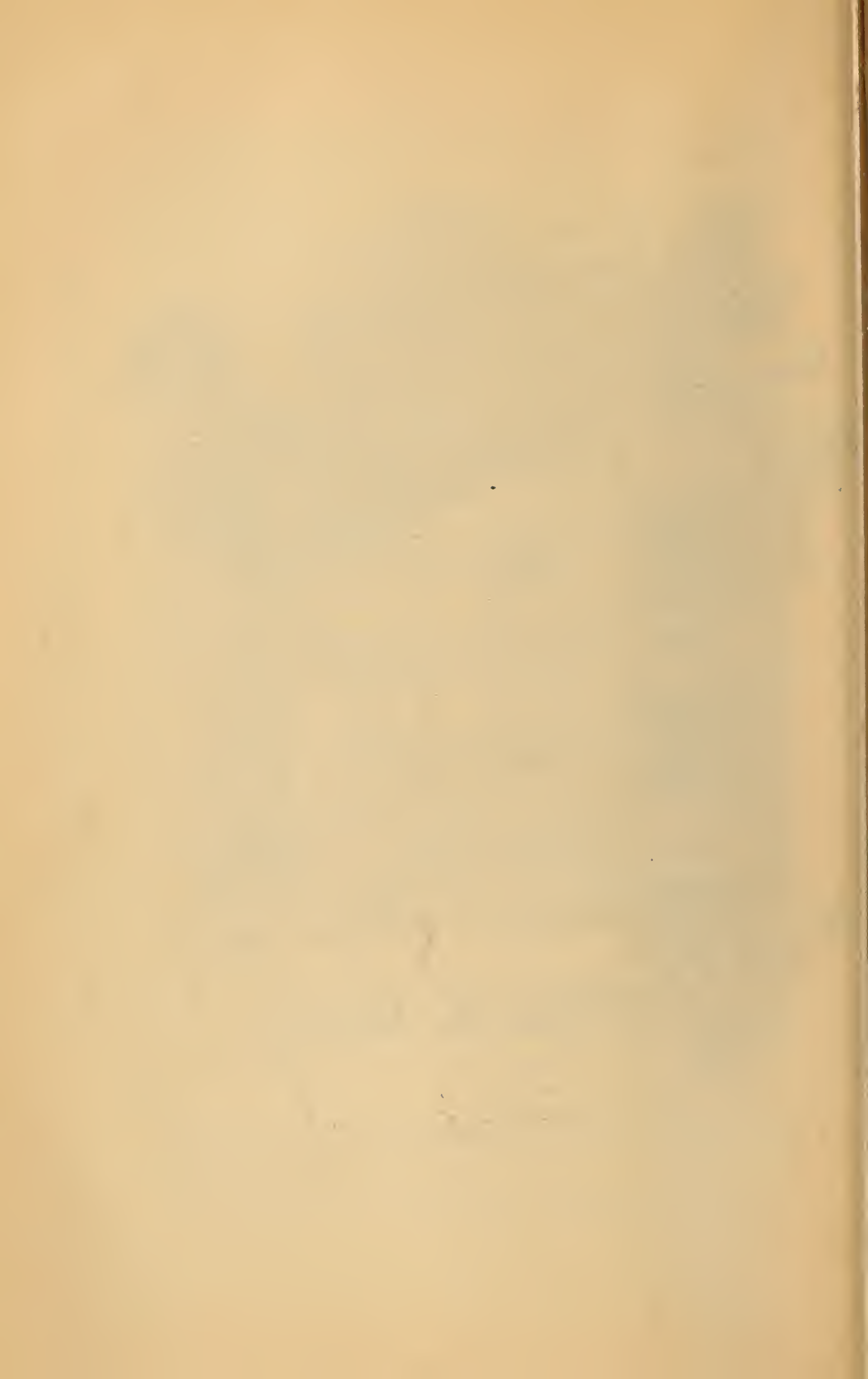
La loge ouvre sous une arcade cintrée, correspondant à la grande porte sur la rue.

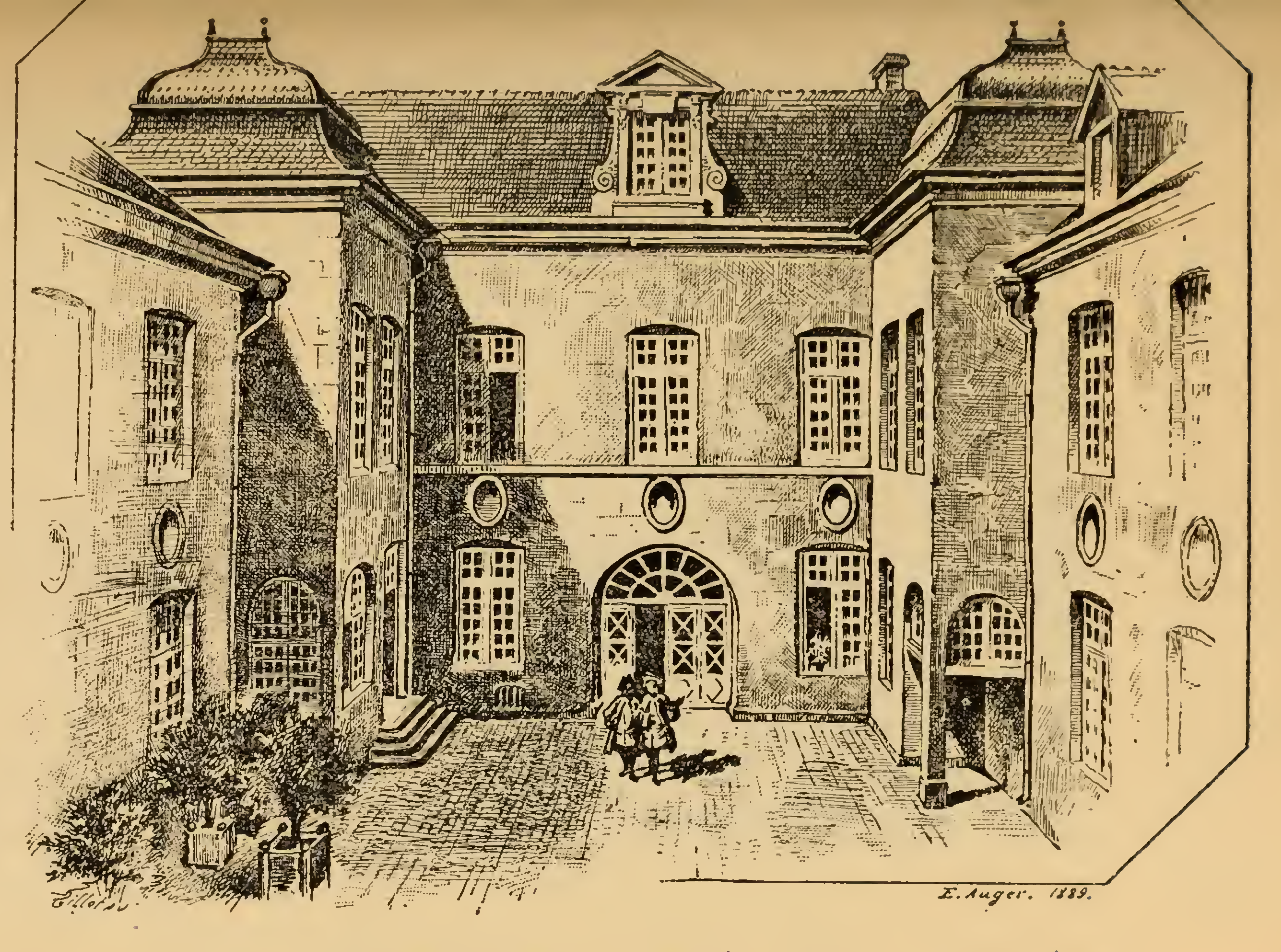
Les décorations intérieures, trumeaux, cheminées,

E. Auger. 1889.

MAISON DE JEAN MAILLEFER (1651), SITUÉE RUE DE L'UNIVERSITÉ, 40.

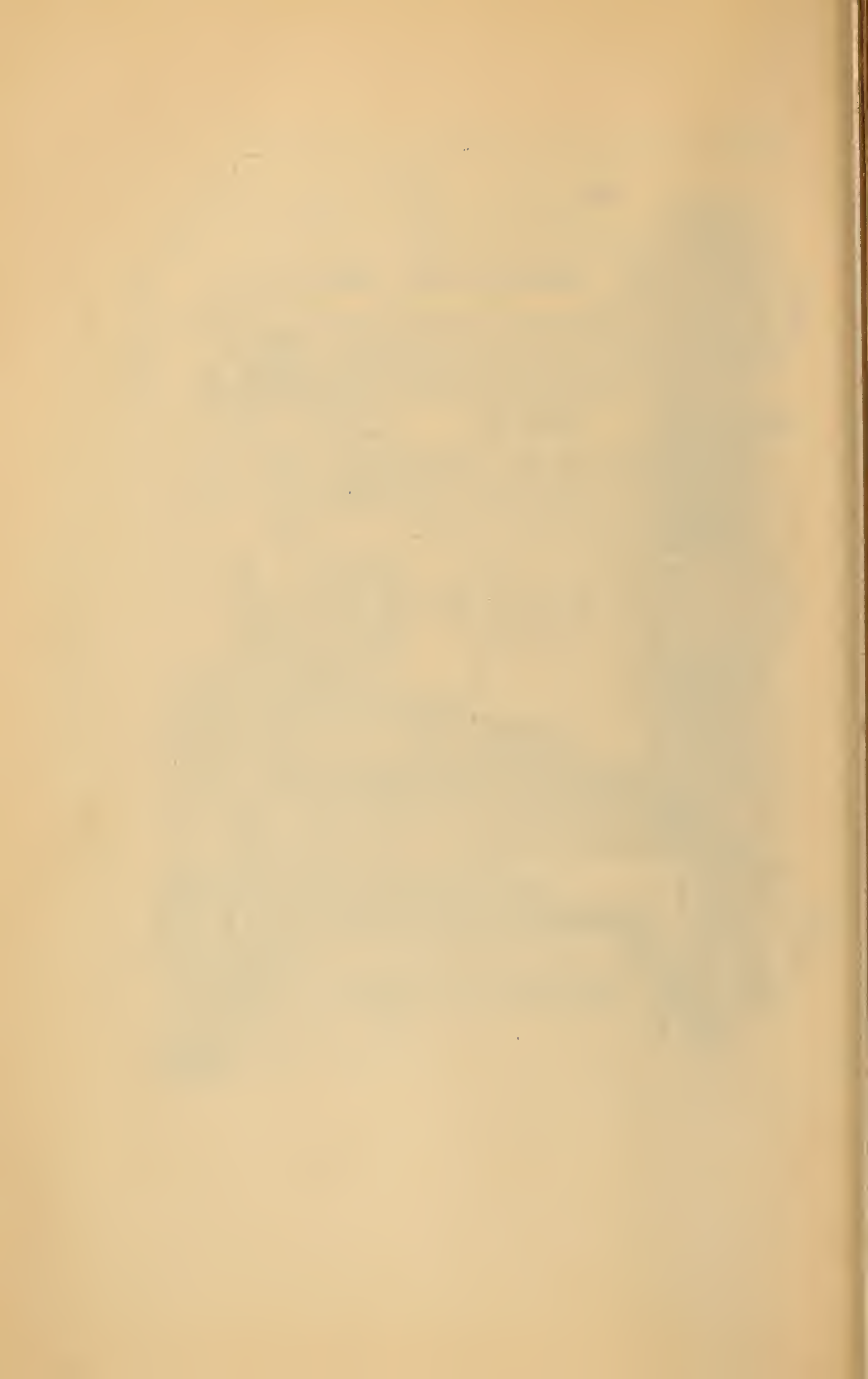
Vue du fond de la cour.





MAISON DE JEAN MAILLEFER (1651), SITUÉE RUE DE L'UNIVERSITÉ, 40.

Vue de l'entrée sur la cour.



boiseries, ne présentent rien de saillant au point de vue historique. Nous noterons seulement dans la cuisine une fort belle plaque de cheminée, aux armes de Jean Maillefer, installée vraisemblablement par lui lors de la



PLAQUE DE CHEMINÉE DE LA MAISON DE JEAN MAILLEFER

construction. Après avoir acquis en 1641, moyennant 6,400 livres, la maison de la veuve Chaalons, née Pussot, ce bourgeois ami du beau éleva à la place une demeure répondant à ses goûts et à ses besoins. Il en resta très heureux et très fier, rappelant dans ses mémoires, à maints endroits, l'embellissement qu'il avait procuré à

la ville et le plaisir qu'il ressentit d'avoir fait cette dépense (1).

(1) Maison de l'*Aigle*, proche Saint-Étienne, 7 mars 1641. Délivrance pour Jehan Maillefer, marchand dem[t] à Reims, d'une maison à luy adjugée, en conséquence d'une sentence du baillage du 3 janvier 1641, provenant de la succession de Remiette Pussot, veufve de feu Nicolas Chaalons, où ledit Jehan Maillefer faict sa demeure, scize rue Saint-Estienne, consistante en cour, sallette, chambre, cellier, cave, greniers, jardin tenante a Maistre Jean Oudan, d'une part, et les s[rs] du Chapitre de l'église Nostre-Dame, d'autre; laquelle maison, faulte de s'estre peu commodément partager entre les parties, a esté vendue au plus offrant et dernier enchérisseur... adjugée (après un certain nombre de surenchères), à M[e] Marguin, procureur, à 6,400 tournois, lequel Marguin a déclaré que ladite adjudication à luy faite est pour et au nom de M[e] Pierre Copillon présent, quy a accepté et signé en la minute. — Extrait du registre des vêtures : Ce jourdhuy, samedy neuf Mars 1641, par nous Claude Souyn, bailly de Reims, et en la présence de M[e] Pierre Copillion, greffier des vestures et namptissement dudit baillage, est comparu ledit Jehan Maillefer, marchand à Reims, qui nous a monstré la présente délivrance, nous requérant le vouloir vestir de la susd. maison.... *A la suite est écrit :* Extrait des lots de partage faict entre les frères Maillefer et damoiselle Anne Maillefer, femme du sieur Simon Callou, tous fils et héritiers du sieur Jean Maillefer, le 20 juillet 1684. Premier lot des sept : La maison de l'*Aigle d'argent*, écheue au s[r] François-Élie Maillefer, conseiller au Présidial de Reims, estimée à la somme de 18.000 fr. Second lot : La maison voisine royée celle de l'Aigle, écheue au s[r] Jean Maillefer en l'estat qu'elle est aujourdhuy avec les servitudes qui sont dans le jardin à cause des vues qui proviennent du grand comble de la maison royée du costé du soleil levant appartenant au s[r] Remy Favart, et les autres dont elle pouvoit estre chargée, comme aussy avec la cheute des eaues provenant de la maison royée de l'Aigle d'argent du costé du soleil couchant quelle est obligée de recevoir, et qui passent du petit comble de l'aisle de la cour et du grand comble de devant de ladite maison de l'Aigle sur le comble de devant de ladite maison voisine, et qui tombe dans la court par destination du s[r] Jean Maillefer, père

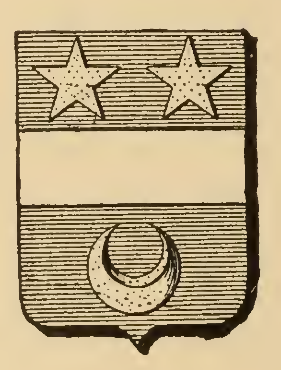
Maillefer acquit ensuite la maison comprenant les nos 42 et 44 actuels, touchant à l'habitation de la famille Favart, qui portait pour enseigne *A l'écu de Reims,* et la conserva dans l'état où nous la voyons encore. Il nous reste à énoncer les propriétaires successifs de ces immeubles qui appartinrent à la famille Maillefer jusqu'au milieu du XVIIIe siècle (1). Ce fut le fils aîné de Jean Maillefer, conseiller au présidial, qui eut dans son lot la maison bâtie par l'auteur des *Mémoires*, et il l'habita jusqu'à sa mort en 1692. Son fils, François Maillefer de Résigny, la vendit en 1752 à la famille Cadot de Beauvoizy, qui la céda à son tour en 1819 à la famille Gillotin, représentée aujourd'hui par Mme Arthur Barbat de Bignicourt, propriétaire actuelle. Les titres de propriété nous ont été communiqués avec une rare obligeance en 1887 par M. Arthur Barbat de Bignicourt, membre corres-

commun des copartageans, estimée à la somme de 13,500 fr., avec un lieu commun ou secret, qui est dans le jardin de la maison de l'Aigle, pris dans la muraille de la maison voisine dud. sr Jean Maillefer. *Signé :* MAILLEFER, propriétaire de la maison voisine du second lot; F. MAILLEFER; Charles MAILLEFER. *(Titres de propriété, papiers de la famille Gillotin).*

(1) 13 nov. 1664. Vente par Nicolas Oudan, escuyer, estant de présent en ceste ville... à honorable homme Jean Maillefer, marchand bourgeois de Reims, d'une maison scize audit Reims, rue de St-Estienne, consistante en porte cochère, cuisine, salle basse, chambres haultes, greniers dessus, court, caves, celliers, jardin, bastiment sur le derrière, pressoir... royé ledit sr achepteur d'une part et le sr Jean Favart d'autre,... ladite maison venue audit sr vendeur par le deceds et succession de feu Jacques Oudan, vivant sieur de Montmarson, conseiller et secrétaire du roy, suivant le partage faict entre luy et ses cohéritiers... Ladite vente faite moyennant 13,000 fr. tournois au marché et prix principal... Et en faveur de la présente vendition, a esté présentement payée et fournye par ledit sr Maillefer à damoizelle Marie de Sault, femme dud. sr

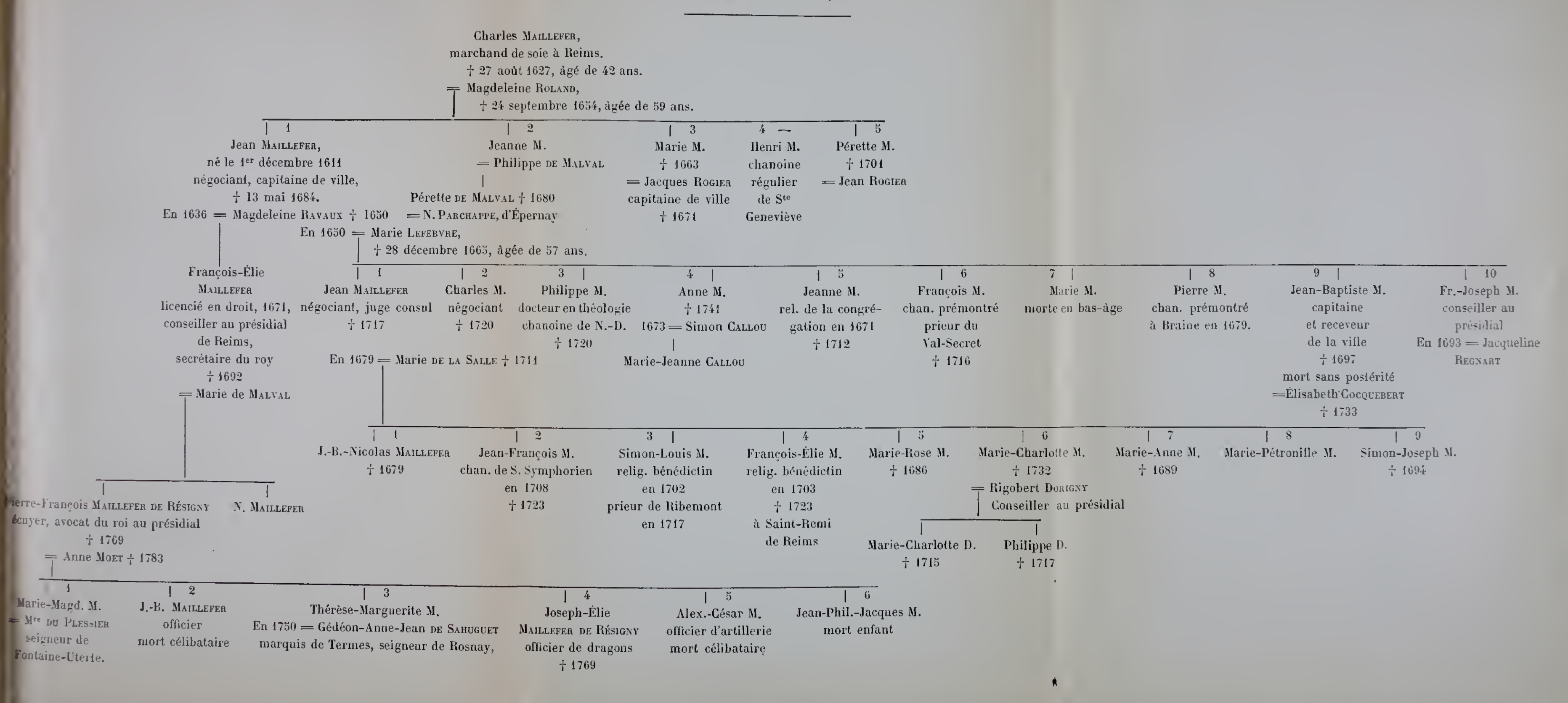
pondant de l'Académie de Reims, décédé en 1888, littérateur aimable et facile qui attachait le plus grand prix aux souvenirs historiques de cet hôtel.

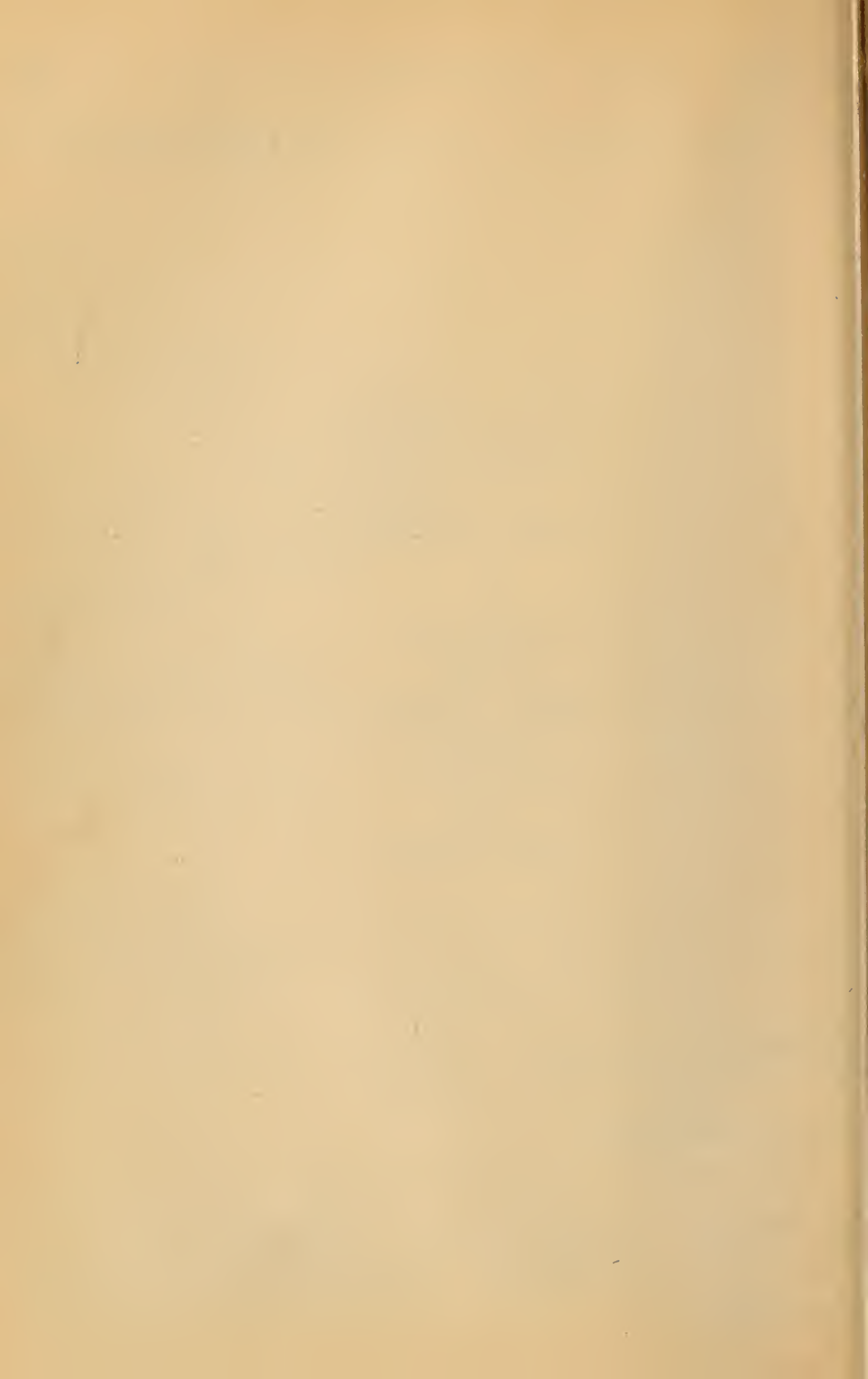
vendeur, la somme de 110 l. tournois en dix louis d'or pour ses espingles... Ayant esté accordé que tous les tableaux et plaques qui sont présentement ès cheminées de lad. maison appartiendront aud. s^r Maillefer, sans aucune chose réserver ny retenir de ladite maison, à condition que ledit s^r Oudan aura encores la jouissance de lad. maison jusques au 13 febvrier prochain. — Le 9 X^bre 1664, ledit s^r Oudan reçoit comptant dud. s^r Maillefer la somme de 9,000 fr. tournois restant à payer des 13,000 fr. — 14 feb. 1739. Petronille Maillefer, majeure, vend l'une des maisons à Jean Perthois pour 13,000 l. — 9 sept. 1752. Pierre-François Maillefer de Résigny vend l'autre à Thomas Cadot (père de Cadot de Beauvoisy) et Anne-Reine Gard, sa femme. — Il y a un bail, à cette époque, à une marquise de Dromesnil, moy^t 700 l. par an.— En 1819, les deux filles, seules héritières de M. Cadot, V^es l'une de M. de Leloge (?), l'autre de M. Randot (?), vendent les deux maisons à M. et Mme Gillotin. — Madame Tassin de Montaigu, née Gillotin, belle-mère de M. Arthur Barbat de Bignicourt, en a hérité en 1870, et l'a laissée, en 1883, à Madame Barbat, qui la possède encore. *(Papiers de famille communiqués en 1887.)*



FAMILLE MAILLEFER, DE REIMS

GÉNÉALOGIE DE LA BRANCHE DE JEAN MAILLEFER, L'AUTEUR DES MÉMOIRES (1611-1684)





TESTAMENT DE JEAN MAILLEFER

(Du 16 Décembre 1661)

Ce fut dans l'une des salles basses de sa maison de la rue Saint-Étienne que Jean Maillefer dicta ce testament, au cours d'une longue maladie qu'il contracta à son retour d'un voyage en Hollande, sur la fin de l'année 1660. Cet acte de dernière volonté se trouva annulé par un second testament écrit à Cormontreuil en 1680, et dont nous n'avons pu malheureusement retrouver la minute (1). Celui-ci ne manque pas d'intérêt, et accompagne utilement le tableau généalogique ci-contre, préambule indispensable pour l'intelligence des Mémoires.

Par devant les notaires du Roy nostre Sire, héréditaires au baillage de Vermandois demourants à Reims, fut présent en sa personne honorable homme Jean Maillefer, bourgeois dudict Reims, demourant rue et paroisse Sainct-Estienne, et revestu de ses habits en une chambre basse de la maison en laquelle il demeure, quoy que incomodé de corps, sain d'esprit et d'entendement comme par l'inspection de sa personne et ses parolles il est apparu auxdits notaires : Considérant la mort estre certaine et l'heure d'icelle incertaine, ne

(1) Voir plus loin, aux pages 70, 74 et 296.

voullant touteffois décedder de ce mortel monde intestat, mais désirant disposer de ses intentions;

A ces causes, il a faict son testament et ordonnance de dernière volonté en la forme et manière quy ensuit, qu'il veult et entend avoir lieu et sortir son plain et entier effect, en cassant, révocquant et adnullant tous autres testamens qu'il pouvoit avoir faicts :

Premièrement a recomandé et recomande son âme à Dieu nostre père, créateur, et Jésus Crist son fils, au benoist S[t] Esprit, à la glorieuse et bien heureuse Vierge Marie et à toute la cour céleste de Paradis, priant le bon Dieu de tout son cœur luy pardonner ses faultes et faire miséricorde, se recomandant aussy à son bon ange gardien, S[t] Jean Baptiste et l'Évangéliste, et les saincts François de Paul, S[t] Remy et S[te] Barbe;

Désire son corps après son trespas estre inhumé et enterré en l'église S[t] Pierre le Viel près du lieu où sont inhumés ses père et mère; Et au regard des prières, luminaires, funérailles, le sieur Testateur a le tout laissé à la discrétion de dam[lle] Marie Lefebvre, sa femme, sçachant qu'elle en fera son debvoir;

A donné et légué à la paroisse et fabrique dudict Sainct Pierre dix livres tournois pour estre recomandé aux prières des paroissiens;

A donné et légué à la fabrique de Sainct Estienne sa paroisse la somme de douze livres tournois pour estre pareillement l'âme dudict testateur recomandé aux paroissiens de ladite église;

A donné et légué aux pauvres honteux et nécessiteux de ceste ville de Reims la somme de cent cinquante livres tournois à leur distribuer par congnoissance de cause et aux plus indigens;

A donné et légué aux révérendz pères Minimes de Reims la somme de vingt livres tournois ;

Veult ledict sieur Testateur ses debtes estre paiés et acquittés, sy aucunes il en doibt ;

Item ledict sieur Testateur a dict et déclairé que, le dernier apvril mil six cens cinquante quatre, dam[lle] Marie de Nelle, vivante vefve de Monsieur Dehu, luy fournit la somme de cincq mil livres tournois pour les conserver à Jehan Maillefer, filz du sieur Testateur et de ladicte dam[lle] Marie Lefebvre, à quy ladicte dam[lle] de Nelle en faisoit don comme le sieur Testateur nous a dict, pour lui estre rendu au temps de son mariage ou aage de majorité, ou quand il sera parvenu à l'estat ecclesiastique, s'il y estoit appellé de Dieu, avec l'interest au denier vingt, soubz condition néantmoins que sy ledict Jehan Maillefer, fils dudict s[r] Testateur et de ladicte dam[lle] Lefebvre, déceddoit avant ledict estat de mariage, que lesdictz cincq mil livres tournois et intéretz quy coureront, soyent et appartiennent aux autres enffans dudict s[r] Testateur et de ladicte dam[lle] Marie Lefebvre, ainsy que ladicte dam[lle] de Nelle l'a désiré et fait entendre audict sieur Testateur, comme il nous a dict, à l'exclusion de François Esly Maillefer, filz du premier lict dudict Testateur, et lesquels cincq mil livres tournois et interest le sieur Testateur veult estre rendu et fourny audict Jean Maillefer son filz, suivant et au désir de l'intention de ladicte dam[lle] de Nelle devant rapporté ;

A aussy ledict sieur Testateur dict et déclairé que ladicte dam[lle] de Nelle luy a fourny la somme de deux cent vingt livres tournois, pour emploier à l'achapt d'ung bassin d'argent pour bailler à dam[lle] Anne Maillefer, fille

dudict sieur Testateur le jour de ses espouzailles; ce que le sieur Testateur veult estre effectué;

A pareillement le sieur Testateur déclairé que dam[lle] Magdelaine Roland sa mère, vefve de honorable homme Charles Maillefer, luy a fourny soixante livres tournois pour estre baillé à Charles Maillefer, filz dudict sieur Testateur, au temps de son mariage; lequel sieur Testateur a dict et déclairé qu'il recongnoist ladicte dam[lle] Lefebvre, sa femme, très capable pour gérer et administrer les biens desdicts enffans : c'est pourquoy il desire qu'elle ait la garde bourgeoise de ses ditz enffans, soubz le bon plaisir de messieurs ses parents;

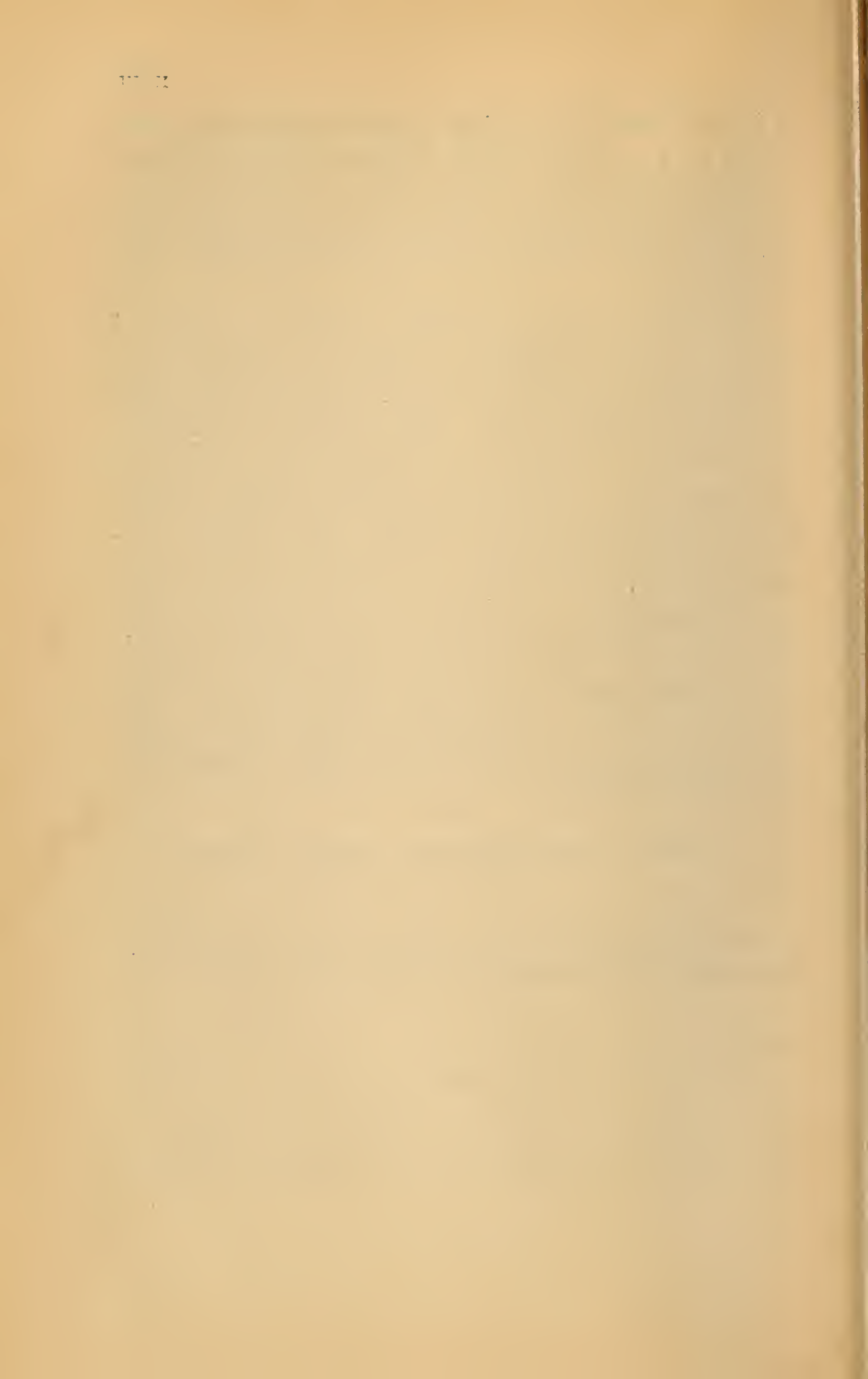
Item ledict sieur Testateur a dict et déclairé qu'il veult et entend que la part afférente quy poura appartenir par sa succession audict François Hely Maillefer, son filz et de feue dam[lle] Magdelaine Ravaux, sa première femme, tant en meubles que immeubles, luy tienne lieu de propre et naissant paternel, et à ceste fin que le prix des meubles quy luy escherront soit emploié en achapt dhéritages ou mis à constitution de rente par l'advis des parens paternelz dudit François Hely Maillefer, le decès duquel arrivant sans enffans, ledict sieur Testateur veult et entend que ce quy luy sera escheue comme dict est, tant en meubles que immeubles et revenuz desdictz meubles et immeubles tant escheuz que à escheoir depuis le décès dudict sieur Testateur jusques à celluy dudict François Hely Maillefer, soit et appartienne aux autres enffans dudict sieur Testateur naiz et à naistre, lesquelz il substitue audict cas audict François Hely Maillefer, et néantmoins ledict François Hesly Maillefer, aiant atteint l'aage de vingt cinq ans, veult et entend ledict sieur Testateur que ses biens quictent leur fiction et retournent à leur véritable nature, mesme que

s'il prend estat de mariage avant le susdict aage de vingt cinq ans, il en puisse disposer raisonnablement avec advis de ses parens paternels pour ses conventions matrimonialles ; auquel François Hely Maillefer ledit Testateur désire estre pourveu d'ung tuteur dudict costé paternel.

Pour lequel présent testament acompli et mettre à deue et entière exécution de point en point selon sa forme et teneur, ledit Testateur a nommé et esleu pour executeur d'icelluy ladicte dam[lle] Lefebvre, sa femme, à laquelle il a baillé pouvoir et puissance de ce faire et soubzmis entre ses mains tous ses biens jusques à plein et entier accomplissement d'icelluy, lequel présent testament a esté nommé, dicté et devisé par ledit Testateur auxdictz notaires, et quy luy a esté leu et releu motz après aultres par l'ung desdicts notaires, l'autre present, qu'il a dict avoir bien entendu et telle estre sa volonté. Ce fut faict et passé au lieu devant dict, environ les cinq heures de rellevée, le seiziesme décembre mil six cens soixante ung, et a le sieur Testateur signé. Signiffié le scel suivant l'eedict.

(Signé :) Jean MAILLEFER. ROLAND. ROGIER.

(Extrait des minutes de Guillaume Rogier, notaire à Reims, 1661. Pièce transcrite et communiquée par M. DUCHÉNOY.)



MÉMOIRES

DE

JEAN MAILLEFER



Commencé le premier juing 1667.

Au Publique

Monseigneur,

Dans un long ennuye pour des raisons qui vous ennuieroient à les entendre et moy d'advantage à vous les dire, qui nous sont néantmoing communes, mais une principalle c'est que me voyant inutil à cause de mon infirmité de l'ouye de vous faire service ou de vous estre util, j'ay esté beaucoup consolé que Dieu m'ayt donné huict fils, sans compter les filles, lesquels, sy ils m'obéissent, seront vos serviteurs et répareront les pertes que vous recepvés à tous moments de quelqu'unes de vos parties. Ce quy ne m'ayant pas entièrement satisfait, j'ay esté bien aise de vous embelir dans un abandonnement que on peut dire quasy général où vous estes, soit par la négligence, l'imposibilité ou le trop grand ménage de ceux qui vous composent. Et pour

ce, j'ay fait bâtir avecq le plus de simétrye et que le lieu m'a pu permettre, car on dit, et il est vraye, que les bastiments vous ornent autant et plus que les points, peruques, brocarts, estophes royés font plusieurs de vos individus.

Monseigneur, donques

J'e die à vos beaux esprits
Que jé reveue ces escrits,
A ne vous en pas mentir
J'é retranché la satir.

Sy vous me demandés quelle fin encore je me propose, je vous diray que ce n'est ny la gloire, ny l'intérest ; la première est belle, mais pour l'acquérir, la faut fuire et elle suit ; l'aultre est nécessaire. Ce a esté pour m'occuper aux heures que je ne sçay que faire, ny mesme me divertir, et pour m'instruire et pour servir à mes enfans : c'est tout sur la moralle et du commerce, c'est l'honneste et l'util. Que n'aye-je des puissances proportionnés à mes mouvements et aux désirs de vous témoigner que je vous suis,

Monseigneur,

Vostre.

Au Lecteur,

Mon cher Lecteur,

Cela s'entend, sy vous lizés, je ne vous demande vostre aprobation, ny je ne me soucye de vostre censure. On sçait assés que il n'y a personne dont les escrits ou les actions n'ayent eue des aprobateurs et des censeurs, et cela peut procéder de ce que chacun a les gousts différends, et que d'aultres sont bien aise et d'humeur à contrarier ou par caprice, ou pour faire convèrsation, et ainsy quy voudroit plaire à tous entreprendroit une chose et dificile et impossible, peut-estre aussy que je n'avance pas cecy sans expérience, parceque j'é recogneue asses que come les uns blasmoient mes actions et ma conduitte, d'aultres aussy les aprouvoient et au moings j'en ay enfin tiré cest advantage que les uns et les aultres, et mesme la pitié et la raillerye, me sont devenues indifférents, puisque, mesurant les choses à nos intérests, je recepvois autant de soulagement dans mes peines de l'esprit et du corps des uns que des aultres : dans le grand nombre neantmoings de ceux qui se meslent descrire aujourdhuy, je ne blasme pas moings ceux qui en ont la capacité et le loisir et qui ne le font pas, que beaucoup qui en ont plus la demangézon que le talent, car, après tout, on dit et il est vraye que il n'y a pas grande différence entre ne rien faire et

faire le mal, le mal est une privation, la privation un rien, et ainsy le mal et rien sont bien prochains. Que sy nous venons à compencer les obligations que nous avons à ceux qui ont escrit, elles sont bien grandes, et sans eux dans quels espesses ténèbres et ignorance serions-nous? On sçayt que il y en y a qui ont des plumes, qui s'eslèvent come des oizeaux en l'air, que on perd de veue, et d'aultres au dessoubs des météores qui tiennent beaucoup de la matière, et les derniers qui, pour ramper sur la tere, n'en sont pas tout à fait à mesprizer. Sy je ne peus plaire, je proteste que je n'ai pas eue dessein d'offencer. J'en serois bien faché; j'ay assés de choses à coriger et à reprendre en moy. Agréés donques, mon cher lecteur, ce petit desseing quy m'est plustôt un divertissement qu'un travail, et, sans abuzer d'advantage de vostre patience, croyés moy autant que il se peut.

Vostre.

PREMIÈRE PARTIE

VIE

DE

JEAN MAILLEFER

RACONTÉE PAR LUI-MÊME

(1611-1668)

Mon pourtrait.

Les Athéniens avoient raison de mettre au frontispice de leur temple ceste parolle : Cognois toy mesme, car, come nos forces sont trop foibles pour pouvoir ariver et atteindre en ceste vie à la cognoissance de Dieu, il n'y a pas de cognoissance plus belle ny plus utile que celle de nous mesme ; touttes les aultres sciences à comparaison sont veines, n'ayant au plus que, avecq l'ostentation, d'aultre objet que ceste vie où enfin elles se terminent, au lieu que la cognoissance de nous mesme nous est très nécessaire pour régir nos actions pendant le cours de ceste vie, et, en un mot, pour y vivre heureusement et enfin pour nous conduire à l'aultre vie qui doibt estre éternelle.

Je feis donques mon entrée en ceste vie le premier jour de décembre mil six cent unze. Feue mon père se nomoit Charles Maillefer, décédé à quarente deux ans, le 27 aoust 1627, et feue ma mère, Magdeleine Roland, décédée à cinquante neuf ans, le 25 septembre 1654. Je feray son portrait dans ce livre. Pour feue mon père, il estoit marchand de soye; je n'avois que quatorze ans quand il est mort; il estoit fort actif et prompt. A sa mort, j'estois l'aisné de huit, desquels quattre moururent en bas âge au sortir de l'enfance. Je fus mis aux estudes, je fis ma septiesme, sixiesme, jusques à la troisième classe, pendant lesquels j'eus un prix de composition en grecq des fables d'Esope, greques et latines, que Monseigneur Gabriel de Ste Marie, archevesque de Reims, donnoit au colège (1). J'avois grande inclination aux estudes, et souvent come nos Régens nous dictoient nos thesmes en françois, je les composois en latin sans escrire le françois, mais je fus retiré de classe à l'âge de quatorze ans et mis chés Monsr de Foigny, drapier chaussetier, chés qui je demeuré deux ans à coudre, que je puis dire avoir perdue inutilement. Il faut faire entendre que c'estoit la coustume, il y a quarente et cinqte ans en ceste ville, de faire aprendre des mestiers aux enfans de famille. Ceste coustume est bien changée, mais ce ne fut pas tant par ceste coustume que à cause d'un procès que les marchands de drap intentèrent contre les marchands de soye pour leur empêcher de vendre du drap, que mon père me retira des estudes

(1) Guillaume Gifford, religieux bénédictin, dit Gabriel de Sainte-Marie, anglais d'origine, devint archevêque de Reims en 1622 et mourut en 1629. Il fit des largesses au collège des Bons-Enfants, pour l'embellissement de la chapelle Saint-Patrice. (*Hist. de Reims*, par D. Marlot, 1846, t. IV, p. 540.)

pour me mettre chés un marchand drapier chaussetier, pour gagnier la franchisse de vendre de la draperie pour l'acomodement de son commerce, et je peus dire, et je le souvent répette despuis, que ce fut un chétif mestier que mes parens me feirent aprendre, et nous y estions avecq un de mes cousins fort mal nouries, et sans l'aumoire au pain de mes père et mère que j'avois la liberté d'ouvrir en passant chés eux, j'estois mal à cheval, car en ce temps-là j'avois bon apétit.

Il y a tant d'aultres mestiers, dans les mécaniques, plus relevés et plus lucratifs, ainsy que les fortifications, la pinture, et d'aultres agréables come la musique, les instruments et du reste ; tant y a que delà j'entray chés Monsieur Camuzet, alors grefier des marchands, et je n'y demeuray q'un an. J'estois assés esveilliés et officieux à présenter et faire apeller les causes de ceux qui me donnoient un ou une couple de solz des premiers. J'y treuvay un clerc qui entendoit bien la pratique, mais d'une taille fort petitte et camus. Je luy demanday sy il vouloit faire avecq moy moictié de proffit, ce que il ne voulut, disant que j'estois encore nouveau. Je luy dic : « Quant vous le voudrés, je ne voudray pas. » Cela ne manqua pas. Car come j'estois plus haut et mieux fait que luy, les parties s'adresèrent à moy pour avoir leurs expéditions. Des tours de clerc j'en citeray seulement deux, afin de passer vistement. Le second jour que j'estois à l'estude, un me vint demander une requeste : c'est un bénéfice et un droit qui apartient aux clercs. J'en copiay une de la liasse du mesme jour, ce quy feit rire et Messieurs les juges et le greffier ; c'estoit Mr Adam Roland quy estoit juge des marchands. Une aultre, c'est que une revendeuse ayant acheрté d'une femme de vilage un

pannier de noberte (1), la revendeuse feit assigner à l'extraordinaire la vendeuse, disant que les nobertes estoient plus petittes dedans (c'estoit Mons[r] Remy Cocquebert quy estoit juge), et come j'avois la céde (2) et que je servois de greffier, le chapeau à la main, je die que il n'y avoit pas de marchandise qui n'eust de monstre et qui ne fussent parée; que sur la plainte que elles estoient petittes, il y en avoit d'advantage. Le juge prononça la sentence sur mes conclusions et dit : « Tu as raison, cousin, condamne à payer. » J'avois receue de la vendeuse trois solz pour moy, qui me feirent prendre son interest.

Au sortir du greffe, mes parens m'envoyèrent demeurer chez M[r] Cornillier, marchand drapier à Paris, où je demeuray deux ans, et n'apris rien que le chemin des Gobelins, aplaneurs et tondeurs, n'estant employé ny à la recepte, ny à escrire, ny ne voyant les livres d'achapts. Ces demeures me conduisirent jusques à l'aage de dix huict ans, que je retournay chés ma mère, car il y avoit déjà quattre ans que mon père estoit décédée. Come j'avois tousjours de l'inclination pour les estudes que j'avois quictée, et que toutte ma vie je me suis beaucoup pleus à lire et à escrire, et je puis dire que ces exercices me sont maintenant bien advantageux, puisque sans elles, à cause de mon infirmité de l'ouye, je serois bien empèché de ma personne, car la vie est longue quant on ne fait rien et courte quant on s'ocupe. Cela est cause que à paeine voy-je couler le temps, joint que les plaisirs de l'esprit sont pures, agréables, durent tousjours; on va la teste levé, la conscience ne reproche rien. Il est vray que ceux du corps sont plus sensibles,

(1) *Noberte*, petite prune noire, terme encore usité à Reims.
(2) *Céde*, cédule.

mais ils laissent ordinairement après eux ou du repentir, ou des maladies, ou du soing, ou de la pauvreté, et souvent tous les maux ensemble, avecq ce que on ne peut les continuer longt temps. Sy ils sont vicieux, vous ne pouvés vous cacher aux yeux de Dieu, ny du monde, ny à vous-mesme, quy est un tesmoing qui vous accompagne incessament jour et nuict.

J'eus donques la pencée de reprendre mes estudes que j'avois discontinuée déjà cinq ou six ans ; et come je n'estois pas aresté à ce que je debvois faire, ma mère quy estoit la melieure mère, me donna le choix et me permit d'aler à Auxere consulter le R. Père Maillefer, mon honcle, pour lors recteur des R. pères Jézuistes, ou d'aler à Lion. J'alay donques à Auxere. Mon honcle me dit : « Prions Dieu, et dans deux jours nous prendrons résolution. » Auparavant que me dire son sentiment, il voulut prendre le mien, et come il veist que j'inclinois d'aler à Lion, il l'aprouva. J'oubliois à dire que, en ce temps là et debvant que partir de Reims, j'estois tellement irésolue de la condition de vie que je debvois choisir que j'eus deux volontés ensemble, l'une de me rendre Jézuiste et l'aultre Minime. Les RR. pères Jézuistes me dissuadèrent d'estre Minime, et les RR. pères Minimes d'estre Jézuiste ; et come les uns et les aultres avoient des raisons à peu près esgale, je les creus, l'esgalité des raisons m'empèchant de choisir, aussy que je n'estois pas apelé à un sy parfait genre de vie, estant nécessaire de croire que, dans le chois des professions et conditions, Dieu agit par des ressorts qui nous sont incogneues, tousjours pour sa gloire et pour nostre bien ; et faisant par sa grâce de nostre part ce que nous pouvons, faut espérer d'une espérance certaine que il fera le reste.

J'alay donques à Lion où je demeuray deux ans chés Mess[rs] Duplamp et Savaron, où, soit par ma négligence ou de trop de liberté que j'avois, je n'apris pas grand chose. C'estoient des marchands de soye qui vendoient en détails. Lion est une ville de desbauche, et je me souviens que en ce temps-là je fréquentois d'advantage les jeux de paume et les cabarets que les églises. Il est vray que le jeue de la paume estoit alors plus en usage que maintenant. Il y avoit des parties tous les jours de delà et en ceste ville dans tous les tripots. On a fondu la pluspart de ces jeux de paume pour faire des maisons et des granges, et dans ceux qui restent on joue peue. Pour moy, je croy que c'est que le monde est pauvre, néantmoings on n'a jamais tant veue de braverie, tant y a que j'ay beaucoup joué, mais je n'ai jamais esté un grand joueur et de ceux qui atirent le monde pour se faire voir et admirer. J'estois assés curieux en linge et en habits.

J'y demeuray deux ans et m'en revins à Paris, où je treuvay feue ma mère qui me persuada de me mettre chés Mons[r] Gomot qui faisoit le négoce de Tours en magazin, où je ne demeuray guère, d'autant que ma mère, par trop de bonté et un désir de m'arester, accorda sans me le dire, car je commenceois à avoir bonne opinion de moy. Cela n'est pas blasmable pourveu que on se porte au bien, mais j'avois déjà un désir de ne pas luy estre à charge, parceque je croyois effectivement sy je n'avois pas assez de capacité pour gagnier des gages, que j'en avois assés pour servir pour rien et n'en pas donner. Elle accorda, di-je, sans me le dire, de donner pour moy trois cents livres pour deux année, que sy ceste pention ne suffizoit, que elle la doubleroit ; ce quy fait voir que on avoit des lors très mauvaise opinion de moy,

come c'estoit la coustume dans des certaines familles de tenir les enfans bas et, par trop de désir que ils feissent bien, d'avoir une mesfiance de leur conduitte. Je ne voudrois pas hausser le cuer par trop à mes enfans, mais aussy ne voudroi-je pas les leur sy fort abaisser. Elle accorda donques de donner double pention. Ce Mr donques, quy vouloit se prévaloir de la promesse de ma mère, me donna un jour une lettre pour porter au messager de Paris à Reims. Il est vrays que je fus tanté pour mon bonheur et que j'eus la curiosité de l'ouvrir. Je le fis et vis que il mandoit à ma mère d'augmenter la pention suivant sa parolle, fondé sur des mauvaises raisons. Je refermay la lestre et la donné au messager, et je sçavois bien ce que je faisois, car j'avois poste assise et lieu où on me tendoit les bras, et je ne voulue plus demeurer chés ledit sieur Gomot, lequel, fâché au possible, me menaçoit de me faire rendre compte de sa marchandise, mais je m'en moquay, d'autant que je n'y estois pas obleigé et que je ne l'avois pas receue par compte et je n'en estois pas le dépositaire ; aussi avoit il tort ; on ne luy en avoit pas fait, et ses marchandises estoient touttes entières dans son magazin, excepté celles que il avoit vendues. Je n'apris encore rien. J'avois avecq nos compagnons déjeuné tous les jours debvant que luy et sa femme fussent découchées.

Delà je vins demeurer chés Monsr Mathon, marchand en magazin, qui faisoit le négoce d'Italie. C'est où j'apris à coucher une lestre par escrit pour le fait du commerce, à dresser des comptes, à régler et tenir des livres par raison, à tenir une caisse et donner le crédit, débit et rencontre à touttes les parties. Ce fust là où je vis les ouvertures de fort belles affaires et que je recogneue que le commerce en gros avoit des chesnes et quelque chose

de noble et d'atrayant qui ne se treuvoit pas dans le détail, quy est subjet et atachant, et dans lequel faut effectivement faire des defférences que le gros n'obleige pas. Come j'ay desseing d'abréger ce discours de ma vie, je traicteray ayllieurs dans le discours du commerce des qualités que doibt avoir un bon marchand et du nombre des livres pour régler ses affaires, ce quy méritte bien un discours à part. Pendant ce temps j'alois chés des ouvriers de soye, ausquelles dans des chesnes de rubans je faisois mesler des coulleures de diverses sortes que nous envoyons à Gennes pour faire des tabis (1) meslés, que on imitoit et qui estoient vendues aussy tost que ils arivoient. J'alois aussy chés des pintres, ausquels je faisois pindre des models de points sur lesquels on gagnioit plus de moictié comptant aussy tost que ils estoient arivés, car c'estoit la grande mode; et aussy il faut dire que il y a des rencontres à Paris qui ne se treuvent pas à daultres villes qui ne sont pas ports de mer. Enfin il ne tint que à moy de demeurer à Paris et de faire le négoce, car Mr Mathon m'aymoit, avoit grand créance en moy et me vouloit arester tout à fait, pouvant dire sans vanité que je faisois et escripvois la melieure partie de ses despèches, que il me confioit mesme la clef de sa caisse, et j'y estois fidel, non pas à son cabinet des confitures que il recepvoit de Gennes et de Venize, qui me tentoient, mais jamais son argent, non pas quant il en eust plein des cuves, quoyque une douzène de pistolles me fussent alors bien de besoing. Enfin possédé de l'humeur des enfans de Reims (avecq un peue d'affection que j'avois pour la boutique de ma mère), lesquels la plupart, au lieu de chercher des esta-

(1) *Tabis*, étoffe de soie unie et ondée.

blissemens aillieurs, reviennent tous auprès de la marmite des père et mère et au logis, ce que ne font pas la pluspart des aultres provinciaux.

J'eus pourtant encore un désir de retourner à Lion, et pour espargner la despence, on me mit sur des charettes de rouliers, sur lesquelles on m'avoit pratiqué une place, sy bien que j'alois tantost à pied et tantost sur la charette. Une après midy, aprochant à une lieu près des Ricets (1), qui sont trois gros bourg en Bourgoigne, il ariva que la charette, sur laquelle j'estois renversa et feist d'une cullebute en bas de la montaigne et moy pareillement. C'est un miracle come je n'en fus pas mort, et on me creust mort deux heures. J'ay perdu la veue, esvanouye et tellement froissé et abatue que on courust viste au Ricés pour avoir du secours. On tua un mouton, on me mit dans la peau (2) et on me porta sur brancart à l'hostelerie de l'Escu, où par bon heure je tombay entre les mains d'une hostesse bonne et honneste feme quy eust un grand soing de moy, qui fust la cause, avecq la grâce de Dieu, que j'en rechapay. Mais j'y demeuray deux mois à guérir et à me refaire. Cependant on avoit raporté à feue ma mère que j'étois mort ou tout au moings perclus de tous mes membres. Ma mère envoya un de ses serviteurs et donna ordre à Mons[r] Lombard, de Troyes, de fournir aux frais nécessaires qui montèrent environ à quatre cents livres, ce qui fait cognoistre les paines et l'amour des père et mère pour leurs enfans. Je m'en revins à Reims, et du

(1) *Les Riceys* (Aube), à 207 kil. de Paris.

(2) Mode de traitement auquel La Fontaine fait allusion dans la fable *Le Lion et le Renard :* « D'un loup écorché vif, appliquez-vous la peau toute chaude et toute fumante. » (Livre II, fable 3.)

despuis j'ay eslé douze ou quinze annés que je m'en ressentois aux espaules tous les hiverts, et j'ay creu que ce a esté une des causes que j'ay esté plus sensible au froid, et peut estre que le timpan fut dès lors offencé, qui peut avoir contribué à ma surdité. Il y arrive bien des accidents dans la vie.

Me voicy donques à l'aage de vingt quatre ans, plein de feue et sans beaucoup de cognoissance et d'expérience des affaires du monde. En ce temps, mes parens m'engagèrent dans un mariage auquel je me laissois conduire par obéissance bien que je n'y eusse pas d'inclination. Vous l'alez voir. Car un père Minime, mon ami, m'ayant dit que il avoit quelque chose de conséquence à me communiquer qui demandoit un peue de temps, je feis porter la colation à la campaigne, et dans les vignes de Meurigny (1), il me dit que il avoit orde de Mad[elle] *(en blanc)* de me proposer *(en blanc)*, qui estoit une très belle fille et des bonnes familles et pour laquelle j'avois une horible inclination, et aussy je sçavois que je ne luy estois pas indifférend. Cependant au retour je feis remercier *(en blanc)* le père de mon accordé, quy estoit un home qui avoit le cœure haut. Il n'est pas nécessaire de dire sy cela le fâcha ; mais mon père grand, Gérard Roland, le fust en un point contre moy qui n'est pas concevable. Pour ma mère elle donna les mains à tout ce que je voulois, n'ayant jamais eue desseing de violenter mes désirs pour le choix d'une feme, ny de condition, ny de chose raisonnable. Je me souvien que on me disoit que sy je consentois à ce pre-

(1) *Murigny*, cense de l'abbaye de Saint-Remi, voisine de Reims, près de la route de Louvois, à proximité de Cormontreuil, aujourd'hui sans bâtiments.

mier mariage, je contenterois beaucoup mon père grand. Je respondois : « Ce n'est pas mon grand père qui se marie, c'est moy. » Tant y a que le remerciement se feit de la première. La demande se feit de la seconde maistresse ; on demanda huict jours de temps ; on disoit que c'estoit pour la forme et dans ce temps le bruit fut grand de ma rupture et de ma déclaration, car qui désir faire parler de soy n'a que à battre le prévost ou demander une feme. Deux se présentèrent : Monsr (*le nom en blanc*) fut accepté. Ce quy me mit dans un si grand dépit et colère à cause de la parolle que on m'avoit donné, et que mesme, come j'ay dit, on estoit venue après moy, que j'en pris une fiebvre continue que je pençay mourir et quy me dura quinze jours, et je ne pouvois manquer d'estre veufe ; ceste belle personne mourut douze ans environ après que elle fut mariée, et cest embonpoint se perdit, car environ deux ou troix ans auparavant sa mort elle devint come étique, et ceste beauté se changea sy fort que elle n'estoit pas cognoissable.

Il se faisoit alors un prix général de l'arquebuze à St Quentin. Je m'y en alay, où estant, come à ses assemblées il y a tousjours grande compagnie, nous feismes partie environ une douzène de Messrs d'aler voir la Flandre. Il y en y avoit de ceux qui composoient nostre compagnie de Soissons, de Laon, Senlis, Noyon. Nous alâmes par Cambray, Valentienes, Monts, Brucelle, Anvers et les aultres villes de Flandre. J'avois alors desseing d'aler en holande, mais la guere que il y avoit contre Messieurs les Estats l'empêcha, et aussy que je n'ozois pas pour la crainte de déplaire à mes parens, et on vouloit avoir vingt escus pour le passage en Holande pour home. J'avois pris en passant à Valentienne de

Mr Vilaume filz, vingt patagons (1) que ma mère rendit aussytost mon retour à Mr Galichet. Cependant je suis bien aise de mettre icy une lestre du père, afin de rendre cest argeant que j'avois pris, d'autant que elle est nayve et que la chose se rencontre souvent véritable. Il y avoit :

« Laus Deo.., à Valentienne,

« Monsieur, aussy tost la présente receue, ne ferés faute de rendre à Mr Galichet les 20 patagons que mon fils vous a presté. Je croy que vous n'en ferés rien. Car à prester cousin germain et à rendre fils de p... (2). »

A mon retour de Flandre, je voulus faire le voyage d'Italie; je perdis l'occasion d'une compagnie de ceste ville, quy estoit partie quinze jours debvant. J'alay par Lion, où je m'embarquay sur le Rosne jusque en Avignon. En arivant à Avignon nous pensasmes périr. Je m'embarquay à Marseille où je treuvay un commandeur, chevalier de Malte, qui me voulut mener à Malte. (Je debvrois mettre icy come je quittay mon hostelerie à Marseille pour me mettre en compagnie de jeunes gens que je treuvay sur le port et avec lesquels je demeuray 15 jours pour attendre le vent, et come nous nous embarquons ensemble après avoir fait des provisions en commung, anglois, gascons, gentils parisiens, normands, alemands) (3). J'eux regret de n'avoir pas visité la Ste Baume (4). Je m'embarquay donques quoy que on nous dit que il y avoit des corsaires qui couroient ceste mer; mais je ne m'en souciois pas, n'ayant pas alors

(1) Monnaie d'argent espagnole val. à peu près 3 fr. *(Dict. Littré.)*

(2) Proverbe cité par Le Roux de Lincy, *Liv. des Prov. fr.* 1859, t. II, p. 404.

(3) Le manuscrit donne ce passage ajouté en marge après coup.

(4) *La Sainte-Baume* (Var), lieu de pèlerinage, encore fréquenté en l'honneur de la Madeleine.

la cognoissance de la misère et pauvreté où sont réduits les esclaves. En effect, nous fusmes courues une nuict qui faisoit claire de lune des corsaires; nous estions dans une tartane (1) seulement quinze ou seize jeunes gens, tant françois que alemands; nous avions vent en poupe et voguions à pleine voile. Je leur tiré le coup de pistolet. Ils nous quitèrent, soit que ils n'eussent pas sy bon voilier que nous, soit pour cour un plus grand vaisseau. Nous passasmes par debvant Gennes. J'ay eu du regret de n'y avoir desbarqué, nous avions bon vent, mais rien ne nous pressoit.

Le vent changea, nous eusmes une grande tempeste. Il y auroit beau champ icy d'en faire la description et dire come nostre vaisseau s'élevoit jusques aux nues et descendoit dans des abismes, que nous ne voyons que des murailles et montaignes d'eaux. On ce voit à un pouce du bort du vaisseau de la mort. On voit l'assurance des matelots et la paleure causée par la crainte sur le vizage des pasagers. Nous fusmes repoussés à Savonne, où nous nous réambarquasmes le lendemain dans une galère dans laquelle, pour vingt quatre solz de France pour la journé entière, on vit à table d'hoste et bien traicté. Je pourois icy parler de la vie et misère des galériens, des coups de nerf de beuf qui ne leur sont pas espargniés, de l'ordre que il y a dans les galères. Mais je passe encore pour dire que le mauvais temps nous obleigea de desbarquer à Porto-Venerie (2), vingt quattre mil au delà de Gennes, où nous prismes le chemin par tere pour continuer nostre voyage jusque à

(1) *Tartane*, sorte de petit navire de la Méditerranée, de l'arabe *taridah. (Dictionnaire de Littré.)*

(2) *Porto-Venere*, bourg et port à 16 l. S.-E. de Gênes.

Rome, passant par Luques, Florence, Sienne et le reste.

J'obmets plusieurs petittes rencontres et particuliarités pour ne pas ennuyer, ces narations s'estendant déjà assés. Je diray seulement que en passant à Lucques, je me rencontray à me promener après nostre disné avecq trois de nostre compaignie; c'estoit des Gascons dont l'entretien est fort agréable. Ainsy donques que nous regardions un logis qui nous sembloit assés beau et un palais, car en Italie les logis qui sont un peue beaux on les nome palais, come on traite un chacun de Signoria, le maistre du logis qui nous veit d'une fenestre en haut, prit bien la paeine de descendre pour nous convier d'entrer et de voir son logis. Effectivement il nous le montra avecq grande civilité. Après avoir veue ses salle, chambre, antichambre, jardin, fonteines, le dernier fut sa bibliotèque; et dans l'adieu et le remerciement que je luy feis, voilà q'un de nos Gascons va luy faire un discours de l'hostière (1), disant que nous avions estés volés sur les montaignes de Morgue, ce qui n'estoit pas vray (2). Le maistre voulut en mesme temps me faire et présenta l'aumosne qui estoit de six bouloigny (3) qui vallent trente six solz de nostre monoye, et avoit je croy desseing d'en donner autant à chacun de la compagnie. Pour moy qui n'en avois pas besoing, je luy feis une

(1) On appelait au xvi[e] siècle *Gueux de l'hostière* des mendiants allant de porte en porte. *L'hostière* veut dire la porte, il s'agit par conséquent ici d'un discours de mendiant.

(2) *Morgue*, nom que nous n'avons pu identifier avec une désignation géographique actuelle. S'agit-il de *Morges* (Suisse), ou de *Morgex* (Piémont) près d'Aoste? Rien ne l'indique positivement.

(3) *Bouloigny*, monnaie de Bologne ou du Bolonais.

grande révérence, je rougis, et come c'estoit la première aumosne qu'on m'offroit, je l'en remerciay et luy dis que j'avois encore de l'argent pour me mener à Rome, que là j'y treuverois des amis et que j'avois des lestres ; aussy avoi-je, Mons[r] Mathon m'avoit donné quatre lestres de crédit pour des quattres principalles villes d'Italie, que je lui raportay ne m'en estant servie. Cest honneste home rougit aussy bien que moy de mon refus, disant que il avoit des filz, que il ne sçavoit les nécessités et rencontres où ils se pouroient rencontrer. Cependant mon gascon tendit la main et receut ce que je n'avois voulue prendre. Au sortir je les querellay et eux moy. Je retournay à l'hostelerie rire et compter ce compte à la compagnie. Les Gascons prirent un petit garçon qui les conduisit à 12 ou quinze logis et feirent soixante livres de nostre monoye de leur gueuzerie.

J'adjouteray encore un petit compte sur le mesme subjet qui m'ariva avecq plusieurs de nostre compagnie : c'est que estant dans l'églize du dôme à Florence à vespres, cependant que l'on disoit Manificat, je leur dic pour rire et pour voir les dames au vizages : « Suivés moy. » Nous alasmes leur demander l'aumosne. Je m'arestois aux plus belles, sans regarder ny me soucier sy elles me donnoient. J'avois un pourpoint de peaux de senteur et on voioit à mes yeux que ma teste n'estoit pas cuitte. Aussy vi-je bien des beaux yeux ; mais à la fin de nostre gueuzerie, je treuvay dans mon chapeau environ pour un escus de nostre monoye de quadrins (1). Car je ne les comptay pas. Je les fraudulay à des véritables gueux de l'hostière (2) quy estoient alors à l'entrée de l'églize. Il

(1) *Quadrins,* monnaie de détail.
(2) Même sens que plus haut.

n'y en manque pas. Je pris mon temps que on sortoit des vespres pour estre veue du beau monde; effectivement les aultres de ma compagnie en feirent de mesme. Nous passasmes pour des geux généreux, et en effet pour gens qui nous meslions d'un métier purement pour nostre plaisir et sans nécessitée.

Je ne raconteray pas come effectivement à Rome je me desguisay avecq de nos camarades en véritables gueux, nous meslant avecq eux, jouant et alant où on donnoit du potage que je donnois aussy tost, disant n'avoir pas d'apétit; d'aulte fois quelq'un de nous faisoit le baron ou le marquis de *Magnafero* (1); le reste de la compagnie passoit pour ses gens. Nous alions rendre visite à des Illustrisimes qui nous faisoient de l'honneur proportionné à nos qualités.

J'avois tous les désirs d'estre admis au pied du pape. C'estoit Urbain 8[me] de la maison des Barberins (2). Je ne peus l'obtenir de Mons[r] l'ambasadeur de France, M[r] Des Nouailles (3), sy tost que je le souhaitois. Me rencontrant un matin à S[t] Piere au Vatican dans la salle pinte, l'ambassadeur d'Espaigne passa, qui aloit à l'audience. Je dis à nos Messieurs : « Attendes moy, je m'en vay baiser les pieds du pape. » Je me glissay parmy les gens de Monsieur l'ambassadeur, car nous passons pour flamans et tramontanes. De 10 ou douze que l'ambassadeur avoit à sa suitte, je me glissay et passay le 3 ou quatriesme. Nous passasmes deux ou troix antichambres tapissés de satins rouges et violettes et de velours à

(1) Mot forgé indiquant un appareil de grand étalage.

(2) *Maffeo Barberini*, dit Urbain VIII, pape de 1623 à 1644.

(3) *François de Noailles*, comte d'Ayen, né en 1584, fut nommé ambassadeur à Rome en 1633, gouverneur d'Auvergne en 1642, mort en 1645. (*Gazette de France*, Tables.)

bande. A la dernière on nous feist arester et attendre environ trois quarts d'heure, que Mr l'ambassadeur quy estoit entré luy deuziesme eust fait son audience. En entrant dans la chambre du pape, tapissée de mesme, mais plus richement, et quy estoit plus longue que large, nous nous mîmes tous à genoux, et aussy tost après avoir marché 3 à quattre pas encore à genoux, et nous estre relevé et marché jusque au trosne du pape quy estoit eslevé de sept à huit marges, nous nous mismes encore à genoux. Le pape estoit assis dans un fauteuille de velours cramoisie tout broché d'or, et avançoit son pied qui estoit dans une pantouffle couverte d'une croix de piereries qui esclatoient beaucoup, que nous baisasmes chacun à nostre rang, et j'estois le 3 ou 4me au plus, au mieu pour baiser les pieds de Sa Sainteté ; j'avois fort bien entendu, car j'avois l'ouye fort bonne, et que ne l'aye je de mesme ! mais il ne plaît pas à Dieu ; j'avois, di-je, entendue que Sa Sainteté avoit accordé des indulgences et des pains d'agnus bénits à ceux qui lui avoient baisé les pieds devant moy. Afin d'avoir l'honneur de me vanter d'avoir parlé au pape, je luy dic : « *Etiam mihi, sanctissime pater.* » Il me respondit : « *Tuti quanti.* » Ceux qui sçauront l'italien n'auront pas besoing de l'explication de ces parolles, mais aux aultres cela veut dire que il en accordoit autant aux uns come aux aultres. Nous retournasmes avecq les mesmes cérémonies. Je retreuvay Messrs nos françois qui me congratulèrent de ma hardiesse, et auroient désiré avoir faict le mesme. Car en effet ils ne peurent despuis l'obtenir. Une aultre fois come le pape aloit en chapelle, je vis que tout le monde dans une des galeries du Vatican se mettoit à genoux et crioit. Je criay come les aultres et je die : « *Sanctissime pater, da mihi benedictiones ordinarias et*

extraordinarias. » Un camérier me vint dire aussy tost à l'oreille : « *Due centi.* »

Ce seroit icy ou il faudroit et que je pourois parler de Rome, de ces merveilles antiennes et modernes, de sa sainteté, je veux dire aussy des lieux s[ts], de ses divertissemens, de la grande liberté et compagnies qui sy treuve, des plaisirs du carnaval, des courses des barbes (1), vielarts et taureaux, de ses fonteines, de son estée et printemps perpétuelle. Il est vraye que il negeast l'hivert que j'y restay. On me dit que il y avoit vingt ans que il n'y estoit tombé de la nége. J'y demeuray seulement quattre mois, et j'ay eue regret que je ne me mis en pention chés quelque banquier pour une couple d'année ; cela ne m'auroit pas esté inutil dans les affaires que je entrepris du despuis. Mais il m'ariva ce qui arive d'ordinaire aux jeunes gens qui voyagent par un simple désir de voir et sans jugement. Je me mis en chambre locante avecq Mons[r] de Jante (2) et M[r] Barois (3). J'avois une petitte chambre tapissé de blanc, le lit de mesme, que je ne voulue pas changer. Elle estoit faitte come mon petit cabinet de Cormontreuille. Nous donnions chacun *una doppia* (4) par mois et alions vivre *al gambaro,*

(1) *Barberi,* chevaux africains, employés à Rome dans les courses du Carnaval.

(2) Ce M. de Jantes doit être Pierre Bachelier de Gentes, né en 1611 comme Jean Maillefer, qui fit aussi, vers 1635, le voyage de Rome. Il visita en cette ville son oncle, le P. Simon Bachelier, général des Minimes, et se distingua depuis par son zèle religieux. (*Vie de M. Bachelier de Gentes, par un religieux bénédictin de la congrégation de S.-Maur,* Reims, 1680, pp. 35 à 40.)

(3) *Barrois,* autre camarade de Jean Maillefer dans son voyage d'Italie, appartenant aussi à une famille rémoise très connue. Il cite plus loin un Lespagnol.

(4) *Un double,* monnaie italienne.

a la strada fratine (1). Mais au bout de quinze jours, je m'advizay de prendre un valet qui sçavoit faire la cuisine. Nous vivions fort honnestement et à bon marché. Nous avions une cuisse de chevreuil pour une Julle et deux bécasse pour une Julle (2). Pendant mon séjour nous estions quatorze de Reims à Rome, ce quy ne se voira peut estre jamais. J'en vis, come c'est l'ordinaire des françois, de nos camarades mesme que je ne désir nommer, estre arivé à Rome en carosse, logés dans des palais, car on les loue tous nud et les Juifves les meubles de tout moyennant un certain prix par mois. Les carosse se louent de mesme ou par journé ou pour demy jour, come on veut. De la vous avés crédit chés le boucher, boulanger, vignotier (3) et marchands. Ces Messieurs dont je parle avoient chevaux à l'escurie, home de chambre. Je me souvien que nous alasme avecq des françois leur rendre visitte, qui nous feirent grande colation. Je die à la compagnie que je n'y voulois plus retourner et que cela n'iroit pas bien. En effet un soir, quinze jours debvant l'escheange du terme de trois mois (car on entretien les créantiers que on attend des lestres de change), ils sortirent de Rome à pied, le bâton à la main. Voilà que ces pauvres gens à qui il estoit deube, nous demande de leur nouvelles, que sy on les eut tenus et cogneus pour fripons et canailles, affronteurs come ils estoient, il n'y aloit pas moings pour eux que les galères. Il n'y a eue que le retard, car l'un despuis a fait une fin misérable et digne de sa vie ; on dit : qui fait ce

(1) Auberge qui avait pour enseigne à l'*Ecrevisse*, située dans la rue *Frattina* aboutissant au Corso, en face de la place Saint-Laurent.

(2) Monnaie romaine, *iulle*, du nom d'un Pape Jules.

(3) *Vignotier*, marchand de vin (annotation moderne en marge).

que il ne doibt, il y arive ce que il ne voudroit. Cependant cela fache la nation, car cela décrédite.

Estant avecq nostre compagnie dans l'église des Théatins, un père s'adressa à moy pour me dire une parolle et me demandat sy je ne cognoissois pas quelque françois qui voulut aprendre la langue françoise à quelque seigneur Romain et que on le payeroit bien. Je die que non, mais que je m'en enquererois et que je luy en ferois responce, me réservant de prendre ceste occasion pour moy. Mais come la compagnie m'eut demandé ce que ce père me vouloit, et que je leur eusse dit et demandé sy ils en sçavoient et eux respondus que non, je die ny moy aussy, et je négligeay par vanité ce rencontre. J'en fus marie d'autant que en aprenant à ces seigneurs le françois, j'aurois apris d'eux l'italien, qui ne m'auroit rien cousté. J'aurois fait des cognoissances qui m'auroient peue servir. J'aurois proffité de quelque argeant qui ne m'auroit pas nuy ; car quant il faut que des parens voient toutte la despence d'un enfant, il passe pour prodigue, quoy que il soit menager.

Je croy que voilà assés demeurer à Rome et que il est temps d'en partir. Je n'en parleray ny des aultres villes, cela est assés cogneue. Je ne parle que de ma vie, seulement je scay que Rome est bien changé du despuis. Nous partismes donques de Rome et veinmes par le *pochaco* (1) à Lorette, et, come c'est la coustume des pèlerins et de tous les crétiens par dévotion, nous mismes pied à tere une demy lieu debvant et menions nos chevaux par la bride. A Lorette un Mon[r] abés se disant tel et de Sainte Catherine, bien suivye, nous demandat d'estre admis à

(1) Le *Procaccio* est le messager, courrier, celui qui fait le service des postes.

nostre compagnie. Nous estions quatorze ou quinze et fort bonne compagnie et jeunes gens. Je pris la parolle pour la compagnie et dis que nous recepvions à honneur sa compagnie, mais que auparavant nous avions à luy dire que nous vivions fort librement et familiarement sans avoir aucune parolle pour les melieurs lits ou pour la première place dans les carosse ou pour passer les premiers; que pour l'entretien aussy nous en avions bannie les cérémonies, que il prétendroit peut estre des debvoirs à cause de son aage ou de ses qualités, que nous luy en rendrions, mais pas par debvoir ny intéresser nostre liberté. Ce que il accepta. C'estoit un home aagé d'environ quarente cinq à cinquante ans, qui se disoit avoir esté aumosnier de Monsieur d'Orléans, avoir demeuré tant d'années dans les courts d'Angletere, d'Espagne et de Savoye, et qui avoit un entretien et sçavant et agréable car il parloit de touttes choses, mais fourbe. Ce que je remarque et que on vaira dans la suitte de ma vie: deux montaignes ne se rencontrent pas sy bien (que) deux homes (1). Nous faisions une bource commune, mais il payoit pour luy, ne voulant rien tirer, despuis que nous cogneusmes que on avoit paeine à ravoir ce que on avoit tiré. Nous alasmes donques de Lorette à Anconne, Ferare, Bouloigne et Venize, où nous logeasmes à l'Ecterianne (2). C'est come un palais, nous estions logés en prince moyennant vingt solz par jour, et couché de mesme (chacun pour lit.) Nos valets aloient à la

(1) Le *Dictionnaire de Trévoux* traduit ainsi ce dicton: *Non sibi montes, sed homines occurrunt*, pour dire que tôt ou tard on se retrouve. Le proverbe cité ici doit également s'entendre dans le sens de la facilité des rencontres entre voyageurs, car plus tard, Maillefer revit cet abbé à Reims. (Cf. *Liv. des Prov. fr.*, t. I, p. 79.)

(2) Probablement l'enseigne de l'hôtel, *Osteria*, auberge.

provision, nous avions une gondolle à nous moyennant quattre livre vénitienne par jour, qui sont vingt quattre solz de nostre monoye. Nous y demeurasmes quinze jours. C'est assés de temps. J'eus la volonté de faire le voyage du Levant, mais come personne de nostre compagnie n'estoit ny en ceste disposition, ny en estat, je ne voulus pas entreprendre ce voyage là moy seul, c'est à dire sans un ou deux camarades de mesme pais et cognoissance. Dans les pais estrangers, tous les François, quoy que de diverses province, se voyent et communiquent come sy ils estoient tous d'une mesme ville. Monsieur l'ambassadeur de France nous dit que il avoit fait plainte au Sénat sur ce que je vay dire. Il faut sçavoir que alors, je croy bien que c'est de mesme à présent, que quant on voit à Venize quelque estranger qui baye (1) ou qui demande l'aumosne, aussy tost on vous demande sy vous voudriés servir, un pauvre garçon accepte, on le conduit en un logis ou quelque temps après dans la galère de l'escolle, de là en Candie. Car les Vénitiens ont tous à faire d'homme, et de là on n'en entends plus parler. Mr l'ambassadeur en avoit donques fait plainte. Il ne fait donques pas bon de gueuzer à Venize. Il y vint deux personnages à nostre logis nous demander sy nous voulions employe, car les voyageurs et qui despencent en Italie passent pour gentilhomme. J'avois bien resoux de retourner et de ne m'engager; nous les remerciasmes.

Un jour que nous estions dans une église de religieuse de Ste Claire, des religieuses nous apelèrent par la grille disants : « *Gentile signori francesi* ». Nous aprochons, car il y a grande liberté en Italie de grillier (2) pour les

(1) *Bayer*, flâner; on dit encore : *bayer aux corneilles*.

(2) *Griller*, c'est à dire parler à la grille de la clôture monastique.

séculiers, non pas pour les moisne ny prestres ; et d'effet come nous traitions ce gentilhomme de signor abat, voilà q'une religieuse luy va dire : « Monsr excusés nous, nous n'avons pas la permission de parler aux prestres. » Il leur dit : « Mesdames, je ne suis ny prestre ny moine, mais c'est que c'est mon surnom Labé . » De là la conversation continua. Il s'enquéroit des coustumes des filles et de plusieurs choses de France, à quoy satisfaisant au mieux que nous pouvions. Je voy leur demander que ce que ils faisoient de tant de belles et grandes demoiselles que nous voyons qui avoient des grands peignon or et soye, coiffes poudrés et des jupes chamarés d'or. Elles nous dirent que c'estoit des filles de famile qui estoient en pention, que quant leur frère ou sœure mouroient dans le monde sans enfans, on tiroit du couvent celle qui suivoit pour la marier, sinon que elles y demeuroient pensionnaires toutte leur vie, et que il y en y avoient qui à la fin demandoient l'habit de religieuse et faisoient professe. Car à Venize il ne marient que peue d'enfans, ce qui se pratiquent aujourdhuy en beaucoup de familles en France. Ce n'est pas icy le lieu de toucher ceste matière.

Nous treuvasmes à Venize un chevalier de Malte que nous avions veue à Rome, qui nous feit grande civilité, nous vint rendre visite, nous envoya régaler d'anguilles sèches et de bocals de vin. Ne faut pas demander sy nous veismes à Venize ce qui il y a de beau à voir, nous y estions pendant la sepmaine S^te de lanné mil six cents trente cinq. Nous y veismes le vendredy S^t une procession de sept à huict cents pénitents blanc, tous avecq des flambeaux de cire blanche, et au milieu environ une douzène de pénitents, dos nuds, qui se fouettoient de temps en temps avecq des fouets que ils trempoient dans

du vinaigre jusque au sang, et à la fin de la procession on leur mettoit une robe de chambre sur leur espaulle. On voit en Italie des personnes à l'entrée des églises avecq un saco et un masque de thoille noir qui demande l'aumosne ces jours là : se sont souvent des gens de condition et l'aumosne que on leur donne, c'est pour les pauvres. Ils vont par les logis aussy vestues de mesme.

Nous alasmes voir Murand quy est à une petitte lieu de Venize, où se font ses beaux ouvrages de vere (1). Faut bien garder d'aler en Italie sans voir Venize. J'avois obmis à dire que estant à Rome, j'eue désir d'aler à Naples, et que mesme j'aloy jusque à Albanne quy est le premier giste, mais que pour une légère indisposition je retournay à Rome. Monsʳ Lespagnol, qui estoit avecq moy, eust la bonté de me tenir compagnie au retour, mais il retourna despuis à Naples, non pas moy, dont j'eue grand regret, come d'avoir manqué de voir Gennes.

De Venize, nous nous mismes dans un bateau ordinaire le soir jusques à Padoue, où nous arivasmes le matin, et manquasmes à voir les beaux lieux de plaisances qui sont sur le bord du canal qui conduit à Padoue. Quant on a quicté la mère, sy nous fussions party par celuy quy parti les matins, nous aurions eue le plaisir de voir ces beaux palais. Dans les bateaux passagers, on y rencontre toutte sorte de monde. A Padoue nous prismes deux carosses de campaigne pour nous mener à Parme, par Plaisance, Vincence, Véronne, Pavie et aultres lieux. Sur les chemins, nous rencontrasmes une dame et son train : c'estoit la mère de Madame l'ambasadrice de France à Venize quy y estoit morte, et s'en retournoit en

(1) *Murano*, île voisine de Venise, où sont encore aujourd'hui les verreries de Venise.

France. Après que nous l'eusmes tous salué, nous la suivismes, je croy, sept à huict journés jusque à Parme, de quoy elle tesmoignoit estre bien aise; aussy luy faisions nous honneur et on nous prenoit pour sa suitte. Et en ceste qualité et croyance, dans les estats ou nous passions on nous envoyoit des vivres et des rafraichissements plus que nous n'en avions besoing. Quant nous arivasmes à Parme, ceste dame auroit bien souhaitté que nous l'eussions accompagnié et suivye jusque en France, et ce Mr Labée luy en avoit donné sa parolle et mesme aresté des carosses sans seulement nous le dire, ce que je treuvay fort mauvais, et représenté à la compagnie que ceste dame, alant nostre chemin, que j'estois d'acort que luy fissions compagnie, mais que pour moy je désirois voir Milan, que je n'espérois pas jamais revenir en Italie et que nous n'estions pas engagé à ceste dame. Et toutte nostre compagnie, excepté ce Mr Labée, estant dans ces mesmes pencés, nous arestames un carosse et des chevaux pour Milan, et prismes congé de ceste dame et dudit sieur Abé, qui la suivit et feit monter dans son carosse deux pauvres prestres, et je ne sçay pas les aultres. Enfin ils nous quictèrent, et nous les laissasmes pour aler à Milan où nous demeurasmes seulement troix jours et revinsmes par Cresme, Cosme, Novare et aultres lieux jusque à Turin, où nous prismes le porcacsié pour Lion par le Piedmont et la Savoye. Je me souvien que avecq des demy piques nous piquions en courant par derière le cheval du porcassier (1) quy est le messager, qui ruoit, et nous y prenions plaisir, ce qui fachoit ledit porcassier qui de dépit descendoit, et continuant nostre chemin par

(1) *Procaccio*, messager, courrier qui accompagnait à cheval le carosse.

les monts et valés de la Savoye, nous le voyons qui dormoit dans des valés, et croyant l'avoir laissé deux ou trois lieux dérière, nous le treuvions devant nous à la disnée et au giste.

En ce temps là pour toutte l'Italie on payoit aux hosteleries pour la disné à table d'hoste troix Jule, et pour le souper et le giste quatte Jule par teste, sans comprendre les chevaux que ceux à qui apartenoient les carosses et chevaux nourissoient, bien traictés en des lieux et en d'aultres plus mal. J'avois joué avecq deux de nostre compagnie à la pièce glissée sur une table, où il vaut 1, 2, 3, 4 (1). C'est un bel exercice que le jeue quant on gaigne. Je ne conseillerois pas de jouer gros jeue et particulièrement dans des voyages. Je vis à Marseille que deux de nostre compagnie, normands, avoient joué et perdue leur frusquin (2), et obleigés de rebroucher chemin et retourner sur leur pas en leur peis. Quoy que je gagniay partie de ma despense, arivant à Lion, je n'avois plus d'argeant.

Je diray auparavant que disnant dans un logis de la campaigne dans le Piedmont, un cavalier qui couroit la poste vint au bout de nostre table boire deux veres de vin « *A la sanita di roi francesi* », et come nous voulusmes payer, l'hostesse nous dit que son altesse le prince Thomas avoit payé (3). Notés que il ne se feit pas cognoistre, ce quy est bien galant et obligeant pour un prince. Et je croy que ces particuliarités se doibvent remarquer. Peut estre nous prenoit il pour des gentil-

(1) Sorte de jeu de tonneau.

(2) *Frusquin*, ce que l'on possède de ressources.

(3) Thomas-François de Savoye, prince de Carignan, tige de la branche de ce nom, né en 1596, mort en 1656.

hommes et personnes de plus haute condition. Mais quant un home est honneste home de sa personne, que il n'est à charge à personne, je croy que, quelque naissance basse que il ayt, il peut passer pour gentilhome. Cela n'est pas à nostre choix de naistre ou soubs le diadesme ou soubs le chaume, mais il l'est souvent de nous faire nous mesme ce que nous voulons estre ; je supoze tousjours, *juvente Deo, sine quod*. Me voicy donques à Lion, bien légère d'argeant. C'est pourquoy en attendant que il en vienne, je croy que il est à propos de se reposer. Peut estre, mon cher lecteur, est vous las de lire, come moy d'escrire.

Quoy que j'aye cy debvant remarqué que Lion soit fort charmant, voilà assés se repozer, il est temps d'en partir, il y a huict jours que j'y suis déjà, et voilà Mr Mathon, un de mes amis, qui déjà m'avoit donné des lestres de crédit, me vien visiter et demander ce que j'y faisois et sy j'y avois des affaires. Luy ayant advoué que j'avois escript à nostre peis pour avoir de l'argeant et que j'attendois responce, il me blasma de ne luy avoir ouvert ma nécessité et me donna dix pistolles. C'est obliger de bonne grâce. J'estois un peue honteux d'un refus que m'avoient fait Mr Dugal et Valmalette, ausquels j'en avois demandé, qui me dirent que ils ne pouvoient m'en donner, et que sy je le désirois ils respondroient pour moy à l'hostelerie pour ma despence. Je leur dic un peue piqué que je n'avois pas besoing de leur cautionnement, et j'en eue ma revanche. Trois ans ou environ que ils m'envoyèrent un mémoire pour leur envoyer des marchandises, je leur feis responce que je n'en ferois rien, mais que venant eux mesmes aux achapts, tout ce que je pouvois faire pour eux, c'estoit de respondre pour leur despenses à

l'hostelerie, et par bonheur pour moy, car à quelque temps de là ils feirent banqueroutte. Et cependant ma mère avoit donné ordre à M[rs] Hugues et Anthoine Blauf à Lion, fort honnestes gens, de me donner ce que j'aurois à faire pour m'en revenir, mais j'estois partie quattre jours auparavant et m'en revins chés nous par Paris, où mon père grand me querella fort, ainsy que j'avois veue un père de nos camarades avoir fort querellé son filz à notre présence à Lion. Mais ma mère me receut fort bien. Me voicy donques à Reims au logis de ma mère. On revient tousjours au logis, particulièrement pour les enfans du peis.

Mais voicy des nouvelles : voicy l'amour quy se fait faire place et vien s'emparer, come un maistre qui entre dans son logis, de touttes les puissances de mon âme et de mon cœure pour ne me plus quicter et m'accompaigner jusque au tombeau. Quelque résistance que on face, il faut fléchir. Et comment résister au vainqueur des vainqueurs, au dompteur des dompteurs, qui a mis soubs ses loix les plus grands monarques de la tere et tous les dieux de la gentilité : « Grand prince, ouy, grand prince, on peut bien vous apeler ainsy, puisque sans vous il n'y auroit rien ! Toutte fois, sy grand que vous soyés dans tout le rond de la tere, j'en voy et cognois en ceste ville qui disent : « Nargue de vous et de vos feux ; » pour moy, je croy que c'est que vous les mesprisés come gens indignes d'estre vos esclaves. Vous sçavés l'estime que jé tousjours fait de vous, aussy vous n'en avés pas esté mécognoissant, car j'e confesse que j'en ay receue beaucoup de faveurs et que les plaisirs surpassent extrêmement les paeines que vous me causés. C'est ce qui fait que dans touttes les conversations que on parle de vous, je prend vostre partie et que je blasme

les auteurs qui ont escrit contre vous, come je loue ceux qui ont escrit pour ; et on peut dire aussy que les compagnies que vous n'onhorés pas de vostre présenses sont des compagnies funèbres, tristes et lugubres ; les ries, les joyes vous accompaignent, vous aymez la jeunesse et ne mesprisés pas la viellesse. Come je doibts encore parler de vous dans la suite de mes escripts, permettés moy que je vous quicte : hélas ! ce mot de vous quicter, comment le pourai-je, quoy que tous les hommes me le conseille ? Cruelle tirannie que il faille accorder à la coustume d'un peis où pour un autel que vous avés, vous en avés mil en d'aultres ; mais ils ont beau me consilier, ils échouent, que le conseil ne se doibt donner que dans les choses moralement possible. Je vous révère, Dieu aydant, et je ne manqueray pas de vous rencontrer partout où j'adresse mes pas. Dans ce discours que je fais de ma vie, vous m'avés tenu tousjours compagnie. Je ne puis que je ne vous cite, puisque vous en faitte la plus grande, la plus belle et la plus agréable partie. Que vostre compagnie encore mil et dix milions de fois est agréable, et que de souspirs et de larmes, quant on n'a pas le bien de vous posséder ! »

Come j'estois donques au logis de ma mère, à l'aage d'environ vingt cinq ans, il s'en faillioit une sepmaine que ils ne fussent accomplis ou à peue près, Mad^elle^ d'Adon (1) vint à la boutique avecq une de ses niepces que on nommoit Mad^elle^ Magdeleine Ravaux, quy a esté ma première femme. Elles venoient pour achepter pour ma maistresse une jupe de Tabis, coulleure de roze. Je n'estois pas à la boutique, come n'y ayant ny attachement, ny désir de

(1) De la famille des Coquebert, seigneurs d'Adon, village voisin de Chaumont-Porcien (Ardennes).

m'y attacher. J'estois dans une chambre enfermé que je lisois. Feue ma tante, Melle Roland, associée de feue ma mère, vinst fraper à la porte et m'apeler pour monstrer des estophes à ces damoiselles. Mais que vi-je ? ma liberté fust agréablement prise ; je leur vendis à leurs premières offres ce que ils avoient affaire, et avecq leur marchandises ils emportèrent mon cœure. Je le die aussy tost à feue ma bonne mère, qui donna à l'instant son consentement. La demande s'en feist par feu mon honcle, Jean Roland, qui fust de ma maistresse seulle, c'est à dire que Monsr Ravaux luy donneroit ce que il voudroit. Je fus aussy tost accepté, et néantmoins Monsr Ravaux, père de ma maistresse, demanda ce que ma mère me donneroit en mariage ; elle feit responce que elle me donneroit dix mil livres. Mr Ravaux dit que il en donneroit autant à sa fille, sy ma mère eust dit dix mil escus, come elle pouvoit bien faire, puiseque quelques annés après elle nous donna à chacun encore seize mil livres — il est vraye que ce fust à charge de luy en payer la rente à raison de troix pour cent par an que elle n'a jamais voulue recepvoir — Monsr Ravaux en eust donné autant à sa fille. Come l'ordre fust donques donné de faire la demande, Monsr d'Adon escripvit à Monsr Ravaux à Rumigny (1), qui vint aussy tost en ceste ville. Et dans l'apréhension de ne pas estre accepté, je feis un voyage avecq quelq'uns de mes amis sur la frontière. J'alay à Sii (2) et à Mésiers et Charleville, où je restay quattre ou cinq jours. Je fis mal, d'autant que on m'attendoit avec impatience. Cependant pourtant ma maistresse, auparavant que donner son consentement,

(1) *Rumigny*, chef-lieu de canton, arrondt de Rocroi (Ardennes).
(2) Peut-être *Sy*, canton du Chesne (Ardennes).

me voulut encor voir. On me le dit. Je dis que je me treuverois le lendemain à neuf heures à l'église du Temple, et que j'aurois à mon chapeau un galond coulleure de feue. J'en estois tout plein dans le corps et dans l'âme. Je feignis une promenade avecq des camarades et de passer vers le Temple pour y faire nostre prière. Je la vis, elle me veit, nous ne nous disme rien, mais nos yeux parlèrent ; ma compagnie ne s'en aperceut pas. Je luy avois escript une lectre cacheté auparavant, que je luy envoyay et feis rendre par maistre Robert Vialon. Je luy mandois que sy la condition de marchand dans laquelle elle m'avoit veue, car elle voyoit alors les plus belles compagnies de damoizelles de la ville et le grand et beau monde, que sy, dizois-je, ceste condition luy desplaisoit, que j'estois une table d'attente sur laquelle elle pouroit tracer ce que elle voudroit, que mes parens mesme avoient plus d'inclination pour m'achepter une charge que pour me mettre à la marchandise. Elle receut ma lectre, mais me la rendit cachetté quinze jours après que nous fusmes mariés, sans l'avoir ouverte ny veue. Dans le temps que j'estois accordé, un qui avoit prétention à ma maistresse feit dire à Mr Ravaux par un de ses parens et amis dudit Sr Ravaux, que j'estois subjet à un mal caducque, mais on n'y eust point d'esgard, car le mensonge et la calomnie se destruisent bientost, mais la vérité est sy belle que elle se fait bientost aussy cognoistre.

J'avois oublié à dire que j'avois courue assés de hazarts jusque icy. Je dic que je pensay périr sur le Rosne, et que nous eusme sur mer deux grandes tempestes et courus des corsaires. Pendant ma demeure à Paris, chés Mr Cornillier, je fus heurté sur le pont de bois. Il est fondue maintenant et un aultre bastie de

pière, que on apelle le pont des marchands. Je fus, di-je, heurté par des sergeants qui menoient un home prisonnier, et come je leur eusse dit quelques parolles en colère, ils me prirent et conduisirent moy mesme en prison ; mais je ny demeuray guère, car Mons[r] Cornilier, chés qui je demeurois lors, en fut aussy tost adverty, qui me vint desgager. Déjà les prisonniers me demandoient la bien venue, et come les sergeants ne peurent rien proposer contre moy, je ne fus pas escroué et sortie aussy tost. On me demanda sy je voulois me rendre partie contre mes preneurs, je ne le voulue, n'y ayant rien à gagner contre des sergeants ; et come j'estois cogneue dans le quartier, je m'en revins par les chemins que on m'avoit conduit, afin de faire voir au monde qui me cognoissoient mon innocence.

Quelques jours après, revenant de la promenade des Thuilleries, j'entray dans un grand bateau debvant le Louvre, afin de voir plusieurs petits bateaux quy estoient sur la rivière pour voir des basteliers qui s'escrimoient les uns contre les aultres, et vis périr un bateau qui passa soubs les grands bateaux, dans lequel il y pouvoient avoir trente cinq à quarente personnes, qui furent tous péries, à la réserve d'un ou deux que on sauva. Et deux jours après, je vis en plein midy le feue prendre à la S[te] chapelle au palais ; on voyoit le plomp fondu couler des goutières come de l'eau. On abatit quantité de petittes boutiques pour empêcher plus grand dommage. Ce fust par la faute d'un plombier. En ce temps, c'estoit en mil six cents vingt sept, le Roy Lois 13[me] revint triomphant de la Rochelle (1). On luy feist une entrée

(1) Maillefer se trompe ici d'une année : l'entrée triomphale de Louis XIII à Paris eut lieu le 23 décembre 1628. — Quant à l'in-

à Paris fort superbe, et le soir des feux d'artifice sur la rivière. Ne faut pas demander sy il y avoit du monde à voir ses magnificences Lecteur vous jugerés sy cela valoit la paeine de me destourner de mon chemin pour aler requérir ces remarques que j'avois oublié. Je les ay creue assés considérables pour les aler ramasser.

Je vien reprendre ma maistresse et mon accordée que je vais espouser : belle et agréable journé, que ta durée ne va elle à des milions d'annés ; cœure nouveau, novices embrassements, que vous valés ! on ne peut vous assés estimer. Je me moque de tout l'or de mil Indes, mises en paralèlle avecq vos felicités, c'est moings que rien. Hà ! quen je m'en souvien, l'eau en vient encore à la bouche ! Me voilà donques marié, le 27 apvril 1636, dans la sepmaine des Rogations. Il se dit que le diable n'a jamais voulue entendre à prendre femme ny à estre matelot, d'autant que dans le mariage faut avoir un feue qui ne s'esteigne jamais, et que il veist sur mer deux vaisseaux, lesquels d'un mesme vent aloient l'un d'un costé l'aultre de l'aultre. Je demeuray néantmoings un an chés ma mère sans mettre le pot au feue. Dans l'ancienne Rome, les nouveaux mariés estoient la première anné exempt de toutes charges et n'estoient chargés d'aucune imposition, et nous voyons que on arouze tous les jours les nouvelles plantes. Mais au bout de l'an ce fust à moy à regarder de quel costé vien le vent. Vous aurés remarqué dans mon voyage d'Italie come j'ay parlé d'un certain abée qui estoit venu à nostre compagnie depuis Lorette jusques à Parme. Ainsy que j'estois donques ceste première année dans

cendie de la Sainte-Chapelle, il faut le reporter à l'année 1630. (*Description de Paris*, par PIGANIOL DE LA FORCE, 1742, t. I[er], p. 344.)

la boutique de feue ma mère, ce Mons[r] Labée vint à passer. Je vous laisse à penser, bras dessus, bras desoubs, embrassements, visittes réchiproques, cela s'en va sans dire, car les cognoissances des voyages se font aymer, tant d'exemples ; mais faut passer, j'ay d'aultres choses à dire. Quinze jours après que il fust partye, il m'envoya un home du camp d'Aras, et me mandoit par sa lectre de luy envoyer seulement pour 5 ou six mil livres d'estophes, et que les ayant receue il m'en remettroit la valeure à Paris sur des personnes que il me nomoit, et c'estoient M[r] Chalopin et Coustels de ma cognoissance. Je fus tenté de le servir aussy tost, mais ma feme, qui avoit plus d'esprit que moy, m'en empêcha. Je die à son home que cela ne pouvoit pas estre prest sy tost. Il respondit que il viendroit dans huict jours. J'envoyay ses lectres à Paris, j'eus pour responce que on ne le cognoissoit pas. Quant son home revint, j'escripvis à son maistre que je n'estois par marchand, que mes voyages m'avoient eslevé le cœure et que j'estois sur le point d'achepter une charge, que alors sy je pouvois luy rendre service, très volontiers; et du despuis je n'en ay pas eue de nouvelles.

Ce ne seroit pas mon humeure à parler du bien (*sic*) (1) à cause de leur mutabilité et du désordre que ils causent dans le monde, et que on voit ordinairement que ceux qui en ont le plus, ce ne sont pas ceux qui en ont plus de jouissance ; mais come ils sont nécessaire autant et plus que au temps jadis à cause de l'ambition quy est creue, et que effectivement les despences sont plus grandes que jamais et inévitables, et que on n'estime les hommes que à proportion de son bien, et que véri-

(1) *Du bien*, pour des biens de ce monde.

tablement un home sans argent, c'est bien peue de chose, et de l'argent aussy sans home encore moings. Pour l'establissement donques de ma fortune, come je n'avois aucune inclination au détail et ma feme encore moings, je louay ma maison que j'é acheplé despuis et fait bastir à la rue S[t] Estienne, et me jettay dans les manéfactures. J'ay perdue, j'ay gaignié, j'ay despencé urlue berlue (1) come beaucoup d'aultres : faut faire quelque chose. Il n'y a pas grand fortune à faire en ce peis à présent, les proffits sont trop petits, les risques grand, et il est assés dificil de faire des grands affaires avecq ce que j'ay tousjours eue répugnance d'en entreprendre sur la bource d'aultruy, et que alors ayant esté quatorze ans sans pouvoir eslever d'enfans, ma femme accoucha seulement quattre fois, et touttes ses couches ont esté accompagnées de morts : aux trois premiers ses enfants moururent aussy tost avoir salué le jour, et à la quatriesme couche elle me feist un fils qui vist et a aujourd'hui dix sept ans passés, mais elle mourut vingt quattre heures après. J'ay creue que ce a esté en partie la faute de Jacqueline, sa garde, qui la laissa coiffer, ce que elle ne debvoit pas faire. Elle mourut subitement et sans me dire adieu. Quant ma mère me disoit : « Jean Maillefer, que ne travailliés vous? » Je respondois : « Pour qui voulés vous que je travail ; pour des heritiers colatéraux qui ne m'en sçauront pas de gré? » Et à mon second mariage, ma mère me disoit : « Quant vous n'aviés pas d'enfant, vous disiés que vous ne vous souciés pas de rien faire, à présent que vous en avés, — car il

(1) *Urlue, berlue,* terme populaire désignant un homme léger, inconsidéré, sans attention. *Berlue,* éblouissement de la vue. *(Dictionnaire de Trévoux.)*

m'en venoit tous les ans, — que ne travailliés vous ? » Je respondois : « Il me faut conserver pour mes enfants. » Je ne négligeois pas pourtant quant j'avois quelque chose à faire; mais j'é tousjours meslangé les affaires de divertissements, croyant que il faut que ils servent de relachements les uns les aultres.

Dans une longue guere que la France avoit contre l'Espaigne, qui recommence aujourdhuy, nous alions en garde aux portes de la ville et sur les remparts. Il y avoit souvent plaisir, mais come c'estoit un debvoir, cela estoit importun. Estant jeune, j'estois umpeue volontaire. Une fois nos voizins me disent à la porte Cérès que ils avoient la paeine de faire les provisions pour les repas, que je ne meslois de rien et que je venois quand il se faillioit mettre à table. Je leur die : « Que ne me commandés vous ? » On me dit : « Ayés soing pour le premier voyage. » J'en donnay la charge à un cuisinier et donné l'ordre de ne servir premier que les omeletes, car c'estoit vendredi, ce que on observa ; en après, beau service de poisson. Nos Messieurs qui estoient d'aucuns des ménagers se regardoient, et sy ils auroient veue d'abord le service, ne se seroient pas mis à table. Car ils en eurent pour teste chacun environ 35 sols ; on portoit sa bouteille. Cela fut cause que on ne me donna plus ceste commission. Une aultre fois, à porte à Vesle, il y passa du beau poisson ; j'en acheptay environ pour huict livres. Ils se demandoient qu'es ce que j'en voulois faire, et disoient que j'avois du monde. Je le feis aprester, me mis à table. La compagnie s'y mit fil à fille.

J'estois en ce temps fort chargé du logement des gens de guere ; cela m'ennuyoit, non pas pour la despence, quoy que je leur donnasse ma table, mais c'est parce que ce m'estoit une grande subjettion et que c'estoit le

rendés vous des aultres officiers avecq lesquels je jouois et passois le temps. J'estois dans la pencée de tout quicter et de m'en aler demeurer avecq ma feme à Paris. J'y voulois faire acheter une charge de vendeur de marée. Come un major escossois, quy avoit une jambe de bois, vint avecq un biliet de l'hostel de ville pour prendre logement chés moy ; come il eust veue le logis et que il disposoit déjà de touttes les places, je luy dis que il faudroit donques que je sortisse; il me dit tant mieux, et que il seroit encore obleigé de faire un corps de garde debvant mon logis. Je le priay de prendre la colation pendant laquelle je le priay de ne venir que le lendemain, — c'estoit à deux heures après midy, — et de ne pas treuver mauvais sy je tachois à faire changer cest ordre. Ce n'estoit pas que je m'en ventisse, il me dit que très volontiers, et que il ne pouvoit l'empecher. Aussy tost que il fut sorty, je ne perd pas de temps ; je m'en vay à l'hostel de ville. Ce bonheur pour moy, le conseil estoit assemblé. Je frape à la porte et dis à un sergent de ville qui ouvrit que j'estois venue pour parler à Monsieur le Lieutenant, c'estoit Monsr Fremin l'assesseur, — et à Messieurs de vil en plein conseil. On me feit entrer. Je parlay fort hardiment, car j'estois poussé, toutte fois avecq respect, et le chapeau à la main. Je leur dis que dans les républiques bien policés les biens et les maux estoient partagés, et que dans une tempeste chacun dans un vaisseau prenoit sa part du péril ; que jusque là j'avois tousjours obéy aveuglément à leur ordre, et que lors mesme je ne serois venue leur faire mes plaintes, n'auroit esté que ce major, que ils m'avoient ordonné de loger, avecq ce que il vouloit tout le logis, menaçoit de faire un corps de garde à ma porte ; que cela chasseroit les marchands et aultres personnes ; que je pouvois leur dire que

sy ils avoient des personnes à considérer, je leur pouvois dire que je debvois estre de ce nombre, et sans vanité que moy dix ou douziesme, je contribuois beaucoup par mon commerce et mes corespondance à la subsistance de tout le peis ; que ils taxassent, je ne me plaindrois pas. On me dis de sortir et que on me rendroit responce dans un moment. Je fus fort favorablement escouté. On m'aporta, ce fut Mr d'Adon, consilier de ville, aussy tost un biliet de descharge, avecq parolle que je ne logerois de ma vie. Et en effet Mr Noblet, capitaine de ville, estant mort quelque temps après, on dit à Messieurs le Recepveur Angier et Henry Josteau de donner leur biliet pour faire un capitaine. C'est la coustume que lorsque il y a un capitaine mort dans une compagnie, les deux qui restent en présentent troix sur un biliet à Messieurs de ville, qui en choisissent un des troix, et c'est ordinairement celuy quy est en teste, et ainsy les deux aultres sont exposés et servent de zéro pour remplir ; tant y a que Messieurs choisissent lequel ils veullent, sur les briguent *(sic)* que d'aultres faisoient et qui avoient pour eux les dits sieurs deux capitaines, lesquels Messieurs de ville avoient adverty de rendre leur biliet et mesme de m'escrire le premier ou dernier ; et eux sçachants que Messieurs me nommeroient, demeurent un an, et ne rendirent pas de biliets. On passa oultre, et je fus nommé. Nous avons esté ensuitte extrêmement bons amis et en grande corespondance avecq ces Messieurs nos capitaines.

Me voilà donques officier. Je raporteray icy quelques histoires qui se passèrent pendant la guere et aux gardes, quoy que j'anticipe sur le temps, mais c'est afin de n'y plus revenir, et ce dans le temps que nous avions dans nos murailles l'armé du Roy de sept à huict mil homes, commandés par Monsieur le marechal du Plessis-

Praslin (1), quy estoit un temps de guere civil bien fâcheux ; et le roy estant à Bordeaux et l'armée de l'archiduc composée de 25 à trente mil hommes en France, que on disoit qui nous venoit siéger, et nostre ville très mal fournys de grains et de farine. Par ordre donques de Mess[rs] de ville, elle entra et se campa dans les rues, carfour, à la Cousture, et le camp principal dans le grand jardin de S[t] Remy. C'est un miracle de voir come ceste armée vivoit, on peut dire come des anges dans la ville et come des diables à la campaigne, que ils fourageoient, pilloient, seyoient les grains (2), le battoient et le venoit vendre dans la ville, ce qui les faisoient subsister, car l'armée n'estoit pas payée et prouvoyoit la ville de grains. Parlant un jour à Monsieur le Maréchal de ces désordres et que ses gens mesme, come ceux de M[r] l'Intendant, aloient aux fourages, il me dit que ce n'estoit pas à luy à faire à payer l'armée du Roy, et que quant il le debvroit faire, que il ne le pouroit, que sy l'ennemy eust pris Reims, il ne sçavoit pas ce quy fut venue de l'estat alors que il avoit ordre de conserver Reims, Chaalons et Troye; que sy nous n'eussions receus l'armé, il nous auroit quicté et seroit alé à Chaalons, et asseurément nous estions perdus sans que receusme dans la ville la dicte armée ; il aportoit un grand ordre pour la contenir en debvoir dans la ville. C'est que leur bagage y estoit, qui auroit esté perdue, la ville peut estre piliée, l'armé dissipée, et que Monsieur le Maréchal en eust respondus. Et come c'estoit contre la volonté des habitans que on receust l'armé dans la ville, un soir à

(1) Sur le séjour de l'armée royale à Reims en 1650, voir les *Mémoires de Oudard Coquault*, 1875, p. 121.

(2) *Scier les grains*, pour scier les récoltes en grains.

porte à Vesle que je feis entrer quinze cents hommes, j'entendis un murmure de nostre compagnie ; c'estoit des plus notables et des Messieurs que je ne désire nommer, ausquels je dis : « Je croyois avoir des soldats, je ne voy que des capitaines qui veullent commander », et à un Monsieur : « Prenés le comandement, je n'é que faire icy, ou obéissés ; je sçay bien que hors de ce lieu c'est à moy à vous obéir ; quant vous *(passage laissé en blanc)*, dans vostre *(en blanc)* je n'y voy pas treuver à redire. » On ne dit plus mot.

Un aultre jour, c'estoit une belle journée, que le camp de Roze (1) estoit posté dans une prairie qui borne l'abreuvoir des chevaux, à porte à Vesle, un paisant se vint pleindre au corps de garde que les gens de Roze l'avoient mal traicté et pris son asne, et prioit de luy faire rendre ; mesme plusieurs de ma compagnie estoient d'advis que ce peizan avoit raison, et murmuroient. C'estoit la brigade de portmars ausquels je rend cest honneur que ce sont des lions et que il faut plus retenir qu'animer. Je leur die : « Messieurs il n'y a q'un mot, nostre garde et mon pouvoir est borné par les barière, au delà nous n'avons que voir ; sy vous avés tant d'envie de faire rendre l'asne à ce peizant, je n'empêche pas que deux de vous aultres s'en aillent au camp de Rozes, mais je ne le leur commande pas. » Deux se détaschèrent, furent battues, moqués, revindrent, qui avoient perdus la parolle.

Une aultre fois, à Fléchambaut, un peizant passa portant une colé de bled sur son dots suivys de deux soldats. A l'endroit justement du corps de garde et à ma

(1) *Reinhold de Rozen*, colonel puis général allemand au service de la France, lieutenant général en 1649, mort en 1667.

présence ce peizant laissa tomber à tere sa colé, disant estre lasse et ne la pouvoir plus porter. Ces soldats faisant les fanfarons le menaçoient et comandoient de reprendre sa colé de bled et la porter. Ce pauvre home se jetta à mes pieds, me dit : « Monsieur, c'est mon bled que ils m'ont fait sier, battre et porter et batue moy mesme. » Je dis à ce peizan : « Reprenés vostre colé, » et à deux portiers : « Conduisés et les soldats et ce peizan à l'hostel de ville. C'est là, di-je aux soldats, où on fera justice ; car je ne suis icy que pour la garde. » Mon peizan relève sa colé de bled n'estant plus lasse ; mes soldats de me demander mon nom, de me menasser et s'en alèrent, laissant ce peizan qui sautoit d'aise come sy il n'eust eue aucune charge.

Dans ces temps il n'y avoit pas un mois ou environ que j'estois remarié à Chalons. La veille que j'espouzay, on me dit : « Monsieur, voila l'ennemys qui va à vostre ville. » — « J'espère, respondai je, estre à temps à mon debvoir ; » et deux jours après que je fus marié, je m'en vins et passay au travers de quantité de fourageurs courant la poste, quant je les voyois demandant le logis du Roy et feignant de porter le paquet dudit seigneur Roy. Quinze jours après j'alay quérir ma feme en compagnie de six de mes amies. Mon remariage debvoit précéder ces dernières lignes, mais ce a esté afin de ne pas interompre le fil de ma narration d'une petitte partie de ce quy se passa pendant la guere ou la garde où j'ay eue part, que je reprendray pourtant bien tost, car la paix ne se feist que sept ou huict années après.

Me voicy donques à l'aage de trente huict ans, mon cher lecteur, sy il vous ennuit, vous este libre, n'alés pas plus avant, la matière n'est pas riche, et moy quy l'escris, je n'é peut estre pas l'industrie de la relever,

nous ne nous faisons pas nous mesme. Vous voyés bien que je n'é pas conduit des armés, dompté des nations, maniés des grandes finances, donné mes advis ou pris des conclusions dans des conseils, rendue des arests, fait esclater ma voix dans les cheaires ou dans un bareau, descouvert des mondes nouveaux ou treuvé des nouvelles inventions pour le proffit du genre humain. Touttes ces choses donnent de l'esclat et ornent merveilleusement une vie. La cognoissance, l'amitié ou la faveure des princes, la faveure, la fortune, les accidents, les rencontres donnent bien souvent du lustre à une médiocre capacité. Qui peut dire aussy et que sçay-je aussy sy les employes m'ont manqué, sy moy mesme je n'é pas manquay aux employes et sy il n'eust pas esté advantageux pour vous, Monseigneur le publique, à quy je desdie mes ouvrages, que mon fonds et un peue de vivacité et de feue que j'ay sans vanitée peutestre avecq moins de jugement, eussent esté plus cogneues, et que mon infirmité de l'ouye ne m'eust non pas despleue (1), car cela n'a pas esté à mon choix, mais empêché de vous rendre les services que j'aurois bien désirée. Donques quy est entièrement sage et parfait icy bas ? Je vous demande donques une seulle grâce, mon chère Monsieur, ma plus chère Madame ou damoizelle, debvant que me blasmer, faite je vous prie une reveue dans vous mesme sy touttes choses sont dans l'estat que elles y debvroient estre : *Medice sana te ipsum ;* qui fait un panier peut faire une corbeille, et qui peut faire une corbeille peut faire un panier. Les spirituels m'entendent ; pour les aultres je perdrois peut estre mon temps à les persuader. Voilà un petit destour, mais ceux qui voyagent et ceux

(1) *M'eût déplu*, c'est à dire ôté le plaisir de rendre service au public.

qui composent bien souvent ne sçavent pas les chemins, et ce n'est pas tousjours la saison des moissons et des vendanges où vous treuvés du monde qui vous remette dans vostre chemin.

Me voicy donque à l'aage de trente huict ans et veufe afligé. Vous le sçavés, ceux qui sont en un semblable estat et qui ont aymée, ceux qui ayment leur feme à cause de leurs biens sont consolables parce que il y a bien souvent des causes que ses biens leur demeurent. Il n'en est pas ainsy de ceux qui les ayment par inclination, pour leur beauté ou pour leurs vertues ou perfections; non, non, quant ces charmes, ces inclinations, ceste simpathie, ceste amour se rencontre dans un mariage, la dissolution en est effroyable et tout ensemble espouventable. Ma feme, come je croy avoir remarqués, m'avoit laissé un filz; mais un mois après je cogneue bien que quoy que je n'estois pas fort aymable, j'estois fort aymant, et que je ne pouvois resister au dieu qui veut que j'ayme; mais nonobtant que j'eue beaucoup de deffauts, que il faillioit avoir dadvantage de perfections pour me plaire, et je ne manquay pas de rencontre sinon pour finir, mais pour adoucir ma tristesse, vous l'alés voir. J'estois triste tout ce que l'on peut l'estre; aussy en avois je bien du subjet. Mais un mois après, je cogneue bien que je debvois prendre une résolution. Je coulois le temps avecq mes amis et j'avois encore ma mère qui m'estoit une grande consolation. J'avois accoustumé tous les ans d'aler promener à Chaalons, plustost par divertissement que pour affaire. Quattre mois donques après que je fus veufe, j'y alay en compagnie de quelques amis. J'alay voir Monsr Deue, marchand fort honneste home et de mes bons amis (1). Il me feit grande

(1) *Deue,* ou *Deu.* La famille Deu était l'une des plus honora-

civilité et me pria bien fort, ainsy que il avoit accoustumé, d'aler prendre un disné à son logis avec ma compagnie. Je l'en remerciay, mais come il me pressoit fort, je luy dis : « Nous irons voir après midy vostre logis de campaigne » (dont la moitié apartient à présent à mes enfans.) Et en effect, après que nous eusmes disné, nous montasmes en carosse et alasmes le prendre à son logis. Je vis sa niepce. Car il n'avoit pas d'enfans. Je luy die de permettre que elle vinst avecq nous ; elle se mit auprès de moy à la portière du carosse J'estois tousjours fort triste. Cependant que le carosse rouloit, je ne dis pas un seul mot et la regardois dans une grande indifférence. En entrant dans son logis, je lui di sans faire réflexion à ce que je disois, come on dit à des gens qui n'ont pas d'enfant : « Je voudrois que vous fussiés mon honcle. » C'estoit, come j'ay dit, un home fort franc. Il me respondit aussy tost : « Il ne tiendra qu'à vous. » Je ne me souvien pas sy je l'en remerciay, mais je sçay bien que je regarday ma maistresse, sa niepce, d'un aultre œuille. J'y treuvay des nouveaux charmes dans son vizage et dans son entretien, dont je ne m'estois pas aperceue. On feist la colation quy estoit magnifique. Je vous dirois bien tous les plats et l'ordre du service, n'estoit que vous me pouriés reprocher que je vous repais de vent. Ce sont néantmoings touttes véritées ; il n'y a rien que je hay come le mentir. Le mensonge est méséant à un honeste home ou quy est bien aise d'estre creue tel. Je l'entretins à la promenade, j'avois encore l'ouye fort bonne : je ne m'ouvris point du tout. Retourné au logis,

bles de la bourgeoisie châlonnaise, et a laissé des descendants directs jusqu'à nos jours. (*Biographie châlonnaise*, par A. Lhote, 1870, p. 104.)

me voila resveur. On soupe, on se couche, je ne me réveilliée pas, car de toutte la nuict je ne fermay pas l'œuille.

Je croy bien que vous pensés que je me levay matin, ce fut à trois heures. Je m'abille, je volle après mon cœure, chés Mons[r] Deue que je treuvay levé. Je pris preteste que nous voulions partir de bon heure et que je venois le remercier de tant de civilités que j'avois receue de luy. Après mon compliment et en prenant congé je luy dic : « Monsieur, la parolle que vous me dicte hier en entrant dans vostre maison des champs et-ce tout à bon ou pour rire? » Il me respondit : « Ha! par ma foy, c'est tout de bon. » « Je reçois, di-je, Monsieur, cest honneur avecq grande joye et je l'accepte, mais ce n'est pas encore assés, faut avoir le consentement de Mad[elle] vostre niepces. » On la feit lever, et habiliée, venir avecq Madame Deue sa tante, qui m'aymoit déjà à ceste nouvelle autant que sa niepce. Je saluay, je dic, je baisay l'une et l'aultre et je dis à ma maistresse : « Madamoizelle, nous sommes icy sur un marché que quant il est faict il ne peut estre deffait que par la mort. Monsieur vostre honcle m'a fait la grâce de m'acorder vostre belle personne, mais ce présent sy riche, sy agréable et sy inestimable que il soit, je ne puis pas l'accepter, sy vous ne vous donnés vous mesme ; mais auparavant vous avés des choses qui veullent que vous y faciés des considérations. Il s'en faut bien que mon cœure vaille le vostre, et aussy n'en treuverés vous pas qui peut entrer en comparaison du vostre. Ce n'est pas encore tout, adjoutaye je, c'est que j'ay trente huict ans. (Elle n'en avoit que dix neuf). Je suis veufe, j'ay esté marié quatorze ans, j'ay un filz que j'ayme ; du surplus il y a de quoy vous satisfaire. » Elle respondit : « Je suis vostre servante. »

Aussy tost les cuisiniers employé pour le festin; la renommé vola par toutte la ville. Je priay un amis qui me debvoit de me donner cent loys dor que je donnay dans une bource à ma maistresse. Je partis avecq Monsieur Deue après midy, quy se mit dans nostre carosse pour venir à Reims. La nouvelle nous avoit devancés. J'alay voir ma mère, Monsr Deue vint avecq moy. Ma mère me dit à part que par ceste action j'avois perdue toutte la réputation que j'avois acquis; mais elle fut bien tost désabuzée de ce que on luy avoit fait acroire. Je luy dis : « Ma mère, il est vraye que voilà deux fois que je me suis marié, car c'est moy quy ay choisie mes maistresses et je me suis mariée par les yeux que j'é tousjours eue fort bons, grâce à Dieu; sy il s'y est rencontré du bien, ce a esté par accident, tenés. » Je luy jettay sur la table un mémoire du bien de ma maistresse escheue et à escheoir.

Il faut vous dire que après la parolle que j'eue de Monsr Deue, de Madame Deue et de ma maistresse, je die à Monsieur Deue : « Monsieur, voilà ma maistresse, quant elle n'auroit pas un solz vailliant; mais come je n'é peue communiquer ceste affaire à ma mère, que j'honore beaucoup, dittes moy ce que elle a de bien afin de respondre à ma mère. » Il me traça avec de l'ancre sur du papier en 5 ou 6 lignes un mémoire. Je luy dit : « Monsieur, c'est trop pour satisfaire aux parens quy désirent les biens. » Car après tout, ayant plus d'expérience que je n'avois pas alors, je cognois bien que ils sont extrèmement nécessaires et que 3 ou quattre salles bassent *(sic)* voutés, pleines de thuille d'or come a le grand Mogol, acomoderoient bien un home qui n'auroit d'aillieurs que un esprit fort médiocre. Je ne cognois que *(les noms laissés en blanc)* qui gueusoit avec honneur. Nous sommes dans un temps, que, je croy,

le bien n'a jamais esté plus nécessaire. Il est aisé à voir, tout le monde court après, aussy bien les gens doctes que les moins doctes; et je vous prie : ne me dittes pas de particularizer touttes les conditions et professions. Je croy que vous n'en treuverés guieres à qui ils soient indifférents, moyennant que vous les ayés laissé seulement deux fois vingt quattre heures sans boir ny manger, mais sérieusement *(en blanc)*. Le temps passé, nos grands pères se mouchoient sur la manche, les galonds de leur souliers estoient des lanons de cuire. Il est vraye que il faillioit plus de velours pour faire un chaperon à leur femme, nos grandes mères, que il n'en faudroit pour faire 2 masque ou 3 loups à leur petittes filles.

Ils ne perdoient rien, gagnioient ce que ils vouloient et ne faisoient point de despence. Ce n'est pas de mesme à présent, despuis que les points et les duchesses (1) sont en vogue et le reste. Voilà un Monsieur qui lit, qui dit que j'entretien et que je dis bien des fadaises. Hé bien, Monsieur, faitte mieux! Je souhaitterois bien faire un aultre mestier. Je vous advoue que c'est faute de melieure occupation, quoy que les intervalles que je donne à ces sottisses occuperoient (je n'entends pas parler à vous, Monsieur, quy est fort raisonnable et plein d'humanité, mais à des critiques), je die les occuperoient et au delà tout entiers, estants peut estre de l'humeur de Monsieur Gaulard qui dormoit à midy afin de fuire l'oisivetée. J'advoue pourtant que il y a bien des occupations, auxquels je donnois mon temps cy debvant qui me laissent un grand loisir, et cela n'empèche pas pourtant que à présent hélas! l'amour *(en blanc)*, la nuit et le jour, ne me livre la guere. Vous notterés que à présent que j'escri

(1) Termes de toilettes de femmes, broderies.

ces mémoires, j'ai tout perdue et je suis veufe à cinquante cinq ans passés pour la seconde fois; mais debvant que parler de l'estat où je suis maintenant, je croy que il est à propos de passer quelques rencontres plus remarquables dans mon second mariage; mes meures et humeurs y parestront un peue d'advantage.

Je passeray bien des choses, soient par oubliance, ou que elles n'en vallent pas la paeine, ou que j'é l'esprit trop diverty maintenant pour y donner mon entière aplication. Le temps estoit assés fâcheux pendant les mouvements des deux gueres de Paris. Cela est estonnant de la grande corespondance que a ceste ville de Paris. Il semble que ce soit un corps et que touttes les aultres villes de l'Europe soient ses membres. On a veue que quant elle a esté attaqué, que les affaires cessoient dans touttes les aultres villes tant de France que des royaumes estrangers jusque à Constantinople mesme.

Je me souvien que en une sédition en ceste ville (1) où il y eut quelque habitant de tué, ils alèrent chés *(intervalle en blanc)* qui estoient au bureau des aydes; quelques compagnies furent commandés; il y eut seulement un home de tué et quelques poinssons vuidés. Le lendemain je me treuvay environ deux heures après midy à la place de ville. On dit que ils estoient deux ou 300 séditieux au Barbaste (2) devant le logis de Simonet, que ils menaçoient de pillier. Monsr Audry, Lieutenant des habitans, me veit, m'apela et me donna une brigade d'environ quinze ou seize portiers à comander et aler chés Simonet. Je me mis à leur teste et leur die: « Mes-

(1) Il s'agit ici de Reims.

(2) *Le Barbâtre,* longue rue de Reims, en dehors de l'ancienne porte.

sieurs, je n'é pas de commandement sur vous, que celuy que Monsr le Lieutenant ma donné, — car ce n'estoit pas gens de ma compagnie. — Gardés vous bien, di-je, de tirer et de mettre la main dans le sang sans mon ordre. Le premier quy sera sy hardy, je luy donne de mon pistolet dans la teste ou de mon espée au travers du corps. » Nous ne fusmes pas à ceste paeine, car dès que nous fusmes à la porte Bazé et que ils nous aperceurent, touttes ces canailles se dissipèrent. Ils n'avoient pas d'armes, seulement quelques avoient des bastons.

Un aultre jour, come j'estois chés moy avecq quelq'un de mes amis et que nous décoiffions la sixiesme ou huictiesme bouteille de musquat, on me vint dire de la part de l'hostel de ville d'aler avecq ma compagnie au faubourgs portecérès. Il faut scavoir que il y avoit environ deux mil homes, gens de guere de divers régiments. J'envoye advertir nos connestables et m'en courus viste aux faux bourgs. Je treuvay à l'entré Monsr le Lieutenant, Monsr Audry, et seulement cinq ou six de ma compagnie. Je dis à mondit sieur le Lieutenant : « Toutte ma compagnie sera icy fil à fil, advançons ; ces gens icy sont gens de différends regiments qui sont sans chef, sans ordre et sans commandements ; nous les mettrons dehors soubs vostre conduitte. » Il est vraye que les effets que l'ordre produit sont admirables. Nous entrasmes dans les premiers logis des faubourgs, en faisions sortir les soldats et continuasmes ainsy aux aultres maisons. Nous chassions ces soldats devant nous come des moutons. Il est à remarquer que c'estoient gens ramassés qui n'avoient ny chef ny capitaines, et nostre compagnie grossisoit. Il y en eut quelq'uns desdits soldats qui présentèrent leur arquebuze audit sieur nostre Lieutenant,

mais on ne tira point. Mons[r] le Lieutenant se mist à sourir et nous deffendit de tirer.

Une aultre fois, j'avois donné le commandement à (1) pour commander dans un corps de garde du rempart. La nuict un connestable me vint raporter que il n'avoit pas voulue le recepvoir. Je luy renvoye, on me vint raporter que il avoit deschiré l'ordre. J'alois souper en ville. Je deffendis de dire ou j'estois. Je feis peut estre mal, car il vint pour me parler. Le lendemain j'alay treuver Messieurs nos capitaines auxquels je comptay l'affaire et leur die que je désirois remettre ma charge à Mess[rs] de ville et que j'aymois mieux obéir que d'avoir le commandement et n'estre pas obéi; que dans la guere touttes les suites estoient des conséquences trop considérables, mais que je n'avois pas voulue aler droit à Mess[rs] de ville sans les voir premier. Ils prirent mon affaire du biais que je la leur avois représenté, entrèrent mesme dans le mesme sentiment de remettre leur charge, sy on ne me faisoit justice d'un mespris qui regardoit la garde et delà la conservation de la ville. On assembla le conseille, nous fusmes mandé et prié de nous asseoir avecq Mess[rs] de ville. Come ce vint à délibérer nous sortismes. Le *(en blanc)* fut mandé et entré *(en blanc)*, nous demeurasmes dehors la chambre du conseille nous troix capitaines, à desseing que au sortir du conseille, sy il y avoit quelque rigueur contre luy, de le redemander à Messieurs de ville et l'aurions obtenue. Mais au sortir du conseille, Monsieur le Lieutenant nous dit que ce n'estoit plus nostre affaire, que c'estoit la leure. Il faut dire que ledit *(en blanc)* quy estoit en faute, au lieu de s'humilier et dire au moings quelques parolles de respect, extravagua et s'emporta à

(1) Le nom est laissé en blanc dans le texte, probablement par égard pour l'honneur de la personne en faute.

des injures contre des principaux de Messieurs. C'estoit un honneste home d'aillieurs, mais prompte et colère. C'est grande pitié de ceste passion quant elle n'est pas réglée. J'en ay tasté : je le diroy en son lieu, tant y a que il fut ordonné que il iroit en prison, voilà une merveilleuse extrémité. Il ne voulut pas s'y laisser conduire ; quattre faquins (1) on les apelle en France des portefais, l'y portérent sur une civière et y coucha une nuit ou deux et en fut mis dehors. La justice estoit assés grande. Je fis ce que je debvois faire, mais sy j'eus préveue ce fascheux rencontre, j'aurois esté moy mesme plutost veillier cent nuits sur les remparts, et j'ay eue regret quoy que j'aye fait mon debvoir.

Ceux qui voyagent après avoir passé les Alpes, les montaignes de Morgues où il faut grimper avecq des griffes de fer, les monts pirenés, rencontre enfin des belles valés et des pleines agréables. N'entendés vous pas, mon cher lecteur, les trompettes, les hautbois et l'air de la marche de nostre grand monarque, tatera, tatera, tatera? Ouy, voicy cest incomparable, cest invincible qui se vien faire sacrer (2). Que d'honneurs qui vont tumber sur mes foibles espaulles ! Sy je n'eusse treuvé le moyen de m'en descharger, j'en allois estre acablé. Les choses les plus belles, honorables et charmantes que elles soient, pour les gouster, ce mot l'explique bien, il en faut prendre par modération. *Fratres sobrii estote*, dit l'Escriture, sages à sobriété, disoit M[r] Vailliant, une trop grande prospérité ou science enfle et peut estre aussy dificil à suporter que son contraire, Enfin voilà mon logis marqué

(1) *Facchino*, crocheteur, porte-faix.

(2) Le roi arriva à Reims le mercredi 3 juin 1654, et y fut sacré le dimanche 7 juin dans l'Octave de la Fète-Dieu. Il en repartit le jeudi 18 juin pour Rethel et se rendit de là au siège de Stenay.

par les fouriers pour Monsieur (1) et ses officiers qui le meublent et tante ses tapisseries et son lit; mais Messieurs les tapissiers détapisse pour faire place au lit et aux tapisseries et bras d'argent de la Reine (2). La Reine ayant veue mon logis et comme elle y entroit, elle dit que c'estoit le sien : « Ouy, grande princesse, vous avés raison. » Dans ce mesme moment, Mons[r] le mareschal du Plessis me demanda : « Mons[r], est vous le maistre de céans? » Je luy die : « Monsieur, je l'estois il y a un moment, mais quant le soleil paroit les estoilles sont eclipsés. » Le roy entroit par une porte que on avoit fait dans la muraille de mon jardin; Monsieur le cardinal Mazarin menoit sur ses pas la Reine par la main, montant l'escalier du jardin, passant par la salle pour monter aux départements d'en haut. Monsieur le Maréchal du Plessis me dit : « Mons[r], suivés et faitte vostre court. » J'entendois claire alors, je suivys en montant le grand escalier, je fus coupée par un halebarde; la Reine se retourne et dit : « Laisser passer mon hoste. » Je fus un peue surpris, mais je rapelay mes esprits. Je ne m'avois pas attendue de luy faire harangue, mais à Monsieur. Cependant aussy tost que on fut monté à la salle haute, la Reine se mit dans un fauteuille et Monsieur le Maréchal me prit par la main et me présenta. Je me jette à ses pieds et présent le Roy et Monsieur et tous ses courtizans, je luy die :

« Madame,

« Tous les lieus que le soleil descouvre, il leur communique incontinent sa clarté ; de mesme l'entrée céans

(1) *Monsieur*, Philippe de France, frère du roi, né en 1640.
(2) La reine-mère, Anne d'Autriche, alors âgée de 54 ans.

de vostre Majesté me comble de gloire, mais come de tous les biens c'est le partage des testes couronnés, j'en fais un sacrifice aux pieds de vostre Majesté et me réserve la qualité de *(en blanc)*. »

Ensuitte tous les corps qui attendoient vindrent faire leur harangues. Dans ce mesme temps un aumosnier de la Reine, fort honeste home, me dit que si je ne demandois un département dans mon logis à la Reine, il me faudroit sortir, et que le demandant elle me l'acorderoit. Je l'en remerciay et luy dis que ayant fait mon compliment à la Reine, il me seroit peut estre dificil de luy parler ce jour. Il me dit que je luy feisse demander par ma feme. J'alay quérir ma feme quy me dit que elle n'ozeroit jamais. Mons[r] le Mareschal de Lhospital que je priay la présenta, car Mons[r] du Plessis s'en estoit alée. Come ma feme eust seulement fait la révérence à la Reine, je me jetté encore à ses pieds et luy dic :

« Madame,

« J'ay une grâce à demander à vostre Majesté, je la prie pour la première de ne pas m'esconduire. »

Elle me respondit : « Quelle ? »

« C'est que, Madame, adjoutay-je, que dans les départements que on avoit marqué pour Monsieur, les fouriers m'ont laissé une place où je mis mes meubles, que sy il faillioit les oster et déplacer, cela embarasseroit. Je vous prie que elle me soit conservé. » Elle apela un exempt et dit : « Alés avecq mon hoste et accordés luy les places que il vous montrera dans son logis. » Je luy monstray ma chambre basse et ma cuisine ; il me dit : « M[r], on ny touchera pas. » Cependant sans ceste précaution il m'auroit falue sortir et abandonner le

logis. Car un officier entra dans ma chambre, cependant que je soupois avecq ma famille, quy me dit que il avoit affaire de ceste place, et parloit en maistre. Je luy dis : « Monsieur, je n'é q'un mot à vous dire, c'est que la reine m'a accordé ceste place et ceste cuisine que voilà vis à vis. Alons luy parler et sy je ne vous die la vérité ou que elle le veuille, je sortiray aussy tost de mon logis. » A ces parolles il ne dit mot, me feist une grande révérence et s'en ala ; et despuis on ne m'en parla plus et je demeuray au logis.

La court y demeura quinze jours. J'avois envoyé ma famille, je die mes enfans, au logis de ma mère, que j'avois demandé pour les mettre. Pendant ce temps j'avois un filz à batiser, et Monsieur et Mad^elle de Brussel, mes beaux frère et sœure, estoient arivés de Château-Thierry pour luy faire donner batesme et voir le sacre. Un aumosnier de la Reine me dit de le présenter à la Reine, ce que je feis. Elle prit Monsieur pour parain et donna charge à Monsieur de Gaboury, valet de garde robe de Monsieur, et à Mad^lle de Beauvais, de le tenir pour elle et pour Monsieur sur le fonds de batesme, ce que ils feirent, et fut babtizé à St Estienne avecq grand fanvart (1) et nommé Philippes (2). J'avois desseing de présenter une colation seulement audit sieur de Gaboury et Mad^lle de Beauvais et à quelques filles de la Reine et officier de

(1) Peut-être *fanfare*.

(2) Voici l'acte qui fut dressé à cette occasion par le curé de St-Étienne : 1654, 11 juin. « Ont été achevéez les cérémonies du baptesme de Philippes, fils de M^tre Jean Mailfer et de d^elle Marie Lefevre, lequel fut baptisé le second jour du mois de may 1654 ; le parin très hault, très puissant et très magnanime prince Monseig^r Philipe, frère unique du Roy Louis XIIIIme Roy de France et de Navarre très chrétien ; la marine la Reyne, par dam^elle Angelique

Monsieur. Come j'estois dans la chambre de Monsieur pour les prier, Monsieur m'apela et me dit : « On m'a dit que vous faisiés colation » Je luy dic : « Monsieur, pas grande. » Il me dit : « Monstrés moy vostre mémoir de ceux que vous invités. » Je l'avois à la main, je luy donnay; il le leut et me dit :« Je ny suis pas. »—« Je n'avois garde, di-je, de prendre ceste liberté. » Il me dit : « J'iray et j'y meneray la Reine. » Cela m'obligea de donner un ordre nouveau. Je feis accomoder troix tables dans ma chambre, sur lesquelles on mit une douzène de plats, bassins, rotisserie, patisserie, confitures seiches et liquides, un service bien ordonné et bien servie. La court ou la plus grande partie des dames et princesses y estoient. La Reine envoya une tourte à Mons[r] Guitaut, capitaine de ses gardes, qui l'envoya au Roy, quy me feit l'honneur de me dire que sy il l'auroit sceue que il y seroit venue. Il n'y eust rien de perdus ; je feis servir quantité de limonades. J'avois chés moy la Reine, touttes ses filles, son capitaine des gardes, Mesdames de Seneçay et Souvray, ses dames d'honneur, et Madame de Beauvais, sa feme de chambre. La cuisine et l'escurie estoient aillieurs.

Une aultre fois, Madamoizelle logea chés moy, quy est une admirable princesse, gaye et bonne et d'un esprit vifve (1). Elle avoit tousjours ses violons à son lever,

de Beauvais, fille de M[me] de Beauvais, prem. femme de chambre de la Reyne, nommée et députée par Sa Maj[té] pour assister en son nom et nommer audit baptesme, et noble Jacque Gaboury, premier valet de garderobe du Roy et de Monsieur, nommé et député par Son Altesse Royale pour assister et donner le nom audit Philippe de sa part. » *(Extrait du registre de la paroisse Saint-Etienne de Reims*, 1654, p. 81.)

(1) Il s'agit ici de Mademoiselle de Montpensier. Cette princesse

coucher et repas. Elle me feit une fois troix demandes touttes ensemble, auparavant que j'eus répondue, me demanda le chemin de Scedam, de parler à Mons[r] le Lieutenant, et sy je ne sçavois pas que il y eut quelq'un à la ville à M[r] le compte de Grand pré ; eust la bonté de venir dans ma chambre le jour que elle partit, du grand matin, me dire que elle nous avoit bien fait de l'incomodité. Au contraire, nous n'avions esté aucunement incomodé ; de là elle aloit fraper du pied aux portes de mes voizins, esveiller ses gens et dire que ils l'alassent attendre à la porte de la ville, porte Cère. Cependant elle trempoit du pain au milieu de la rue dans de la soupe et déjeunoit ainsy debout. Elle me veit une aultre fois dans son hostel à Paris, m'apela et dit à des Messieurs qui estoient dans la chambre : « Voilà Monsieur qui est le mieux logé de Reims », et me demanda sy j'avois affaire en court et que elle m'y ayderoit. Cela est bien obligeant à une princesse.

Je logeay encore Monsieur le Maréchal de L'hospital qui menoit Madame la maréchalle promener dans son gouvernement (1). C'estoit le melieur seigneur et le plus familier dans le discours. Je le congratulay du beau choix que il avoit fait de Madame ; que il sembloit aussy que Paris fut le centre des beautés ; que il n'en estoit pas de mesme dans les provinces, mais que à la campaigne il fallioit se passer à ce quy sy treuvoit, que il y

a raconté tous les détails de ses passages à Reims, au mois d'août 1657, dans ses *Mémoires*, Londres, 1746, p. 243 et 289.

(1) *François de l'Hospital*, comte de Rosnay, maréchal de France, gouverneur, puis lieutenant général de Champagne et de Brie, épousa en secondes noces, à l'âge de 70 ans, le 28 août 1653, Marie Mignot, dont il eut un fils mort peu après sa naissance. (*Dict. de Moréri*, 1732, t. IV, p. 184.)

més des beautés provincialles. Il le dit à Madame, qui dit à ma feme que elle désiroit les voir, et voilà la vraye cause du bal, car on feit un mémoire des dames et damoizelles. Cela fut publique. Je n'en parle pas d'advantage. Et come les troix soeures estoient dans la dance, en un bransle, je dic à Monsieur le maréchal : « Monseigneur, sy vous estiés Paris, à laquelle donneriés-vous la pomme ? » Il me dit : « A *(le nom en blanc.)* » — « Ce sont, luy reparti-je, Monseigneur, mes inclinations. » Il me feit et Madame beaucoup d'honneur (1).

Il faut encor dir un mot des petittes audiences pendant le sacre. Messieurs les ambassadeurs estoient montés pour congratuler la Reine à cause du sacre du Roy. Un amis me dit à la court : « Montons, alons voir ceste cérémonie. » Quant nous fusmes en haut, M[r] le nonce du pape et les évesques avoient fait leur compliment. L'ambassadeur de Savoye entra ; il estoit en dœuille, feit de mesme son compliment. On vint dire que l'ambassadeur de Venize montoit. J'entendis que la Reine demandoit come elle le recepvroit. On luy respondit que Venize passoit au nombre des testes couronnés. Mais cela ne fut pas nécessaire, car de luy mesme il uza fort bien du rang quy luy apartenoit. C'estoit un home bien fait, de belle taille, aagé d'environ quarente ans, habilié d'une moire blanche, chamaré d'une nège noir (2). Il entra, feit la révérence en entrant au milieu de la salle et à la Reine, quy estant asise, se leva et le receut debout. Luy, quy avoit eue tousjours le chapeau à la main, se couvrit et parla à la Reine teste couverte, feit son compliment et se retira. Je raporterois icy son compliment, mais

(1) Cf. *Reims*... par Pr. Tarbé, 1844, p. 209.
(2) Dentelle de peu de valeur.

avoit 3 soeures en ceste ville qui pouvoient estre nom-
j'estois umpeue esloignié et je ne l'entendis pas. Le rési-
dent de Gennes entra ensuitte, dit à la Reine ce que il
avoit à luy dire à genoux. Je croy que ces observations
ne sont pas inutiles. Je menois alors une vie bien douce ;
mais, beau temps, que vos jours sont de courte durée !

Quelque temps après ma mère mourut. Ce fut le 25
septembre 1654. Je ressenty ceste perte d'autant plus
que je recepvois une grande consolation de l'avoir. Mais
enfin tout passe, il n'y a que Dieu qui demeure : *Anni
ejus non deficient*. Je vivois donques dans mon ménage
dans une grande douceure et tranquilité. Come la paix
fut faite (1) et que on eut fait des réjouissances et des
feux de joye par et dans tous les quartiers de la ville,
le festin des voizins se feit céans, chacun à son escot et
part des frais. On avoit donné aux uns et aux aultres
diverses employes, aux uns l'artillerie et la disposition
du feue et artifice, aux aultres la lingerie, aux aultres
de faire la provision et soings de la cuisine, à d'aultres
la musique. Monsieur Lefricque (2), et moy fusmes
nommés pour la poësie. Je luy die : « Faitte de vostre
part, caressés vos muzes et moy la mienne. » Il feit des
merveilles qui se voient encore et moy j'escripvis dans
un quadre fond bleuf :

> Enfin la paix est arivée,
> Nous la voyons ceste belle astrée,
> Après l'avoir tant désiré :
> Tout nostre mal est achevé.
>
> Au lieu d'aler sur les remparts
> Humer du vent et des brouilliarts,
> J'iray raconter mon martir
> A celle pour qui je souspire.

(1) La paix qui suivit le traité des Pyrénées, du 7 novembre 1659.
(2) *Thomas Lefrique*, professeur et médecin en l'Université.

Ma passion est pour l'amour,
Je n'en ay plus pour la guere,
J'ayme encore à voir un beau jour
Et je n'ahis pas le ver.

Ces poësies, avecq celles de Monsieur Lefrique, estoient au dessus de ma porte. Come tous ces divertissements se faisoient les uns après les aultres, chacun aloit aux quartiers des jeux voir les figures, vers et feux préparés. Et sur mes vers, des personnes qui faisoient les cognoissans, les glosoient. Les uns disoient que ils n'avoient pas leurs pieds, les aultres que ils en avoient trop, sy ils auroient leue les autheurs qui ont inventé les vers libres, ils auroient eue d'aultres sentiments. Aussy j'eue l'aprobation d'aucuns et je passay pour poette et je puis donques dire :

Je veux que l'on me fouette
Sy je ne suis bon poette
Philosophe, historien.
Cela vaut mieux que rien.

La renommé en vola sy promptement que un bourgeois, Mr Remy de Reims, me vint prier come député de leur faire des vers pour leur quartier du grand Credo (1) ; mais, soit que ma muse ne fut pas dans sa belle humeure, ou par caprice, car les poëtes sont fantasques et ont des certaines heures ou moments de melieure humeure qu'en d'aultres, aussy bien que les pintres et les musisiens et beaucoup d'aultres.... *(sic)*

Je ne parle pas de mes affaires du commerce. J'en ay fait de bonnes et de mauvaises, come plusieurs, je croy que les temps passés elles estoient plus facilles, d'autant

(1) Le quartier transformé plus tard par la création de la place Royale.

que on gagnioit, on ne perdoit rien et on ne despensoit guère, et à présent les proffits seront dificil, les pertes et banqueroutles fréquentes, les unes sur les aultres, et les despenses extraordinaires.

Je traicteray du commerce en un discours séparés, et sy il est advantageux de se asosier, je dis de se mettre en compagnie ou de faire ses affaires seul. J'ay fait trois sociétés avecq divers, dont deux n'ont peue durer à cause des antipathies des humeurs ; et la dernière a duré environ 3 ans, et m'a pencé bouleverser et perdre ; quoyque l'union y fust, la dissolution se feit après une mauvaise affaire qui nous ariva et que mon associé n'avoit pas de fonds pour remplacer une grande perte ; ce qui luy causa la mort huict jours après s'estant saisie. On dit : « Il ne le faut pas ; » come sy nous estions les maistres de nos mouvements et que nous puissions estre bien joyeux quant nous avons des grands subjets de nous atrister. Cependant il est certain que vous ne pouvés faire de société avecq des gens qui n'ont pas de fonds ; car ils partagent aux proffits ; et toutte les pertes tumbent sur vous. Il s'en fait pourtant assés ainsy, mais je ne le conseillierois jamais.

J'arive à quarente quattre ans et je puis dire que touttes mes actions précédentes ont esté très peue accompagniés de jugement et faittes quasy sans réflexion. Mais du despuis je puis dire que avecq la famille que Dieu ma donné, il m'a par sa grâce ouvert les yeux, d'autant que je puis dire, sans me vanter et par sa mesme grâce : je peze presques touttes mes actions, non pas sy fort les parolles. En tout ce que je die c'est par gayeté et jamais avecq desseing d'offenser (1). Come je n'entends pas je

(1) A Cormontreuille, ce 1er juin 1680, où je suis depuis 15 jours.

deviendrois d'une humeure sombre et insuportable sy je ne parlois pas pour songer à ce que on a affaire. Il y a bien des choses à dire la dessus pour et contre, estant véritable que les choses sur lesquelles j'ay moings aporté de réflexionss ont celles qui m'ont le plus succédé : *Audaces fortuna juvat.* Come au contraire, après avoir preveue les tempestes, qui demareroit jamais du port, quy les apréhenderoient? Et ainsy touttes nos prévoyances se treuvent vaines, et ce ne sont pas ordinairement les plus clairs voyants qui réussisent. C'estoit un des estonnements de David de ce que il voyoit les méchants prospérer et les gens de bien dans la misère, je dis dans la pauvreté, un home de bien n'est jamais misérable, et on voit que la fortune quy est une aveugle se plait à faire du bien à ceux que la nature a laissé là, et ce qui me pique bien souvent, c'est que la pluspart du monde, mesme des gens que on croit esclairés, quant ils voyent un home abandonné de la fortune, vous disent hardiment que ce n'est q'une beste. Les pauvres gens ! ils sont encores plus bestes eux mesmes, et une personne d'esprit qui se voiroit à choisir entre une extresme richesse et une extresme pauvreté, se treuveroit empesché. Patience, je me reprend, il choisiroit la richesse et en retrancheroit le superflue, sy il a de l'esprit come je poze, non je ne me reprend pas, ceste richesse le luy feroit perdre. La pauvreté abat et ouvre les yeux, au lieu que les grandes richesses bien souvent les obscur-

Je né pas laissé de faire encore bien des fautes despuis dans les affaires et conduitte civils ; mais c'est nostre nature, ma promptitude et que j'ay creue bien faire. — Je suis assés incomodé d'une retention et d'une descente de boyaux. Je tâche de me préparer avecq la grâce de Dieu à la mort. *(Note de Jean Maillefer, ajoutée en marge.)*

cissent. De lè vient que on dit que un home qui devient bien tost riche, il se mecognoit : *Honores mutant mores.* Je n'é pas mis de contes dans ces escrits de ma vie. Comment l'aurai-je grossie sy je l'aurois remplie d'histoires? Celle icy vient à propos. Je la diray :

Un roy ou un grand seigneur, alant par la ville, treuva dans son chemin un ivroigne envelopé du sommeille sur le pavé. Vous pouvés bien croire et pencer que ce n'estoit pas une personne de condition. Il dit à ses gens : Que l'on me prenne et porte ce corps à mon hostel. On le feit, on le mit dans un lit et une chambre parfumée d'ambre, je ne sçay, gris ou noir. Le lendemain, j'oubliois à dire, après luÿ avoir osté ses hallions, lavé et mis du plus fin linge, le lendemain, di-je, voilà à son réveille quantité d'officiers et pages, teste nue, qui tirent le rideau du lit : Il est temps, Monseigneur, que vostre Altesse prenne son bouillon. Mon prince, luy dit on, avés vous bien repozé ceste nuict? Voilà les violons qui donnent le ban pour toutte la journé. On le traite en prince ; le disner, je vous laisse à pencer ; la promenade sur le frais dans les alées du parc, parmy les cascades ; le souper magnifique, le bal suit ; l'histoire ne dit pas sy les dames luy lancèrent des œuillades ; je croy que n'ayant pas de cognoissances de ces traits qui sortoit de leurs yeux, que il n'y prit pas garde. Mais à la colation, ce fat, plus accoustumé au jus de Bacus, en prit sy bien que il se remit en l'estat que on l'avoit treuvé la veille. On ne perdit pas de temps ; on le dévêtit de sa qualité d'Altesse, on luy remit ses hallions et on le reporta dans la fange où on l'avoit treuvé. Quant il fut désenivré, il se treuva un pied de nés, s'en retourne chés luy, dit à sa feme que il avoit fait un beau songe,

et raconta come un véritable songe ce quy luy estoit arivée (1).

Mais, je vous prie, qu'es ce que notre vie q'un songe ? Hélas! quant je songe à mes plaisirs passés, il m'est advis que ce n'est q'un songe ; encore les beaux ont cela d'advantage que ils ne vous laissent ny regrets ny soucies. Ouy les soings ausquels un père de famille est obleigé indispensablement, et les maux et adversités suivent de bien près les joyes. La vie de l'home sur la tere roulle incessamment entre la crainte et l'espérance ; mais particulièrement celle d'un père de famille pour l'eslevation, éducation de ses enfans et pour la conservation d'un peue de bien. Combien de fois ay je ouvert mes lestres dans l'apréhension d'y aprendre des mauvaises nouvelles? Mais on a beau chercher, faut enfin choisir et faire élection d'un genre de vie. Il n'y en y a point qui n'ayt ses croix : *Virga tua et baculus tuus, ipsa me consolata sunt* (2). *Etiam si occideris, me non te negabo.* Faut tirer advantage de nos faultes pour n'en plus faire, come les plus belle lois ont estés précédés de désordres qui en ont tousjours esté les causes. Faut tacher, tant que l'on peut, de n'en pas faire et ne pas s'atirer du repentir. Il y arive des choses assés que on ne voudroit pas. Certainement chacun est obleigé d'estre home de bien pour soy mesme, *fatte ben por voy*, dit l'italien ; mais un père de famille et une personne qui fait figure dans le monde, y est obleigé très particulièrement pour l'exemple, nous sommes assés chargé de nos fautes sans ce

(1) Cet apologue a une origine fort ancienne dans notre littérature, et la forme sous laquelle il reparaît ici permet de le comparer avec d'autres contes et fabliaux du moyen âge, notamment avec ceux d'Étienne de Bourbon.

(2) Psaume 22, 5.

que, en les multipliant, nous charger de celles d'autruy : *Delicta juventutis mee et ignorantias meas ne memineris* (1).

Je voulois icy parler de mes humeurs et de mes passions ; on les voit, ce me semble, assés dans ce discours ; ils auront leur place sy je m'en souvien. Car à présent j'é un desseing il y a plus de vingt ans de faire un voyage en Holande. Amstredam a une réputation sy grande que, dès mes plus tendres années, j'ay eue une passion merveilleuse de la voir. Hé ! que le pouvoir de l'home n'est il aussy grand que la volonté ! Cela viendra à l'aultre vie à ceux qui seront par la grâce de Dieu en paradis. Mes désirs n'estoient pas moins violents que ceux de Cristophe Colombe et Magellan. Je n'aurois pas seulement celuy de voir la Chine, mais tous les peis descouverts et à descouvrir, et assurément un humeure qui me vien du sang, de ma naissance et de mes parens. Car on dit que les Maillefert ayment leurs aises. Je ne peus la vaincre et la surmonter. Ha ! sans cela je me serois embarqué ; j'aurois mis tous mes espérances au vent et tout mon vailliant pour fretter un, deux, quattre vaisseaux pour courir toutte la tere. Je vous en aurois bien compté. Mais ques que tout cela sy Dieu me fait la grâce de monter quelque jour sur ces voultes azurés ; je voiray tout cela en un clain d'œuille. Mais, Dieu aydant, vous voyant je seray remplye et ne souhaitteray pas d'aultres contentements. Hé ! ma plume, vous prenés l'essor ; vous n'este q'une chetifve sauterelle et vous voulés vous eslever come ces oizeaux en l'air qui ont des aysles fortes : *Frater, noli altum sapere, sed time* (2). Descendons donques sur la terre, aussy bien je sçai bien

(1) Psaume 24, 7.

(2) S. Paul, Ep. aux Romains, chap. XI, 20.

que mes aisles se foudent come un nouveau Icare ; et voilà le carosse et la compagnie qui m'attendent pour partir pour nostre voyage d'Holande. Adieu, ma chère m'amour, j'espère te revoir dans six sepmaines vifve, ou deux mois au plus tost. Hélas ! que fais-je et que di-je ? Comment me séparer de moy mesme, de mon cœure :

Un moment sans te voir
Ce m'est un heure,
Je ne puis te quicter
Que je ne meure.

Non, non, dit elle, je ne vous quite pas, je désire vous aler conduire. Ma feme vint jusques à Scedam et Charleville. Mais qu'aves-vous fait ma chère âme ? Les adieux ne sont pas moins cuisants à Charleville que à Reims. Nous nous séparasmes enfin, et nous embarquasmes dans un bateau qui va ordinairement et part deux fois la sepmaine pour Liège. J'aurois bien souhaitté de faire ce voyage, come je die, vingt annés auparavant, afin d'y establir quelque commerce ; et je ne sçay sy je puis dire sy il m'eut esté advantageux ; on ne peut parler de ce quy n'a pas esté faitte. Les gueres m'en ont empèché, d'autant que les passages n'estoient pas bien libres, et j'avois deux fins, l'une de me contenter de voir Amstredam qui a tant de réputation et qui passe pour la plus belle ville du monde. Il seroit icy inutil d'en faire la description non plus que de Leiden, La haye et de toutte la Holande. Cela est cogneue. Je diray seulement que cela est assés incomode, que en bien des lieux on ne treuve que de grosse bière de Brandebourg, qui donne un déboir à ceux qui n'y sont pas accoustumés.

Je vis à Amstredam des amis qui me cognoissoient par réputation, plus que moy eux. J'y restay avecq ma

compagnie seulement 8 jours. Ce n'est pas assés ; mais j'avois envie de retourner. Il m'ariva une petitte disgrâce que j'aprehendois que elle ne fut plus grande, d'autant que estant dans la sinagogue des Juifs pendant leur cérémonies et où il y avoit bien du monde, au retour je vis que j'avois perdue mes papiers et lectres de crédit. J'aprehendois que quelqun les ayant treuvé ne s'en servit à mon dommage ; car j'en avois pour beaucoup de villes de Holande et Flandre, et il n'estoit pas nécessaire, car je treuvay des amis par tout. Ces Messieurs de Paris qui me les avoient donné avoient esté prevoyants, et par leur lectres d'advis avoient escript ma taille, mon aage et mon airs. Dans le commencement du voyage je voulois, come à mon voyage d'Italie, monter à touttes les villes les clochers, mais je vis bien que je n'estois plus jeune. C'estoit en 1660, j'avois cinquante et un an. Quant j'en eue monté 5 ou 6, je ne voulue plus monter. Quant j'eus veue Amstredam, je dic : « Il faut que l'argent soit icy aussi commung que l'eau et l'air. » Je pourois icy parler du regalle que nous feit Monsr Crommeling de Harlem et à nostre compagnie, tant en la ville que à deux de ses maisons des champs que il me fit voir, et conduisit monté sur un guiledain (1) d'Angleter de 100 pistolle, pendant que la compagnie estoit alé dans son chariot à l'aultre maison de campaigne qui sont des véritables palais ; de nostre desbauche un soir à soupé à La Haye, où nous payons par teste chacun une pistolle par jour et 40 s. pour nos valets ; mais come ce sont choses assés commune et que je suis pressé de retourner au logis, j'abrégeray icy mon voyage et je marquerés seulement les villes que

(1) Espèce de carrosse.

j'ay veus et où j'ay entré, passé et sejourné, pendant le cours de ma vie jusques à ce jour, par alphabet :

A

Holande. — Amstredam.
Alemaigne. — Aix la Chapelle.
Flandre. — Anvers, Avenne, Aras.
Italie. — Ancone, Albanne, Aqua pendente, Ariminy *(Rimini).*
France. — Amiens, Antibe, Avignion, Auxere.

B

Holande. — Bois-le-Duc, Breda.
Flandre. — Brucelle, Bapaume.
Italie. — Bouloigne.
France. — Beaune, Briart, Belville, Bar-sur-Seine.
Holande. — Bochel (?), Bret (?).

C

France. — Chaalons, Chaalons sur Saosne, Chatilion, Charleville, Chateau-Thiery, Chartres, Cannes, Compienne, Cosne.
Flandre. — Cambray, Courtray.
Savoye. — Chambéry.
Italie. — Cosme.

D

France. — Dormand, Dijon.
Liège. — Dinan.
Flandre. — Douay.
Holande. — Delpt (*Delft*).

E

France. — Espernaye.
Holande. — Endoven (?).

F

Italie. — Florence, Fayance, Ferare.
France. — Falaise, Feismes.

G

France. — Guibraye (*Faub^g de Falaise*).
Italie. — Gennes.
Flandre. — Gand.
Holande. — Gorcum.

H

Holande. — Harlem, Helmont.
Liège. — Huis.

I

France. — Jay (?) Rivière de Loire.

L

France. — Lion, Laon, Lisieux, La Ferté sur Joir, La Ferté Milon, Lagny, La Charité, Les Ricés.
Italie. — Lucque, La Mirandolle.
Holande. — La haye, Leden (*Leyde*) Lewarque (*Lewarden*)
Liège. — Liège.

M

France. — Moulins, Mascon, Meaux, Marseille, Maisières, Montlerye, Montargis, Mucie Levesque, Mondidier.
Italie. — Milan, Mantoue, Montefiascon, Modène.
Flandre. — Mons, Malignes, Maubeuge.
Savoye. — Montmelian.
Holande. — Maestrique.

N

France. — Nevers, Nemours, Nuis, Nostre dame de Liesse.
Italie. — Nostre dame de Lorette, Narsy, Novare.

Flandre. — Nostre dame du Hal.
Liège. — Namur.
Savoye. — Nice.

O

France. — Orléans.
Holande. — Orcum.

P

France. — Paris, Peronne, Pontoize.
Italie. — Padoue, Pavie, Parme, Pize, Pistoye, Pezaro.

Q

France. — St Quentin.

R

France. — Reims, Rouen, Roannes, Rethel.
Italie. — Rome.
Holande. — Roterdam.

S

France. — Soissons, Scedam, Senlis.
Italie. — Spolette, Savonne, Siennes, Seraval.
Savoye. — Suze.
Holande. — Saunier.

T

France. — Troyes, Tonnere.
Flandre. — Tournaye.
Savoye. — Turin.

V

France. — Vienne, Valance, Villefranche, Vervins.
Flandre. — Valencienne.
Italie. — Veronne, Viterbe, Venize.
Holande. — Utreque, Viana *(Vianen)*, Vuarcum.

143 villes.

Voilà come j'espère mes plus longs voyages faits. J'ay à faire celuy de l'aultre monde, auquel, come c'est le seul important, il me faut préparer tous les jours; et mon aage qui s'avance me fait doresnavant cognoistre que il me faut quitter plusieurs atachements que j'ay au monde quoyque innocents et quasy nécessaires. Le jour mesme de mon retour d'Holande qui fut d'environ six à sept sepmaines à mon voyage, soit par le changement de nouriture ou le trop de fatigue ou d'aultres causes, je m'alitay et demeuray un an toutte entier malade d'une fiebvre quarte qui feit mil tours et changea en tierce, double tierce, quarte, double quarte. C'est icy, Messieurs les médecins, où vous este au bout de vostre roole et ou vous perdés la tramontane ; mais enfin je n'é rien à vous dire, je vous honore et je sçay que vous faitte ou par charité ou par intérest ce que vous pouvés; je suis marie (1) seulement quant on a besoing de vous. Je guéris par la grâce de Dieu, par un grand dévoyement haut et bas, qui arive ordinairement dans ces sortes de maladies , et alors ou la mort ou la guérison arive promptement.

Je passois mon temps à l'ordinaire après les matinés avoir prié Dieu, asisté à la messe, come tout crestien doibt faire, fait mes affaires et escris mes lestres, je m'en alois souvent ou rendre ou faire des visites, come je fais encore, ou jouer à l'académye ou y voir les compagnies. J'ay fort aymé et esté ataché au jeue de picquet. Come je ne joue que par divertissement, je ne puis me plaindre que j'y aye beaucoup perdue; mais effectivement je n'é pas esté heureux au jeue, ou que je n'y aye pas mis mon aplication, ou qu'en effet j'aye esté petit joueur. C'est ce

(1) Pour *marri*, fâché.

quy a fait que je hay le jeue des dets et que quoy que j'y aye bien veue jouer et des personnes qui s'en sont bien mal treuvés, d'autant que c'est un jeue où on pert viste. Ce quy m'en dégouta bien fort, ce fut il y a peut estre environ dix huict ans, come j'alois quelquefois aux cabarets, j'aloy à la *Teste noir* (1) treuver les camarades qui estoient à table et avoient à demy souper. Je pris place. Chacun me chargeoit mon assiette. Comme on eut soupé et levé à l'ordinaire, on prend le cornet et les dés pour jouer chacun son escot. A la première charge, on regarde qui aura le dé. Je voulue jouer le mien ; la compagnie me dit : Vous n'en este pas. Vous remarquerez que c'estoit à cause que j'estois venus tart : « Moy, di-je, je ne veux pas que personne paye pour moy ; je veux jouer mon escot. » Enfin je perdis pour toutte la compagnie, nous estions douze, cela aloit à quarente solz pour teste. On commence à rouler les dés et taupe et masse picques (2) ; pour ravoir mes deux pistolles et demy à peue près, je jouay et laissay dix pistolles que j'avois dans mes pochettes. On me demanda : « Mons[r] voulés vous de l'argent ? » — « Non, di-je, je n'emprunte pas d'argeant pour jouer. » Je dis à la dame : « Demain, Dieu aydant, je vous payeray l'escot pour la compagnie, » et m'en revins ches moy à minuict ou une heure après. Et voilà ce que j'ay joué en ma vie au dés et jouray, sy il plait à Dieu. Mais enfin il faut meslanger la vie et mesler les divertissemeuts avecq le soing et les affaires :

(1) Enseigne d'un cabaret de Reims, qui ne figure pas dans la liste des enseignes données dans *Le vieux Reims*, par l'abbé Cerf, 1875, p. 81.

(2) Termes du jeu de dé, qui signifient : j'accepte la mise, faites le coup. (*Dictionn. de Trévoux*, Verbo *Masse*.)

l'un ou l'aultre tout seul, c'est une extrémité que on doibt esviter.

J'ay esté aussy dans mon jeune temps bien subjet à la colère et j'ay bien esté 15 ou 20 annés à la pouvoir modérer. Il m'est arivé d'avoir frapé un ouvrier, un pauvre home. J'avois tort, il ne m'avoit pas offencé. Sur quelque différent à cause de l'achapt d'une pièce serge, je luy alay dire : « Mon amis, il n'est pas ainsy ; » il me respondit : « Mon amis ! » je luy couvris la joue. Il me fait aussy tost assigner au criminel. Je dis au sergent : « Il faut vuider le civil auparavant. » — « Je luy doibts une pièce de serge, dit luy que il vienne quérir l'argent. » Il y vint. Je luy die : « Donnés moy une quictance ; » et au sergent, à l'oreille, qui escripvoit la quictance : « Mettés aussy que il me quitte du criminel à cause d'une assignation que il m'a fait donner. » Il signa. Après, le sergent luy dit que il n'auroit pas de dommages et intérests contre moy à cause de la quictance que il m'avoit donné. Je luy die : « Ditte à vostre feme que elle vienne quérir une bouteille de vin », je luy en donnai deux bouteilles. J'en fus marie et voila come cela se passa. C'est une passion quy est encore bien dificil à dompter à des forts tempéraments, mais, avecq l'aide de Dieu, umpeue de violence sur soy mesme et le temps, on en vien à bout. Il y en y a tousjours quelqu'ne qui veut estre la maistresse ; elles servent d'exercices à la raison et aux vertues opposés, estant vraye de dire que la vie de l'home est un perpétuel combat. L'amour que j'ay eue pour la lecture a aydé à modérer ceste passion de la colère.

J'ay encore beaucoup aymé et j'ay esté curieux à bien bastir, et certainement, sy j'aurois esté grand seigneur et sans charge, j'aurois esté magnifique et je crois que j'aurois bien employé au moings une couple de ses caves

voutés du grand Mogol, que des auteurs disent qui sont pleines de thuilles d'or, et asseurément l'or n'est pas fait pour le mettre en réserve sans nécessité, mais pour faire des belles despences. Cependant on tien et il est vraye que il y a plus de monde qui l'entèrent que il n'y en y a qui le fouillent. Misérables gens! ils l'entèrent tout façonné, sans ozer s'en servir, et on le tire des entrailles de la tere tout crud, meslé de la tere mesme et avecq des périls et des fatigues espouventables. J'apelle ces gens là des pauvres volontaires et incurables. Les aultres passions se remplissent, lassent ou donne bientost du dégoust, mais l'avarice point. Plus on en a, plus on en veut avoir; des nouveaux Midas qui voudroient que tout ce que ils touche devint or! C'est pour cela que l'home veille, travaille, court les mers et ne se donne pas de repos, et puis des galiarts (1) viennent qui s'en donnent à travers les joues et dissipent plus en un ou deux annés que vous n'en aviés amassé en cinquante.

J'ay un deffaut opozé, c'est que je ne sçaurois garder d'argeant. Il est vraye que acheptant tous les jours des marchandises chères ou à bon compte, il est assés dificil avec d'aultres despences. C'est pourquoy mes enfans ou ceux qui occuperont après moy le logis, je les advise que ils ne prennent point la paeine de fouiller ou de remuer la tere pour en chercher; je n'en ay pas entéré.

Je vis en bonne intelligence avecq mes sœures et beaux frères.

L'ordre de mes affaires pour les escritures est fort net; sy les rencontres (2) et que on fut payé, les comptes en seroient mieux réglés. J'en traiteray dans le chapitre

(1) *Goliardus*, Du Cange. *D'un naturel gay*, Dictionn. de Trévoux.
(2) *Rencontrer* dans le sens de réussir : si les affaires prospèrent.

du commerce ; mes enfans pouront suivre cest ordre.

Pendant les gueres, on me vint dire que j'avois des marchandises qui avoient esté volés sur le chemin de Paris par les gens de Mons[r] de Contaye, lequel alors estoit logé à la Clef (1). Je l'alay voir et luy feis présent de six bouteilles de musquat, et luy dis que je donnerois 10 pistolles à ses gens qui estoient logés à Cormicy. Il me dit que il me donneroit des lestres aux commandants, c'estoit des Alemans, et que on me les rendroient, mais que il faillioit qus j'y alasse moy mesme. Il y faisoit umpeue chaud à cause des ennemis. J'avois tant eue aprehension d'estre mené à Rocroy ou à la Capelle, en un mot, d'estre pris prisonnier. J'y alay avecq six de mes amis qui montèrent à cheval ; un de Mes[rs] Roland, mon cousin, qui y avoit des marchandises volés, vint avecq nous à Cormicy. Je vis Mons[r] le major et le priay avecq 3 à 4 aultres officiers à disné. Pendant disné nous ne parlasmes point d'affaires ; je leur die : « Messieurs, nous souperons à la mesme table sy il vous plait, le vin est bon et il y a bonne provision. » Nous alasmes promener après midy et quictasmes ces officiers. Je die à nostre compagnie : « Sy tantost je me mets en humeur, vous voirés beau jeu. » On soupe, on se porte des santés. Ce Mons[r] le major aussoit le vere, je dis le coude. Je l'invitois tousjours à boir et luy disois : « Vous est quelque bastart d'Alemaigne, car on dit que les Alemands boivent bien, et vous ne beuvés pas. » Cest home m'embrassoit et me baisoit, car ils sont ravies quant ils voyent des gens qui leur tiennent coup. La compagnie estoit bien et couché dans la chambre par tere come des veaux, grand feue à la cheminé, et come il y avoit quantité de fagots

(1) Bel hôtel encore existant rue de la Clef, à Reims.

dans la chambre, je die à mon home: « Veille, faut que je dorme une ou deux heurs, et sy le feue prenoit à ses fagots, tire moy par le pied; » car je me jettay tout habilié sur un lit. Le lendemain, à 8 heurs du matin, nous alasmes à la chambre du major à son logis où on avoit aporté touttes les marchandises, excepté pour environ cent ou 150[l]. Come mon home me dit: « Il n'y en y a pas à vous; » je die à Mr Roland: « Il me faut rendre les 10 pistolles, mon musquat et les frais; » car, pour mes paeines, je leur donnois. Je luy die: « Nous aurons bien le reste que ils n'ont pas rendues; mais alons nous en, nous les despenserons. » Les cavaliers donnoient une pièce d'estamine pour troix livres. Nottés que il y en avoit pour 5 à six mil livres.

J'ai esté jusque à l'aage de quarente sans avoir mal aux dents; j'ay creue que c'est que je ne les nettoyois pas. C'est un grand mal. Despuis peue une pauvre feme avecq une hanchette (1) et une bougie composé a fait sortir des gencives 5 petits vers; cela au bout de deux jours a tout à fait apaisé la douleur (2).

J'ay pris quelque temps du tabac, maché les matins pour me faire jetter des eaux, mais c'est un remède qui ne vaut rien et vous brusle la bouche. Je prend à present du bois de réglisse qui fait le mesme effect de jetter des eaux les matins. Ce sont petits remedes. Il faut estre presque toujours en action; quant on ne fait rien, ou que on ne se promène pas, on s'endort. Les après midy j'esvitte cela tant que je peux, car cela ne vaut rien.

Je treuve messéant de se vanter pour quelque gain ou

(1) *Anchette,* petit entonnoir, mot encore usité à Reims.

(2) Les charlatans pratiquent encore de nos jours la soi-disant extraction des vers des dents.

prospérité; car l'adversité suit de près, et inutil aussy de se plaindre. Il semble que l'adversité excite la compassion et la prospérité l'envie. C'est un grand secret de se taire; quant on marie des enfans, il est temps assés de dire et parler. Pour la mémoire je ne l'ay ny bonne ny mauvaise. Je puis dire que j'en ay plus que de jugement. Tous les jours je me promène trois ou 4 heures, pendant mesme des temps fâcheux. Cela ayde beaucoup à ma santé; aussy, grâce à Dieu, je ne suis pas subjet à estre malade souvent, et je hais les remèdes à saigner et purger. Je croy que les drogues des apoticaires nuisent au moings autant que ils proffitent.

J'estois contant dans ma profession et sort à cause que j'y ay habitude, je ne l'eusse voulue changer pour un aultre. Je suis bien logée au champs et à la ville, et je m'y plaisois extrêmement auparavant mon vefvage. C'est un des grands contentements de la vie d'estre bien logé, et j'estime plus mon logis de la ville et de Cormontreuille, où je vien d'ariver ce 19 juing 1667, que je ne fais le Louvre ny tous les palais, d'autant que je n'é rien à ceux cy et les aultres sont à moy, et ce qui ne m'apartient pas ne me tente pas, peut estre à cause que je n'en ay pas de besoing. Cecy n'est pas sy généralle que il n'y a quelque exeption que vous devinerés, mon cher lecteur, sans que je vous la dise. Je cognois bien que j'ay icy l'esprit plus ouvert au champs que à la ville où on est incessament interompu de mil tracas d'affaires, sans aucun, au moings pour moy, aucun meslange de joye ou bien peue. Mais enfin, pour vivre contant, faut borner ses désirs et ne pas vouloir plus que on ne peut.

J'ay souffert beaucoup d'accidents et d'aflictions. J'ay fait seulement troix grandes maladies, et ma fiebvre quarte d'un an entière a fait la quatriesme. J'ay perdue,

come j'ay dit cy devant, mon père jeune que je n'avois que quatorze ans. La mort de ma première femme et de ma mère, avec des offences et ingratitudes que j'ay receues des personnes que j'avois le plus servie, m'ont touché jusques au vif. Ce sont rencontres que j'ay bien eue des poeines à suporter, quelques efforts que j'aye fait sur moy mesme, par les considérations mesmes des commandements de l'évangile qui nous obleige de rendre le bien pour le mal : *Benedicite et nolite maledicere.*

Pour mes infirmités corporelles, j'ay une rupture despuis trois ans, quy m'obleige à porter un bandage. Au commencement cela me faisoit umpeue de poeine, mais j'y suis fait. Maintenant il y a bien du monde, le quart au moings, qui le sont. Il y a environ 16 à 17 ans que je suis fort incomodé de l'ouye, faut dire sourd. On ne me parle que par escriture ou une forte voix à mon oreille gauche que j'ay melieure que l'aultre. Néantmoings Dieu me fait la grâce que je ne m'en ennuye pas trop. Je considère que c'est la volonté de Dieu, que j'ay la faculté des aultres sens; j'ay entre aultres la veue fort bonne. Je donnerois une centaine d'oreilles, si j'en avois tant, pour un œuille sy il me manquoit.

J'ay tousjours esté fort active, car où il faut que j'escripve, que je lize, que je me promène ou que je face quelque chose; et un de mes estonnements est coment on peut estre six moments à rien faire.

J'ay un deffaut fort considérable, c'est que j'ay tousjours estés trop libre à prester, accompagnié d'une sotte honte de n'ozer refuzer, mesme à des personnes dont j'avois de la deffiance, et quoy que j'y eusse répugnance; en ces cas, faut estre aussy hardy à refuzer come on est à vous demander.

Estant jeune, j'ay bien aymé le séjour de Paris, mais

come j'ai advancé en aage, il m'a autant despleue come il m'avoit pleue àuparavant.

Je remarque en moy tous les jours des deffauts nouveaux; mais qui seroit bien sage ou auroit une indifférence généralle pour les choses du monde, voir quy le pouroit, il le faudroit, afin de vivre contant, excepté pour celles qui concernent le salut, c'est l'*unum necessarium.*

Ces remarques dernières debvoient anticiper de quelques jours la mort de feue ma feme; mais beau jours, que vous passés viste! Il me faut préparer à recepvoir laplus grande afliction que je pouvois recepvoir, hélas! qui sera sans remède et qui me causera des tristesses et des ennuis qui ne me quicteront pas que au tombeau.

Ma seconde feme, Marie Le Febvre, que j'aymois chèrement et uniquement, s'alita le 22 décembre 1665 avec une fiebvre catereuze continue qui redoubla trois à quatre fois le jours, accompagnié d'opression, douleure de teste et mal de gorge, et grosse à 3 mois de son terme.

Elle décéda le 28me du mesme mois à 4 heures du matin, n'ayant esté que six jours malade, fort crestiennement et receue tous ses sacrements, et me feit apeler, me dit adieu et me rendit sa bague et son chapelet.

Jusques à présent, j'avois, grâces à Dieu, assés bien joué mon personnage sur le théastre de ceste vie. Il est assés dificil à s'en bien démêler, c'est la fin qui courone l'œuvre; aussy n'avoi-je pas esté touché q'une fois au déceds de ma première feme; mais il y avoit du remède. J'estois plus jeune de 17 ans et je n'avois q'un filz. Vous qui lizés, jugés de mon afliction que m'a causé ceste perte par la joye que j'avois de sa possession. Nos tristesses sont ordinairement proportionnés à nos contentements, et come les plus grandes coruptions se formes des viandes et des choses les plus délicattes, les

plus grandes tristesses suivent les plus grands contentements. Et puis les maximes de ce peis sont touttes différentes des aultres nations, malheureuses coustumes et maximes que il faut enfin suivre au despens de ses plaisirs.

> Cher resouvenir de mes plaisirs passés,
> Il faut faire une pauze et dire : c'est assés.
> Faut il à présent dans mon grabat
> M'acoustumer au célibat!

Coustumes et maximes, plus sots encore ceux qui les suivent.

Il y a 18 mois que je suis vefe. C'est come le premier jour. On me dit: « Prenés enfin une résolution. » Hélas! quelle résolution prendray-je? à quel planche dans ce naufrage m'atacheray-je? Je ne vois que des précipices de tous costés. La volonté de l'home change à tous moments. Coment voulés vous que je l'areste? J'ay ouy dire à un très habil home et grand home de bien que il faudroit que l'home ne s'engageat à une profession de vie que pour dix ans. Asseurément il estoit lasse de la sienne. Non pas moy. Encore, dix ans c'est beaucoup pour ceux quy ne sy plaisent pas. Il faut que je face un compte encore. Je me souvien que je croy avoir leue aultrefois dans les fables d'Esope que un magistrat le rencontrant par la ville luy demanda : « Mon amy, où vas tu? » Mais je croy l'avoir déjà compté cy devant; les enfans sçavent cest histoire.

L'estat où je suis maintenant que j'aproche 56 ans, il s'en faut cinq mois et unze jours, se voira dans ce livre où je feis quelque 3 mois après mon vefvage de l'amour et de l'amour, je dis un traicté d'un combat de l'amour et de l'amitié, où on voit un cœure tiranizé par son

tempérament, par l'amour des enfans, par dix mil obstacles contre une seulle passion, et enfin par les tirans que j'ay déjà cités des maximes et des coustumes d'un peis et où d'une chose que vous voudriés faire vous n'en voyés ou peue d'exemples, mais par la voye batue vont et cetera.

Je finiray icy ma vie, quoy que, grâces à Dieu, je me porte fort bien à présent du corps, que j'aye fort bon apétit et que j'attends ce mesme jour et demain, 20 juing 1667, de mes amis qui doibvent me visiter par courtoisie et rouler la boulette (1). Mais mon esprit et mon pauvre cœure sont deschirés et tirailliés par les passions, ainsy que ceux qui passent par les halles et friperies de Paris ou bonnendame (2) d'Anvers : « Monsieur, par le manteau et l'aultre, c'est icy où on vend et où on voit de la belle marchandise. »

Ce 9e octobre 1678.

Cejourd'huy il y a unze annés et deux mois que je n'é rien escrit à ce discours de ma vie. Dedans huit sepmaines il y aura 13 ans que je suis vef. J'ai esté beaucoup travailliés, mais enfin Dieu m'a fait la grâce de venir jusques icy, et c'est un temps plus propre à prier Dieu. J'ay plus de loisir ; et quant la plus forte attache est ostée des créatures, alors on ayme Dieu d'advantage et c'est assés ; nostre vie n'est pas trop longue pour la luy donner toute entière. La prière donque, les escritures, la lecture, ont aidés à passer le temps. Car le jeue, la promenade à pied, les compagnies et la con-

(1) Jouer au boules.

(2) Mot flamand dont le sens nous est inconnu.

versation, je n'en ay plus que fort peue. Aussy quantité de mes amis, parents et cognoissances sont parties et m'enseignent à songer à mon despart et à ne tenir au monde que par des debvoirs d'un père de famille.

Je suis souvent en solitude et je m'y accoutume. Je demande souvent à Dieu et j'en prie tous les jours mes s^{ts} patrons, la s^{te} Vierge, s^{t} Michel, s^{t} Gabriel, s^{t} Raphael, mon ange gardien, s^{t} Jean, s^{t} Nicolas, s^{t} François de Paul, s^{t} Jozeph, s^{t} Remy, s^{te} Barbe, s^{te} Anne, s^{t} Estienne, s^{t} Martin, s^{t} Sébastien, s^{t} Alexis, s^{t} Simphorien, s^{t} André, s^{t} Ignace, s^{te} Théreze, s^{t} Augustin, s^{te} Marie Magdeleine, et le s^{t} du jour, à Dieu de me pardonner et auxdits saints de prier pour moy, de me donner le pardon de mes faultes, le regret de les avoir commises, la résolution de n'en plus commettre, de veiller incessamment sur mes pencés, mes désirs, sur mes parolles, sur mes actions, sur mes yeux et sur ma langue, de me donner les vertues d'humilité, de charité, de patience, de chasteté, de mansuétude, de détaschement des choses du monde, de persévérance des dons de foy, d'oraison et du silence, et le repos des âmes de mes père et mère, de mes femmes, parens, amis et bienfaitteurs, de remplir et verser ses bénédictions sur ma famille, enfans, domestique, frère et sœurs, parens, amis et bienfaitteurs. Amen.

J'ay esté longt temps travaillié des tentations d'antipatie ; à présent je le suis de vanité pour l'advancement de mes enfans, croyans avoir autant de biens que ceux que je voy parestre par trains extérieurs, et cela me donne de l'envie et fait paeine, mais cela n'est que intérieure et n'est rien moyennant que je ne donne pas mon consentement à ces tentations avecq la grâce de Dieu, auquel je proteste de tout mon cœure que je n'y veux

pas entrer, mesme que je ne me soucie pas que mes enfans soient dans ce haut éclat. C'est assés que ils soient modestes, gens de bien et ayant la crainte de Dieu. Mais enfin nous ne sommes pas les maistres de nos pencés et nous ne les choisissons pas ; elles nous doibvent servir d'exercisses et avecq la grâce de Dieu de méritte, car ceste vie est un continuel combat sur la tere : il faut avoir tousjours les armes à la main, qui sont la foy, l'oraison et le silence, la mortification, l'aumône, la patience et le reste.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE





DEUXIÈME PARTIE

ŒUVRES MORALES

I

De Composer.

DIALOGUE ENTRE LE PÈRE ET LE FILZ

Ce 24 juin 1667.

Le filz. — Mon père, j'ay esté bien réjouy, come aussy mes frères, de ce que vous nous ayés descrit l'histoire de vostre vie, et j'ay aussy fort considéré ce traicté de l'amour que vous avés pour nous tous, dont nous en avons tous déjà cognoissance quant n'en auriés rien escript, d'autant que vos actions parlent assés, et je prie Dieu que il nous face la grâce de vous rendre par nos respects les debvoirs ausquels nous sommes bien obleigés; mais ceste façon d'escrire par dialogue me plait extrêmement.

Le père. — Mon filz, je tâche, à peue près autant que je puis, pour vous monstrer un bel exemple, la perfection, logé sur une haulte montaigne où il est assés difficil

d'ariver que avecq des efforts et grands travaux ; sy il y a quelque chose qui aproche de la vertue, imités la et ne me suivés pas en mes deffauts. Ce que j'escris, c'est plus pour m'ocuper que aultrement, pour ceste fasson, je veux dire ceste méthode d'escrire par dialogue, je la treuve admirable et come un moyen pour se faire mieux entendre des choses que on veut discourir. Je la tien de Lucien, et sy j'estois de profession à escrire et composer, je ne m'en servirois pas d'aultre. Ce n'est pas tout, il en faut avoir la capacité.

Le filz. — Hé, ne l'avés vous pas ? Je ne cognois pas d'home quy escrive autant que vous. Vous avés tant veue et mesme leue, et par ce que vous avés déjà escript, il n'est pas que il n'y ayt bien d'aultres matières dans vostre ententement que vous déveloperés et metterés au jour pour nostre satisfaction, sy il vous plait.

Le père. — Il est vray que j'é beaucoup leue et que je lis encore tous les jours, mais c'est par divertissement et non par aplication. Sy j'escris, c'est aussy à mesme subjet et pour faire responce à des lestres que je reçois sur différents subjets et pour régler ce que on a affaire : mais pour compozer, faut avoir des talens pour cela. Il est vraye come dans les receuilles ne traictant ny de l'histoire ny des sciences, mais de matières assés facille, et pour m'instruir et vous, et pour me satisfaire, il ne sera pas besoing que je me gesne l'esprit avecq ce que j'ay maintenant le loisir et du temps.

II

Du Temps.

Le filz. — Il y a aparence que vous avés bien du temps de reste pour escrire et lire tant que vous faictes.

Le père. — Ouy, bien à présent que je suis le 25 juing 1667 à Cormontreuille ; ne croyés pas que ce soit le reste du temps, quand on auroit touttes les affaires, il faut prendre du temps pour soy mesme. Il y a dix ans que je me plaigniois que je n'avois pas de temps et que sy j'en avois six fois autant et que j'eusse peue estre double et triple, je l'employerois à cause de la diversité de mes inclinations et de la nécessité que j'avois lors de m'occuper dans mes affaires, tant pour m'ocuper et pour tâcher de maintenir ma famille : quy a ménage, famille, affaires et souhaits, ne manque pas d'exercises. Quant j'avois vostre mère elle me soulageoit et prenoit sa bonne part des soings qui tumbent tous sur mes foibles espaulles maintenant.

Et pour venir au temps, ce n'est qu'un instant qui sépare le passé du futur, et cependant il n'y a que cest instant qui soit proprement nostre ; le passé n'est plus à nous et l'advenir non plus. Le temps, suivant le dire des philosophes, c'est la mesure du mouvement; mais pour bien parler du temps, vous sçaurés que c'est la piesse la plus importante de la vie, et nous avons du temps pour touttes choses quant nous le voulons avecq l'aide de Dieu employer, qui ne manque jamais. Le temps donques est bien cher, en tout rencontre, il est nécessaire de bien prendre son temps : *Dum tempus*

habemus operemur bonum. D'un moment de temps despend souvent et nostre salut éternelle et l'establissement de nos affaires temporelles. Et combien souvent s'y rencontre-il des occasions que, par faute de n'avoir pris son temps, il n'y a plus de remède, l'ocasion est chaufve : tel refuze qui après muze ; tel dans le monde seroit grand seigneur qui n'est qu'un coquin pour n'avoir sceue prendre son temps (1). Joseph sauva de famine l'Egipte pour avoir pris son temps, et tel dans les enfers qui seroit en paradis, de mesme le bon laron prit bien son temps. Enfin ceste vie qui nous est prestée c'est nostre temps, c'est nostre journée ; sy nous laissons venir la nuit sans avoir rien fait, nous pourons dire mais trop tard : *Venit nox in quâ nemo potest operare.*

Senèque, sy il m'en souvient, car il y a longt temps que je ne l'é leue, dit que une partie du temps se passe à ne rien faire et l'aultre à faire le mal. Et suivant les pencées de ce grand philosophe, sy vous ostés du temps celuy du dormir, du boir et du manger, les visittes à rendre et à recepvoir, les soings que vous prenés pour autruy et pour vos amis, les debvoirs d'une famille et affaires, les procès, les maladies, vos chagrins, mauvaises heures, l'exercisse de vos passions, les regrets de n'avoir sceue ménager ce mesme temps, vous treuverés tout cela déduit et encore d'aultres, se treuvera que il en reste fort peue, que la moindre partie est pour nous. Nonobstant, nous n'en somes pas ménager, ains prodigues. Nous donnons de nos journés entières à des personnes auxquels nous ne voudrions confier dix escus, et nostre vie

(1) Sur les proverbes relatifs au temps, consulter le *Livre des Proverbes français*, par Le Roux de Lincy, 1859, t. I, p. 133 et t. II, p. 428.

mesme dans la rencontre des duels, servant de second à tel auquel ne voudrions prester cent escus. Enfin il me semble que il me manque du temps pour vous parler du temps; ceux qui l'employent mal vien du deffaut de sa cognoissance : avecq le temps, on vien à bout de bien des choses.

Le temps et la patience adoucissent toutte facherie. Le temps c'est le maistre de touttes choses.

Le temps fait cognoistre la vérité.

Temps de pleurer, temps de rire.

Omnia tempus habent, et sine tempore nihil.

Le temps que nous avons à vivre icy sur la tere est fort court, limité, sa durée incertaine ; et pour pouvoir bien discourir et escrire du temps, et le temps auquel on peut donner le nom du temps, c'est le temps des temps, c'est le temps éternel qui n'a pas eue de commencement ny n'aura pas de fin, c'est le temps dont les bien heûreux et les damnés jouiront et soufriront éternellement. Je prie Dieu nous faire jouir avecq luy de son royaume qui n'est ny ne sera mesuré et limité par aucun temps.

Le filz. — Est-ce là tout ce que l'on peut dire du temps ?

Le père. — Il n'y a pas de subjet plus ample et duquel on puisse tant traicter. C'est le temps qui enferme nos actions come le lieu la chose ; quant on se rencontre après la première saluade, le premier entretien c'est du temps... Nous disons : « Hô ! le bon temps quant on se mouchoit sur la manche ! » C'estoit aussy, estois-ce un temps bien fâcheux que le temps des gueres civil ; mais quelque temps que ce soit de rechef, c'est notre temps. Je me souviens du temps que je sautois des focés, que je donnois carrière à des chevaux, que j'aymois des exercices violents. Voilà assés parler du temps ; faut

parler d'aultre chose ; nous avons beau faire, le temps nous suit par tout, le temps nous passe, nous le passons. Je désire de mieux employer mon temps et que vous employés bien le vostre ; Dieu nous en face la grâce aux uns et aux aultres, à vous et à moy. Amen.

Le filz. — Vous dites qu'il faut parler d'aultres choses, de quel sujet voulés traicter maintenant ?

Le père. — Je voudrois commencer par le trafique, d'autant que quant il est bien conduit et que il n'y arive pas tant de banqueroutte come maintenant, c'est celuy qui fait bouillir la marmitte, on dit aussy,

Que quant chacun se mesle de son métier
Les vaches en sont mieux gardés (1).

III

Du Commerce et de la Marchandise.

Voicy un beau champ, estant véritable de dire que c'est le commerce qui enrichit les estats, restablit les familles et donne de l'ocupation à une partie des hommes. Dans la suitte de ce discours, je parleray des parties que doibt avoir un marchand et asseurément il n'en faut pas moings que pour faire un philosophe très parfait. Les principalles sont la fidélité et l'ordre ; et sy touttes ne sont pas suivies du bon heure : *In vanum laboraverunt*

(1) Autre forme du proverbe : Chacun son métier et les vaches seront bien gardées. (*Le Livre des Proverbes français*, par Le Roux de Lincy, 1859, t. II, p. 141.)

gentes, nisi Dominus edificaverit domum, in vanum laboraverunt qui edificant eam (1).

Et certainement le grand traffique a de l'honneur, du proffit et des charmes merveilleux par les communications, corespondances aux peis estrangers, les occasions de faire plaisir à tant de monde, soit en prestant ou empruntant. Il y a aussy bien des inconvéniens et bien du risque à faire des grands affaires, maintenant à cause de l'infidélité et de l'impuissance qui se rencontre parmy les marchands; et il est assés dificil de donner des bons conseils et d'en prendre, nous ne sommes pas icy en ville de grand trafique ou proffits come les ports de mer ou la grande ville. Le plus gros, à mon advis, ce sont les manufactures, le grain et le vin, ce sont trois choses à bien employer de l'argent. Mais enfin pour estre marchand, faut acheter et vendre, et tenir des bons livres par parties doubles.

Le filz. — Je souhaitterois sçavoir tenir les parties doubles.

Le père. — C'est une très belle science et très nécessaire à un marchand, et les livres de l'espargne se tiennent ainsy. Un de mes camarades, pendant que je demeurois à Lion, demanda à son père que il lui envoyast quarente escus pour aprendre les parties doubles; car il y a des mestres pour aprendre les parties doubles. Son père, quy estoit de Tours, luy feit responce que il n'en estoit pas besoing et que il les sçavoit faire triple. (C'estoit un desbauché qui depuis se fit capucin.) Ce n'est pas come cela que je voudrois que vous les sceussiés; on apelle cela donner rencontre à tout, et vous voyés nettement en peue d'heures vos receptes et vos

(1) Psaume CXXVI, 1.

mises, vos achapts et ventes. Il faut la pratique journalière quy en aprend plus que les maistres n'en sçauroient monstrer; vous le cognoistrés mieux par les livres dont je me sers et par un inventaire que j'adjouteray à ce chapittre, et croyés que il ne vous faut guères moins d'aplication, d'estude et d'attention, que sy il faillioit vous aprendre touttes les parties de la philosophie, de laquelle je peux dire que j'en sçay par dessus les couverseaux; mais pour les livres de raison, c'est mon talent, come un vigneron de travailler à sa vigne, et à quoy je me plais, et puis deffier sans vanité qui que ce soit de m'en donner des leçons, et ce quy me (fâche), c'est (que) je ne peue donner rencontre à bien des parties que au compte de pertes, à cause des fréquentes banqueroutes qui me sont arivés, et encores despuis six mois, mais ce n'est pas ma faute, qui pouroit deviner ce seroit une bonne affaire; à un qui me disoit que il faillioit faire différence des bons et des mauvais, je luy die : « Donnés moy ce don et *Jo vi dara mille doppia* (1). »

Le filz. — Il me tarde déjà que je ne sçache ceste science. Il semble que il soit nécessaire d'avoir beaucoup de livres pour la mettre en pratique.

Le père. — Cela est vrays; la volonté que vous en tesmoigniés, c'est déjà la moictié du chemin de fait. Ceste science resemble touttes les aultres, on l'aprend, et la pratiquant tous les jours devient fort facille. J'ay cogneu des caissiers à Lion qui ont bons gages come des comis dans les finances.

Le filz. — Puisque je ne suis pas encore capable d'aprendre, au moings sy tost que je voudrois, ceste belle

(1) Je vous donnerai en retour mille doubles, monnaie italienne.

science, et en attendant ditte moy les livres que il faut avoir.

Le père. — Je le veux et cela vous donnera un comencement, une disposition et une entrée pour vous instruire. Tachés à bien former vos lectres en beau caractère ; on apelle cela bien pindre : je n'é jamais sceue bien escrire, vous n'aurés que à voir mes livres. Je vous cotterés :

1. — Un livre que j'apelle premier livre secret, où je couchois cy debvant les parties que je debvois et que j'avois en dépost. A présent je ne doibts rien, grâces à Dieu, ny de prest ny de despost. Ce livre ne sert que pour les pentions de vous, mes enfants, et pour les gages de mes domestiques.

2. — Un aultre livre que j'intitulle second livre secret, où je couche les fonds d'héritages et argent et successions de feue ma feme Marie Lefebvre. Car pour le bien de feue ma feme, Magdeleine Ravaux, ce sont les parens de mon filz et d'elle qui en sont en possession et qui le gouverne par disposition testamentaire de feue M. Ravaux son père grand. Je n'é et n'é jamais eue que ce que il luy donna en mariage.

Dans ce livre je couche les naissances de mes enfans, leurs morts, mes mariages, morts de mes femmes et de mes père et mère.

3. — Un aultre livre que j'intitulle troiziesme livre secret, assés et plus curieux que nécessaire, ce sont des remarques pour ce qui me concerne, pour mes meurs tant pour le spirituel que temporelle, que pour ma famille et aultres accidents qui ne sont que trop fréquents, ce quy n'est pas inutil, Dieu et l'estude aydent merveilleusement à les suporter et se coriger. *Quantas habeo iniquitates*, et le reste.

4. — Un journal, où je couche les ventes journalières et lestres de change que je donne et aultres faciendes journalières. Il est bien surnomé journal.

5. — Un grand livre, où s'extrait en gros les ventes dudit journal cy dessus audit grand livre pour les François.

6. — Un aultre grand livre, idem pour les estrangers : Suisse, Alemaigne, Flande, Italie, Holande.

7. — Un livre d'extraits, quy est proprement un livre où je fais notte des ventes chaque jour en les portant sur le grand livre, ce qui sert de preuve avecq une † sy elles sont extraittes et font voir les ventes, où je couche aussy les achapts de chaque mois. Ce livre est beau parce que en une demy heure estant bien réglé, vous voyez touttes vos affaires d'une année.

8. — Un livre des bilans des payements de Lion et des aultres parties quy escheoient, pour disposer on fait notte en les portant sur le grand livre. Il se nome répertoir.

9. — Un aultre grand livre où sont couché les fonds et rentes.

10. — Un livre d'achapt de touttes les marchandises, où chaque pièce est couché et numerotté à son ordre.

11. — Un livre de crédit, où ceux ausquels je debvois pour fait de marchandises avoient leur rencontre Ce livre m'est inutil et je ne m'en sers plus. Au commencement je faisois des leines, de la draperie et mercerie ; et come de nos façonniers on achepte tout argeant comptant, je ne m'en sers plus.

12. — Un livre de caisse. Ce livre icy est très nécessaire. Ceux qui sont en société s'en doibvent servir et s'en servent nécessairement. Ceux qui font leurs affaires seuls s'en doibvent aussy servir pour se rendre compte

à eux mesme ; touttes les receptes et mises ont icy leur rencontre. C'est icy la chambre des comptes. Quelque grand, riche et puissant seigneur ou communauté, sy vous voulés, sy vous n'establissés cest ordre, sy vous ne voyés vos affaires vous mesme tous les sepmaines, tous les mois ou au moings tous les 6 mois, je vous baise les mains, vous avés bien du bonheur sy vous ne donnés du nés en tere.

13. — Un livre de tinture où les tinturiers en bleuf et noir et retendeurs, acatisseurs, ont leur rencontre, je veux dire compte.

14. — Un livre pour les apresteurs, foulage, faiseurs de thoilles.

15. — Un livre de bordreaux.

16. — Un livre de copie de lectres. Il est vraye que je ne les copie pas, ce que d'aultres font ; mais come il faut avoir beaucoup de loisir et le vouloir faire, je me contente de copier la substance des plus nécessaires, et pour les aultres j'ay encore

17. — Un livre où j'escris les noms de ceux qui m'escripvent. J'en reçois 2 lectres à peu près par jour, et faisant un trait à costé, cela signifie que j'y ay fait responce. Il y a bien des lectres qui vous obleigent à escrire sur vos livres, les faut mettre après, à la liasse avecq celles qui n'obligent pas à y respondre.

18. — Un livre des factures d'embalages des marchandises que on fait embaler quant on en a trop, que la vente ne donne pas et afin que elles s'en portent mieux et se conservent.

19. — Un livre des menues frais qui se divise encore en deux, sçavoir : Despens de ménage et frais de marchandises.

Un livre d'entrée et sortye des marchandises.



Voicy icy vis à vis un inventaire des marchandises adjoutés aux achapts et ventes pour cognoistre le proffit et en après les marchandises inventoriés s'adjoutent à l'inventaire généralle du fond et meubles come par exemple : Je dis vis à vis que la partie de 30.426[l] pour les marchandises inventoriés le 22 mars 1666, se porte à l'inventaire généralle dudit jour 22 mars 1666.

Pièce curieuse.

Achapt despuis l'inventaire du 1er décembre 1664 jusqu'au 22 mars 1666.

ACHATS	
Décembre 1664....	4784[l]
Janvier 1665......	10200
Febvrier	11741
Mars.............	17000
Apvril	17504
May..............	11471
Juing	8943
Juillette..........	8663
Aoust............	8488
Septembre........	10000
Octobre	8545
Novembre........	12725
Décembre	13706
Janvier 1666	9659
Febvrier..........	11278
Mars.............	11127
Marchandises inventoriés...	175836
Le 1er Décembre 1664...	59700
	235536
Proffit.........	33993
	269529

Ventes despuis l'inventaire du 1er Décembre 1664 jusque à pareil jour 22 Mars 1666.

VENTES	
Décembre 1664....	19425[l]
Janvier 1665......	23218
Febvrier..........	16117
Mars..............	11400
Apvril	20951
May	10312
Juing............	10960
Juillette	7694
Aoust............	11962
Septembre	6907
Octobre	10256
Novembre	25817
Décembre.........	16788
Janvier 1666......	18359
Febvrier	15154
Mars.............	13783
Marchandises inventoriés...	239103
Le 22 Mars 1666..	30426
Some pareille..	269529

C'est une pièce assés rare et des plus belles que j'aye fait, et que je fait en me jouant, mais c'est Dieu quy a conduit mon pinceau. Cy dessus la partie de 30.426[l] pour les marchandises inventoriés se porte à l'inventaire général.

Il faudra bien deschanter au premier inventaire.

Il ne faut pas faire grand fondement sur les proffits; car quant il plaît à Dieu, on tombe en bien moings de temps que on n'en a mis à monter, et pour estre en pleine mer dans une grande bonace, on n'est pas exempté de naufrage que on ne soit arivé au port et que on n'ayt pris tere.

Le filz. — Es-ce là tout ce que il faut sçavoir pour estre un bon marchand, et est-il aussy nécessaire d'estre en compagnie ?

Le père. — Vous alés bien viste et vous me faittes deux demandes bien considérables tout à la foix.

Le filz. — Excusés moy : Je vous prie donques de m'éclaircir de ma première demande; l'aultre viendra à son tour sy il vous plait.

Le père. — Je vous ay dit à peue près les livres que je juge nécessaire pour mettre ses affaires en bon ordre, c'est quelque chose, ce n'est pas tout. Il est encore nécessaire pour bien négotier :

Premier, pour fondement, d'avoir la crainte de Dieu, *Initium sapientiœ timor Domini*, d'avoir beaucoup de comptant, estre véritable dans ses parolles et escrits, et religieux en ses promesses, payer ponctuellement ce que on doibt.

Il y a un proverbe qui dit que le bon payeur est maistre de la bource d'autruy. Quant un home a bien payé 1000 escus, on luy en prest volontiers deux mil.

Cela est vray et nécessaire pour entretenir son crédit.

Le crédit fait que on a fiance en vous, que on se maintien et que souvent on se relève, quoyque en ce temps je ne conseillerois pas de s'engager ny beaucoup ny du tout. Faut encore se cognoistre en marchandises, n'en pas faire grand magazin quant elles sont chères, se tenir assortie, ne pas se charger de nouveautés que à mesure de la vente. La vente règle l'achapt. Pour prendre garde à quy on preste et des sommes notables, la prudence humaine sy trouve courte. J'en parle par expérience. Ceux à quy je me fiois et que je croyois des melieurs ont manqué à cela. Il est assés dificil de sy bien gouverner, le bonheure acomode merveilleusement la conduitte et quant on a raisonné sur une affaire et que on ne s'y endort pas, faut remettre le tout à sa providence et luy demander une force d'esprit pour porter patiement les pertes quant elles arivent. Faut bien prendre garde encore de ne jamais rien emprunter que on n'ayt la volonté et grand pouvoir de le rendre; en uzer autrement c'est estre voleur et pis encore, car d'un voleur on s'en donne de garde. Il n'y a prudence humaine qui puisse esviter d'estre trompé, et c'est pourtant le vol que on punit le moings en France, quy est un grand malheur. On fait le procès, on pend, on roue, on met aux galères un pauvre misérable qui aura desrobé dix escus au coing d'un bois, et on laisse là ceux qui desrobent des milions, qui s'en vont acheter des duchées dans les peis estrangers. Ha, siècle pervers, tant de juges et point de justice !

Le filz. — Que dittes vous de négotier sur mer ou du négoce estranger ?

Le père. — Pour le négoce sur mer, ceux qui sont sur les ports de mer en pouront mieux discourir. Je sçay que il y a beaucoup de périls, mais les proffits sont grands, et tel pense n'y pas négotier directement quy y

négotie néantmoings indirectement avecq moings de proffit, prestant à ceux quy y négotient. J'ai ouy dire d'un qui venoit faire ses achapts à Lion, et donnoit le double de la chose à payer à son retour, et le faisoit retournant ordinairement un an après, et disoit : je risque dadvantage que vous, car je risque ma vie ; et il a payé une fois pour toutte n'estant point retourné, mais toujours ceux qui luy avoient fait et esté payés de deux ventes ne pouvoient plus rien perdre.

Pour l'aultre point de négotier dans les peis estrangers il y a divers sentiments. J'en cognois qui ne le veullent pas, les uns pour ne vouloir esloigner leurs affaires, les aultres pour y avoir esté pincées ; et moy je suis d'advis contre ; car un home qui sera bon à mil lieux d'icy vous payera mieux qu'un aultre souvent de vos voisins que vous croirés bon ; et il y a plus à gagnier à prester loing que près. Vous acheptés les marchandises estrangères ou esloigniés pour les vendre sur vostre selle, et celles que vous acheptés sur vostre selle doibvent estre vendues ou à des peis esloigniés ou aux royaumes estrangers. Il est aussy bon de sçavoir un peue de la langue et de la réduction des monoyes, et il y a du plaisir d'avoir des habitudes loing.

Le filz. — Je suis tout à fait aise de vous entendre. Je voudrois bien sçavoir quel est le melieur d'estre en compagnie ou société pour trafiquer ou d'estre seul.

Le père. — Voicy encore une question quy mérite d'estre considéré à laquelle j'ay peue satisfaire, ayant esprouvé l'un et l'autre : sy j'avois eue des frères j'aurois demeuré. J'en ay parlé au discours de ma vie.

La société est belle quant ceux qui la compozent ont l'humeur douce. — Je n'aime pas les humeures colères, bizardes, remplis de trop bonne opinion d'eux mesme,

que chacun a pour but et vize le proffit et l'utilité de la compagnie, sans se amuzer à des négoces particuliers. Vos pères grands et vos honcles ont esté en compagnies. Je désire et vous conseille de vous associer tous ensemble et vous entreaymer, et sy Dieu vous fait la grâce de faire quelque fortune et vous donner famille, alors après que vous aurés travailliés une vingtaine d'années, plus ou moings, vous pourés vous séparer ainsy que feu Jacob d'aveeq son beau père Laban, et come cela se pratique ordinairement, mais de rechef aymés vous les uns les aultres. Que sy vous n'estes pas dans le mariage ou que y estant vous n'ayés poins d'enfans, que vos nepveux et nièpce soient vos enfants.

Le filz. — Quant j'ay vous ay bien entendue et que j'ay fait réflexion sur tout ce que vous dit, j'ai treuvé beaucoup de dificulté à estre marchand.

Le père. — J'oubliois à vous dire que, pour faire ses affaires seul, faut estre bien puissant ; ce que vous ne pourés pas estre. C'est une raison qui vous nécessitera à vous mettre ensemble, aussy es-ce un soulagement bien grand. Ce n'est pas encore tout. Il faut que un marchand, hivert et esté, quelque temps qu'il face, soit toujours prest de mettre le pied à l'estrier.

Mais quant vous aurés espluché touttes les conditions, vous n'y trouverés pas moings d'empêchements.

Le filz. — Je vous prie de me dire quelque chose des aultres conditions ou de quelque autre subjet que vous voudrés.

Le père. — C'est un entretien qui seroit agréable et util ; mais comment parler des professions que on n'exerce pas ?

Le filz. — Seulement vostre sentiment sur chacune.

Le père. — Auparavant, puisque il vient à propos, je

feis il y a quelques années, sur un différend qui fut meue pour la prescéance entre *(le reste en blanc)*, je feis, di-je, un petit traité sur un différend qui pouroit naistre et lequel, je croy, n'est pas né entre messieurs les marchands.

IV

Discours ou traicté sur la prescéance.

Nonobstant que la prescéance despende, come beaucoup d'aultres choses, du caprice et de l'opinion des homes, et que ce n'est pas toujours celuy quy marche le premier quy est le plus honoré, come on voit que aux processions les plus notables du clergé marchent les derniers, comme aux processions généralles et à celles de M. le Recteur de l'université, et les corps marchent ensuitte les premiers, et en beaucoup d'assemblées on fait délibérer et on prend les advis des plus jeunes les premiers ; à d'aultres assemblés on pratique le contraire. Un honneste home porte sa prescéance par tout, et avecq ses inférieurs on peut dire que la place que il occupe est tousjours la première. Je supoze donques que il y eust un différend à mouvoir pour ceste prescéance entre messieurs les marchands de différend négoge *(sic)*, avecq réserve que quoy que je traitte les uns debvant les aultres, cela ne leur puisse nuir ny préjudicier.

C'est donques un différend à naistre entre messieurs les marchands de drap, de soye, de razes, de fer, faudroit que quelqu'un le voulut soliciter et en faire les advances.

Raisons pour messieurs les marchands de drap : que

ils sont en possession de longues années de compozer le premier corps; que ils sont le plus grand nombre. Il est vraye que j'ay ouy dire que ils avoient esté aultrefois troix cents; que la draperie est la plus ancienne manefacture, la plus util, la plus chaude, de plus longue durée et se porte plus universelement; que elle est privilégiée et exempte de ferme, que les melieurs familles de la ville sont faittes de ce négoce.

Pour messieurs les marchands de soye : que leurs marchandises sont les plus précieuses et portés par les roix, princes, grands seigneurs, hauts officiers, courtizans, galands financiers et le beau monde; que leurs boutiques ouvertes et estalés font l'ornement des villes; on dit d'un home heureux : ses jours sont filés de soye; voila qui est doux come soyes et unies come des satins.

Les marchands de razes et estamines pour leurs raisons : ne conteste pas la prescéance, prétendent de l'emporter hautement, et se piquent de noblesse; produisent des ordonnances de François premier qui ennoblissent les marchands qui ont trafiqué 20 ans en magazin dans les provinces et royaumes estrangers; que le négoce fait en gros n'est aucunement subjet et a quelque chose de noble.

Et l'Angletere, Espaigne, Holande, Italie, Venize, Florence, Gennes, Amsterdam, Lisbonne, les premiers princes et principaux de ces lieux sont marchands et font bien voir que le négoge ne déroche pas à la noblesse.

La compaignie des villes anséantique en Alemaigne, des marchands en Angletere et Holande, des Indes orientalles et occidentalles qui entretiennent des armées, ont des forteresses, équipent des grandes flottes de vaisseaux et ont aliance avecq les roix.

La maison des Médicis qui a donné deux reines à la France, leurs ancestres estoient marchands il y a deux cents ans, et le grand duc entretient commerce encore, come je croy, au Levant.

Mais en France la manefacture royalle establis despuis peue et la compagnie des Indes et le sel dont le roy s'est réservé le trafique à l'exclusion de tous, fait voir assés en quel estime y est le trafique.

Pour messieurs les marchands de fer : ces messieurs sont plus propres à foudroyer que à raisonner, et en deux mots, sans barguignier, c'est le fer et avecq le fer que on conquiert les royaumes. C'est le fer qui enferme les trésors et les plus grands secrets et les choses les plus riches ; que le droit et la volonté des roix s'explique par la bouche des canons.

Je pourois icy particuliarizer les aultres sortes de marchands et marchandises, mais à parler en général du commerce : quy es-ce qui produit dans les villes ceste multitude d'artizans que messieurs les marchands ? C'est le haut commerce qui fait fleurir les estats et qui aportent l'abondance où il est establi et tout suit généralement l'abondance. C'est ce mesme commerce qui fait et embelit les villes. Amstredam, Venize, Londre, Gennes, Lisbonne, Lion et tant d'aultres en sont des belles preuves et des véritables témoignages.

On voit assés la différence des lieux où le commerce est establie d'avecq ceux où il ne l'est pas, la richesse des uns et la pauvreté des aultres.

La plus part des capitaines de mer sont marchands et grand capitaines ; mais pencés vous que André Doria n'estoit pas marchand.

Pour Barberousse, Drague, Ulusialy, quoy que grands capitaines et corsaires, je doute sy il n'ont pas esté mar-

chands(1); ouy, ouy, ces gens là n'estoient pas des bestes. Sy, estans jeune, j'aurois eue les cognoissances que j'ay à présent, que n'eu-je pas fait? Il y faisoit bon, mais je ne le sçavois pas. D'aillieurs je n'é ozé jamais m'engager, et j'ay peut-estre trop aymé mes aises, quoy que j'aye tousjours préféré mes affaires à mes plaisirs, come toutte home raisonnable doit faire. Et puis ce n'est que depuis 25 à 30 ans que on a pris l'essor dans Reims, pouvant dire que les corespondances de nos prédécesseurs ne s'étendoient guière plus loing que la veue des remparts ou des plus haut clochiers. Il y a cinquante ans, il n'y avoit ny messager ny coche d'icy à Paris. Quant un habitant de la ville aloit à Paris, il faisoit devant que partir son testament et avecq plus de précaution que on en feroit maintenant pour passer la mere glacialle et aler à la Nouvelle Zamble où sont les ours blanc et où il y a six mois entiers de nuit.

A bas l'amour! La gloire et l'intérest sont les seulles passions mouvantes de la plus part des hommes; sans elles Coulomb n'eust pas courus tant de mers et descouvert un nouveau monde, et Fernand Cortès n'eust pas conquis Mexique.

Les arts libéraux, tous libéraux que on les nomme, changeroient bien de tiltres sy ils n'estoient secourues des arts mécaniques.

(1) *Barberousse*, célèbre corsaire turc. — *Drake* (Françis), navigateur anglais qui prit possession de la Californie. — *Ulusiali* est un nom probablement défiguré par Maillefer.

V

Du mariage.

Le filz. — Vous parlés là de mariage et de prendre feme; quel advis donneriés vous de se marier ou ne se marier pas?

Le père. — Vous m'obleigés à des longs entretiens, voilà encore une matière pour bien s'estendre. Je ne consilierois jamais à un home de se marier sy il n'en a grande envie. Un filz respondit à sa mère, qui luy disoit de se marier, que il estoit trop tost, et après que il estoit trop tart; vous vous repentirés de l'un ou de l'aultre. S. Paul conseil de ne se marier pas.

Le filz. — Pourquoy es-ce donques que tout le monde se marient?

Le père. — C'est par une providence de Dieu pour perpétuer et éternizer le monde; car sy ceux qui se marient faisoient réflexion sur les suittes que traisne le mariage, peue se marieroient et faudroit autant de résolution pour se marier come pour entrer dans la plus austère religion ou pour se faire capucin, et ce n'est pas une chose indifférente; il y a des nations entières et des sectes de philosophes qui ont creue le celibat impossible et debvant le déluge ce mot estoit mesme incogneue.

Le filz. — Y a-t-il pas beaucoup de rozes dans le mariage?

Le père. — J'en convien, mais que elles tombent bientost et les espines vous restent touttes seulles; j'en fais une bien triste expérience.

Le filz. — Vous me faictes voir tant d'inconveniens de

tous costés que je ne sçay de quel costé me tourner et prendre une résolution.

Le père. — Demandés avecq ferveure le conseil à Dieu et suivés vos inclinations.

VI

Des voyages.

Le filz. — Dans l'histoire de vostre vie, j'ay veue que vous avés mis les noms des villes par alphabet. Je voy par là que vous avés voyagé, parlés moy.

Le père. — Il est vray que, come vous aurés peue remarquer dans l'histoire de ma vie, j'ay beaucoup aymé à voyager, et dans ma jeunesse c'estoit mes plus grands inclinations, et j'ay eue regret que je n'aye esté en Levant et mesme maintenant j'aurois les mesmes désirs; mais un ménage, le soing que je suis obleigé d'avoir pour vous eslever, mon infirmité de l'ouye, sont des obstacles invincibles, et ainsy touttes choses ont leur temps.

Le filz. — Quel plaisir et utilité tire-on des voyages?

Le père. — Très grands, quant on se propose plusieurs fins, ce que je n'é pas fait pour n'avoir pas alors de jugement. Je n'avois aultre desseing que de me promener et voir le peis; au lieu que plusieurs voyagent come les anciens philosophes pour cognoistre les mœures, inclinations et gouvernements des peuples, come Solon qui fut en Perse et en Lydie; d'aultres pour descouvrir des nouvelles teres come Colomb et Magellan, d'aultres pour les conquester come tant de capitaines espagnols, portu-

gais, anglois, holandois, turques, aux Indes; d'aultres pour les instruir à la foy, ainsy que S. François Xavier et tant de pieux Religieux ausdictes Indes, au Japon, à la Chine, en Ethiopie, d'aultres pour planter des nouvelles colonies, quant leur peis habonde trop en habitans; d'aultres pour trafiquer, come les nations que j'ay cottés ; d'aultres enfin come vagabonds pour ne sçavoir demeurer en lieu.

Le filz. — Moyennant donques que on aye quelque unes de ses intentions, es-ce assés pour voyager?

Le père. — C'est bien quelque chose, mais ce n'est pas tout : Faut estre jeune, avoir la santé, n'avoir rien qui vous atache ou retienne à vostre peis, avoir la bource garnye, mesme sy il se peut des lectres de recomandations et de crédit; estre fort vailliant, courageux résistant à la paeine et n'apréhender pas les dangers, sçavoir umpeue des langues et des sciences, mesme quelques arts, et avecq touttes ses provisions joint à sçavoir bien tirer une harquebuze, bien nager. Vous avés sans doute un grand contentement, car tous les jours vous voyés païs nouveau, villes et compagnies nouvelles; on fait des cognoissances, on aprend plusieurs choses, ce quy aporte un merveilleux plaisir. Je n'é pas fait de ces voyages de longs cours et ne puis pas vous en bien parler, mais vous voyés que j'ay veue une partie de la France, la Flandre, l'Italie, la Holande et l'entrée de l'Alemaigne.

Le filz. — Voudriés-vous dire les particularités de vos voyages et ce que vous avés veue de plus remarquable?

Le père. — Je vous en ay déja entretenue; mais Amstredam, Venize, Leiden et Anvers sont les plus belles villes à mon advis que j'aye vue et peut estre de toutte

l'Europe ; et le bon, c'est que grâces à Dieu, dans tous mes voyages, j'ay toujours esté sain, gaye et n'ay pas manqué ny d'argent ny d'amis.

VII

Des amis.

Le filz. — Quel estat faittes vous des amis, en voit-on?

Le père. — C'est une marchandise bien rare. On dit que après Dieu la bource est le melieur amis, pourtant c'est un grand trésor que un amis, mais on treuve peue de l'un et de l'autre. Il est besoing de tant de circonstance pour faire un amis que on auroit plutôt treuvé la pierre philosophalle, la quadrature du cercle et la cause du flux et du reflux de la mer que on auroit rencontré un amis, et ceux qui se disent nos amis, cependant que nous sommes dans la prospérité et que la fortune nous rit, bien souvent nous tournent le dos à la moindre disgrâce :

Dum fueris dives, multos numerabis amicos
tempora sy fuerint nubila, solus eris.

et c'est avecq raison que on dit encore :

Bienheureux sont ceux qui ont des amis
Malheureux sont ceux qui en ont affaire.

Il s'y rencontre des hommes d'une nature sy corompue que vous aurés creue estre vos amis et faisoient sem-

blant de l'estre pendant que ils avoient besoing de vous et que vous aurés mesme le plus servie, deviennent par interest ou par caprice vos plus grands ennemis. J'en parle par expérience. J'ay fait plaisir à des personnes qui m'ont payés d'ingratitudes, et, sans que je leur en aye donnée subject, ont fait du pis que ils ont peue à proportion de leur pouvoir quy n'estoit pas grand, Dieu mercys, et souvent des plus proches et desquels vous debvriés plustot recepvoir des offices de plaisir et c'est ce qui faché. Il est vraye que come en ceste vie il ne se rencontre personne parfaitte de tout point, faut que nous aymions nos amis avecq leur deffaults, come nous voulons que ils excusent les nostres. Il y a pourtant des personnes avecq lesquels il est dificil que vous contractiés amitié, sçavoir :

Avecq des trop grands seigneurs. Un respect que il faut tousjours avoir pour leur personne vous genne ; faut à peu près esgalité d'aage et de conditions. Vous ne le pouvés avecq un vitieux, un superbe, un ivroigne, un ignorant ou indiscret. Je vous renvoye à Senesque qui a traictée des amitiées.

Il y a beaucoup de mes amis qui ont pris le devant et qui sont parties. J'en ay encores, grâces à Dieu, et je puis dire que je n'é pas esté des plus malheureux dans la rencontre d'amis, et quant une personne avecq laquelle j'ay habitude n'est point mon amis, c'est que il ne veut pas l'estre, pouvant dire que je fais touttes les advances possibles pour cultiver et me conserver les amitiés. J'ay un cœure qui embrasse tout le monde.

VIII

Des employes.

Le filz. — Je souhaitterois que vous me disiés ce que vous faictes tous les jours.

Le père. — Pour vous respondre, il y a 10, 15, 20, 30 ans, je me levois en esté à cinq heures, en hiver à sept. La première chose, je vay à l'église et ne manque pas non plus que maintenant d'entendre la messe. J'alois à l'achapt de nos manefactures, à cause de mon infirmité de l'ouye je n'y ay plus alée, où j'acheptois suivant l'argent que j'avois en caisse et le besoing que j'avois de marchandises, et c'est un deffault, car il est autant nécessaire à un marchand d'avoir tousjours de réserve quelque somme notable que de tenir son magazin assortie de trop de marchandises, lesquelles quelquefois faut abaisser pour les mettre au prix courant quant les marchandises diminuent, ou bien cela cause que vous faittes des grosses ventes et court risque de perdre dadvantage. Mais on respondra : On peut serer et cacher les marchandises ; à cela un marchand ne demande que à vendre, et quant on preste vous croyés vostre debiteur bon.

Après cela, je dis après l'achapt, j'aunois mes marchandises et payois les ouvriers et après avoir beue debout un ver de vin, je faisois responce à mes lectres, come je fais encore à présent, exepté que je ne vay plus aux achapts. Je n'achepte, ny aune, ny je ne paye, ce sont mes gens ; j'escris sur mes livres les ventes et les traittes, et de jour à aultre je ne manque de feuilleter

mes livres pour voir les parties qui escheoient pour en disposer. Pour les payements de Lion, j'en tien des bilans séparés.

Cela, avecq mon disner que je ne commence pas debvant mydy, me conduit jusque à midy et demy. Après quoy, je prend un livre que je lis jusque à 2 ou trois heures sy je ne m'endors plustot. Alors je prend mon manteau et pour me délasser l'esprit et prendre l'air, l'un des jours j'irai au Capucins, ou chés les aultres pères, ayant des habitudes dans touttes les maisons religieuses et aux grilles; un aultre jour à la bibliotèque de Nostre-Dame, qui s'ouvre les mardy et vendredy de chacune sepmaine, où M. le Bibliotécaire me donne quel livre je veux, que je luy rend fidellement; un aultre jour, j'iray à l'académye jouer ou voir jouer le picquet.

Despuis six ans que j'ay ce petit logis de Cormontreuille, j'y vien les estés fort souvent. Je tâche, tant que je puis, de me façonner à la solitude; j'y ay umpeue de paeine, mais à touttes choses les commencements sont dificilles, et puis je n'y suis pas seul, sy je ne veux, et estant seul je m'y occupe à lire et escrire et promener. Mesme ce lundi XI juilliette 1667, je quicte icy ces lignes pour faire responce à six lectres que mes gens m'envoyent; ce que voilà fait, je voy touttes les nouvelles que on m'envoye escript à la main, les gazettes d'Holande et de France, le *Journal des Sçavants* qui vien touttes les sepmaines, mais à présent il n'est plus sy beau que au commencement.

Le soir et à midy, je m'entretien avecq ma famille, come vous le sçavez, avecq vous et avecq vos frères, et à vous dire ou compter des fables, ou à des jeux innocents, et dans 2, 3 ou 4 années que vous et vos soeures serés plus raisonnables et plus grands, nous nous en-

tretiendrons, Dieu aydant, de discours plus sérieux. C'est ce que j'espère et attends avecq assés d'impatiences. Cy debvant la moictié du temps j'alois le soir souper en ville.

IX

Des repas.

Le filz. — Ou alés vous souper?

Le père. — Déjà, tous les huit jours, nous faisions ordinaire (1) avecq mes beaux frères et sœures, et j'en ay fait avecq nos voizins; mais despuis que ils ont eue des enfans mariés on a quicté; mesme dans le voisinage on ne se voit plus, et feue mes père grand et ma mère nous faisoient ordinaire deux fois la sepmaine, mesme mon père grand a laissé une petite rente de trente sept livres par an pour que ses enfans facent tous les années prier Dieu pour luy et se voir; mais come la superfluité s'est beaucoup augmenté, aussy bien dans les festins come en toutes les aultres choses, au lieu de trente sept livres on despence deux et troix cents livres. Il est vrays que la famille est bien grossye despuis.

Le filz. — Pourquoy cela?

Le père. — C'est un uzage fort ancien et qui s'observoit cy debvant dans touttes les bonnes familles, ce qui s'observe encore dans quelq'une. Cela entretien les amitiés dans les familles, à quoy je vous convie tous quant mon corps sera dans la tere. Vous voyés dans l'histoire de Job come ses enfans se voyoient; et quant on mange souvent ensemble, les amitiés s'entretiennent mieux et on ne peut nourir des inimitiés longt temps.

(1) *Ordinaire*, c'est à dire le repas sans cérémonie, la réunion simple et frugale au foyer de la famille, à une table commune.

Nous avons entretenue ausy un ordinaire de dix cousins qui a duré quelques anées, que chacun faisoit tour à tour chaque mois; mais la grande cérémonie a fait que on les a quictés; et quant à moy j'ahy maintenant les longues tables, parce que d'un costé j'y suis incomodé, n'entendant pas, ce qui fait que je lis, et aussy que j'aime à présent un petit ordinaire et réglée; on s'en porte mieux; la bonne chère souvent pratiqué est la cause des maladies par trop de repletion et abondance d'humeure qui se forment dans nous et à ceux qui disent ou qui chante.

Le filz. — Apelés vous repas que d'estre à table une heure?

Le père. — Non, je n'apelle pas cela repas, mais goinfrerie, je ne blasme pas les repas qui se font à des nopces ou des assemblés où les festins doibvent indispensablement estre bien ordonnés. Je parle contre le mauvais uzage et contre ceux *quorum deus venter est*, et n'y a pas de doute que la vie réglée, la diette ou sobriété, sont mère de la santé. Mesme on dit que pour se bien porter il faut sortir de table avecq apétit. C'est pourquoy on voit plus de viels religieux dans les cloistres que d'homes aagés dans le monde; et les Holandois qui ne boivent que de l'eau vivent plus que nous et sont plus robustes. J'ay veue en mon voyage d'Holande quantité de vielarts. Sy vous desirés voir un discours de la sobriété, voyés Louigy Cornaro quy est beau, facil et util à pratiquer (1).

(1) *Cornaro* (Louis), auteur vénitien, a publié des *Discorsi della vita sobria,* dont il mit les préceptes en pratique après avoir été très intempérant dans sa jeunesse. Il mourut en 1566, à l'âge de 99 ans.

X

Des artizans.

Le filz. — Vous avés discourue d'une partie des professions ; vous n'avés rien dit des artizans.

Le père. — C'est la condition la plus heureuse.

Le filz. — Pourquoy ?

Le père. — Premier, pour bien servir Dieu et pour avoir la vie certaine et asseurée et saine, exempte d'ambition, d'inquiétude et d'aultres maux qui travaille ceux qui sont dans des professions plus relevés, et sans mentir c'est une vie bien douce. Ces gens là ont tousjours le nécessaire, et ce nécessaire est peue de chose ; la boisson ne leur couste rien, j'entends pour ceux qui n'ont pas le moyen d'avoir du vin, car dans la ville une partie font melieure chère que des gros bourgeois ; beaucoup aussy n'espargnent rien et vont mourir à l'hospital quy est leur refuge. Pour ceux qui vivent bien ce n'est pas de mesme, hier à ce logis de Cormontreuille je vis chaufer le four à neuf heures du soir, après, enfourner par mon concierge et sa feme huict gros pins. Je sceue d'eux que il y estoit entré deux quartel de bled de seize solz et que c'estoit pour eux vivre la sepmaine. Prenés le à 20 sols, voilà 50 livres par an pour le pin ; pour le laictage ils ont des vaches, des poids, des fèbves et des herbages dans mon jardin. Ils nouriront une couple de cochons pour leur faire du potage. Une partie de l'année, luy et sa femme travaille aux vignes et au temps des moissons, l'hivert au bois, la quenouille pour la feme, enfin il me dit que il estoit plus content que le roy, ce

que je croy ; donques après q'un artizan a offert du matin à Dieu son labeure, il s'ocupe, et la journée ne luy ennuit pas ; il n'offence souvent pas Dieu comme un aultre quy est oizif, son corps s'exerce et s'en porte mieux ; et il treuve à la fin de la journé ou de la sepmaine son salaire qui luy fournit de quoy se nourir et entretenir, car *quy non laborat non manducet.*

Dieu a dit à nostre premier pere : Tu gagnieras ton pain à la sueure de ton corps, et ce travail est bien plus certain et la vie plus asseuré que celle de ceux qui ont du fonds et des rentes au commerce et ne les recoipvent ou ne gaignent pas, tant y a que ceste vie est exempte de soucilz continuels qui ne quittent pas les personnes que l'on apelle de condition et qui croiroient faire tort à leur naissance sy ils travaillioient à quelque ouvrage ou mestier, mais ils se trompent. Cependant c'est une opinion et maxime, quoy que fauce et très mauvaise, qui a aujourdhuy gagnié la plus part des esprits, oultre que les enfans des artizans ne leur sont pas à charge, au contraire ils aydent souvent à gagner leur vie à leur père et mère, et plus ils en ont mieux ils en vallent, au lieu que dans les familles, ou bonnes maisons que on apelle, le nombre les destruit, et faut pour les maintenir, en mettre dans des couvents et en envoyer d'aultres à la guere où ils n'ont point d'inclination et les rendre souvent misérables. En Italie et tous ces Messieurs des parlements en France ne marient q'un ou deux enfans au plus, quy est un mal ; au lieu que sy ils sçavoient quelque métier, ils pouroient choisir une retraitte pour asseurer leur vie en repos. Voilà les subjets pourquoy on voit tant de fénéants et vagabons à présent dans le monde.

XI

Des faynéants et vagabons.

Le filz. — Quelles sortes de gens sont ils, y en a il beaucoup et à quoy sont ils propres?

Le père. — C'est la lie du peuple, l'exxrement *(sic)* des villes, la peste des Républiques, des matières à ornements de gibets, d'où se tire les voleurs, les meurtriers et les forçats et touttes sortes de racailles et gens qui ne vallent rien. Pour le nombre. il y en y a tant et de tous costés que il seroit assés dificil de les compter, et ne sont propres, come je vous ay dit, que pour mettre en galère ou à pendre pour servir d'exemples à leurs pareilles et à d'aultres, afin de n'entrer en leur compagnie.

Le filz. — Je vous prie de me dire les causes pourquoy on en voit tant come vous dittes?

Le père. — Oultre que l'home est naturellement ennemye du travail et de la paeine, j'en remarque deux sources principalles qui ne manqueront jamais de produire de ceste vermine.

La première vient de ceste mauditte opinion et maxime que je vous ay déja cotés, que les pères de famille à présent croiroient se ravaler beaucoup de faire aprendre des métiers à leurs enfans. Cependant quant la famille est grande, c'est un sot mestier de ne rien faire, de tousjours despencer et ne rien gagnier, sy grand que soit le bien on en voit le bout.

Et l'aultre quy est déplorable, c'est que beaucoup d'enfans, ausquels leur père manquent ne sont instruits

et poussés par personne, et d'aultres aussy tellement volontaires ou incorigibles ou hébétés que on n'en peut rien faire, et ainsy les uns et les aultres vivants dans l'aage et n'ayants pas de bien ou l'ayants mangée ou perdue et ne sçachants rien faire, il est forcé que ils tumbent dans la nécessitée, sy ce n'est que ils veuillent servir de maneuvre, porter de la tere ou aler à la guere. Je n'entends pas blasmer icy ceux qui vont à la guere, je sçay que il y a quantité de gentilhomes et d'aultres qui y vont par le motif de servir le roy et la patrie; mesme anciennement à Rome personne n'en estoit exempt, mesme à ses despens; mais, come par le bon ordre que il y a à présent dans les finances, la solde ne manque pas, aussy on ne manque pas d'homes, je die de soldats. Ces vagabons donques, tombants dans la pauvreté, mènent souvent une vie fainéante et déréglée et desbauchée, qui va finir souvent dans les galères ou sur une potence ; aussy voit-on que, pour remédier à ces maux, on establit à présent dans touttes les villes des hôpitaux et maisons de piété et manefactures, dans lesquelles on instruit la jeunesse à la crainte de Dieu et à aprendre des métiers. Ce sont des establissements qui sont beaux et nécessaires. Il y a d'aultres lieux où on nourit les vielarts qui sont pauvres et qui ne peuvent plus rien faire.

Sur ce subjet, je vous diray pour vous faire voir le nombre de ceux qui ne scavent rien faire, que je remarquay dans le temps que je faisois bâtir, j'observay que le maistre architeque faisoit grand estat de deux mestres massons que il avoit et qui travaillioient et en suportoit et enduroit. Je voulue le blasmer et luy dire de comander et se faire respecter par ces deux personnages ou leur donner congé et en prendre d'aultres, sur quoy il me dit

que il s'en garderoit bien, que il auroit pacine à en treuver; mais que pour des porteurs de tere qui descendent et montent troix eschelles différentes dans des fondements et ont du mal come des chiens, gaignent le quarts des maistres massons, il en treuvoit plus que il ne vouloit et par centaine, Ce quy fait voir la nécessité et le plaisir que il y a à sçavoir et à faire quelque chose.

J'en ay ouy discourir, et après que ceux qui avoient accoustumé ceste sorte de vie ne pouvoient la quicter; ils n'ont aucung soing, ne payent ny ferme, ny taille, n'apréhendent pas de rien perdre, sont indépendants, se chauvent *(sic)* au soleil, dorment, rient tout leur saoul, sont par tout chés eux, ont le ciel pour couverture et la tere pour matelats, sont oiseaux pasagers qui suivent l'esté et le beau temps, ne vont que en peis gras où on leur donne et où ils treuvent à prendre, ne s'embarassent pas des tracas et affaires du monde, sont libre par tout, francs come gentilhomes, et enfin qui ne se soucient de rien.

XII

Portrait de feue ma mère Madgdeleine Roland (1).

Elle estoit très belle femme et d'une belle taille. Son portrait est dans ma galerye.

Estant fille, elle estoit fort gaye, mais soubs la con-

(1) Maillefer avait annoncé cet éloge au début de ses Mémoires, voir plus haut, p. 6. — Sa mère appartenait à l'une des meilleures familles de la bourgeoisie rémoise; elle mourut le 25 septembre 1654, et il composa sa notice sur elle le 31 août 1667, treize ans après l'avoir perdue, ce qui indique la persistance de ses regrets.

duitte de ses père et mère, lesquels en ce temps là ne donnoient pas à leurs filles les libertées que on leur permet maintenant.

Elle fut tirée des escolles à l'aage de quatorze ans pour estre mariée et entrer dans une boutique extrêmement subjete, et ses premiers employs furent, à ce que je luy ay ouy raconter, à y enfiler des escritoires et dans la vente et destail de menues merceries, estant la pratique des pères alors de ne pas eslever leurs filles dans les braveries et vanitées come on fait maintenant. Sur quoy je n'é rien à dire, car les temps produisent divers changements et come on juge des choses par leurs évènements, c'est assés dire. Après tout, la coustume est un tiran, quy ne luy accorderoit quelque chose, se rendroit ridiculle.

Mais enfin la liberté de ma mère n'augmenta pas pour estre mariée, car quelque inclination que feue mon père eust pour la luy laisser, son père ne manquoit pas tous les matins de venir au logis devant le soleil, et ma mère entendant fraper à la porte se levoit, sortoit viste par la porte de derrière avecq sa jupe, rentroit par celle du devant, disant que elle venoit de l'église, ce quy ne pouvoit procéder, de la part de ma mère, que d'un grand respect envers son père meslée de prudence.

Ceste prudence a parue en toutte la conduitte de sa vie ; mais sa mananimitée *(sic)* a estée encore bien grande en ce que elle n'a jamais refuzée de faire plaisir quant elle en a estée priée, mesme contre son intérest. Je sçay que elle a prestée des sommes considérables à des particulieres, lesquels luy rendant le principal dix ans après, n'en a pas voulue prendre d'intérests et a servie souvent de caution à d'aultres, ayant un cœure qui ne pouvoit rien refuzer. Sa charité envers les pauvres religieux,

les pauvres mendians, les prisonniers, les hospitaux, les pauvres honteux, estoit un de ses emplois journaliers.

Sa dévotion, mon Dieu, combien de foix s'est-elle trouvée aux portes des églizes de Nostre-Dame, de St-Remy et St-Piere sa paroisse, auparavant que elles fussent ouvertes. Mais combien d'actions de piété, de charité, d'humilité qui ne sont cogneues que de vous, ô mon Dieu !

Mais pour parler de sa force, de sa constance de l'amour de Dieu et de celuy que elle portoit à ses enfans, quy le poura comprendre, estant demeurée vefve à trente-deux ans et ayant souffert un combat dans elle mesme de la nature contre la nature ; l'amour que elle avoit enfin pour Dieu et pour huict enfans que Dieu luy avoit donné fut le vainqueur. Aussy c'estoit une femme d'un fort esprit, ennemye du faste et de l'oisiveté, civil tout ce quy se peust, affable à recepvoir et à parler à chacun, menagère pour soy ; libéralle pour autruy ; un soing merveilleux de nous eslever dans l'amour et crainte de Dieu et de nous mettre dans des conditions honnestes pour subsister.

Mais enfin, il pleut à Dieu de grorifier *(sic)* une sy belle vie d'une belle mort ; la bonne mort suit la bonne vie. Elle décéda la nuict du vingt quatriesme au vingt cinquiesme septembre mil six cents cinquante quattre, à l'heure de minuit après cinq sepmaines de fiebvre continue, accompagné d'un flux de ventre, qui l'un et l'aultre ne l'ont pas quictée, et a souffert son mal fort constament, avecq grande patience et resignation à la volonté de Dieu quy luy a conservée son jugement jusques à la fin et la parolle jusques à demy heure de sa mort que elle entra en l'agonie ; elle me dit à dieu la veille et le jour de sa mort, quy est une chose bien triste et bien

sensible. Elle receust auparavant tous ses sacrements et est morte fort crestiennement à l'aage de cinquante neuf ans. Dès le premier jour que elle se vist alitée, elle feist une confession généralle. Nous la feismes ouvrir; elle avoit l'estomaq tout putrifiée, le foye plein d'abcès et la ratte sèche et bruslée, que les médecins disent procéder de mélancolie quant à la ratte gatée, mais les aultres maux ont peue estre causées de la longueure de sa maladie. J'espère que Dieu luy aura fait miséricorde. Elle avoit, ainsy que j'ay déjà dit, l'esprit fort et solide, charitable et preste à faire plaisir à tout le monde. Sa bonne vie et sa belle mort me doibvent servir d'exemple pour le reste des jours que Dieu me voudra laisser sur la tere. Je prie Dieu que il m'en face la grâce de l'imiter en son vefvage, en sa vie et en sa mort. Ainsy soit il. A Reims ce dernier aoust 1667.

XIII

Recomendation ou plustost commendement à mes enfants.

(18 septembre 1667)

Mes enfans, l'amour du prochain est un commendement divin, l'amour mesme des ennemis est comandée dans l'évangille par ces belles parolles de nostre Seigneur: *Ego autem dico vobis, diligite inimicos vestros.* Sy l'amour de ceux qui ne nous sont rien, et mesme sy nous somes obleigés d'aymer ceux desquels nous avons receue des injures et qui mesme nous haïssent, à plus forte raison combien doibt estre grande et forte l'amour des frères les

uns et les aultres : *O quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum !*

Considérés de plus et voyés combien je vous ayme et combien je vous ay aymés.

Mais, après le comandement de Dieu et le mien que vous ne pouvés jamais transgresser sans pechée et sans ingratitude et sans blasme, vostre interest propre vous y obleige et vous y atache par plusieurs considérations. Car, demeurants unies, vous en serés bien plus fort contre ceux qui vous attaqueront ou voudront vous faire perdre ou vos biens ou vostre réputation.

Il y a encore un aultre considération et interest bien considérable, c'est que ceux de vous aultres qui voudront suivre le train du trafique et du commerce, faudra bien que vous vous associés et mettiés ensemble, car vous n'aurés pas assés de comptant pour faire vos affaires seul et au bout de dix huict à vingt ans vous pourés vous séparer. Je vous ay mis cy debvant les parties que doibt avoir un bon marchand, mais sur tout ayés tousjours debvant les yeux l'amour et la crainte de Dieu, et ce faisant ayés confiance certaine que il ne vous abandonnera pas, et sy il permet que vous soyés afligée, adorés la main qui vous touche et il fera que vous tirerés des advantages de vos aflictions *etiam sy occideris me, non te negabo*. Bénissés le tousjours et dans les prospérités et dans les adversités. Dieu vous en face la grâce et vous aye tousjours en sa garde et ste protection. Amen.

XIV

Discours à Monseigneur le cardinal Anthoine, archevesque de Reims, le 9 février 1668 (1).

Sy io non fusse ammalato, non aurei mancato al mio reficio verso vostra eminencia et ralegiermi con tuti della sua benarivata tanta desirata in questa citta.

On m'a dit, Monseigneur, de ne vous pas parler et q'une profonde révérence sufizoit pour vous tesmoigner mes respects.

Cest advis m'estoit d'un costé advantageux, d'autant que le grand respect que vostre éminence imprime à ceux qui ont l'honneur de l'aprocher et la joye que je ressens aussy de la voir, feront que je ne pouray pas vous faire un discours suivie, ny donner de l'attention à mes parolles.

D'aillieurs, je considère que ce m'estoit un assés grand desplaisir de parestre sourd devant vostre éminence, sans y parestre encore muet.

C'est ce qui m'enhardit de luy dire que les personnes illustres sont cogneue come le soleil, et ainsy vostre éminence est cogneue par tous les lieux qu'il esclaire et pas moings qu'Alexandre, dont vostre éminence a touttes les vertues et pas un de ses vices.

J'ay eue l'honneur de voir vostre éminence à Rome,

(1) Antoine Barberin, neveu du feu pape Urbain VIII, venait d'être nommé à l'archevêché de Reims, à la suite d'une longue vacance du siège métropolitain.

il y a trente troix ans, et de baiser les pieds et parler à Urbain huictiesme, le plus grand, le plus illustre, le plus manifique et le plus spirituel prince de son siècle.

. . . . ; . . . .

. . . .

J'ay rayé cy dessus, d'autant que l'italien n'estoit pas corect à mon grée.

J'ay adjouté :

Je ne m'estonne plus que les Romains ayent conquis toutte la tere, sy ils auroient eue l'air de vostre E., ils auroient aussy conquis les cœcures et leur empir auroit esté éternel.

XV

Au nom de Dieu.

Du dernier novembre 1668.

Conduitte pour ma vie. J'ay ce jour 57 ans, vefe.

1. — La première action du jour, faut aler à l'église offrir à Dieu touttes choses et le prier de garder de l'offencer.

2. — Estudier tous les jours la sagesse, songer aux obligations de bien vivre pour toy mesme et donner bon exemple à tes enfans et domestiques et que tes jours advancent, et relire souvent ces préceptes ou remarques.

3. — Te donner la patience en touttes choses : ce quy ne se peut faire en un temps, se fait en un aultre.

4. — Tirer volontairement les despences nécessaires, perte ou gaing, tant que tu pouras, et n'en point faire de superflus.

5. — Te occuper incessamment, soit à la prière, à tes affaires, à la lecture, enfin à tous tes debvoirs.

6. — Souffrir les envies, inimitiés et enfin dissimuler bien des choses.

7. — Tu es bien heureux que tu ne peux plus ouïr des mesdisances, ny des mauvais discours. Prend garde de n'en pas dire, et que tes lèvres et ta langue ne prononce rien dont tu te puisse repentir, car la parolle laché ne se peut plus retenir et une chose ou une faute faitte ne peut estre jamais qu'elle ne soit faitte.

8. — Comme la nature humaine est faible et subjet à faillir, quant tu tomberas, avecq l'aide de Dieu relève toy aussy tost, et q'une faute te serve d'esguillions ou d'instruction pour n'en plus faire.

9. — Faire à tous moments tout le bien que tu pouras, et aye en horreur le vice come la peste.

10. — Jamais ne se plaindre sy on peut. J'ay une mauvaise habitude de me plaindre des despences et des pertes ; cela ne sert à rien : après tout personne n'entre dans vos intérests ; chacun est pour soy, et est peut estre aussy empêché que toy.

11. — C'est une belle chose que la véritée, ne t'en esloigne jamais. Un home qui, avecq la grâce de Dieu, mesne une bonne vie et quy est véritable en ses parolles et résigné à Dieu, on peut dire que il ne craint pas les hommes, ny rien qui soit au monde que Dieu et marche la teste levée.

12. — L'oraison et la lecture des livres dévots et moraux, c'est la nouriture de l'âme ; prends en tous les jours come tu fais tes repas, et ainsy tu sera tout joyeux et contant.

13. — Ne te vante jamais pour quelque prospérité ou pour quelque bien. Cela est odieux et quelquefois et

souvent l'adversité suit bien près, et sy Dieu t'a donné des bien, remercye le, tu en vois la despence.

14. — Ne t'estonne pas aussy pour le nombre des enfans que Dieu ta donné, Dieu en est le premier père, et c'est la bénédiction de ton logis.

15. Faut à présent dans ton grabat
T'accoustumer au célibat.

Et asseurément le célibat est pénible, mais il t'est nécessaire et asseurément tu rencontrerois trop d'espines dans un troisiesme mariage : *non admodum tempus est.*

16. — Le chemin des croix et des aflictions portés patiemment conduit au ciel.

17. — La vie de l'homme sur la tere est subjet à beaucoup d'aflictions, *repletus multis miseriis*, mais tu en as porté deux bien pezantes, les aultres peuvent estre ou à peue près esgalles ou moindres.

18. — C'est une chose estonnante, que le bien qui nous arive, nous n'y songeons pas. Il semble que cela nous soit deub, au lieu que les revers de la fortune nous pèze et s'empare trop de nostre mémoire.

19. — C'est pourquoy en touttes choses faut se conformer à la volonté de Dieu, *Fiat voluntas;* l'adversité nous proffite et la prospérité nous nuit bien souvent.

20. — D'aillieurs tout passe bien viste et les biens et les maux. Il n'y a que la vertue et les bonnes actions qui nous demeurent.

21. — Le temps me passe viste, quoy que je souffre beaucoup et souvent, mais qui es ce quy ne souffre pas? La journé, après la prière, je lis ou j'escris et vois le monde.

22. — Mes occupations journalières et ausquelles j'ay grande habitude me servent de divertissement et il y

a tous les jours quelque chose de nouveau quy ayde à passer le temps.

23. — Quant on fait une action, la faut faire que on puisse la continuer. Il est certain que on ne peut continuer jamais le chemin du vice; aussy c'est un sot chemin.

24. — Dans le monde, un home quy désire faire fortune ou seulement se maintenir, il faut que il veille incessamment à ses affaires, à plus forte raison pour gagnier le ciel, il faut bien vivre et y penser incessamment.

25. — Come il y en y a qui naissent coiffés, c'est à dire dans des grands biens, come beaucoup de fils uniques, aussi en voyons-nous ausquels Dieu fait la grâce de se porter naturellement au bien sans travaile et sans paeine.

26. — Il est bien dificil quant on a une mauvaise habitude, par exemple au jeu, de la quicter; sy tu en a, tache de t'en deffaire.

27. — Il faut que l'oraison, la méditation et mes debvoirs soient maintenant mes divertissements.

28. — Sy tu te veux afliger de touttes choses qui arivent dans le monde, prépare toy à n'estre jamais joyeux, mais tu treuveras ton contentement dans la résignation à la volonté de Dieu.

29. — Après tout, il n'y a personne quy n'ayt un ou plusieurs deffaults; c'est contre ses ennemis là que il faut avoir incessamment les armes à la main, de la patience, de l'oraison, de la mortification et aultres pour les combattre tous les jours.

30. — Ne parle jamais d'autruy, ou die du bien.

31. — Dans le cours de la vie, l'estat où nous nous treuvons par les changements ordinaires de morts ou

du bon ou mauvais vizage de la fortune, fait que nous prenons de nouveau desseings et un aultre genre de vie, ce que j'espreuve bien.

32. — Je die à mes enfans que sy ils sont diligens, cela leur vaudra tout.

33. — Dieu me pardonne! Il en est bien besoing, le monde ne me pardonne pas, je ne doibts rien au monde, je doibt tout à Dieu.

34. — Mon Dieu, permettés que je vous importune, vous le voulés bien, et que je vous demande à tout moment la prudence et la patience.

35. — Ne te lasse pas de souffrir les ingratitudes et de faire plaisir à ces gens là, mais sur tout souvien-toy de tes bienfaicteurs et de tes amis.

TROISIÈME PARTIE

JOURNALIER DE JEAN MAILLEFER

(1669-1681)

Quelques remarques de l'année 1669.

Janvier 1669.

2[e]. — La maladie estoit cessée depuis 2 mois et d'advantage, despuis 2 jours, il y a eue 2 maisons d'atacqués et 3 personnes de mortes, ce n'a rien estée (1).

Il n'a pas encore fait de gelée.

Beaucoup de naufrages sur la mer d'Angleter, ce qui donne du soing, ayant des marchandises sur ceste mer

5[e]. — Mons[r] Jean Rogier, mon beau frère, fut juge des marchands.

Première gelée, n'a duré que 12 heures, mais le 12 commencement d'hivert, neige, l'ancre gelée à la plume et au cornet.

20[e]. — On a chanté un *Te Deum* à Notre Dame pour

(1) Il s'agit ici des dernières atteintes de la terrible peste qui désola Reims en 1668. (Cfr. dans la *Chronique de Champagne* la notice du D[r] MALDAN sur cette épidémie, t. II, p. 1 à 25.)

la naissance de Mons[r] le duc d'Anjou, où a assisté Mons[r] le cardinal Anthoine, et l'après midy procession à S[t] Remy pour remercier Dieu de la délivrance de la peste, où il y avoit afluence de peuple, de mesme que à S[t] Sébastien de Bétenye (1).

Du 21 apvril 1669, jour de Pâques.

Il y a longtemps que je n'é rien escript sur ce livre, mais ce n'est pas par paresse, c'est que je suis fort occupé despuis 2 à 3 mois.

Nous avons un très long hivert, et il a fait tout ce mois et fait encore un bien grand froid. Je laisse les nouvelles aux historiens et gazettiers. Il y a 3 jours que M[r] Hierosme Lespagnol, de mes amis, qui n'avoit environ que 38 à 40 ans, est mort et n'a esté que quatre jours malade.

Du 30 may 1669, jour de l'Ascension.

La vie de l'home sur la tere n'est q'un travail continuel du corps et de l'esprit.

Juing 1669.

Ceux sur lesquels tu n'as pas de pouvoir, laisse les vivre à leur mode, tu n'as que de la paeine de t'en inquiéter.

Ce 7, il ne faut pas s'estonner de ma dépense, car sans les pensions, les gages et l'ordinaire il y a céans tousjours des ouvriers, aujourd'huy, 7[me] juing, j'ay le jardinier, le pintre, le menuisier, le couvreur, le plom-

(1) *Bétheny*, commune voisine de Reims, dont l'église est encore aujourd'hui sous le vocable de saint Sébastien.

bier, le serurier, l'embaleur; mon tailleur travaile pour moy; j'attend le masson, le tonnelier, la couturière.

9[me], jour de la Pentecoste. — Ce jour toutte la journée aux églizes ou à lire.

10[e]. — Je m'estois levé de matin pour aler à la procession de la Pompelle, mais les chasses et les prestres estant sur le rempart et à la porte pour sortir, une lavasse a survenu de deux heures, la procession est retourné sur sur ses pas à S[t] Timothé. Sy il eut fait beau seulement une heure, presque toutte la ville estoit hors, j'alay de ce pas avecq ma fille et Philipe à Cormontreuille (1).

11[e]. — Je demeuré à Cormontreuille assés ennuyé et retourné le soir.

12[e]. — J'ai fait voir à ma fille des cheveux de sirennes et les mont d'arennes (2).

19[e]. — J'ay parti avant hier de Cormontreuille pour aler à Chaalons voir ma cense de Lisle quy est en savart. J'ay donné ordre de la renfermer. J'ay veue mes vignes de Verzenay, il faudra les envoyer revoir, les faut lier, nettoyer et couper, il y a des bèches (3). Je suis retourné ce jour à 5 heures du soir.

(1) La procesion de la Pompelle se rendait au lieudit de ce nom sur la route de Châlons, près de Sillery, lieu du supplice des premiers martyrs de Reims, SS. Timothée, Maur et Apollinaire.

(2) Le mont d'Arène, débris de l'amphithéâtre romain, dont les derniers vestiges ont disparu vers 1854, lors de la construction de l'église Saint-Thomas au faubourg de Laon. (Cf. *Remensiana*, par L. Paris, 1845, p. 1.)

(3) *Bêches*, *Rynchites* (coléoptères), insectes qui ravageaient fréquemment les vignes de Champagne. (Du Cange *Glossaire* : Littré, *Dict. de la langue française*, verbo Bêche.)

Juilliette 1669.

Ce 6e. — Mr Jean Lepoivre vient de mourir. C'est grand domage : il laisse une famille bien désolée, neuf enfans.

Mlle Jacqueline Maillefer, vefve de Remy Lepoivre, sœure de feue mon père, vien de rendre l'âme, aagée de 76 ans 1/2. Dieu en veuille avoir l'âme.

On continue l'octave de la Ste Roze-Marie de Lima aux frères Prescheurs.

Ce 27e. — J'ay retournay hier de Château-Thierry avecq ma fille, où nous avons assisté à la première messe de Monsr Le Febvre.

Aoust 1669

Au commencement de ce mois, j'ay fait mon inventaire ; j'ay asisté à l'enterement de la mère de Mr Oudinet et au festin de la parentée chés Monsr Gerard Maillefer.

Le 20, advis d'une grande deffaite de nos gens en Candie (1).

Le 22, je suis alé à la feste aux Vautes à Muison, chés Mr le curé (2).

Le 25, j'ai asisté à une première messe de Peuedenfant et donné un lois bl. à l'offrande. Ce jour une roue de ma galèche est rompue près S. Remy, j'estois dehors.

Le 28 et 29, on cœuille les premières pommes à Cormontreuille, les abres en rompent.

(1) L'île de Crète fut assiégée à cette époque par les Turcs sur les Vénitiens. Un officier français, du nom de Colbert, s'illustra à la défense de Candie. (*Gazette de France*, 1669, p. 900 et 1070.)

(2) *Les Vautes*, près Muizon, sur la route de Reims à Paris.

Septembre 1669

Le 4, j'ay retourné hier de Cormontreuille, où j'ai disné avec 5 minisnes. Grandes chaleurs.

Le 8, les grandes chaleurs continuent, il n'a pas fait sy chaud de l'année.

Le 9, on fait des prières à Nostre-Dame pour le temps de secheresses.

Le 16, je retourne de Cormontreuille, où je suis despuis le 10, sinon qu'avant hier je retourné une nuit pour voir le logis. J'ay déjà 8 grands paniers de pommes, il y en aura encore.

A 3 heures de relevée, j'ay asisté aux vigilles pour Madame Deue à l'opital.

Le 17, j'ay assisté à 8 heures du matin au service pour ladicte à l'hospital.

Le 22, ma fille, Philipes et Anthoinette s'en vònt à vendanges.

Morts de ce mois de mes amis : M[r] Jean de Foigny, nostre voisin, M[r] le consilier Frizon, M[lle] la présidente Ravigneau.

Le 25, on a vendangé 7 1/2 trenté 1/2 à Verzenay et 7 1/2 à Mallye (1).

Ledit jour j'ay pris mes habits d'hivert. Il y a 2 mois que il ne pleut.

Octobre 1669

12[e]. — Le Roy me veut oster Lisle que on apelle Lisle à ma feme ; je n'en ay point de tiltre que mon lot de partage.

Mon fermier de Balois est mort, sa femme a renoncé.

(1) *Verzenay* et *Mailly*, près Verzy (Marne), encore réputés pour la qualité de leurs vignobles.

14[e]. — A 10 heures du soir, il pleut à lavasse, il y a 6 mois que il n'a pleue.

Novembre 1669.

Quid faciam? Orare pro defunctis.

Décembre 1669.

16[e]. — Depuis le 12 9[bre] dernier, j'ay leue les 3 thomes du *Siècle de fer,* quy est l'istoire entière despuis 1600 jusque à 1664; il en promect un 4[me] tome : c'est un livre à lire;

Un tome d'un voyage de *3 évesques en Perse*, *au royaume de Siam et à la Chine ;*

Un livre galand, compozé par une dame, je n'en ay pas retenue le nom ;

La vie du maréchal de Gassion, grand capitaine et soldat, mais d'une humeure sévère, ainsy que sont ceux qui sont nourys dans les batailles, dans le carnage et dans le sang, ennemie comme luy des plaisirs et des voluptés.

Je désire mettre une borne à mes lectures; cela me peut gaster la veue et distraire un peue de mes affaires, et alors ne faut pas douter que j'auray beaucoup de temps de reste. Quant je rencontre quelque livre nouveau, je ne puis m'en détacher que je ne l'aye leue toutte entier.

Il n'a pas encore fait d'hiver ; hier il faisoit un soleille d'un jour d'été.

Du 28 décembre 1669, parties principalles d'un marchand : Estre loyal et fidel, bien achepter et bien payer, lottir et choisir, tenir les livres et bilans, la caisse, les lestres, y respondre et coucher sur les livres.

ANNÉE 1670.

Du 16 Janvier. — Je croy que je ferés mieux de me rire de touttes mes infirmités que d'en pleurer.

Du 18 au soir. — Monsr Blansbarbe, consilier au Présidial, mort subitement d'apoplexie, et aujourdhuy Monsr Jacque Calou, capitaine du Jardin de l'Arquebuze, mort de mesme subitement.

Février 1670.

13. — Mon honcle Nicolas Roland est mort cejourd'hui à minuict.

Discours faitte au Jardin de l'Arquebuze en l'assemblée et présence de 400 chevaliers, le 13 febvrier 1670, sur une charge de Lieutenant du Jardin qu'un nommé Oudin a obtenue du Roy, vacante par la mort de feue Monsieur le capitaine Calou. Messieurs.....

Effet de ce discours : tout le monde aplaudit et cria à haute voix : Libertée, Libertée ! On nomma des députés pour aler faire remonstrance au Roy avecq la jonction du corps de ville : Mr Le Frique, capitaine du Jardin, Mr Loys de la Salle, capitaines députés.

Juing 1670.

Premier jour et premier dimanche du mois, jour de la Ste Trinité, j'ay assisté à la vesture d'une de mes niepces Rogier à la Congrégation, quy, par la grace de Dieu, a fait ceste action avecq une grande fermetée. Monsr Esnard a prêchée avec un grand aplaudissement de l'audience.

Août 1670.

On parle que nous alons avoir la guère contre Hol-

lande, et que le Roy d'Angletere se joint à la France. C'est une très mauvaise nouvelle pour les négotians, dont une grande partie ont leurs affaires delà. Mais, après la perte de ma femme, de mes oreilles, et que mon aage s'advance (ce 29 aoust 1670, dans 3 mois j'aurés cinquante neuf ans), qu'es quy me doibt attacher au monde ou faire de la paeine que le pechée? D'aillieurs, mes inquiétudes pour le temps advenir, pour la difficulté ou pour la cessation à mon esgard des affaires n'y apporteront pas des remèdes.

Septembre 1670.

Je ne croy pas ceste guère cy dessus.

Le 1er, Jean Maillefer a donné à déjeuner à Messieurs les chevaliers du Jardin de l'Arquebuze, à ceux qui s'y sont trouvés à cause du bouquet que il avoit pour la St Anthoine.

Le 2, j'ay eue nouvelle que ma maison de Balois avoit esté toutte bruslée et tous les grains par le tonnerre, et que il n'y est demeuré que les murailles.

Le 3e, j'ay suis allé voir le Camp hors Porte à Vesle, composé de 4 mil 500 chevaux et 7,500 d'infanterie soubs des tentes. Cela est beau à voir. Ils vont en Loraine.

Le 4, Monsieur le marquis de Louvoy, qui les a aconduits, a disné céans; il avoit grande court, je luy ay fait harangue.

Le 5, on n'a que faire de sortir le logis pour se divertir pour la quantitée de ces gens de guere qui passent et rapassent.

Le 6, j'ay couché à Cormontreuille où j'ay veue passer l'armée quy va en Loraine, composé de 12,000 homes

effectives, sçavoir 4500 chevaux et 7500 homes d'infanterie. Ils ont passé à 4 heures du matin jusque à 7 heures à travers tere, la cavalerie en escadrons et l'infanterie en 2 filles de 20 homes chaque rang. Cela estoit beau à voir.

Le 7, il a quantité de fruits de touttes sortes à Cormontreuille.

Le 17e, despuis 4 jours je lis l'*Enéïde* de Virgille en prose par Marolle avecq grand attachement. Si je quictois la lecture et le jeue, j'aurois bien du temps de reste, car le négoce est mort.

Le 18, je retourne de Cormontreuille où j'estois alé yher *(sic)* coucher. Ma fille y a fait du noberté et a renvoyé 7 corbeilles de pomme. Nicolas y fait du cidre pour luy. En retournant à Ponce Ludon, la galèche a renversé, où estoient avecq moy mes 2 filles et le petit François. Grâce à Dieu, personne de blessé, que quelques larmes respandues (1).

Le 21, J. Maillefer, ma fille Anne et Anthoinette sont alée au giste à Verzenay.

Le 22, on a persuré 10 1/2 thonneau et un poinsson de Verzenay la nuit, et on a mis le vin de la 4e sère à part.

Le 23e, chacun dit que c'est trop vendanger et il (est) vray que pour sa commodité mon vigneron me fait tous les ans advancer, et j'observerés cette année sy j'ai bien ou mal fait. Il y a bien des frais aux vendanges.

(1) *Pons Ludon*, lieudit sur la route de Reims à Louvois, près Cormontreuil. Ce nom traduit par fantaisie au XVIIIe siècle sous celui de *Pons Ludorum*, signifie simplement le *Poncel Œudon* ou *Odonis Poncellus*, qui était au moyen âge le petit pont ou ponceau sur le ruisseau du Rouillat, descendant de la Montagne vers la Vesle. (P. VARIN, *Archives adm.*, t. I, p. 275, et *Arch. législ.*, 1re part., p. 554 et 590.)

Le 28, il a pleue toutte la journée : je suis bien heureux d'avoir fait mes vendanges. Il y avoit grand chère à souper chés M[r] Rogier. J'ay esté dire adieu au père Graliet qui va à Vitry.

Le 30, je suis alé voir à la foire de S[t] Remy un combat d'un hours contre quattre dogues. Continuation de pluies. Affaires mortes.

Octobre 1670.

J'ay assisté à une première messe d'un jeune cordelier, nepveu du père gardien. Il avoit une couronne de fleurs sur la teste. On n'a pas fait d'offrande. Je croy que il auroit eue 200 livres sy on en eust fait. Il y avoit bien du monde invité. Il n'y a eue que M[r] Husson et sa feme, quy servoient de père et mère, qui ont esté à l'offrande avecq chacun un cierge blanc. J'y ay communiay.

Le 9, on a cœuillie les nobertes à Cormontreuille.

Le 11[e], on a cœuillye 8 grands paniers de poires de Rousselet... et 2 grands paniers de verjeus. Les 3/4 des fruits, pommes, damas noir, damas violette, nobertes, tombent.

Le 12[e], on a persuré et fait un petit bobilion (1) de verjue et ma fille fait sécher ses fruits.

J'ay veue chez M[r] Lancelot Favart le microscope qui grossit les objets, tant célébré dans le *Journal des Sçavants;* il l'a fait venir d'Angletere et couste 10 pistolles (2).

(1) *Bobilion*, mesure de petite dimension.

(2) La famille Favart, qui compte encore des descendants à Reims, était l'une des meilleures familles de la bourgeoisie. Lancelot Favart fut lieutenant des habitants de 1684 à 1689. (Cf. *Armorial des Lieutenants des habitants de Reims*, par Ch. Givelet, 1887, p. 177.)

C'est grand pitié dans un ménage quant il n'y a pas d'argent ; on sçait ce que vaut une pistolle, *sed* présentement je venderois plustôt ma vaisselle d'argent que d'en emprunter. Quant on n'en a pas à recepvoir, c'est encore pis.

Le 16, *Deo gratias*, j'en ay receue. Il y avoit *3 Septimana* que j'attendois après.

Tous mes enfans sont abiliés de neuf pour l'hiver, et Batiste un pourpoint et haut de chose commencé ; aujourd'hui Philipes lève un enfant de nostre cordonnier avec Anthoinette, et a donné le bal.

Le 29, M[r] Domont jeune, marchand de Rouen, venant aux foires, est mort en ceste ville. Il meurt beaucoup de monde.

Maillefer est alé au Val secret et à Château-Thierry.

Je désire à présent les après diné, quant je n'aurés que faire, aler à vespres, ou, *juvente Deo*, *ambulare*.

Je commence à lire l'*Histoire de Charle 6*[me] en 2 tomes in folio moderne, par Le Laboureur, quy est une belle lecture.

Du 31[e], on a venu quérir ma galèche pour mener Roussain, m[tre] talieur d'habits en pention ches les frères Prêcheurs, pour ce que il a perdue l'esprit. Cela est pitoyable : il a cinq enfans. On a mis ledit Roussain dans une cage chés lesd. frères Prêcheurs, où ils en tiennent d'aultres. C'est grand pitié quant l'esprit manque.

Novembre 1670.

Le 5, on mande de Rouen la mort de M[r] Estienne Loquet, auquel j'adressois les balles pour plumes.

Le 13, j'ai continué à lire et beaucoup et je souhaitterais ozer lire d'advantage, mais j'aprehende pour mes yeux. J'ay déjà perdue l'ouye entièrement, il faut tacher,

Dieu aydant, à me conserver la veue quy m'est util et agréable.

Décembre 1670.

Madame Ravaux, mère de Magdeleine Ravaux, ma première femme est décédé ce 6e X^{bre}1670. Dieu en veuille avoir l'âme !

Le 7, Estienne Prevosteau, bon ouvrier aagé, qui m'a vendue une maison, est mort à l'hospital. Il y a eue come d'aultres des aflictions. J'ay fait une petite charité pour faire prier Dieu pour luy.

Lettre escripte à Mr Jean Séna, en reponse de la sienne du 1er 9bre 1670 (1).

Monsieur,

Pous respondre à l'agréable vostre du 1er courant, il y a longtemps que j'ay songé comme vous aux moyens d'une association quy se puisse faire pour le négoce d'Holande. Je sçay par l'histoire que le négoce des Indes de vostre ville n'a esté reduits en société en Amsterdam que par la considération de plusieurs particuliers quy l'entreprenoient séparément et qui s'y ruynoient; mais il y a bien à dire que nous puissions estre en ce pays dans une mesme disposition par les obstacles que j'y prévois et dont il est plus à souhaitter qu'à espérer l'évènement.

(1) Copie d'une autre main. Pièce intéressante pour l'histoire des relations commerciales entre Reims et la Hollande. Maillefer s'y montre favorable au libre échange.

Premier le peu d'union qu'il y a parmy nos marchands de cette ville, mesme des plus puissants.

Le nombre des marchands à présent quy sont 100 et plus, contre une douzaine quy faisoient le négoce il y a 20 ans ; et quand cette intelligence se rencontroit, cela ne seroit rien parce qu'il faudroit faire une assemblée général à la maison de ville, où chacun auroit liberté d'y entrer et en obtenir après des Lettres du Roy, et il y auroit encor des oppositions des marchands de Paris, Lion et Rouen, que sinon des particuliers se serviroient des noms des dits lieux pour envoyer des marchandises. Adjoutez à cela le négoce que je connois diminuer des 3/4 depuis 9 mois ou un an, quy fait que je tiens 100 ou 120 balles de marchandises embalez attendant ; car ce qu'on achepte journellement fournit de reste à sy peu qu'on a de vente . Mous avons eu en ville Mr Oter, associé de Mrs Artaut et Berthet, quy depuis 15 jours a fait quarente balles, mais c'est qu'il a trouvé les marchandises à grand compte. Et nous en attendons encor d'autres de ce lieu et 3 ou 4 comme luy enchériront bientost les marchandises ; les estamines larges s'acheptent de 48 à 50^l^ quy valoient de 40 à 42. Il y a eu de tout temps des gastes mestiers quy ont péry et quy périront, et quy n'empescheront pas que des marchands d'honneur quy se contente de petit proffit ne se maintienent et maintiendront, Dieu aydant. Pour les eschantillons que je vous ay envoyé, ne faut pas vous plaindre des prix, d'autant qu'il n'y a pas 6 mois passez que les marchandises estoient à 15 et 20 pour 0/0 plus chères et que l'on vendoit alors plus de balots qu'on ne fait de présent. Ce sera encor un grand mal sy on augmente de delà l'entré des marchandises, mais comme c'est l'intérest des nations, faut espérer que les puissants y apor-

teront un temperament. Vous baisant les mains, je demeure entièrement, Monsieur, vostre très humble et affné serviteur, J. Maillefer, rue St-Estienne.

Du 26 10bre 1670, j'ay retourné à l'enterement d'un cousin Le Tourneur, garçon pauvre.

ANNÉE 1671.

30e Janvier. — J'ai envoyé sur des mandements en juilliette dernier à 2 frères à Paris, Briden, qui ont fait banqueroutte pour 2700 livres. L'un est marié et s'est atermoyé à payer en 2 ans par 1/4 et caution de sa femme et l'aultre s'en est alé qui est un jeune homme fripon non marié, et je n'avois que à me donner 3 jours de temps pour escrire à Paris et attendre la response, et je l'é fait quant il n'estoit plus temps. *(Ajouté en marge)* Ces deux coquins ont fait tout perdre et j'ay retombé encore dans les mesmes faicts, des venttes pour 12,000 livres contre les advis qui m'en ont esté donnés. Heureux ceux qui sont prouveus de prudence !

Mars 1671.

12e. — Monsieur Roland, curé de nostre paroisse de St-Estienne est mort ceste nuit à XI heures du soir. Il avoit esté mon Régent (1).

Nous n'avons rien à faire du tout à cause de la cessation du négoce pour moy, pour ces brouilleries que il y a avec les Holandois.

19e. — Je suis alé et retourné avecq mes filles à

(1) Son épitaphe est conservée au Musée lapidaire de Reims. (*Répertoire archéologique de Reims*, 2e fascicule, 1889, p. 175.)

Cormontreuille. Il y avait 5 mois que je n'y estois alé depuis le 18 octobre dernier à cause des chemins.

Le bon jugement est bien plus nécessaire que l'esprit vive dans la conduitte de la vie et des affaires.

22e. — Nous avons à nostre paroisse St Estienne un nouveau curé, Monsr Lhermitte; demain lundy de la sepmaine sainte se fait l'ouverture du Jubilée.

C'est un grand trésor qu'un bon amy. C'est pourquoy ils sont fort rares : en ma vie j'ay tâché d'en faire tant que je peue, mais j'en ay peue trouvé, et la pluspart sont morts. De ce nombre des morts sont :

Feue ma mère, Magdeleine Roland, feme forte et d'humeur bienfaisante à tout le monde;

Feue Monsr Deslancy, esleue de Laon, honcle de ma 1re femme ;

Mes deux femmes, Magdeleine Ravaux et Marie Le Febvre ;

Monsieur d'Adon, quoyqu'il m'ayt fait perdre trois mil livres;

Monsr Pierre Deu, qui m'a esté bon ami, mais a changé;

Madame Deue sa feme; sy javois esté d'inclination à demander, j'aurois eue tout son bien;

Monsieur Fremin, l'assesseur, qui pendant que il fut lieutenant de ville me nomma capitaine de ville (1);

Monsieur Fremin, chasnoine, son frère, chés qui j'alois souvent devizer et passer le temps avecq des

(1) La famille Fremin, originaire de Château-Porcien, figure parmi les meilleures de Reims à partir du XVIe siècle, et y compte encore des représentants. M. Ernest Fremin de Sapicourt en possède la généalogie, dressée par Bertrand La Croix, généalogiste de l'ordre de Malte, le 14 mai 1751. Cf. (*Armorial des Lieutenants*..., p. 150.)

honnestes vielards bourgeois et les nouvelles de la gazette burlesques ;

Mr Jean Ravaux, prestre de l'oratoire, mais il n'a pas vescu ; est mort à environ 28 ou 30 ans, et estant à Paris je ne le voyois plus ;

Madelle la Lieutenante Ravaux estoit ma bonne amie.

Voila quasy pour les morts, si je m'en souvien d'aultres, je les ajouterés. Pour les vivants, j'en cognois peue, et ceux que j'ay le plus servie et obligée ont esté et peuvent estre mes plus grands ennemis.

Je ne les nomerés pas, c'est peut estre pour leurs intérests et contre leurs conscience, mais pour les vivants je puis nommer icy :

Monsieur Belot le père, quy a esté lieutenant criminel à Laon ;

Le R. Père Morel.

Mais ces 2 là sont absents.

Les amis sont nécessaires et pour le spirituel et temporel, l'âme et le corps ; mais quand nous serions abandonnés de tout le monde, Dieu ne nous abandonna jamais, sy nous ne nous abandonnons nous mesme premièrement ; il faut faire son debvoir, mais ceste vie, ne considérant qu'elle, ne vaut pas que nous nous travaillions et l'esprit et le corps avecq tant d'empressement.

Sy Dieu m'a envoyé des afflictions par la perte de deux femmes, de père et mère et bons amis et des biens, il m'a bien donné des consolations d'aillieurs par une nombreuse famille de dix enfans 8 fils et 2 filles, sy par sa grace ils sont gens de biens...

27e. — Mes enfans, que je tâche, tant que je puis, de porter au bien : premier l'amour et la crainte de Dieu, j'espère que en ces deux articles ils l'ont par la

grâce de Dieu, et d'estre diligent et se apliquer aux affaires ; mon second et mon 3[me] de mes fils, qui prennent volontairement le train des marchandises, ne sont pas diligents et ne s'y apliquent pas à mon grée, car il faut de grandes aplications pour régler les iivres sur touttes les lestres que on reçoit, et pour y faire les responses, et aussy sur tout ce que on fait la journée, les sepmaines et les mois aux achapts, ventes et receptes, payements en leur temps, assiduité aux magasins, lotizage des marchandises, diminuer celles qui sont chères, augmenter les aultres, respondre à tout le monde, et principalement que j'y puis peue vacquer à cause de mon infirmité de l'ouye plus que de mon aage qui s'advance, mais j'espère que je serés trompé, come mes parens l'ont esté de moy, qui croyoient de moy, mon ayeulle, que je ne ferois jamais rien, et si je fais quelque chose de bien, ce a esté de la grâce de Dieu, mais ceste mauvaise opinion que il avoit de moy a esté un esguillon pour me porter au bien et au contraire de ce que il en espéroit, et que je n'é pas esté poussé, ayant perdu mon père, jeune, que je n'avois que 16 ans.

Le 29, jour de Pasque, j'ay assisté à l'enterement de Mad[e] la veufe Philipes Dorigny, du Mulet chargé (1), anciens amis.

Le 30, le petit François Maillefer a fait sa première Communion. Monsieur nostre curé a fait une belle exortation à ces petits innocents.

(1) Le *Mulet chargé* était l'enseigne de la maison, rue des Élus, où habitait cette famille très honorable de l'ancienne bourgeoisie rémoise. (Cf. *Le Vieux Reims*, par l'abbé Cerf, 1875, p. 115.)

Apvril 1671.

Le dernier jour du mois, j'ay donné à déjeuner à 60 portiers de nostre compagnie, du pin, du vin, des jambons, à la Porte à Vesle, à cause que Monsieur le Coadjuteur passoit pour retourner à Paris (1). La compagnie estoit belle; c'est tous jeunes gens que je ne cognois plus, excepté seulement deux des anciens portiers et 2 conestables. Ils ont voulue me reconduire, mais je n'é pas voulue, n'aymant pas ces vains honneurs. Il y avoit 2 tambours. Cela me fait cognoistre, ainsy que beaucoup d'aultres choses, que mon aage s'avance. De Mess[rs] nos capitaines, il y avoit M[r] Philipes Rogier.

May 1671.

Le 6[e], mort de Monsieur André Cocquebert, cy-debvant Lieutenant de ville et Lieutenant particulier au présidial, home de grand esprit, et qui me faisoit l'honneur de m'aimer. Je suis prié et toutte ma famille à l'enterement aux Cordeliers ce jourdhuy à 1 heure de relevé (2).

Le 8[me]. — Il y a une brèche au Capucins, on entroit par la grande porte, pourtant j'y ay conduit mes filles. Il y avoit une multitude de monde, on entroit par tout.

Ce jour je me suis encore blessé à la jambe en montant dans ma galèche. J'y ai fait mettre un emplastre.

Le 10[me], je retourne de Cormontreuille à pied dans la boue et la fange à cause d'une pluye de 6 heures, bien

(1) Charles-Maurice Le Tellier, coadjuteur du cardinal Barberin, devint archevêque de Reims le 3 août 1671, par la mort de ce dernier.

(2) La date de sa mort n'est pas fixée à l'article de ce lieutenant dans l'*Armorial des lieutenants*, p. 164.

incomodé ayant tombé 2 fois dans la boue. Le chemin est mauvais quant il a pleue. J'aproche 60 ans et pezant. Une aultre fois faudra rester ou faire metre encore un cheval à la galèche, l'expérience est longue à venir.

Le 12. — J'ay suis alé au service et enterement de ma cousine, morte ans 75, vefe de mons^r mon cousin Richelet, médecin.

Monsr Moreau ma prié aux nopces de son filz.

Nicolas, mon consierge de Cormontreuille, m'a presenté une petitte fille pour luy faire donner batesme, et je prend ma plus grande fille pour estre ma commère, Anne Maillefer.

Le 14. — Jay retourné de Cormontreuille tenir sur les fonds de batesme une fille à Nicolas Murguet mon concierge, ma grande fille a estée ma commère, luy a donné son nom Anne.

Je suis alé aux fiancialles du fils de M. Moreau, raporté un biscuit.

Le 24me. — La providence de Dieu est admirable. Voilà plusieurs années de suitte d'abondance de grains et de vins. Le sègle ne vaut que 25 s. le septier et le vin ne se vend pas. Quant il y auroit le triple du monde sur la tere, il y a de quoy les nourir. On doibt bien se confier à ceste s^te providence et cependant faire son debvoir. Dieu ne manque jamais, mais ce sont les homes qui se manquent à eux mesme.

Le 25. — J'ay suis alé avecq Jean et Anne Maillefer à la nopce du filz de M. Moreau et je leur ay donné une pièce d'estamine pour estrennes de 18 livres.

Le 26. — Mon filz aisné a soutenue une theze à l'escolle des lois et a pris ses licences.

Le 31me. — J'ay asisté aux espouzailles de M. Vincent, nostre voizin, à St Estienne.

Juing 1671.

Le 1er, François Maillefer, mon aisné, est alée demeurer à Paris pour un an environ.

Le 5, Jean Maillefer est alé au prix de l'arquebuze à Charleville.

Le 7, j'ai asisté à la professe de ma niepce Rogier à la Congrégation et à disné.

Le 10me, François et Piere Maillefer sont alés pensionnaires au Val secret.

Juilliette 1671.

Le 13, je me suis baignié à Cormontreuille.

Le 17, je suis alée à l'enterement de Monsr Godinot, chanoine de St Simphorian, agé de 75 ans, cy debvant curé de Cormontreuille.

Le 19, je suis priée au convoye de Madelle la consilière de la Salle, Nicolle Moet de Broüillet, mère de Marie de la Salle, feme de J. Maillefer, quy est morte à l'aage de mes 2 femes, à 38 ans. Voilà son marit bien affligée (1).

Le 21, j'ay assisté au service à S. Simphorien de la dite damelle.

Le 26, Monsr Jacques Rogier, mon beau frère, âgé de 57 ans, vefe de ma saeure, Marie Maillefer, décéda hier à XI heures du soir. Il a esté 8 heures à l'agonie. Il y a 8 ans et demy que ma sœure, sa femme, est morte.

Août 1671.

Le 21, je suis alée avecq ma fille à Château Thiery et

(1) Il s'agit ici de la femme de Louis de Salle, mère du B. J.-B. de Salle. (Cf. *Revue de Champagne et de Brie*, octobre 1888, p. 241, et décembre suivant, p. 417.)

au Val secret lever une des 4 cloches que ils avoient fait fondre, et ma grande fille lui a donnée son nom. J'en suis retourné le 24me du mois. J'ay donné pour le lange 4 c. brocard d'or de 48 livres. Ce voyage m'a cousté 72 livres et la paeine que je n'aurois pas pris sans deux de mes petits quy sont pensionnaires. On nous y a bien régalés, mais je n'aime pas ces grandes chères, et je ne puis plus fatiguer, come j'é fait estant plus jeune.

Le 28, je retourne au grand soleille de l'enterement au cimetière de St Piere le viel, après avoir ouy un service, de ma cousine germaine Bourgeois, veufe de Mr Hubert, aagé d'environ 66 ans, pauvre et à laquelle j'é fait quelquefois quelques petittes charités sans reproche. Dans touttes les familles, il y en a des pauvres et des riches.

Il y a aujourdhuy 68 mois que ma femme Marie Le Febvre est morte. Je retourne ce jour, 28 août 1671, de dessus sa tombe, où je vay tous les vendredis, ce qui me doibt bien faire songer à la mort comme j'y suis bien obleigé.

Septembre 1671.

Monsieur le consilier Rogier s'est marié ce jourdhuy 20 7bre. J'ay assisté à ses espousailles à St Hilaire à deux heures après minuit. Il avoit fiancé la veille à 10 heures du soir. C'est pour éviter les disputes pour les prescéances, il n'y avoit que ses frères et saeures et deux cousins. C'est demain le festin. Je lui envoye pour estrennes deux petits flambeaux d'argent qui coustent soixante et dix livres.

Ce mesme jour, Jeanne Maillefer, ma fille, est entrée à la Congrégation après m'avoir demandé mon consen-

tement. Je prie Dieu que ce soit pour sa plus grande gloire et pour son salut.

Le 22, ceste nuit, il a fait un grand orage, causé par un vent que on apelle un turbillion de bise, et qui arrive ordinairement de 10 en 10 ans aux Indes. qui a causé beaucoup de dommages en ceste ville, abatue des clochers, découvert des maisons, fait tomber tous..... et des fenestres et vittres sont....... (1).

Du 27, ma tante, Margueritte Roland, religieuse à Saint Pierre, est morte, n'a esté que quattre heures malade. C'estoit une sage et vertueuse fille. Dieu en veille avoir l'âme. *Amen.*

Octobre 1671.

Le 5, mort de Melle Compère, grande affliction à Mr son père (2).

Le 20, je suis priée à l'enterement de Melle Dalier, la lientenante de ville.

Lestre à M. Dalier sur la mort de sa femme (3).

Novembre 1671.

Le 1er, mort de Melle ma cousine Pépin, feme de Mr François Favart.

30e, ce jour j'ay priay au soir alentour de ma table et 8 enfans avecq moi, car mon aisné est à Paris et Jeanneton à la Congrégation. J'ay aujourdhuy soixante ans accomplis.

(1) Le bas du feuillet du manuscrit a été coupé et enlevé à cet endroit.

(2) M. Compère, médecin rémois renommé, dont il sera question plus loin.

(3) Cette lettre, trop longue pour être donnée ici, parle d'une fille de la défunte, son vrai portrait, Mlle la présidente de la Salle.

Décembre 1671.

1er. — Mort du R. père Lepoivre, Joseph-Marie, capucin mon cousin germain et mon bon amy.

3e. — Jean Maillefer est partye pour Lyon. Dieu le conduise et luy face la grace de revenir honneste home! J'en serés bien aise.

ANNÉE 1672.

Janvier.

Le 5me, Philipes a soutenu une thèze au colège, a fort bien fait et m'a contenté.

J'ay la pencée de faire estudier Philipes en Sorbonne, mais il se faut donner un peue de patience.

Du 18e, je m'envoy à l'enterement de ma cousine Boucaut, petitte fille de feue ma tante, Renée Maillefer, veufe de Henry Colbert, aagé de 17 ans, qui a été mariée seulement 16 mois.

Voicy encore un merveilleux temps qui se prépare à cause de ces bruits de guère contre Holande, qui fait que la cessation du commerce est déjà despuis 13 mois, et j'y avois des établissement assez considérables, mais j'espère que il y aura quelque adoucissement.

Febvrier 1672.

13e. — Il y a 3 mois qui gelle, mais à piere fendre, ce mois jusque à ce jour que je suis mandé à l'enterement de Mr Oudart Coquaut, marchant, mon parent et mon ami, et lequel, quant j'ay esté veufe, m'a dit des vérités, et bon home (1).

(1) Il s'agit ici du décès de l'auteur des *Mémoires* publiés par l'Académie en 1875, Oudart Coquault, époux de Marie Rogier,

26e. — Nous avons un long et fâcheux hivert. Il y a 3 mois qui gelle, et ce jourd'huy commencent les pluyes qui n'ont duré que un jour. Le grand froit a repris aussy tost.

Mars 1672.

Le 2me, j'ay conduit le petit François Maillefer aux R. P. Jézuites. On l'a mis de la quatriesme. Quant j'iray, demander le père Husson, de Verdun.

Anagramme fait par le père Maillefer, minime, sur son nom *Petrus Maillefer* : SILE, MULTA PERFER, qui veut dire : Gardés le silence, soufrés beaucoup.

Jean Maillefer : JE NE FERÉS [le] MAL, par feue Mr Quatresolz.

Jean Mailefer, Ane Le Febve (feue ma femme) : FAUT AIMER LE BIEN ET LE FAIRE.

Le 24, Piere Maillefer a abattue l'oiseau de son escolle et a gagné deux flambeaux d'estain.

Apvril 1672.

Batiste et Joseph Maillefer ont esté confirmés à nostre paroisse par Monseigneur nostre archevesque.

Le 8, je suis alée et retourné de Cormontreuille. Je n'y estois pas alé despuis le 17 9bre, il y a tantost 5 mois.

Mort de Monsieur le consilier de la Salle, aagé environ 45 ans, quy n'a esté que 2 jours malade, veufe despuis 6 mois [père de Marie de la Salle, femme de Jean Maillefer qui a 47 ans et plus aujourduy 22e 7bre 1701, et feue

bourgeois et négociant, mais surtout chroniqueur avisé et très sagace pour la période de 1649 à 1668. (*Trav. de l'Acad. de Reims*, t. LV, p. 254.)

ma bonne feme est morte le 23e mars 1711 subitement] (1).

Du 12me, je suis prié à l'enterement de Madame Frison, morte aagé environ 58 ans, 2me femme de Mr Nicolas Achette, beau père de mes nepveux Rogier et niepce Hachete.

Par une remarque que j'ay fait en 7bre 1670, cy debvant folio 133, on vera que je m'estois jamais peue persuader la guere contre la Holande, et que l'Angletere se joindroit à la France à cause des diverses intérests, de la ruine du négoce entièrement de tous costés et des suittes facheuses; mais je me suis trompée. La guere est déclaré auxdits estats par la France le 6me de ce mois d'apvril 1672, et par l'Angletere il y a 15 jours, par hostilités et prises des vaisseaux holandois; et quoy que aparament ceste guere ne peut durer, je n'y vois pas d'issue, faut attendre la paix de la miséricorde de Dieu, c'est le temps des gens de guere et la ruine du négoce et des négociations.

May 1672.

Le 6me, je retourne du service de Monsr de Zante, mort aagé de 60 ans, avecq lequel j'ay demeuré 4 *meze in Roma*. [Bachelier de Genthe, mort en odeur de sainctteté. On voit sa vie composée par Dom Bretaigne, prieur de St Remy (2).]

Le 29, j'ay asisté à une vesture d'une niepce Rogier

(1) Louis de la Salle, père du B. J.-B. de la Salle. La phrase entre crochets a été écrite par Jean Maillefer, fils de l'auteur, ainsi que les suivantes désignées de même.

(2) *La vie de Monsieur Bachelier de Gentes, par un religieux Bénédictin de la Congrégation de S.-Maur*, Reims, Nicolas Pottier, 1680. In-8 de xvii-285 p. avec portrait gravé par J. Colin.

à la Congrégation et à disner avecq Charles et Anne Maillefer.

Le 31 et dernier jour du mois de may, jalay avecq ma fille, une de ses compaignes M[lle] C. et une de nos servantes, dans ma galeche à laquelle j'avois fait encore atteller le cheval de M[r] L. de la Salle avecq le mien (nous nous les prestons réchiproquement), à une nopces de Quentinet, fils d'un compère de Nogent, où j'eue bien de la satisfaction de la bonté innocence de ces bonnes gens. M[r] le curé du lieu me mena voir la source de la fonteine de S[t] Balderique, frere de S[te] Bove, et l'abahie à laquelle les religieuses de S[t] Piere ont aultrefois demeurée quy estoit le patrimoine de S[te] Bove (1). Nous retournasmes le jour mesme après souper et vinsmes encore grand jour à Reims et feismes fort bien de revenir car la nuit je fus attaqué d'un grand flux de ventre qui m'incomoda fort.

Juilliette 1672.

Le 27, j'ay retourné de l'enterement de M[r] le capitaine Lespagnol du bourg S[t] Denis (2). J'estois après Monsieur Favart, Lieutenant de ville, à la teste des capitaines, come le plus ancien, et je leur disois que il valoit mieux estre conduit par un sourd que par un aveugle, d'autant que les sourds n'aprehendent pas les coups de canon. Il a esté enterée à S[t] Michel où il faisoit une puanture

(1) *Nogent-l'Abbesse*, canton de Beine (Marne), village dont l'abbesse de Saint-Pierre avait la seigneurie.

(2) La famille Lespagnol occupait depuis le XVI[e] siècle un rang important à Reims. Celui de ses membres dont il est ici question, François Lespagnol, a écrit un livre de souvenirs très précieux pour l'histoire locale. Le manuscrit, qui a passé dans une vente à Paris en 1887 (vente Voisin, n° 183), fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de M. Alfred Werlé.

horible, et nos anciens avoient melieure raison de placer les cymetiers hors des villes.

Aoust 1672.

Le 18, je retourne de l'enterement d'une petitte niepce Rogier qui n'a vescu que 1/2 heure.

Septembre 1672.

Le 11[me], Jeanne Maillefer ma fille a pris le voille à la Congrégation. Le père Zacarie, minime, a fait la prédication et Monsieur Di, grand vicaire, la cérémonie (1).

Le 22, j'ai eue une grosse banqueroutte à Lion de 11,657 l. J'en aprehende d'aultres et ce temps cy m'aflige.

Le R. père Caliambaut, minime, de mes amis, aagé de 75 ans, mort le 25.

8[bre] 1672.

Le 1[er], je me suis mis et fait écrire de la confrairie de S[t] Remy.

J'ai appris la mort de M[r] le prieur Ravaux, frère de ma première feme, Magdeleine Ravaux.

Le 2, j'ay tenue sur les fonds de batesmes, avecq ma fille Anne Maillefer, une fille à Nicolas Denis, mon home (2), quy a esté batisé à S[t] Estienne nostre paroisse et nommé Marie Anne. Ma fille avoit prié ses compaignes qui ont eue le bal le soir et j'avois prié seulement M[r] Jean Rogier.

(1) Robert De-Y de Seraucourt, archidiacre et vicaire général, mort en 1682 ; son épitaphe se trouve à la cathédrale dans la chapelle du Rosaire.

(2) « Absolument, on appelle un *homme*, un valet âgé qui sert à tout faire, et qui ne porte point les couleurs. » (*Dictionnaire de Trévoux, verbo* Homme.)

Le 9me. — L'advenir me donne bien du soing pour ma famille à cause de ce temps et de touttes ses pertes, mais je remets tout à Dieu, à qui j'offre mes paeines d'esprit et du corps. C'est un beau mot que il faut prendre le temps come il vient et faire de nécessitée vertue.

Le 30, je suis alé a Cormontreuille aveçq mes fils. Il faisoit fort beau, hors à l'entrée du pont du moulin de Cormontreuille.

Novembre 1672.

Le 17, je suis alée et retourné de Cormontreuille faire planter 12 pomiers et abattre des abres. Dans ce temps il faut 2 chevaux pour y aler. Quant on est là, il y fait beau. Philipes estoit avec moy.

On y a planté : 8 pommiers de Capendue, 2 de Calvie, 1 poirier de trouve, 1 de livre, 12 piés d'arbres qui coûtent 8 l. 10 s. (1).

Le 23, j'ay leue dans Plutarque qui citte Diogenes..... Lamothe Levayer citte le mesme dans la vie de Diogenes.

Je sorte tousjours comptant ou gay de mes lectures, ne pouvant plus avoir ou peue de conversation et n'ayant point d'affaires, il est hors de doute que la lecture me fait bien passer du temps.

Ce 25e, j'ay leue aujourdhuy dans Voicture...

X^{bre} 1672.

Du 15, despuis 3 jours je travaille à faire mon inventaire. Il est nécessaire de le faire tous les ans et la re-

(1) Pommes de Calville et de Courpendu ; poires la Trouvée de Montagne et de Livre. (*Instruction pour les jardins fruitiers potagers*, par M. de la Quintinye, Amsterdam, 1692, t. Ier, p. 199 et 201.)

veue de sa conscience tous les jours, nous ne sçavons l'heure que la mort nous prendra. On voit tous les jours des enterements.

Du 20, j'ay fermé mon inventaire aussy exactement possible sur le modèle de celuy fait en 1666. J'ay bien travaillié sur iceluy despuis le 10me, mais seulement le matin, après la prière, la messe et méditations entremeslés de lectures de l'histoire. Je m'occupe ainsy les matins et jusques à 2 ou 3 heures de relevés ; mais après cela me faut prendre l'air et la promenade. Je n'escris pas grand chose, mais come c'est tous les jours, j'escris ce me semble le nécessaire.

Du 22, dans ceste inventaire j'ay treuvé despuis 16 mois sur 80 mil livres de vente 8 mil livres de proffit, sur quoy j'ay la banqueroutte frauduleuse de Vareille de 12 mil livres, moing 300 l. sans les despens, après avoir travailliés, mais par la grace de Dieu j'ay fait mon debvoir. Le négoce a cessé par tout, faut travaillier pour le ciel, la récompence *copiosa* est aultre et éternele. Aussy tost que mes enfans seront en aage et capables et que ils le veuillent, je désire, Dieu aydant, leur remettre tout. Mon infirmité de l'ouye principalement et mon aage après qui s'advance et l'estat du célibat, où je suis et où je veux demeurer, me doibvent dispenser des inquiétudes et des soings de la tere et espérer et demander tous les jours à Dieu que *portio mea, Domine, sit* désormais *in terra viventium. Amen*...

Du 30me, je suis alé cejourdhuy vendredy sur la foce de Marie Le Febvre, ma feme, aux Cordeliers, dire la passion de Nostre Seigneur. J'y voy tous les vendredis de l'année : alternativement je dis la passion et les sept pseaumes, par la grâce de Dieu, j'y suis obleigé. Ce que j'en marque icy ce n'est pas pour en tirer vanité,

mais c'est afin que sy mes enfans viennent à lire ces escrits après ma mort, je les prie de prier Dieu pour moy et Dieu les assistera et récompensera.

Je suis alée le soir à l'enterement de Madame la veufe Bertin, mère du R. père Bertin, cy debvant provincial des R. pères Minimes, de mes amis, où j'ay esté convié.

Ce jour mesme 30[me], j'ay eue du plaisir le soir en ce que Jean Batiste Maillefer a commencé à m'escrire fort ligiblement sur une planchette avecq de la craye, et sur du papier avecq la plume et l'ancre, ce que a fait aussy son frère Piere. Mais pour Bastite *(sic)* c'est la première fois.

ANNÉE 1673.

Du 1[er], je suis prié aux vigilles et demain au service à S[t] Simphorien du jeune cousin Lepoivre, quy est mort au coing d'un bois en Holande, âgé de 24 ans.

On dit que M[r] Fremon Ravaux, mon filieul, est aussy mort en Perse.

Voicy come on compte la mort de ce pauvre cousin Lepoivre et que il est mort bien pauvrement par la faute du ou de son capitaine. Il estoit en vedette advancée pendant l'hiver douzes heures entiers. L'on va pour le relever, on le treuve à moictié mort de froid. On le vien dire au capitaine et il l'envoye despouillier et le laisse là, meure ouy on non. Le pauvre garçon est mort come cela. Cela est bien estonnant. Sy son capitaine l'eut fait reamener ou reaporter, le faire rechauffer et un ver de vin, il auroit revenue. Un jeune home de bonne famille, de bonne constitution, mais la guere et la pitiée ne se treuvent guères ensemble. On dit que un prestre flamand qui n'entendoit pas le françois, ny le deffunt le flamand,

il luy donna l'absolution et passa. On conte sa mort de 5 ou 6 façons, pas une asseurée, mais touttes disent que il est mort misérablement. Mais enfin il est mort d'une apoplexie, sans parler, dans l'hospital de Vezel, après avoir esté 10 heures en sentinelle (1).

Le 10, je suis priés aux vigilles et au service de Mr Demonsel, trésorier de France, mort aagé de 55 ans, et mon amis, quy laisse une feme bien afligée et grande famille (2).

Le 14, je suis priée à l'enterement de Monsieur Piere Lespagnol, aagé de 35 ans, quy n'a esté mariés que 2 ans et laisse un enfant, quy est une grande perte pour ses parens.

C'est icy la copie d'une lestre que Nanon a escript à Jean, son frère, à Rome, le 2 janvier 1673, et que elle a dictée elle mesme.

Cela me contente et je souhaitte et prie Dieu tous les jours que ils s'entre aiment tous les uns les aultres rechiproquement et pendant ma vie et après ma mort.

Ce 3me, l'hivert est une triste saison. Il ne gelle pas, mais il fait des pluyes continuelles et ce quy avecq la saison contribue à rendre l'humeur triste come elle, c'est le temps, c'est la guere à laquelle nous ne voyons pas de fin ny d'apparence, c'est la cessation des affaires, la diminution et rabais des marchandises, ce sont les pertes, les despenses.

Le 26, je voy au service à la Congrégation de M. Petit, chasnoine.

(1) *Wesel*, sur la rive droite du Rhin, au confluent de la Lippe, faisait partie de la confédération des villes hanséatiques.

(2) *Henri Bachelier*, sieur de Montcel et du Gré, avait acquis, en 1652, l'office de trésorier général de France, en la province de Champagne. (*Minutes de Rogier, notaire*, 1652.)

Ce jour j'ay acordé ma fille Anne Maillefer à Mr Calou. J'ay suis alée promener aux Capucins, où il faisoit beau come en esté.

J'ay asisté à des fiancialles de Jean Geltrois, mon filieulle, d'une fille dont je fais la demande despuis 4 jours.

Je retourne du service aux Cordeliers de Mr Jean Ravaus, aagée de 26 ans, mon filieulle, quy a esté mort dans un vaisseau alant en Perse avecq 1200 françois, de peste, de faim et de misère.

Febvrier 1673.

Du premier, j'ay assisté à l'enterement de mon couvreur, aagé de 32 ans, quy tomba hier de dessus un toit et ne parla pas. Il n'y avoit que 6 ans que il estoit mariée. J'ay tâché de consoler sa veufe.

J'ay asisté avecq ma fille aux nopces de Jean Geltrois, mon filieul, mestre chaudronnier. J'ay ramené l'épouze de l'église et luy ay donné par ma fille en estrenes 3 escus d'or.

Ce 15, jay suis priée à l'enterement de Madame de l'Incarnation, prieure de St Estienne les Nonnes, aagée de 58 ans, de mes bonnes amies et de mes filles qui ont esté pensionnaires à St Estienne.

Les anciens marchands avecq lesquels vous avés fait des affaires meurent ; leur enfans succèdent, aussy mourés vous, et ces enfans désirent avoir affaire avecq des jeunes come eux. Mes fils, c'est à vous que cela s'adresse : soyés vigilants sy vous voulés, mes affaires sont faittes, mon temps est doresnavant passé ; il me faut enfiler le chemin du tumbeau.

Le 24, j'ay esté cejourdhuy avecq ma fille, Philipes et François et Nicolas Denis, voir les pauvres prisonniers

de la prison reale qui sont pauvres et afligés. J'y ay recogneue des personnes de condition et de ma cognoissance. Cela est pitoyable ; mais enfin les aflictions endurés avecq patience conduisent à Dieu. Faut, avecq la grâce de Dieu, se souvenir des pauvres afligés et les asister (1).

Du 26, j'ay veue hier dans les prisons un fils unique quy a hérité de ses père et mère plus de 60 mil livres, marié despuis environ 6 ans et veufe despuis un an avecq 4 enfants. Il est aresté seulement pour 90 l. Cela est pitoyable. Il y a 2 choses dans la vie pour la vie civille : la conduitte et le bonheur ; quant l'un ou l'aultre manque, hé! que cela est triste suivant la nature.

Je ne doibts pas me plaindre de mon infirmité de l'ouye : car on me fait plus entendre que bien souvent que je ne voudrois. C'est que despuis le matin jusque au soir on me demande de l'argent pour le ménage, pour des entretiens d'habits, pour des pentions, des frais de voyages, de poursuittes, d'entretiens de vignes, de réparations de maisons, taxe de ville, ferme, mille aultres choses dont je souhaitterois bien m'estre deschargé en ce fâcheux temps que on ne gaigne et que on ne reçoit presque rien et que l'on pert beaucoup. Ceux qui n'ont pas de famille ne peuvent pas comprendre ce que j'escris cy-dessus.

Lestre escrite à ma fille Anne Maillefer, estant en pension à S[t] Estienne les nonnes, en apvril 1666.

« Ma très chère fille,

« A pæine avés vous esté sortie du logis que je n'avois plus de cœeure. Je le cherche par tout, dans mes magazins,

(1) La prison royale de Reims se trouvait, jusqu'à la Révolution, derrière le Présidial, entre la rue Cotta et la rue de la Prison.

dans mes bastimens, dans ma caisse mesme. J'ay ouvert vostre cabinet, croyant que me l'auriés caché avecq vos raretés, mais inutilement. Je ne l'é pas trouvée, nos servantes m'ont dit : « Nous alons balayer par tout et s'y nous le trouvons, nous vous le rendrons. »
Je leur ay dit que elles estoient des canailles, que mon cœeure ne se treuveroit jamais avecq des vilanies et des ordures, que il les avoit tousjours eue et les avoit encore présentement en horreure et que il les fuyoit come la peste. Il est vray que il ayme les compagnies mais ce sont celles des personnes spirituelles et honnestes, les jardins, les parteres et les fleures, les allées de charmes, la promenade, les livres, mais faut que il en face le chois.

« Je ne suis pas alée le chercher au bal scachant bien que je ne n'y le rencontrerois pas, enfin après mestre bien penné dans ceste recherche, j'en ay treuvé la moictié toutte destrempée de souspirs et de larmes sur le tombeau de vostre mère, qui sembloit y estre plus unie que attachée; je ne peux le reprendre, c'est en vain que je cherche l'aultre moictié. Il faut que vous me l'ayés pris, grande laronnesse des cœeures, vous debvriés espargnier celuy d'un père, vous en serés touchée et vous avés assés de naturel pour me le vouloir rendre et je croy assés que il ne voudra pas revenir, car mon petit doigt m'a dit que il se plait fort dans le couvent. Enfin, ma fille, vous avés un père qui n'a plus de cœeure, et, come c'est vous qui le possédés, faut que je vous nomme maintenant.

« Mon chère cœeure. »

Le 11, je me suis laissée tumber à la renverse chés Mr Vuilliot, me voulant seoir sur une basse cheaise quy n'avoit pas de dosset et me blessay.

Il y a 15 jours que ma sœure Rogier garde le lit pour une cheutte.

Le 15, je suis priée et je voy à l'enterement de Mr Nicolas Hachette, mort aagé de 68 ans.

Des hergnies ou ruptures.

Du 16 febvrier 1673

Je coucherés ce chapitre pour servir à mes enfans, sy ils en sont afligés. Il y a déjà le petit Joseph, le dernier de mes fils, quy est rompue. Enfin j'en parlerés par l'expérience que j'ay de la mienne, mais non pas avecq la cognoissance que en ont les mestres et qui en ont traittés, quoy que en cela la réputation, come en toutte aultre chose, serve dadvantage que la science entière. Moy mesme j'ay traicté de peue scavants dans ces matières messieurs les chirurgiens de ceste ville, quoy que il y ayent au moings le tiers des personnes qui en soient atteintes, soit que je n'en reçois pas le contentement que j'en espérois, ou que on soit persuadée que tout ce quy vient de Paris soit plus perfectionné que ce quy se peut treuver dans les provinces, à quoy nous mesme nous ayons et donnons les mains, quoy que la vérité soit que il y a et se rencontre dans les provinces des personnes qui, sy elles estoient cogneues, feroient encore des leçons à ces grands messieurs, et c'est avecq subjet que l'on dit que bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.

Moy quy ne sçavois donques rien de ce que c'est que rupture, il y a justement dix ans que je m'aperceus dans la cuisse au bas du ventre une grosseure come d'un œuf.

Je le dis à feue ma femme, qui me dit que elle ne sçavoit ce que c'estoit. Je demeurés bien environ 2 ou 3 mois sans m'en soucier ou parler dadvantage; mais come je vis que cela ne diminuoit pas, quoy que cela ne me feit pas de paeine ny douleure, mais come aux choses nouvelles qui arivent soit au corps ou à l'esprit, je croy que il est bon de s'en enquérir. Je m'en plaignis et en parlés à un chirurgien qui me dit que c'estoit une rupture et que je n'avois que à faire faire un bandage de fustiene (1) par un nommé Colinet quy m'en feit un, mais come ce bandage m'incomodoit sans me soulager, en ce temps là j'en ressentis par des intervalles de 3 ou 4 jours des grandes douleurs, je m'en ouvris à un monsieur de mes amis, chasnoine, quy me dit que il en avoit une luy mesme, que il s'estoit servie de ce mesme bandage de futeine et que il me donnoit advis et conseillioit d'aler à Paris, ce que je feis par un voyage exprés et je vis, après m'estre enquis des fameux en cest art, Mons[r] Lequin, très honneste homme quy ne me feit aultre chose que mettre un bandage de fer ou d'acier, mais j'en voulue prendre deux bandages, afin que l'un se perdant ou rompit j'en eusse un aultre (2). Il me les vendit 2 pistolles pièce, c'estoit 4 pistolles. Je croy que cela leur couste 30 s. pièce, car ils les font faire. Je m'en servis donques environ quatre ans, et un an après que Marie Lefebvre ma femme mourust, me promenant dans mon alée à

(1) Étoffe de fil et de coton, ainsi nommée de *Fouchtân*, faubourg du Caire, d'où on l'apportait en Europe. (*Dict. de Littré.*)

(2) Le célèbre chirurgien, Nicolas Lequin, est précisément l'inventeur des premiers bandages herniaires, pour lesquels il proposa en 1665 l'emploi des ressorts d'acier qui sont encore aujourd'hui le principal élément de la constitution du brayer. (*Dictionnaire du* XIX[e] *siècle*, P. Larousse, t. II, p. 1216.)

Cormontreuille, je sentis des grandes douleurs qui me poignoient fort de l'aultre costé du ventre et ces douleures estoient bien violentes et me recommenceoient souvent. En ce temps j'eue occasion d'aler à Château-Thiery voir Monsieur Lefebvre et Mad[lle] de Brucelles, qui s'estoient donné la paeine de me venir voir et consoler sur la grande et irréparable perte que j'avois faitte de leur sæure Marie Le Febvre, ma femme, où estant à Château-Thiery je me resouds de pousser dans ma galèche jusques à Paris. Car il est à notter que despuis les ruptures je montay, je dis que je continuay encore 3 ans à monter des chevaux qui m'ont pencé gaster, et effectivement c'est la vraye cause quy m'a obleigé de ne plus monter à cheval et m'auroient gasté. Le dernier que je montay, come à cause de ma rupture je n'ozay le pousser et que sur le chemin de Cormontreuille en retournant il se cabroit et ruoit en danger de me casser la teste, je me jettay en bas du cheval sans me blesser et le feis reamener par la bride. Despuis ce temps je n'en montay plus et feis faire une galèche qui s'est treuvé dans la suitte nécessaire pour ma famille pour aler l'esté en une petitte maison des champs environs six mois l'année; car pour l'hivert les chemins sont trop rompus pour un cheval seul.

J'alay donques de Château-Thiery à Paris pour requérir troix de mes fils quy estoient en pention à Nantere, Jean, Charles et Philipes, à quattre cents livre par an et cent livres de parties chacun an environ, et beuvoient de l'eau, et faire voir ou dire à ce Mons[r] Lequin, come j'avois encore douleure à l'aultre costé du ventre. Il me dit que c'estoit encore une rupture et plus dangereuse que la première et me donna encore deux bandages où il y avoit à chacun deux boutons, que il me vendit encore quattre pistolles les deux.

Le secret est d'estre toujours bandé, ne pas faire d'effort et esviter de se mettre en cholère autant que l'on peut.

Monsieur de Cheverni, chanchelier de France est mort pour avoir esté travailliée dans un carosse qui aloit viste dans des sillions d'une de ses maisons en une aultre et pour l'avoir caché et célée 2 jours.

Je me servois doncques de l'une de ces secondes bandages environ un an et demy, que je la quictay, parce que en un voyage de Chaalons je trouvay que elle me faisoit grande douleure et m'avoit escorché les reins. Je souffris bien 7 à 8 jours et come à tout hazart j'en avois porté un bendage de fustiene, je repris celuy de futeine et quicté le bandage de fer ou d'acier que je blasmay et me servis de celuy de fusteine despuis, qui sont environ deux ans, mais come despuis quinze jours seullement je treuvay que l'esguilliette du bandage m'escorchait les cuisses et me faisoient douleure, je feis changer les bandes et m'en pleignie à une personne quy en est affligée quy me dit que je me servisse de mes bandages de fer et desaprouvoit fort ceux de fusteine. Je la creue et dès le lendemain, je me servis un jour de mon bandage de fer qui me feit des douleurs, je dirois quasy inconcevables, sy je ne me recognoissois trop délicat à souffrir, enfin et voicy le subjet de ce traicté. Je m'aperceux moy mesme de ce que j'avois ignoré sy longt temps et mesme qui ne m'estoit jamais venue en la pensée, de ce que despuis dix annés mon ventre avoit grossy et en conséquence que les bendages de fer estoient trop estroits, quy estoit la cause de la douleure dont je souffrois; m'en voulant servir, je les ay donques fait ralargir et estendre despuis deux jours, et jusque là je m'en trouve bien et je ne sens pas de douleure. J'espère que cela continuera;

l'escorchure mesme est guérie ; faut avoir soing seulement de mettre un mouchoir en le fermant et prendre garde de ne le pas trop serrer ny trop lâcher. On observera seulement que le trop grand froid y est bien contraire come il est aussy à tous les autres maux.

La veillesse et l'hiver sont deux hiverts quant ils se rencontrent ensemble.

Voilà ce que j'avois à dire présentement des hergnis de ce quy me touche, sauf l'expérience que le temps me poura encore fournire. Il n'y a pas grande science à cognoistre ces maux là, un peue de honte.

Apvril 1673.

Du 15, c'est Monsieur Le Carlier, mon beau frère, aagé de 55 ans, qui avait espouzé Mad^lle^ Claude Ravaux, sœur de Magdeleine Ravaux, ma première femme, que Mr Vieville, son gendre, m'escrit que il est mort à Laon à son logis. Dieu en veuille avoir l'âme !

Du 20, j'ay vient des Minimes faire dire une messe pour le deffunt Mr Carlier.

May 1673.

Le 1er, je suis alé disner avecq ma fille à la nopce de Nicolle, fille de Jean Remy, de Verzenay, mon vigneron. Et je luy ay donné pour estrenne une pièce estamine noir de 15^l^ 10^s^. Ce sont tous des frais que on ne peut esviter.

Le 29 may 1673, ma fille Anne Maillefer a espouzé à St Estienne, nostre paroisse, Mr Simon Calou (1).

(1) 1673, 29 mai. Mariage entre Simon, fils de Jacques Calou, et de Barbe Cocquebert, âgé de 24 ans, de la paroisse Saint-Pierre-le-Vieil, et Anne, fille de Jean Maillefer et de Marie Lefebvre, âgée de 17 à 18 ans. (*Registre de S. Étienne.*)

Juing 1673.

Le premier jour, je me suis laissé tomber bien rudement dans ma court à l'entrée de la grande chambre, et je sens des grandes douleurs à la cuisse, au bras et la main gauche. Je suis tousjours extrêmement prompt, mais on ne peut esviter ces accidents. J'avois estée ce jour à la procession de la feste Dieu du matin, debvant les prestres bien doucement. Il faisoit fort salle, d'autant que il avoit pleue toutte la nuit.

Le 4, j'ay assisté à la profession d'une niepce Rogier à la Congrégation.

Juillette 1673.

Le 13, j'ay suis priée à l'enterement d'une cousine Vauchere, fille de Mr Vauchere.

Du 15, il faut remercier Dieu et des adversités et des prospérités et du beau temps et de la pluye.

Je dis cecy à cause de ceste fâcheuse guere qui m'incomode fort, come elle fait bien d'aultres, et que j'ay les maçons à cause d'une grande muraille fondue en mon jardin il y a un mois, et que les pluies continuelles que il fait gastent touttes mes places.

Aoust 1673.

Du 19, voici un estée jusques icy come l'année passée, bien pluvieus. Ce que j'écris c'est pour me divertir, ne schachant que faire quant je suis levé, je [songe] à prier Dieu et à tirer de l'argent et lire, et jamais pour dormir ne fermer la paupière avant que d'avoir fait une reveue entière de vos déportements de tout le jour passée que ay je fait ou non fait ou que j'é transgressée ?

Vers tirés d'Epictette :

Ainsy, de bout en bout, parcourés de pensée
Touttes vos actions de la journée passée :
Sy vous avés mal fait, tancés vous aigrement ;
Sy vous avés bien fait, ayés contentement
et louanges à Dieu.

Septembre 1673.

Le 2me, je me suis fait escrire de la confrairie de l'ange gardien institué nouvellement en nostre paroisse de St Estienne. Jean Maillefer m'a raporté les bulles de Rome. C'est demain premier dimanche du mois la grande feste.

Du 13me, j'ay retourne de l'enterement de Monsr Jean Babtiste Roland, mon cousin germain, de mon aage 62. J'ay 3 mois moins. Nous avons esté associés ensemble en 1640, mais nostre compagnie n'a durée que XI mois avecq bien de la paeine, à cause de la disparité de nos humeurs.

Le 17me septembre 1673, ma fille, Jeanne Maillefer, a fait profession à la Congrégation. Monsieur d'Y, grand vicaire, a fait la cérémonie et le père Zacarie, minime, la prédication.

Le 19, je me suis laissé tomber aux 3 derniers pas du peron du jardin : le pied m'a manqué, je ne me suis pas blessé, grâces à Dieu. Sy j'avois manqué deux degrés plus haut, je tumbois sur de la piere. Je deviens fort pezant et mes porteurs, qui sont mes jambes, foibles ; Ne faut pas que j'aille à présent sans mon bâton. Je voy entrer dans 2 mois dans mon année climatérique, faut dire : *Vale*, *Vale*, au monde.

Novembre 1673.

Le 3, je retourne des vigilles d'une cousine Bazin à S[t] Michel. Je n'é pas asisté à l'enterement au cymetier de S[t] Denis à cause que il faisoit salle, que il pleuvoit et que je n'avois mon bâton.

Le 7, je retourne du service du jeune Blanchebarbe, mort âgé de 23 ans.

Du 12, j'é asisté et communié à la cérémonie de la béatification de Pie 5[me] aux Dominicains. Elle estoit fort belle. Les 4 mendians ont venue à Nostre Dame avecq la croix et l'estendart quérir Messieurs du Chapitre de Nostre Dame et Mess[rs] les Corps, Présidial, Corps de ville et Election. Les S[ts] sont bienheureux dans le ciel pour une éternité et honoré en tere, et leur exemple édifie bien du monde par la grâce de Dieu.

Ledit jour, je suis alés à vespres à S[t] Brice (1) avecq M[r] Calou et J. Maillefer. Il faisoit fort beau. Il y avoit beaucoup de monde. A dieu le beau temps pour cette année!

Le 18, je suis prié a l'enterement d'un écolier, pensionnaire de M[r] Blanzy (2).

Décembre 1673.

Du 3[me], despuis touttes ces gueres et ce temps icy, je me treuve d'un humeure chagrine et quasy insuportable en compagnie et à moy mesme, ce qui n'est pas bien, mais je n'en suis pas le maistre et cela ne sert de rien.

(1) *Saint-Brice-Courcelles*, près Reims, dont l'église est toujours sous le vocable de saint Brice; fête le 13 novembre.

(2) *Michel de Blanzy*, chanoine, professeur érudit, mort en 1690, légua ses livres à la Bibliothèque du Chapitre. (*Les portraits du Musée de Reims*, 1888, p. 31.)

Il faut imiter une miliasse de petittes mouches qui voltigent en mon jardin et se réjouissent à cause d'un beau soleille que il fait aujourdhuy quy semble l'esté mesme. Je me suis promené deux heures le matin au jardin des Capucins, et ainsy faut prendre le temps, les jours ne sont pas tousjours sombres; l'advenir sera, Dieu aydant, mieux que je n'espère; faut espérer en Dieu : *Bene vivere et letari.*

Joinct que les plaintes et de quoy je me deuille ne me sont pas particulières, mais généralle, et c'é folie de se pener de ce quy est commung à tout le monde.

Je suis priée et je voy à l'enterement de Jacques Noel, estaminier ; il y a peue que il est veufe, aagé de 66 ans.

Ceste année 1673, voila 14 enterements que j'ay esté invité jusque icy.

Du XI 10[bre]. Je croyais fermer icy la liste des morts de ceste année de mes amis et de mes proches où je suis invité à leur enterement, mais retournant aujourdhuy matin de S[t] Thimotée du service de Jacques Noel, j'ay apris en passant à la Congrégation que Madame Ravaux, supérieure de la Congrégation, sœure de Magdeleine Ravaux, ma première femme, venoit de mourir subitement par une descharge de cerveau qui l'a suffoqué. Feue sa sœure, ma feme, est morte de mesme en un instant. Ma fille la religieuse en est inconsolable : elle l'aymoit; elle avoit la main dedans la sienne quant elle est morte (1).

(1) Cf. *Histoire de la Congrégation de Notre-Dame de Reims*, par l'abbé P.-L. Péchenard, 1886, t. I, p. 183.

Des Banquerouttes.

Le 26 X^bre 1673.

Brouillon. — Beaucoup qui seroient bons artizans comme leurs pères, veullent estre marchants..., ne sçavent pas mettre leurs affaires par ordre, n'en ont ni le vouloir ny le sçavoir.

Et ce quy donne la vogue et le cours à ces voleurs est que on n'en punit pas en France. On pendera un pauvre diable qui aura volé 10 escus au coing d'un bois, cependant que les voleurs des millions acheptent des duchés.

Le temps passé, il y a 50 ans, nos pères faisoient des maisons, c'est que ils ne perdoient rien.

Nous voyons encore des nations qui n'ont pas de loy que la loy naturelle, qui sont bien esloigniés de ces fourberies, et ceste innocence règne encore présentement dans les vilages où ces bonnes gens mettent la clef de leur logis soubs la porte.

A Lion, ils ont une loy que quant un home manque, leurs femmes reprennent leur aport et l'augment qui est la moictié de l'aport, sy bien que une femme qui aura eue 20 mil livres en mariage, en retire 30 mil aux despens des créantiers.

Cependant ces canailles sont cause de plusieurs maux. Ils mettent souvent des familles honorables à seq et à l'hôpital. Ils sont cause que on a une meffiance généralle de tout le monde.

Ils font perdre le courage et empêchent souvent que on ne face de bons affaires. Quant on a esté tant de fois trompé on ne sçait plus à qui se fier : *Experto credere debes.*

J'en parle à mon grand regret par expérience, par la liste que je trace icy de ceux qui m'ont fait faillitte, desquels il y en y a que j'aurois peue esviter sans ma trop grande confiance que j'ay eue toutte ma vie pour tout le monde, confiance qui debvoit estre accompagnié de prüdence.

Et les aultres aussy que je ne peue esviter à moings que d'estre prophette, ce que je ne suis pas, et souvent je ne recognois les faultes que lorsque elles sont faittes et que il n'y a plus de remèdes, faute de me pas donner patience à raisoner précédement sur les affaires...

Voicy encore un temps de guere pour en produire beaucoup et je croy bien en avoir ma bonne part, car on ne voit aucune aparence de paix et il n'y a que Dieu seul qui la puisse donner et enfin qui la donnera.

Mais un de mes estonnements, c'est que les gens de guere et ceux qui sont sur mère, qui sont tousjours à un doigt de la mort par conséquent, debvroient estre les plus gens de bien, sont les plus impies et scélérats.

ANNÉE 1674.

Du 13 Janvier 1674.

J'ay voulue traduire des lestres holandoises escrites par les Estats au Roy d'Angletere et j'ay voulue me mettre à aprendre la langue holandoise par le moyen d'un dictionnaire. Mais avecq cela il faut avoir un maistre qui vous enseigne. Il n'y en y a point icy et puis il est trop tart pour moy, faut commencer jeune. Par touttes les villes d'Holande, il y a des maistres et en quantitée qui monstrent la langue françoise, je dis qui l'enseignent ; il faut beaucoup d'aplication, auparavant

que je l'eusse apris, je n'aurois plus de temps pour m'en servire. La science des langues est belle, mais ce n'estoit pas en mon jeune temps la coustume de les aprendre, on n'y penceoit pas seulement. Aux colèges on nous aprenoit le latin et le crecq *(sic)*; les maistres qui l'enseignoient estoient en ceste langue de grands ignorans (1).

Ne dis plus de nouvelles à ceux qui se rient des vrayes, ce sont ou des dissimulés ou des ignorans.

Lettre de commerce, envoyée en Hollande ce 7me janvier 1674.

« Monsieur,

« Nostre derniere fut du dernier X^bre, du despuis nous avons la vostre du 18 dudit mois. Il est vraye que on escrit de Seedam et Liege, que il y a des passeports, mais on envoye peue et avecq tremblement et risque et pour respondre au reste du contenue par ordre. Il ne faut pas douter que ceste guere n'incomode bien du monde et que elle desplait ainsy à bien du monde, mais pour vous informer du gouvernement de France sy vous ne le sçavez pas. Vous sçavés que le Roy est absolue c'est à dire que les princes, parlements, corps de villes n'ont aucun pouvoir, car pour le pouvoir de ses ministres c'est un pouvoir emprunté et c'est de luy qui le tiennent et ne le gardent que tant que il plait au Roy. Vous pouvés juger de là sy les particuliers y peuvent rien pour la paix. Vous debvés croire donques le peuple, les grands et les petits la souhaittent pour leur repos et pour leurs interests, sy on en exepte les généraux d'ar-

(1) Cf. *Histoire du Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims*, par l'abbé E. Cauly, 1885, chapitres V et VI.

més, officiers et gens de guerre. Encore de ceux là il y en y a assés qui voudroient estre en repos chés eux. Quant à ce que dittes que on imite des manufactures de delà, je le croy, mais cela n'est pas considérable et que vous dittes que la France se sentira longt temps de ceste guere, vous pouriés vous tromper encore, car j'advoue que beaucoup de partieuliers seront ruinés. Mais la France en général est un royaume sy plantureus, sy fertille et sy abondant et les ouvriers sy industrieus que deux ans de paix redresseront bien des choses. C'est un peis qui enferme en soy touttes les nécessités de la vie sans que elle emprunte d'aillieurs. Ne croyés pas mesme que les mines de Potossi (1) vaillent le raport des fins vins de nos montaignes et de ceux de Bourgoigne. La guere enfin est un fléau de Dieu et la paix nous seroit bien nécessaire et advantageuse, mais il ne nous reste que la prière envers Dieu de nous la donner, ce que il fera quant il luy plaira, qui sçaura prouvoir à tout en temps et lieu. Déjà cest hivert nos pauvres façonniers prennent umpeue de répit à cause des enlèvements d'estamines que plusieurs marchands de Lion et d'Italie ont fait.

Pour les marchandises de Chaalons, il n'y a que vous qui s'en plaigne. Croyons vous avoir déjà mandé que souhaitterions que chacun les prit des Chaalonois, d'autant que il y faut souvent faire 3 voyages pour ne rien faire.

« J. Maillefer. »

Je vien de lire un beau mot dans Plutarque en la vie de Camillus, du f. 92 : que la trop grande prospérité ne conseille jamais bien les hommes.

(1) *Potosi*, ville du Haut-Pérou, si célèbre par la richesse de ses mines.

Ledit jour 7me, je vien pezant et des Augustins (1) voir leur cheaises, je me suis laissé tomber dans leur églize, voulant m'agenouiller. Il ne me faut aler sans bâton. Je me suis umpeue estourdy, la teste seulement.

Du 8, j'ay veue cete nuit des alés de verdures les plus belles, sombres, claires, tailliés au cizeaux, larges, estroittes, en berceau, à perte de vue en dédalles. Ce sont des idés, mais qui contentent merveilleusement dans le sommeille, et j'ay de la paeine à croire que on puisse voir aucune part d'aussy charmantes, m'enfonçant dans une avecq deux de mes amis, nous nous y sommes treuvés enfermés dans des chambrettes et huttes de malades pestiférés.

Ma fille est accouché d'une fille à XI heures du soir le 29 janvier 1674 et le 30me a esté batisé à St Estienne nostre paroisse et nomé Marie Jeanne. J'ay esté le parain et j'ay pris ma sœure de Malval pour commère. Je luy ay donné cinq loys dor pour sa couche, auparavant je luy ay donné dix lois d'or pour son panier.

Mars 1674.

Ce jour, Jean Maillefer est alé à Chaalons et Nicolas Denis à Rethel pour acheter des marchandises. Nèges fondues, et mon aisné quy est sur le chemin de Paris, qui retourne.

Ce seroit un bon temps sy ceux qui doibvent avoient l'inclination pareille de payer, come ceux à qui il est deube ont de recepvoir. J'ay ce jourdhuy sortye du logis l'après midy, que il pleuvoit tout à lavace et la

(1) Les Augustins avaient dans leur église de remarquables boiseries, dont les stalles et quelques panneaux sont conservés dans la chapelle et la sacristie du Petit Séminaire, rue des Augustins.

pluye n'a pas discontinué de mesme jusque au soir, pour aler recepvoir de l'argent quy m'estoit deube. C'est que il n'y en y avoit pas au logis, pour moy j'irois de mesme pour payer, ou je serois dans l'impuissance.

Monsieur *(en blanc)*, vicaire de nostre paroisse, m'a voulue cejourdhuy rendre 4 l. 10 s., par ordre d'une personne que il a dit me les avoir desrobé. Je luy ay dit de les donner aux plus pauvres de la paroisse. Déjà il y a environ 3 ans que Monsieur le curé de Saint-Simphorian me rendit une demy pistolle que il dit m'avoir esté desrobé. A ce que je remarque, donque les petits voleurs restituent mais je ne vois pas que ceux qui m'ont volé les 10, 20 et 30 mil livres et au dessoubs facent aucune restitution. C'est l'ordinaire, et la potence n'est pas pour ces gens là. Je prie pourtant Dieu de les convertir ou de leur pardonner sy ils sont dans l'impuissance de satisfaire. Nous avons un long, rude et fâcheux hivert dans l'anné. Il y a beaucoup plus de tristes jours que de beaux, de mesme dans la vie, mais tous les jours sont beaux à ceux qui ayment Dieu.

Je retourne présentement d'un service d'une jeune damoizelle Coquebert Bulin (1), fille aagé de 17 ans, enteré au Cordeliers dans la mesme foce de feue ma femme Marie Le Febvre. Au retour j'ay treuvé au logis les semonneurs qui me venoient prier à l'enterement aux Cordeliers d'une jeune damoizelle Vuilliot, de mesme aage et touttes deux compaignes de ma fille.

Enfin j'ay écrit à Mons[r] Bernoue à Lion de signer le contract des Varcille. Ce sont 7 à 8000 l. que je perdrés. Il n'y a pas de remède. J'avois dans la pencée

(1) *Bulin*, hameau dépendant de Marfaux (Marne), fief acquis par la famille Coquebert.

d'aler à Paris et de pouvoir obtenire quelque faveure de la court, mais mes enfans ne me l'ont pas consilié. Il est vraye que c'est un long chemin, des despens et de la paeine et du temps. Adjoutés à cela mon aage et ma surditée.

J'ay esté 2 heures entière et plus avecq ma fille la religieuse quy m'a envoyé quérire; elle ne pouvoit me quicter. Cest enfans a beaucoup de naturel.

Une personne m'a dit avoir charge d'un eclésiastique qui avoit charge d'une aultre, de me demander de quicter des interests que j'ay payay cy debvant. Faut que il y ayt plus de 20 annés. Je ne sçay ce que c'est. J'ay respondue que je voulois avoir en ma disposition ce que l'on me demandé déjà cydebvant. Il y a bien 10 ans, une personne me raporta un sacq d'argeant pour des interests que j'avois payé. Je ne le voulue pas prendre et die que il ne m'apartenoit pas. Enfin elle voulut que je luy en feis un don pour mettre sa conscience timorée en repos. Je le fis. Pour respondre en 2 mots à ces objections : sy il est permis de prendre des intérets sur des simples biliets, je dis que sy chacun se faisoit justice les uns les aultres nous n'aurions pas besoing de magistrats, de juges, ny de nottaires. C'est assés dire (1).

Nous avons nouvelles, Mons[r] Roland de Mets (2) et

(1) Maillefer ne dit pas ici le fond de son sentiment sur cette question de la légitimité du taux des intérêts qui soulevait alors tant de discussions parmi les casuistes, mais, en pratique, on voit qu'il payait honnêtement la rente de l'argent qui lui était prêté.

(2) Charles Roland, dont la mère était une Maillefer, fut conseiller au Parlement de Metz en 1660, et mourut en 1683. (Cf. Généalogie de la famille Roland, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, septembre 1885, p. 177.)

moy, q'un de nos fermiers d'Oches (1) est alé à la guere et que les aultres ne vallent guère mieux et que il s'en présente un qui n'en donnera que 550 l. de 800 que la tere estoit louée. Le peis est ruiné de ces guères. Mais pourquoy m'inquiéter pour des biens que il faut quicter et peut estre bientost?

Je suis alé aux Minimes et à St Remy à pied et me suis entretenue 2 heures avecq le père Clément et suis retournée dans le carosse de ma cousine Maillefer.

J'ay eue les massons 2 journés qui sont sorties aujourdhuy.

10me sabmedy, je n'é peue sortir le matin pour aler à la messe, je receue visitte des pères Valentin et Zecharie, minimes. Il a fait toutte la journé des pluies de nèges fondues.

Le dimanche XIme, j'ay comandé pour la descharge de ma conscience à mes grands fils d'asister les dimanches à nostre messe de paroisse; ils n'y viennent pas, ils sont hors du fouet et je ne suis pas d'humeure à donner des coups de poings (2).

Je suis alée voir Mr le promoteur, où j'ay veue Mr le prédicateur de Nostre Dame, 2 pères minimes, de là à la bibliotèque de Nostre Dame et à complies.

Le 14 et 15, sy j'avois treuvé un cocher je l'aurois pris.

(1) Commune du canton de Buzancy (Ardennes).

(2) L'assistance aux offices paroissiaux était l'une des plus respectables habitudes des anciennes familles. D'ailleurs, le clergé y tenait alors la main, au nom des intérêts les plus sérieux de la vie chrétienne et des relations sociales elles-mêmes. La paroisse, en effet, était pour nos ancêtres comme le foyer domestique agrandi et le centre commun de leurs plus durables affections. Il y aurait tout profit a resserrer de nos jours, sur ce terrain si large, les liens qui doivent unir les chrétiens entre eux.

Le 16, on a chanté un *Te Deum* à Nostre Dame pour la prize de Grey en la Franche Compté. Nous avons asisté tous les corps de ville au *Te Deum*, c'est bien fait que de prier Dieu, mais je le prie de vouloir détourner de nous les maux que je prévois et que j'aprehende.

Le 17, 18, je fais mes pasques, ce jour de Pasques fleuries, pour la presse que il y a le jour de Pasques, à cause de mon infirmité de l'ouye : avecq la grâce de Dieu, tâchons de travaillier pour nostre salut.

Touchant les âges de l'home, j'é leue dans un auteur, chés les R. pères minimes, que la viellesse commenceoit à 60 ans, de 60 à 70, verte, de 70 à 80, inutile, de 80 plus avant, incomode. J'ay laissé l'enfance, l'adolescence, la jeunesse, l'aage viril : tous ces aages ne me regardent plus.

Tous les jours on n'entent parler que de nouvelles maltottes (1).

Je suis prié à l'enterement et aux vigilles demain de Monsieur de Tierneuf, capitaine de ville, aagé de 55 ans, très honneste gentilhome aymé de tout le monde; on l'aloit voir sur un lit le vizage descouvert dans sa chambre tapissé de blanc. J'y suis prié deux fois come amy et avecq le corps de ville. J'ay assisté le 28 aux vigilles et j'espère demain asister au service aux Augustins; il y avoit tout le beau monde, l'église décoré de tintures blanches, chapelle ardante, armoiries, timbres (2).

(1) Expression de dénigrement appliqué aux impôts et à toutes les taxes onéreuses.

(2) 1674, 26 Mars. Sépulture de Mre Charles de Cauchon, seigneur d'Avize et capitaine pour le roy de la ville de Reims, inhumé le 28 dudit mois en l'église des Augustins, agé de 55 ans,

Philipes a reconcilié ce jour Tourtebat avecq son fils. Il y avoit longt temps que le père ne le vouloit pas voir, et il luy a dit : Que quant bien tout ce que il imposoit à son filz seroit véritable (ce quy n'est pas), il ne debvoit pour cela le haïr et que il debvoit cesser sa vengeance, sy il ne vouloit que Dieu le traictât de mesme après ceste vie et d'une facon bien plus sévère, que il estoit trop bon catolique pour ne pas sçavoir son pater et que en le dizant il se prononceoit luy mesme son jugement. Je luy ay raporté l'exemple de S[t] Estienne son patron qui prioit pour ses ennemis. Il luy tint encore plusieurs discours, car il fut demy heure à luy parler avecq action en ma présence dont j'avois assés de desplaisir de ne le pouvoir entendre, mais enfin à force de l'importuner, il me donna par escrit le discours que je raporte cy dessus ; mais le bon c'est que, par la grâce de Dieu, il le persuada, car le père envoya le mesme jour querir son fils que il avoit chassé longt temps debvant et ne vouloit le voir, quoyque Monsieur nostre curé, M[r] le clerc de nostre paroisse et plus de 20 personnes se fussent déjà employé pour cest affaire. J'ay beaucoup d'espérance à cest enfant là, je prie Dieu que il le bénisse et ses frères et saeures.

May 1674.

Le 14[e], je suis prié et je m'en vay à l'enterement de Madame Lefranc ; feue son père estoit M[r] l'esleue Cordier, duquel vient ce logis, l'ayant aquis de sa veufe, et le marie de la deffunte est retendeur.

Il faut mourire, les armes en espluchent beaucoup en

(*État-civil de Reims.*) Le défunt était seigneur de Thiernu, près Marle (*Aisne*).

ce temps ; on en entendras parler, debvant que il soit 6 sepmaines à compter dujourdhuy 14 may 1674.

Le 24me, je suis priée à demain aux vigilles, le 26 au service du fils aisnée de Mr Gérard Calou, quy a esté nyée et tumbé de cheval passant sur un méchant pont près de Mezières le 19 de ce mois. Déjà un de ses frères tumba aussy dans un puits et fut aussy nié à Paris, come je l'é remarqué cy debvant en febvrier, il n'y a que 3 mois.

Juing 1674.

Du 29, j'ay assisté à la messe du général des Capucins à St Piere les Nonnes.

Laissons là les nouvelles ; touttes sont de guere et contre le commerce qui va bien mal et la recepte encore pis.

Juilliette.

Le 21, je suis priée et je vay à l'enterement d'un fils de Mr Loys Cocquebert, aagé de 20 ans.

Du 29, je suis prié et je vay à l'enterement de Jean Roland, dit Benjamin, mon cousin, mort pauvre, aagé de 70 ans.

Du 30, on a fait les noces céans de Margueritte Oudinet, fille de Mr Oudinet, mon voizin et bon amis (1).

Aoust 1674.

M. Gérard Calou mourut hier, aagé de 55 ans, et qui maria son fils le 6me lundy dernier (2).

(1) *Registre de S.-Etienne.* 30 juillet. Mariage entre Thomas Forget, fils de Pierre Forget et de Jeanne de Bare, âgé de 25 ans, et Marguerite, fille de Henry Oudin (pour Oudinet) et de Marie Hervier, âgée de 18 ans. Cet Henri Oudinet, en 1680, est coutre de S. Étienne.

(2) La généalogie de la famille Callou se trouve dans les porte-

Du 23, je suis alée voir les prisonniers de la dernière bataille de Senepf et veue distribuer l'estape. Ils estoient logés à 3 tripots de la cousture et au petit arsenal et aux escuries de S[t] Remy. Cela est bien triste à voir, mais il vaut mieux que ils ayent rentré de la sorte que victorieux (1). Dieu nous en préserve !

Du 24, j'ay assisté à une profession d'un fils de M[r] de Pinterelle à S[t] Remy avecq Mons[r] Lefebvre de Châteaū-Thierry, et avons disné ensuitte splendidement au réfectoire. C'est un fils unique, cela est bien dévot (2).

Simon, vitrier, qui travaillioit hier céans, est mort subitement d'une rupture (3). Il ne se bandoit pas ; on a raison d'apeler ce mal *trousse-galand.*

Du 25[me], j'é esté priay et je retourné de l'enterement dudit Simon, vitrier, et de là je suis alé voir les prisonniers aux Mondieu, 200 cavaliers bien fait, ausquels on donne un pain de 24 onces par jour et de l'eau tout leur saoaul (4).

Du 26, Mons[r] et Mad[lle] Lefebvre sont parties ce matin

feuilles de M. de Taizy, *Biographie*, p. 216 à 218, ms. de la Bibliotheque de Reims.

(1) *Senef,* victoire du grand Condé sur le prince d'Orange, 11 août 1674.

(2) M. de Pintrel est l'auteur d'une traduction des *Épîtres de Sénèque*, revue et imprimée par les soins de La Fontaine. Paris, Cl. Barbin, 1681.

(3) La famille Simon est une famille de peintres et d'artistes rémois, chargée de père en fils jusqu'à nos jours de l'entretien des vitraux de la cathédrale.

(4) *Le Mont-Dieu*, refuge à Reims des Chartreux du Mont-Dieu (Ardennes), vaste bâtiment situé dans la rue du Barbâtre, où la Ville logeait les militaires de passage malgré les réclamations des religieux. (Cf. *La Chartreuse du Mont-Dieu*, par l'abbé Gillet, 1889.)

pour retourner à Château-Thierry ; Dieu les conduise !

7bre 1674.

Du 20, en retournant de l'Académye, où j'ay resté environ 2 heures, j'ay apris la mort de frère Alexis, minime.

Du 25, on est alé au giste à Cormontreuille pour la vandange de 3 puits et Monbrée. On a cœuillye :

11 1/2	trentés à 3 puis et Monbrée,
2	à Verzenay,
6	à Mailly,
19	en tout de suitte, l'année est petitte (1).

Octobre 1674.

Le 13, Charles Maillefer est partie pour l'Italie par Paris, sans espée ny pistolet.

Le 18, en voulant m'aseoir, je tumbe à la renverse, je me suis blessé.

Le 19, je suis priée à l'enterement de M[r] Mimin chasnoine, mort aagé 30 ans, quy est grand dommage. Il nourissoit de sa prébende son frère et 3 sæures, et la chanoinie perdue (2).

Le dernier jour d'octobre, je suis priée à l'enterement d'un nomée Briqué, alié de Moreau. C'estoit un agent de M[r] Colbert, quy est mort de trop de travail. Ces gens là, qui troublent le repos de tout le monde, n'en prennent

(1) *Trentein, trenté,* tonneau qui contenait 60 setiers de vendange, rendant un poiçon de vin ou 3 setiers de vin. (*Glossaire de Champagne*, par Pr. Tarbé, 1851, p. 210.)

(2) Ludovicus-Lambertus Mimyn, clericus remus, 10 jul. 1655, obiit 19 oct. 1674. (*Weyen*, Dign. Eccl. Rem., f° 337.)

point pour eux. J'alay le voir le 28 de ce mois, me treuvant chés Moreau pour me faire le poil (1).

Novembre 1674.

Le 10, Anthoine André de Mets, de la cognoissance de Mr Puiseue (?), est entré au logis pour estre precepteur de mes enfans.

Le 12, mon aisné est partie cejourd'huy pour Paris.

Je suis acablée d'escriture ; je suis résolue de faire quicter l'achapt pour le restant du mois ; j'ay besoing d'un peue de repos.

Le 19, je ne debvois pas me plaindre d'estre acablée d'escritures ; car despuis le 12 je suis dans un grand loisir ; faut s'occuper aux rencontres et se repozer de mesme sans s'inquiéter.

Le 22, mon aisnée m'escrit de Paris que il s'en va trouver son frère en Italie. Dieu le conduise et les reconduise ! Il part le 24 de Paris par la diligence. Il est umpeue tart, car les jours sont bien courts dicy en avant. *Rediit.*

Xbre 1674.

Du 5, J. Maillefer est alé à Chaalons. Neige et grand froid. Cependant j'ay escrit toutte la journée jusque à 10 heures du soir.

Le 6me, ma sœure de Malval s'est treuvée mal : on luy a porté Nostre Seigneur.

Le 14, que il y a d'accidents en ceste pauvre vie ! J'ay

(1) Il s'agit probablement d'un agent de J.-B. Colbert, contrôleur général des finances, ayant mission de lui pour établir des droits fiscaux à Reims ou y assurer le recouvrement des impôts.

voulue aler à S[t] Remy en sortant de vespres des R. P. Minimes. Dans moins d'espace que il y a de la largeure de ma chambre, mon pied a glissée dans une pente toutte de glace, j'ay tombée tout de mon long à la renverse, ma teste a sonné come un coup de cloche du contrecoup, et quoy que j'alasse fort doucement, je me suis pensé la casser ; mon manteau, mes habits, mon chapeau et ma perucque m'ont bien servie. J'espère que ce ne seras rien, mais en l'aage où je suis, faut estre préparé avecq la grâce de Dieu pour desloger ; mais tant que le pavée sera glacée, je ne veux plus marcher que en pantoufle.

Dieu soit louée de tout, et Mons[r] S[t] Remy ! Je n'é pas entrée dans l'église, de crainte d'une seconde rechutte, ayant encore le mesme chemin à faire. J'ai faillie à me tuer et c'est un miracle. Ce 15, je me sens mal à la teste et dans les reins et foiblesse.

Du 29[me], il ne faut plus vendre mon vin que en foire, ou obleiger l'achepteur à aquiter la ferme. On n'a ny justice ny raison de ces fermiers. Nicolas Denis, ayant esté chés eux pour avoir un deprix pour 3 caqs de vin que j'envoyé en Holande, après leur avoir dit 50 fois que il n'avoit pas de prix à leur dire d'autant que c'estoit du vin de présent que j'envoyois. Ils respondirent que ils ne pouvoient pas mettre le prix eux mesme, et que sy il vouloit ils le mettroient à 300 l. Il leur dit que ils le mettent à 600 l. et ils ne voulurent pas luy donner un depris que il ne nommât un prix. Il leur jetta son argent sur la table, de laquelle ils prirent 6 l. et prit 6 tesmoings de ce quy s'estoit passé et revint au logis, et come nous dinions, voicy 2 satelittes qui entrent avecq effronterie au logis pour enlever le vin, le marquer et comptèrent l'argent au pris de 100 l. la queue. Je leur dis que ils prissent tout mon vin que j'avois et que je leur don-

nerois, mais que ils me laissassent ces 3 caques, d'autant que je n'avois plus de caques et que mes lestres estoient envoyées. Mais point de quartier, dans cest interval Moreau quy est commis aporta un depris et se retirent. Je ne sçay par quel motif Moreau aporta ce depris : l'injustice est que c'est un présent et que il ne leur est rien deube. Les fermiers qui estoient auparavant ne m'ont jamais rien pris pour semblable rencontre. Ils prétendent avoir droit de le prendre pour le prix que on despris les vins, mais eux l'avoient despriés à 100, et, la friponnerie, avoient fait signer mon home. Je ne sçay pas combien les vins se vendent, mais j'aprend que il n'y a aucune demande, et on ne m'a encore rien offert du mien. Il est bien injuste que ils ayent le chois de prendre un vin que j'aurois vendue au préjudice de l'acheteur, et d'aillieurs que je ne puisse gratifier un amis et luy donner par inclination ou par ignorance mon vin à melieur prix que il ne vaut. J'alay pour les voir, mais on n'interomp pas ces gens là quant ils disnent.

L'ANNÉE Ste 1675.

Faut vivre saintement.

Ques ce qu'il faut faire ?

Volontas Dei suffit.

Le 6me jour des Roix, on ne se repent jamais de bien faire.

Le 7, je suis priée et je vay à l'enterement de Monsieur de Branscourt, aagé de 81 ans, un de mes bons

amis. Il y a longues années que nous nous cognoissions (1).

Des Montaigne dit : que il faut estendre la joye et retrancher, autant que l'on peut, la tristesse.

Le 8me, je suis prié et je vay à l'enterement de Madame la veufe Lefondeure, morte aagé de 82 ans.

Le 12, j'ay descendue à l'académie. Il y avoit bien 6 sepmaines que je n'y estois alée. J'ay veue une fort belle partie à la paume, de quattres jeunes homes dont je n'en ay cogneue que un jeune M. Frizon. J'ay veue aussi jouer 3 ou 4 parties au piquet. J'avois esté auparavant aux Capucins voir le Père Elizée. Je suis trop sédentaire et je m'arest trop au logis ; mes amis m'en font reproche et me disent que il me faut me divertir contre ce temps quy me rend mélancolique. Cela est vraye. Il me semble que mon mal de teste est umpeue diminué aujourd'huy quy est le 30me jour de ma cheutte à la renverse tout de mon long en voulant entrer à St Remy. Il faut adoucire mon humeure farouche : *Gaudeant bene nati.*

Les commissaires pour la marque sont venues au logis ; on leur a fait voir le magazin d'en haut et les balles. On est bien travailliés à présent de ces canailles de maltotiers.

Du 17, où est l'injustice de ces marques que ils obleigent de mettre à nos marchandises, c'est que on les marque, je dis, on les imprime à la marque pour les plomber au sortir des fouleries, mais come la foulerie en retrescit quelque unes et que à touttes,

(1) 6 janvier 1675. Mort de Mire Oudard de Paris, écuyer, seigneur de Bourgogne, âgé de 81 ans, inhumé en l'église de St-Hilaire. Témoins : Remy de Paris et Philippe Chertemps.

la pluspart, la marque se perd, on ne veut pas les plomber à cause que elles reviennent umpeue plus estroittes, et les remonstrances que on fait, on ne nous veut pas escouter et pas de justice.

Voilà encore que on me vien de dire que d'aultres misérables maltotiers doibvent venir, pour voir nos livres timbrés que nous prismes il y a un an, pour voir nos affaires qui sont médiocres, et nous obleiger à je ne sçay pas.

Je ne pence pas que les diables ne soient deschainés en ce siècle cy.

J'ay escript que il est dans la dernière imposibilité que les marchandises puissent estre touttes marqués, d'autant que il y a des marchandises lesquelles quoy que elles soient marqués en thoille auparavant que les faire fouler, il y en y a qui reviennent tousjours estroittes de la foulerie, parce que il y a des leines qui foullent plus les unes que les aultres, et quant elles reviennent estroictes, nonobstant que les marqueurs voyent la marque que ils y ont fait estantes en thoilles, ils ne veullent pas y apliquer le plomb, sy bien que on ne peut pas esviter que on n'ayt des marchandises qui ne soient pas marqués ou plombées, car de ne pas fouler ces marchandises cy, ce n'est que de la drogue quant elles ne sont pas foulées.

Messieurs nos magistrats n'ont guère de courage de se laisser mener par le née par des canailles come cela, qui très asseurément ne sont pas authorizées, car je croy que le Roy a bien d'aultres affaires à présent que de songer à tout cela. Il n'y a pas de ville en France qui se soubmette sy facilement que icy, aux aultres peis on se moque de cela, ce qui fait bien voir le peue de résolution de ceux qui debvroient y mettre

empêchement, et ce quy est de fâcheux est que la plus grande partie de ceux qui en ont l'administration, sont tous gens de plume et peue de marchands qui ozent parler ou qui le veuillent, et n'y estant pas interessés ils ne s'en soucient guère.

Tous les jours on en condamnent à la maisbn de ville pour cela.

Il y a encore une aultre affaire, c'est que on nous obleige à tindre toutes nos estamines en bleuf et noirs, et les estrangers n'en veullent que en soye ou petit tint, d'autant que il y a des estamines de 5 ou 6 l. pièce, qui en effet ne peuvent porter ces frais et c'est autant de perdues. Cela fait assés voir que ce sont des ignorans ceux qui nous font ces deffences, et je le suis bien moy de m'en mestre ainsy en paeine.

Le 18, je suis alé pour aler sur la foce de Marie Lefebvre, ma femme; on en faisoit une au mesme endroit pour Mad^me^ Cocquebert Noblet, jeune feme. J'ay veue 4 testes de morts. Je croy bien que l'une estoit de feue ma femme.

Le 19, j'ay beue le matin 2 vers de musquat et escript toutte la journé jusque à 10 heures du soir passée.

On a aujourdhuy chanté un *Te Deum* à Nostre Dame pour des victoires en Alemaigne de Monsr de Turenne, nous gagnions toujours et ne devenons point riches.

Le 21, j'ay passé l'après disné bien agréablement. Je me suis promené 2 heures au jardin des Capucins avecq le père Helizé. Il y faisoit grand soleil come en estée. De là, j'ay venue chés ma fille où il y avoit grand monde des 2 sexes. J'y a joué au piquet jusque à 7 heures que je suis venue souper au logis et me suis coupé le doit par trop grand apétit.

J'ay trouvé un biliet que la ville me demande 30 l.

pour l'indemnité des hostelins d'avoir logé des gens de guere en 1674. Nous avons souvent de ces aubades là, c'est le temps.

Du 22, c'est avoir bien aymé une créature que son idée me revienne sy souvent après cent 9 mois que elle est morte. J'ay parlé en songe cette nuit à Marie Lefebvre, et l'ay entretenue longt temps et me parloit come sy elle eust esté vivante, et que j'estois presque esveilliée que je ne pouvois encore persuader que ce fut un songe.

Du 23, J. Maillefer, Mr Labée et Nicolas Denis sont alés à la chasse aux roupies (?) à la tere de St Thiery, du costé de Pouillion.

Du 24, j'ay suis alé souper chés Mr Calou. Je ne me plais plus en compagnie. C'est des festins de devoir. Je suis alé voir Janeton.

Febvrier 1675.

Du 4, j'ay eue un logement d'un capitaine des cuirassiers du Roy, quy a couché céans 2 nuits et est partye ce matin avecq sa compagnie. C'est un honnest home (et nommé Marquian de la Martinière, de Grenoble, Lieutenant dans le régiment des cuirassiers), mais cela est fort embarassant à cause de leur suitte et frayant. C'estoit avecq raison que feue mon ayeul, Gérard Roland, quicta sa grande maison pour se loger en une petitte, disant que il aymoit mieux estre maistre dans la dernière que valet dans l'aultre. Je ne loge que dans l'extrêmité. Il me fâcheroit assés de quiter mon logis.

J'ay fait oster mes tableaux de la salle à cause que le temps humide les perds.

Du 6, j'ay asisté au batesme du fils de mon nepveu Francois Favart, à Nostre Dame. Parins, mon nepveu et ma niepce de Malval.

Le 7, je suis priée à l'enterement de ma cousine Varlet, fille du cousin Jean Colbert qui est encore fort malade. Voilà ce que c'est du monde. Il n'y a que environ 10 ans que elle estoit mariée (1).

Le 9, je suis alée à la Congrégation où ma fille m'a entretenue, c'est à dire que elle m'a escrit 2 bonnes heures et demy, entre aultres que 4 dames religieuses à St Estienne, Barois, Chertemp, Mode et de la Salle (2) avoient pencé mourir pour des médecinnes que elles avoient pris despuis 3 jours, come aussy un prestre. On croit que cela a esté causé par du sené qui ne valoit rien.

Je suis priée aux vigilles et au service de Mr l'abée et général de Ste Genefviefve quy est mort à Paris. C'est que mon frère est mort religieux dans cest ordre.

Je suis alé ce jour aux Carmes à vespres à cause de la feste Ste Apoline, où je payay ma confrairie. On l'invoque pour les mal de dents. J'en ay esté fort travailliés despuis 40 jusque à 50 ans auparavant, et despuis point du tout après la prière. Je les ay nettoyé avecq un curedent despuis l'aage de 50 ans, je suis dans la 64me, je n'y ay eue plus mal despuis.

Du XI, je retourne du service du R. père Blanchart, abée de Ste Genefviefve et général de l'ordre de Ste Ge-

(1) De Jean Colbert, marchand à Reims, et de Simonne Mimin, sont issus deux enfants : Henri Colbert, curé de Rosnay, mort en 1712, et Suzanne Colbert, femme de Pierre Varlet, morte en 1675, dont sont issus : Appoline Varlet, femme de Gérard Callou, et Renée Varlet, femme de Simon Callou. (*Généalogie de la famille Colbert*, portefeuille de M. de Taizy, p. 14.)

(2) Made de la Salle en est morte le 21 mars 1681, elle estoit sœure de Marie de la Salle, feme de Maillefer. *(Note du fils de l'auteur.)*

nefviefve, autrement chanoines de S[te] Augustin. Tous les corps y estoient invités. Le mausolée ou tombeau estoit fort magnifique. Il y avoit autour 100 chandeliers d'argent hauts et des cierges de cire blanche par degrés, le tombeau relevé, à la teste la crosse et à la queue la mittre, couverts de crespes. Les cérémonies après le service sont fort longues. Après que le Religieux, quy a célébré, a aspergé et encencé le tombeau, quattre aultres religieux vestus de chasupes en font autant, mais il y a entre aultres de longs intervalles de prières et de cérémonies qui, je croy, ne se font que à leurs généraux.

Du 12, je retourne à grand midy de l'enterement de Mons[r] Cocquebert, du Coq, mort aagé de 73 ans (1). J'y ay esté prié come capitaine de ville. Je suis alé à 9 heures à l'hostel de ville, une heure debvant. Pendant ce temps, j'ay considéré les noms où sont escripts dans des tables Mess[rs] nos lieutenants de ville despuis l'an 1422. Car nous n'avons pas d'archives auparavant des magistrats, ce quy est estonnant. Il faut que ce soit ou la négligence de nos prédecesseurs ou que ils ayent esté esgarés ; tant y a que à commencer à un M[r] Cauchon, jusque à M[r] Rigobert Favart à présent Lieutenant, j'en ay compté 58, desquels 58 j'en ay cogneue 14, à commencer à M[r] Anthoine Fremin, quy a fait bastir Balieul (2) et les tripots de la Fleure de lis, qui estoit Lieutenant en

(1) *Le Coq* est l'enseigne d'une maison de la rue de Tambour, voisine du Présidial. C'est là qu'habitait le défunt, au n° 22 actuel.

Le 11 février 1675, mort de Simon Coquebert, âgé de 71 ans, inhumé le 12 du même mois, en l'église paroissiale de Saint-Hilaire de Reims. (*Registre de Saint-Hilaire*).

(2) *Baslieux*, ancien château, aujourd'hui ferme, dépendance de la commune de Saint-Thierry (Marne).

1615. Je l'é cogneue et veue demeurer chés M[r] Fremin chanoine, son fils, où il est mort (1).

J'y ay leue les papiers et registres pour les taxes de ville et logements de gens de guere. Ils mettent cavalerie où il y a des escuries aux maisons, et infanterie à d'aultres, les noms de ceux à qui apartiennent les maisons, le nombre d'enfans des moins taxés, ceux qui ont traicté avecq l'hostel de ville pour s'en exempter et ceux qui sont à l'aumosne. Je cognois bien que ces Messieurs nos magistrats font ces choses avecq toute l'exactitude possible, mais avecq cela ils ne peuvent pas s'empêcher de faire des injustices innocemment. Car tel qui a des héritages qui doibt, enfin c'est le malheur du temps et que nos deniers communs ne sont pas souvent à leur disposition.

Pour revenir au deuille, Mons[r] le Lieutenant, suivy de Messieurs les capitaines de ville (il n'y a que M[r] Poté et M[r] Jean Maillefer, mon cousin, debvant moy), partent de l'hostel de ville, va prendre le dœuille au logis et le suit à l'église où après la messe et que le

(1) *Minutes de Leleu*, notaire, 1652, 22 nov. M[res] Hierosme Fremin, chanoine de N.-D. de Reims, prieur d'Igny, Christophe Bachelier, bourgeois de Reims, Jehan Maillefer, bourgeois de Reims, et M[re] Claude Lespagnol, bourgeois dudit Reims, baillent à louage pour six ans à Henry Frye, m[re] tripotier et Marie Piéton, sa femme, deux maisons tenant ensemble, l'une appelée la Fleur-de-Lys et l'autre vulgairement appelée la Grange-aux-Cuirs, sise à Reims, en la large rue de la Coulture, proche le jardin des Arquebusiers, avec les trois tripots en dépendants, dont deux couverts et l'autre descouvert, tenant au jeu de paulme de salamande, appartenant aux héritiers Jehan Lelarge, moyennant par an, 1050 l. — 1661, 29 sept. Marie Piéton, v[e] Henry Fiz, vivant tripotier, prie M. Fremyn, Josseteau, J. Maillefer..... qu'ils aient à reprendre la maison et tripot de la Fleur-de-Lys.

deuille a jetté de l'eau beniste sur la face du deffunt et Mrs les capitaines de mesme, Messrs le Lieutenant et Capitaines de ville reconduisent le dœuille au logis ; de là Messieurs les capitaines reconduisent Monsieur le Lieutenant à l'hostel de ville et prennent congé. Voilà une place de capitaine vacquante et toutte la cérémonie.

Je m'estois trompé. Ceste charge n'est pas vacante ; elle a esté donnée auparavant la mort du deffunt. Messrs de ville se sçavent bien prévaloir de leur charge, c'est Mr Frizon, dont son père et Mr Lelarge, son beau père, sont de l'hostel de ville. Voilà qui achevera ceste paze.

Le 23, le pauvre amoureux a récité un poesme aux Jézuites ; il a assés bien fait, sinon que il est trop timide.

Le 24, les soldats qui sont à Cormontreuille ont envoyé demander 2 bouteilles de vin par sepmaine, sinon que ils mettroient le feue au logis. Je dis que on leur donnat ; en après ils demanderont de la viande.

J'é pencée estouffer en sortant de St-Denis ; les prières i sont ; on sortoit de vespres. Il ne faut plus que je me mesle où il y aura grande foulle de peuple ; faut dire adieu aux processions, dire mes prières dans les églises, je ne suis plus jeune.

Mars 1675.

Le 8, je suis prié et je vay à l'enterement du cousin Jean Colbert, mon bon amis, mort aagé de 57 ans. Il y a 3 ans et plus que il se voit mourire. Je croy que le changement que il a fait de sortir d'un grand logis aérié pour aler en un petit, luy a abrégé ses jours. C'estoit un fort home de bien et qui a bien vescue (1).

(1) Registre de Saint-Pierre-le-Vieil, 1675, 7 mars. Mort de Mr Jean Colbert, âgé de 58 ans environ, marchand, inhumé le lendemain. Témoin : Mtre Henry Colbert, prebtre et curé de Ronay,

Du 12, je suis alée disner au banquet de Messieurs de ville et des capitaines à la prière de mes amis. J'y ay mené le précepteur de mes enfans pour me servire de secrétaire. J'y ay eue beaucoup de satisfaction.

Du 14, mon loisir m'a fait voir aujourd'huy, par un inventaire du 1er mai 1653, que Perdrillion me debvoit alors 107590^{l}. C'est un magazin de marchandises que j'avois là avecq feue Bazin. Nous y avons perdue 10 mil escus et Mr Bazin la vie, de tristesse. C'est trop à une personne seulle, mesme je ne le cognoissois que parce que Mr Bazin luy estoit amis. Les marchands courent des merveilleux risques.

J'ay esté fort travaillié ceste nuit et me suis levé 3 fois et des vapeurs qui me reviennent par la bouche. Je croy que c'est que je mangeay hier au soir à la colation du gasteau de ménage, touttes sortes de patisseries ne me vallent rien.

J'endure encore beaucoup dans le col et dans les reins des douleurs de l'accident de ma cheutte du 14 X^{bre} dernier. On dit que c'est le temps : en effet, il fait bien froid. Aussi mes urines sont fort troubles. Je fais demander à Monsieur le curée permission de manger des œufs ce caresme. Il y a beaucoup de provinces en France où la permission est généralle. Je suis obleigé à beaucoup de soings pour mes affaires et pour ma famille et mon mesnage.

Du 24 dito, je suis alée à Ste Genefviefve (1) avecq ma

propre fils du défunt, et Mr P^{re} Varlet son gendre. — Ce Jean Colbert appartenait à la seconde branche des Colbert de Reims, et était par conséquent l'un des cousins de J.-B. Colbert. (Cf. *Généalogie des Colbert*, dans les portefeuilles de M. de Taizy, p. 216.)

(1) *Sainte-Geneviève*, lieudit voisin de Muire, où était une chapelle sur la route de Paris, aujourd'hui détruite.

fille, et ensuitte j'ay assisté à un batesme d'un filz de monsr mon nepveue le consor Rogier.

Ce jour J. Maillefer est alé à Liesse.

J'ay advis de la mort de Jean Coindrieux, mon fermier de Lisle.

Du 27, on m'est venue prier et je retourne du bout de l'an et de l'enterement d'une petitte cousine Colbert, morte aagé de 23 ans, quy n'a esté marié que 3 ans avecq un nommé Esdouin.

Ce 27 mars, quoyque il soit généralle et que cela ne sert à rien d'en parler, je ne puis m'empêcher de dire que voicy un temps fâcheux. Nous ne voyons aultre chose que des biliets de l'hostel de ville. J'en ay bien payés en ma vie. Il n'y a que 3 jours que j'ay payé 30l. pour ma taxe et ma part de l'indemnité des hostelins. Aujourd'huy on ma aporté un aultre biliet pour payer 70l. pour ma part de 14000l. que on lève pour les ustancilles des soldats ; et faut payer et ne rien dire. Sy on gagnioit et que on ne perdit pas pendant ceste meschante guere, cela ne seroit rien quoy que, quant on est chargé de 10 grands enfans, c'est de l'ouvrage assés, mais enfin il faut prendre patience : les voleurs ont leur temps, ils en rendront compte : c'est à quoy ils ne songent guère.

On travaille encore à l'hostel de ville à faire une taille et levée sur les habitans, de 25 mil livres. J'en auroy ma part, cela est estonnant. Sy il y avoit umpeue de conscience ou de jugement à ceux qui taxent, ils ne demanderoient rien ou modérement à ceux qui ont dix grands enfans, come moy, vivants. C'est tous les jours à recommancer pour la despence.

Le 27, je suis priée et je voy à l'enterement de Madame Rogier, morte aagé de 82 ans, aliée de feue ma mère, deux de ses filz ayans espouzée deux de mes saeures.

13

Du 28, je suis priée aux vigilles et demain au service de Monsr de Lude, mort aagé de 82 ans, on l'a portée enterer le 21 à Lude (1).

Si bien que demain le matin je suis convié à 3 services, celuy de Mr de Lude, Madame Rogier et Forgée.

Juing 1675.

Le 5me, Anthoinette a la fiebvre. On luy a aporté le St Sacrement le 10me.

Le 7, on m'a signiffié une taxe de 800^{l} pour ma part de la tere d'Oche.

Juing 1675.

Le 18, j'ay dit à Andrée, précepteur, de chercher condition ou s'en aler; m'a fait prier de le retenire jusque à Pasques.

`Le 27, vous voirés cy debvant, f. 176, que, le 21 janvier dernier, il faisoit une journée d'esté, despuis 6 sepmaines il fait un vraye temps d'hiver, du froid et des pluies continueles. On a commencé aujourd'huy les prières à Nostre Dame pour le temps.

Juilliette 1675.

Ceste anné jusques icy il fait un temps d'hivert par des pluyes continuels.

Du 13, voilà encore une taxe de 80^{l}. que le Roy m'a fait signiffier pour l'arière ban pour ma part de la tere d'Oche, que il faut faire payer à Ste Menehoud.

(1) 1675, 20 avril, mort de Mre Nicolas Fillette, âgé de 82 ans, inhumé en l'église de Ludes. — Témoins : Mre Michel Larcher, marquis d'Olizy, bailly de Vermandois, M^{r} le commandeur d'Avis, beau-frère du défunt, Mrs Jacques Moet, seig^{r} de Dugny, Charles-Antoine Cauchon de Vigneux.

Du 14, c'est aujourd'huy la grande feste du scapulaire.

Les prières sont aux Carmes, aux Capucins et aux Cordeliers pour la feste St Bonnaventure, à la Congrégation pour la feste Ste Dorothée, aux Orphelins grande cérémonie, on y a bény l'église nouvelle (1). Et pour clore la journée, les religieux de St Remy, les Minimes, les chanoines de St Thimothée, ont aportée en procession à Nostre Dame le suaire de St Remy, à cause des pluies continuels despuis 6 mois, excepté le jour d'hier et cejourd'huy. Il est à remarquer que on n'a pas encore fait de prières pupliques *(sic)* pour la paix; c'est que on veut la guere; mais il y a beaucoup de bonnes âmes qui prient Dieu pour la paix.

Aoust 1675.

Du XIme, Monsieur de la Feuillade a couchée ceste nuit au logis (2). Il arriva hier à 10 heures du soir et en est sortie cejourd'huy à 3 heures du matin; qui accompaigne Monsr le prince de Condée qui va comander en Alemaigne, à la place de Monsr le vicompte de Turenne quy a estée tuée despuis peue d'un coup de canon (3).

J'alay hier après midy à Cormontreuille, où, despuis Fleschambaut jusque au logis, je fus obleigé de faire plus de moictié du chemin à pied, les chemins estant gastés come en hivert pour les pluies continuelles que il a fait

(1) La chapelle des Orphelins fut bénite par Robert de Y de Seraucourt, vicaire général de Maurice Le Tellier, le 16 juillet 1675, malgré l'opposition que faisait le Conseil de Ville à l'entreprise de Nicolas Roland, chanoine de Reims. (Cf. *Vie de Nicolas Roland*, par l'abbé Al. Hannesse, 1888, p. 192.)

(2) François d'Aubusson, duc de La Feuillade, maréchal de France (1625-1691). Il se trouvait à la bataille de Rethel en 1650.

(3) Turenne fut tué à Salzbach, le 27 juillet 1675.

cest estée; et à paeine avois je achevé de souper que on me vint reapeller pour saluer Monsieur de la Feuillade. Je retournay sur mes pas, encore presque tousjours à pied jusque à la porte de Fleschambaut, et quant je fus au logis j'estois tout en eau. Je ne suis plus jeune, il y avoit 2 homes, Nicolas Macquet et le valet de Maillefer qui poussoient ma galèche par derière pour la faire aler. Ces fâcheux chemins dicy à Cormontreuille sont cause que je n'y puis aler sy souvent. Il est vray que cest estée a estée extraordinaire pour les pluies continuelles que il a fait.

Le 22, je me suis fait aracher la moictié d'une dent quy estoit rompue. La racine est demeuré. J'en ay 4 ou 5 qui me manquent et 3 ou 4 qui ne vallent gueres.

Du 30e, Monsieur Perchape (1), président au grenier à sel à Espernay, gendre de ma saeure la veufe de Malval est mort cejourd'huy audit lieu d'Espernay. Il laisse ma nièpce jeune veufe avecq sept petits enfans. On a chanté en ceste ville pour luy le 6me septembre chés les R. P. Cordeliers.

Septembre 1675.

Du 1er, Philipes Maillefer a une pression d'estomaq et une forte fiebvre continue, quy commencea hier, on luy donna un lavement et aujourd'huy on luy a tirée du sang. Ce a esté une fiebvre de 24 heures. Il a pris médecine le 4me.

Du 9me, je suis alé à Cormontreuille où j'ay demeuré jusque au 18me que j'en suis partie avec J. Maillefer et François à 4 heures au matin pour Chaalons, où nous

(1) *Parchappe*, nom d'une famille importante qui acquit la seigneurie de Vinay, près Épernay. (*Nobil. de Champ.*, f° 390.)

somes arivés à 10 heures du matin, ayant fait 2 lieux et plus debvant que il fut jour. Nous y avons couché 2 nuits. J'alois voir Mr Le febvre chasnoine, et Lisle où on bâtit (1). Il m'en coustera pour ma part *(en blanc)*. Nous en retournasmes le 20 par Sillerie. A cause de la pluye, Philipes est resté à Cormontreuille, où il prend du lait les matins despuis 15 jours par ordonnance de médecins. Je croy que voilà le dernier voyage et que je n'espère pas aler plus loing que Cormontreuille. Ce n'est pas que je n'aye de la santé et force, grâce à Dieu, mais c'est à cause de ma surdité quy est incomode.

Du 22, j'ay mis un habit neuf de drap d'Holande noir.

Du 23, il y a eue ceans une nopce de deux enfans, fils et fille de Romain, façonnier, quy s'est passée et le lendemain très agréablement.

Le vigneron de Verzenay est venue, a dit que on n'iroit pas à vendange ceste année, ny à Mailli. On dit encore que il n'y a rien à Trois puits et Montbré (2).

C'est icy le nombre des taxes sur moy ceste année 1675 : taxe de farine, taxe des pauvres, indemnité des hostelins, ordinaires par la ville, ustancilles, habits des soldats et les impôts sur tout. Droit annuel pour vente de vins en gros quand on n'en venderoit q'une pièce.

J'ay esté taxé pour Oche pour l'arière ban à 80 l. J'ay

(1) *Lisle*, propriété de Maillefer aux environs de Châlons, lui provenant de sa seconde femme, ferme située probablement dans l'île qui a donné son nom à l'abbaye de Toussaint-en-l'Ile, aujourd'hui détruite, simple lieudit.

(2) *Trois-Puits* et *Montbré*, villages voisins de Cormontreuil, dont les vignobles avaient été abandonnés. Une plantation très importante vient d'être faite (1888) en face de Trois-Puits, près de la route de Louvois, au clos du Montferret, par M. Ch. Benoit, négociant en vins à Reims.

payé à S[t] Menehoud pour ce 40 l. J'ay esté taxé pour ladite tere quy est un droit que les teres nobles tenues par des roturiers payent tout les 20 ou 25 ans, à huict cents livres.

M[r] Bilet a accordé à 150 l. que je payay.

J'ay payé par an la pention de ma fille la religieuse, les louage du cocher, de Anthoinette, de Margueritte, l'entretien et nouriture de ma famille. Je ne sçay comment (faire) pour fournir.

Octobre 1675.

Le 16[me], on a cueuilly la moictié d'un demy trenté de vendange à Verzenay, que on pressure dans la piere au jardin come on fait le verjus. On fait seulement un caeq de vin en tous à Verzenay (1).

Le 18, on est alé à Mailly, Jacques seul avecq le cheval, mais à cause que il a pleue tout le jour, on n'a vendangé que le 19. On a cœuillys les 3/4 d'un 1/2 trenté que on a pressuré au pressoire.

Le 20, on est alé coucher à Cormontreuille pour vandanger demain à Trois puits et Monbrée, on a ramené, le 21, 6 demy trenté et 2 demy trenté que on a achepté la despouille du vigneron de Monbrée, que on a pressuré le 22 à mydy, attendant que on eust levée un saq du pressoir apartenant à M[r] Dorigny, chasnoine. Faut faire payer à M[r] Pourue sa part de l'entretenement du pressoir. Il y pressure bien plus que moy. Après le baille du logis, faut que mes enfans ayent le pressoir libre. Il fait de mon pressoir un pressoir banalle et ne veut rien contribuer à l'entretenir quoy que il soit obleigé.

(1) La *trenté*, ou *trentin*, était une mesure usitée dans les environs de Reims pour le raisin. — La *caque* représente en Champagne la moitié de la pièce.

Novembre 1675.

Le 14, je suis prié à l'enterement de Mr le président Ravigneau, mort aagé de 82 ans (1).

J'ay un logement d'un officier de cuirassier.

Le 19, je suis prié à l'enterement de Monsr de Richeaumont, chanoine, aagé de 40 ans.

Le 23, Charles et Philipes sont alés à la vesture de François Maillefer qui se fera demain. Il y a 8 jours que J. M. y est et mon aisné est à Paris.

Du 23, je suis prié pour demain à l'enterement du père Ange, capucin, de mes amis, aagé de 76 ans, quy a bien pratiqué, despuis 2 ans que il a esté sur le grabat, l'ordre de sa chevalerye du *Semper adamas*. Nous avons bien moralisé ensemble dans leurs alés de leur jardins des Capucins. Au retour, faudra que j'aille aux vigilles pour Mr de Richeaumont à Nostre-Dame et lundy au service, sy celuy du père Ange ne se rencontre à la mesme heure.

Le 24, Francois Maillefer s'est fait religieux et a pris l'habit au Val-Secret de l'ordre de Presmontré (2). 3 de ses frères y ont asisté J., C. et Philipes et nos parens de Château-Thierry.

Le 25, j'ay un logement d'un cornette de cavalerie et (*en blanc*) chevaux. Cela est incomode. Il y a 8 jours j'en eue déjà un pareille. Nous sommes acablés de frais et

(1) 1675, 14 novembre. Mort de Mtre Philippe Ravineaux, seigneur de Toussicourt et d'Hermonville, Président en l'Élection, inhumé le 15 en l'église St-Hilaire. (*Registre paroissial.*)

(2) L'abbaye du Val-Secret, au diocèse de Soissons, fondée au XIIe siècle, de l'ordre de Prémontré, située commune de Brasles, près Château-Thierry, dont il ne subsiste aucun reste.

d'impôts. Ce cornette est partie ce matin 27[me]. J'avois icy 9 chevaux et ses valets à ivroigner tous les jours.

Le 28, ma fille est accouchée d'une grosse fille à 3 heures du matin.

J. M. est alé à Chaalons avecq M[r] Delabare quy a couché icy 2 nuits.

Décembre 1675.

Du 10, on a tiré du sang à Charles Maillefer. Il y a beaucoup de malades en ceste ville à présent.

Du 11[me], Mons[r] Gérard Maillefer, mon cousin germain, est décédé cejourdhuy matin subitement d'une descharge de cerveau. Il estoit fort resplet. Il faisoit grande chère et peue d'exercisse. Le 12 je suis prié et je vay à l'enterement.

Du 14, je suis prié et je vay à l'enterement de deux Religieuses de la Congrégation : la première, Madame Dugny, 52 ans, la seconde, Madame Leleue, 47 ans. Elles sont décédés à 4 heures l'une de l'aultre, et estoient au chœure des filles chacune dans un cercœueil, habiliés et les vizages descouverts, les mains eslevés et jointes, et paroissoient vivantes. Je m'azardé de monter sur un eschel dans le jardin de Tourtebatte pour voir l'enterement dans leur cloistre, où il y avoit grande quantité de chanoines, ce que je ne debvois pas faire, car come je deviens fort pezant, sy je fusse tumbé, je m'aurois bien blessé ou peut estre rompue le col.

Mort du 15 x[bre], d'une cousine Lepoibvre, à la Congrégation.

Du 16, j'ay eue un entretien à la bibliotèque des pères Minimes avecq le père Clément sur la circulation du sang et sur l'anatomie, bien agréable.

Du 18, il est difficil que je m'ennuye, d'autans que

j'occupe mon temps. Ce matin je suis alé à la messe aux Minimes et voir le père Zacharie, provincial, qui retourna hier de Paris.

De là je suis venue au reste d'un service de la cousine Lepoivre à la Congrégation.

L'après midy je suis alé voir ma fille la religieuse, de là à vespres aux Capucins et entretenue une heure et plus avecq le père Élizée, de là à l'Académie où je joue le piquet avecq un géant, le petit Dozet, et rien fait, le plaisir de reste.

Je suis retourné au logis où, après colation, j'ay leue deux gazettes d'Holande et Coloigne et deux lestres, et entretenue avecq mes enfans.

Il est 10 heures du soir, trop tart pour me remettre à lire.

Du 19, je suis prié à l'enterement de Nicolas Grand Jean mon charpentier, aagé de 60 ans.

Je suis prié aux vigilles et demain au service de mon cousin Colbert dit le cadet Robert, quy est mort en Alsace, aage 24 (1).

Mort de Madame de la Rejasse à Lion, des grands amis.

Après les pluyes, l'année a finie par 2 journées d'estée.

ANNÉE 1676

Janvier

Du 5, je suis prié aux vigilles et au service d'un fils de Mr Des Lancy, aagé de 22 ans, qui s'est égorgé avecq

(1) Robert Colbert appartient à la seconde branche des Colbert de Reims, et était fils de Jacques Colbert et d'Élizabeth Homo.

son camarade en Flandre. Ceste guere cy en expédie beaucoup (1).

Je suis prié ledit jour à des vigilles et services pour demain à la mesme heure d'un nommé Cloquet, aagé de 30 ans, qui a laissé une jeune veufe et pauvre et 3 enfans. C'est le nepveue de Mr Cloquet, curé de St Piere.

On parle d'assemblé à Nimègue pour le paix. C'est pour amuzer les peuples. Rien ne touche ces impitoyables et cœures de bronze.

Du 6, j'ay dit que on ne m'achepta plus de fromages. C'est un mauvais manger, encore quand il est nouveau fait. Il y a 3 jours que j'en mangeay d'une thiolette (2) avecq apétit, qui me donna après des soulevements de cœure.

Touchant la circulation du sang, ceste nuit je sentois que dans ma cuisse le sang couloit drue et menue. Hé ! combien y a il de choses que pour ignorer nous n'en faisons pas les observations.

Le 10, je suis invité à une professe d'une cousine, fille de Mr François Roland, pour le 19me, à St Estienne les Nonnes. Il y a eue grand festin, j'y ay mené Nicolas Denis pour m'escrir. Ces longues tables me desplaissent.

Je suis invité à l'enterement de Mr Jacques Vuilliot, aagé de 64 ans 6 mois, un de mes amis et de mon aage. Dieu luy face misericorde !

Le 23, je suis prié au convoys de Madame la veufe Nolin, aagé de 50 ans, une très bonne dame ; elle s'est

(1) En 1653, Jean-Charles de Lancy, avocat à Laon, avait épousé à Reims Élisabeth, fille de Claude Saubinet et de Nicolle Ravaux. (*État-civil de Reims*).

(2) *Thiolette* ou *tuillette*, expression vulgaire appliquée au fromage à cause de sa ressemblance avec une petite tuile.

laissé accabler de mélancolie despuis son vefvage et que le roy luy a osté la messagerie qui l'occupoit (1).

Je suis enfluxioné despuis hier, c'est l'aage et le temps humide qui continue despuis un an et plus.

Despuis huict jours, j'ay leue l'*Histoire des croizades* par le père *(en blanc)*, Jezuiste, livre fort curieux, et un thome de Procope de l'*Histoire de Constantinople* et règne de Justinien. Je lis à présent un second thome de Procope, traduit par Mr Cousin, président à la cour des monoyes, dans lequel il traicte l'histoire.

Jay joué l'après midy à l'Académie ; il y avoit plus de 8 mois que je n'y avois pas joué. C'est que on perd les vespres. Il m'en a cousté 5 s.

Ce jour je suis priée à l'enterement pour demain d'un nommé Lespagnol, aagé de 86 ans, mercier, qui estoit mon voizin il y a 40 ans.

Febvrier 1676.

Le 3me, je suis priée à l'enterement à Nostre Dame de Mr Dubois, chasnoine, aagé de 73 ans (2).

Le 6me, je suis priée à l'enterement de Madame la vefve

(1) Dans les *Conclusions du conseil de ville*, il est fréquemment question de la veuve Nolin et des coches qu'elle expédiait à Paris. Le 14 décembre 1661, elle reçut injonction de faire marcher son coche deux fois la semaine. En 1670, Jean Nolin est qualifié de messager royal de Reims à Paris ; ensuite apparaît la famille des Barbereux, comme adjudicataire des carrosses et messageries, profession qu'elle exerça longtemps de père en fils. (*Notes sur les postes et messageries de Reims*, recueil inédit dû aux patientes recherches de M. Duchénoy, 1885.)

(2) *Joannes Du Bois, clericus remus, 15 apr. 1623, obiit 2 feb. 1676.* (Weyen, f° 314.)

Bourgeois, aagée de 84 ans, mère de M^r l'advocat Bourgeois, de mon aage et de mes amis.

Je me sens tousjours des douleurs de ma cheutte, il y aura 14 mois le 14 de ce mois. La vie paroit longue quant on souffre et que on a perdue l'ouye : à présent *Labor et dolor,* pour ma devize. Le XIme, j'en fus travaillié. Je me couchay à 5 heures du soir sans souper et me continua violement la nuit avecq grande altération. J'é beue beaucoup de tipsanne. J'avois des renvois que l'estomacq me soulevoit, mais je ne vomis pas. La soif est un grand tourment, je n'en suis pas quitte, mais il est fort appaisé cejourd'huy. Cela me prend souvent.

Mars 1676.

Du 3me, je suis aler disner aujourd'huy au banquet de Messieurs les Capitaines de ville au logis de Mr François Roland pour la dernière fois et pour dispozer Messieurs de ville à accepter et nommer J. Maillefer mon filz à ma place. Ce que ils m'ont tous promis.

Monsr Jean Maillefer, mon cousin, du mesme aage que moy estions les doyens des M^rs les Capitaines, ce qui ne se vera je croy jamais : mesme nom, surnom et aage et bons amis.

Le 4, Monsieur Dalier, Lieutenant de ville, a fait assembler le conseil de ville, qui ont tous nommés J. Maillefer, mon fils, en ma place pour capitaine de ville, après la démission que j'en ay fait purement entre les mains dudit sieur Lieutenant, dont je luy ay et à tous ces Messieurs obligation.

Le 5me, je suis priée à l'enterement d'une cousine Godinot, fort belle fille et jeune, aagée de 16 ans.

Le 6, Jean Maillefer a presté le serment pour sa charge de capitaine et on luy a aporté le drapeau.

Le 7, j'ai quicté le manchon et une paire de chaussons de leine.

Le 8, je suis alé après midy à Cormontreuille avecq ma fille et sa fille et Mad[me] Denis. Il y avoit 5 mois 6 jours que je n'y estois alé. Je suis revenue sur mes pas, après avoir asisté à un enterement, avecq tout le vilage, de la feme du concierge de Mons[r] de la Salle.

Il y a 2 mauvais passage, l'un à 200 pas de la chapelle S[te] Anne, et l'aultre à Ponce Ludon (1).

Le 9, je suis alé rendre visitte à Mons[r] Henry Josteau, avecq lequel j'ay esté capitaine de ville. Il m'a dit que il avoit 88 ans et a manié et joué de la pique dans sa salle come feroit un jeune home et dit que il descendit il y a 3 jours au tripot pour jouer à la paume, mais que ces amis l'en empechèrent. Je luy ay respartite que il vouloit rire. Il a dit à J. Maillefer que il estoit vraye.

Le 30, je suis prié aux vigilles et demain au service, à S[t] Hilaire, d'un fils à M[r] Rigobert Favart, quy a esté tuée en Flandre, aagé de 25 ans.

Apvril 1676.

Du 5, jour de Pasques, j'ay pencé devenir foible aujourd'huy à la procession à 4 heures dans la presse. Sy je vis, je n'iray plus que 1/2 quart d'heure après que elle sera faitte.

Du 13, j'ay entré dans le couvent de la Congrégation où j'é restée 4 heures avecq bien de la satisfaction de ces dames et de ma fille la religieuse et de sa petitte et très propre celulle.

(1) La chapelle Sainte-Anne de Courlancy, dans le faubourg de ce nom, détruite depuis longtemps, était voisine de la route de Louvois, passant au lieudit *Pons-Ludon*.

Le 14, on a chanté le *Te Deum* à Nostre Dame pour la prise de Condé et Bouchain en Flandre.

Le 21, j'ay encore entré avecq mes enfans dans le couvent de la Congrégation. Il y avoit grand monde à cause d'un bâtiment que lesdites dames font faire et que on y posoit la 1ere piere (1).

Le 27, j'ay asisté à un service de Arnoul Gilet, aagé de 25 ans, quy a esté tué à 2 lieus de Parme, alant à Rome. Il m'avoit fait dépositaire de 278l, que j'ay rendue à ses héritiers suivant un testament que il a envoyé de Lion. On en a eue la nouvelle d'un marchant de Parme, directeur de l'hospital pour les François à Parme, où il est mort après 9 jours de sa blessure.

Je suis prié à l'enterement d'une cousine Richelet, aagé de 80 ans, vefve du tourneur, à vescue et morte pauvre.

Juing 1676.

Le 27, J. Maillefer est alé avecq Nicolas Denis voir mon fils le religieux, novice à St Martin de Laon (2).

J'alay hier me bagnier dans les bassinets de Fleschambaut. Je fus surpris de voir ma descente sy fort grossy. Il me faut, *juvente Deo*, tousjours estre *paratus* à partir. Il fait une grande chaleur.

(1) Consulter sur tous les faits relatés ici, qui ont trait à cette maison, l'excellent travail publié à Reims en 1886, *Histoire de la Congrégation de Notre-Dame de Reims*, par l'abbé P. L. Péchenard, vicaire général, docteur ès-lettres, membre de l'Académie. 2 vol. in-8°.

(2) Abbaye de Prémontrés, dont l'église est devenue l'une des paroisses de la ville, et le reste des bâtiments l'Hôtel-Dieu de Laon.

Juilliette 1676.

Du 1er, ma descente estoit descendue et plus grosse que ma teste. Je m'en aperceus le 28 du passé en me baigniant. J'estois prêt de partir aujourdhuy pour aler à Dampiere, voir une feme de vilage que on m'avoit advertie et qui a guérie Simonet. Et come on m'a encore indiqué Chevenot, chirurgien de ceste ville (1), je l'é envoyé querir, car dans ces maux il n'y a pas de temps à perdre. Il a tout fait rentrer et par la grâce à Dieu, me voilà guérie. Il m'a bandé et, pendant que il me bandoit, Nicolas Denis avoit 3 doibts d'un costée et 2 de l'aultre costée pour empêcher que elle ne resortit. Loué soit Dieu! J'é donnée audit Chevenot un loys d'or. Il l'a bien gagnié en demy heure de temps. Enfin on dit que sy j'avois tardée plus longt tomps que ceste partie se soit eschaufée et la mort ensuivie come à tant d'aultres. Je pouvois plustot ne m'en apercevoire d'autant plus que je m'asseurois sur un bendage de fer qui m'avoit esté donné par Lequin, fameux opérateur de Paris; et ce bendage ne me servoit de rien d'autant que les boyaux estoient descendus dans les intestins et n'estoient plus aux aisles. Voilà comme l'ignorance des choses cause et advance souvent nostre mort. 3 heures après, ma descente estoit sortye et aussy grosse que auparavant. J'ay envoyé querir Chevenot qui me l'a remis et ma bandé mieux, et aujourdhuy matin je me treuve bien. Je voulois partire demain pour Chaalons, mais un amis m'a dit

(1) Il y eut à Reims deux chirurgiens de ce nom, probablement le père et le fils : 1° Pierre Chevenot, juré en 1675, existant encore en 1680; et 2° Jean Chevenot, maître chirurgien en 1695, 1697, et 1706, doyen en 1725, mort en 1728. (*Note due à l'obligeance de M. le docteur* O. Guelliot.)

que, après ceste opération que on m'a fait hier, que il y auroit du risque sy j'alois en campaigne de 15 jours, parce que sy l'intestin venoit à sortir de rechef, le bransle du carosse pouroit le fouler et me faire bien des maux.

Le 4 juilliette 1676, je parti avecq ma fille, J. Maillefer et Nicolas Denis, pour Chaalons, voir Mons[r] Le Febvre, chasnoine, où j'ay beaucoup souffert de ma descente qui m'a obleigé de repasser le 7[me] dudit mois par Dampiere (1), où je trouvay Madame de Coussy Bussy, qui me la remise et bandée d'une aultre manière que n'avoit fait Chevenot. Et en effet, ce 7, je n'é plus eue de douleure et je sens bien que elle est bien mieux accomodée, moyennant que cela tienne. Car je m'en promettois autant quant j'ay esté bandé 2 fois en un jour par Chevenot. Ceste dame me dit que comme j'estois bandée, ma descente auroit descendue mil et mil fois, oultre que j'estois escorchée. J'estois en doutte d'y aler, mais j'y suis alé pour n'avoir pas de regret, et je croy avoir bien fait, et il y a peue de détour au retour de Chaalons. Elle n'a voulue rien prendre. Mad[lle] sa fille, Anthoinette de Bussy, vefve de Cussy, qui demeure à Tour sur Marne, me doibt 300 l. Ceste dette est, je croy, perdue ; on dit que ce n'est pas sa fille (2). (Écrit à Cormontreuille ce 21 may 1680.) Ceste dame

(1) *Dampierre-au-Temple*, 9 kil. de Châlons, sur la Vesle.

(2) *Nobiliaire de Champagne*, par Caumartin, f° 173, *généalogie de la famille de Coussy, originaire d'Artois ;* on trouve, au chapitre iv, que Nicolas de Coussy, escuyer, seigneur de Louvrigny, a espousé d[lle] Anthoinette de Bussy en 1623, et que de leur mariage sont issus quatre fils, dont l'aîné, Pierre de Coussy, escuyer, seigneur de Dogny, a épousé Damoiselle Louise de Vavré en 1660. A cette famille appartient la dame de Coussy avec laquelle Jean Maillefer se trouva en relations.

me doibt envoyer de la graisse et Nicolas Denis me bandera d'icy à un mois ou 6 sepmaines. J'espère que il le fera bien.

Mon cheval est malade. Il a les genitoires fort enflés du travaille au retour de Dampiere par la plus grande chaleure du jour. Je luy ay veue tirer du sang, ce que je n'avois jamais veue.

Despuis 6 semaines, Anthoinette, Marguerite et le cocher ont esté malades. J. Maillefer l'est aujourdhuy au retour de Cormontreuille où il a pencé mourire. Quant on a grande famille, il y a tousjours quelque fer qui lache. On luy a tiré du sang.

Il y a une admirable fleure à nostre jardin dont je n'é jamais veue la pareille. De jour et au soleille elle est fermé et ne paroit rien sur une tige. Il y a en y a une douzenne de fleurs qui semble des crois de hierusalem, blanche come neige, d'un odeure de jasmin, et dont la tige est fort gluante. On la nome la belle de nuit. Je voudrois sçavoir pindre pour la représenter icy.

Voilà encore que despuis hier la descente que j'ay du costé droit, et qui n'a jamais parue en dehors que par une sensible douleure que elle me feist il y a neuf ans, et pourquoi j'alay exprès à Paris voir M^r le Quint (1), qui me dit que celle là estoit plus dangereuse que l'aultre qui paroissoit, et me donna 2 bandages à 2 boutons que il me vendit 4 pistolles. Or, je n'é pas ressenty ceste douleur despuis 9 annés que despuis hier et cejourdhuy dadvantage. Il ne faut pas que je marche, aussy je ne

(1) Nicolas Lequin, *alias* Le Quin, chirurgien herniaire, né en 1628, visita l'Italie et l'Allemagne, inventa les bandages herniaires à ressort métallique, types de ceux qui sont en usage. Il a publié un *Traité des Hernies ou descentes*, Paris, 1690. (*Note due à l'obligeance de M. le docteur* O. GUELLIOT.)

sort pas que à l'église et dans le logis, le moings que je puis. J'ay eue des douleurs come des pointes dans l'aisle droitte, toutte la journée, peue d'intervalle. Je veray entre cy et demain. Le 12 au soir elle m'a fait un bon quart d'heure des grandes douleurs. Il y a bien à escrir de ces descentes ; ceux qui en sont afligés doibvent bien veillier que elles ne descentes *(sic)* et ne pas faire d'efforts.

Le 14 juilliette, il y avoit 2 ou 3 jours que la mienne estoit descendue et m'avoit escorché la bource à cause que le bandage me seroit, je me feis desbander le 15 le soir et je garday le lit toutte la journée, afin que ceste escorcheure se refeit umpeue et que on accomodât des ingrediens avecq un onguent que Madame de Coussy m'avoit envoyé. Je sentois come un feue dans mes parties.

Le 16, Nicolas Denis m'a rebandé, asisté de Simonet quy est afligé come moy. Dieu veuille que ce soit pour long temps, car on souffre et à faire rentrer les intestins et au bandage, qui dure une bonne heure. Je suis bien maintenant, grâce à Dieu !

Chevenot vien du logis ; je n'y estois pas. Il a dit que je me gardasse bien d'abandonner mes intestins dans mes bourses ; et cela est vraye : il y estoient despuis 3 ou 4 jours et j'ay eu des douleurs sensibles qui m'eussent bientost troussé sy on ne m'eut bandé cejourd'huy.

Le 20, come Nicolas Denis m'aloit bander à une heure de relevé, Chevenot a entré, qui m'a voulue bander à son ordinaire, c'est à dire mal. 2 heures après tout a descendue avecq grande douleure, m'a falue faire desbander et me coucher. Voilà 3 fois que cest ignorant m'a pris, se vantant come l'ordinaire des ignorants et

n'ayant pas voulue me voir bander sy bien que Nicolas Denis m'a bandée le matin.

Le 24, je me suis fait rebander à 4 heures du soir par Simonet et Paulard, mon cocher ; ma rupture estoit descendue dès le 21 ou 22 et me faisoit douleure. C'est que Nicolas Denis est malade d'une fiebvre continue, c'est aujourd'huy le 4me jour et sa femme qui a la fiebvre aussy d'aujourd'huy.

Je suis fort bien à présent. Simonet dit que ce sera pour 5 jours. Quant je sentirés douleurs, faudra ne pas perdre de temps à me faire rebander. On y est uns heure 1/2 et deux heures. Je suis bien heureux que je trouve le monde prest à me servire, faut en remercier Dieu.

Aoust 1676.

Le 5me aoust, despuis 15 jours que Nicolas Denis est malade, on m'a bandée et rebandée tous les jours, quy est une grande subjection, mais il faut soufrire et se préparer à mourire. Je fais ce jour un ordre de mes dernières volontés.

Le xIme, je retourne de Cormontreuille où j'ay couché 3 nuits.

Il se fait des grandes pirateries par les François dans la Manche et dans la Méditerannée.

Le 13, je suis alé à Dampiere pour parler à Madame de Coussy qui m'a dit que il n'y avoit rien à craindre quant au tour de la verge se treuveroit umpeue enflé, que il faillioit continuer à mettre de son onguent pour empêcher la cangreine, que il y avoit grand péril à me coucher desbandé.

Le 14, come je sortois de Chaalons, je la rencontray

quy y entroit; elle m'acomoda dans un logis du faubourg de Chaalons.

Le 18, je souffris des grandes douleurs et, come je m'estois couché sans pouvoir dormir, je me feis desbander et rebander et je m'en treuvay bien. On dit que les grandes chaleurs sont fort contraires à ces maux, et en effet on me bande presque tous les jours et se treuve que les intestins sont tousjours descendues. Mais pour la grande chaleure, quant ils ne seroient pas descendues, faudroit me desbander et rebander pour me rafraichir à cause d'un feue qui me brusle. On dit que le froid y est melieur. Mais, puisque il plait à Dieu, faut souffrire avecq patience et résignation. Dieu m'en face la grâce sy il luy plait!

Le 24, mort de Mad^{me} Deue, aagée de 32 ans, Lieutenante particulière à Chaalons, qui me feit il y a un mois mil civilités.

Je suis prié a l'enterement de Mad^{me} de Malval, aagée de 80 ans, vefve de M^{r} l'advocat Malval. Je dis mes prières à St Estienne.

7bre 1676.

Le 12e, je suis prié à l'enterement de Piere Denis, fils de Nicolas Denis, mon home.

Ledit jour 12, j'ai la fiebvre.

Le 13, je suis alé voir Monsr le capitaine Le frique quy estoit alé à Paris pour se faire traicter d'une rupture semblable à la mienne. Il a veue le nommé Dubois, opérateur près le pont neuf du costé du Louvre, quy dit estre l'home le plus expers en ces sortes de maux et que il luy a remis la vie pour avoir remis sa rupture, quy estoit tout à fait sortie, mais avecq des grandes douleurs, et que il fut une grande heure que l'eau sortoit

de son corps come d'une fonteine et luy a acomodé un bandage d'acier avecq 2 boutons, quy luy sert le corps nuit et jours, et luy a dit de se tenire umpeue de repos quant il se sentira incomodé.

Il estoit logé à Paris chés Belvalle, paticier, proche S[t] André des Aires au bout du pont S[t] Michel, dont Mad[me] Belvalle en a beaucoup de soing. Il y a 10 jours que il est de retour et n'a pas encore quicté le lit.

J'estois dans la pencée d'aler à Paris, mais les gens de sa maison mesme ne me le conseillent pas. Ils disent que M[r] Le frique a bien souffert pour accomoder ce bandage sur son corps. Il sert fort la personne. Il a eue un grand dévoyement quy l'a pencé faire mourire et pour moy je ne puis me persuader que ce bandage empêche la descente et les douleurs. Je m'en voulois faire accomoder un en ceste ville, mais Mad[me] de Coussy m'a dit que il seroit inutille, ce que je croy bien.

Le 14, vendange. On a cœullye il y a 2 jours à Monbré, 4 demy trentés, à Verzenay, 1, à Maillye, 2, à Bouzye, 3, à Troix Puits, 3, en tout 13.

Octobre 1576.

Le premier, je suis prié à l'enterement de Mons[r] Lefrique, aagé de 76 ans, capitaine du jardin de l'arquebuze, come amy et come chevalier, par 2 semoneurs. Il est mort 15 jours après que il a esté de retour de Paris se faire traicter de sa rupture.

Le 2, je suis priée à l'enterement de ma cousine Marie Mailfer, aagée de 53 ans, vefve de mon cousin Gérard Maillefer, qui mourut hier à 9 heures du soir subitement d'une apoplexie.

Le 3, je suis prié aux vigilles pour le 5[me] du mois et

le lendemain au service à S[te] Claire, de Monseigneur Colbert, vivant évesque d'Auxere (1).

Ce 9, come je me plaigniois aujourd'huy à mon home que il me séroit trop en me bandant, que cela m'empêchoit de marcher, il m'a escript que Madame de Coussy luy a dit que je ne guérirois pas à mon aage, que il faillioit me bander sérée, et que quant on ne bandoit pas séré, que cela sortoit, et que en un instant cela me pouvoit faire mourir et que il ne me faillioit pas gratter ces parties, mais les frotter avecq un linge. Enfin il me faut resoudre et avecq la grace de Dieu me mettre tousjours en l'estat de desloger de ce monde. Je prie Dieu que il me prenne en bonne fin.

Le 13, je retourne de Cormontreuille où je couche une nuit.

Je suis priée à l'enterement d'un petit nepveue fils de M[r] François Favart.

Le 19, je suis priée à l'enterement du fils de M[r] Delamothe, quy a demeuré à mon logis voisin.

Despuis un mois on me bande tous les jours, ma rupture ressemble au poids d'un tourneur (?) ; elle descends tousjours.

Décembre 1676.

J'eue hier jour de S[t] Andrée, 30 9[bre], 65 ans.

Je ne puis estre plus de 2 nuits sans que on me bande et essuye, à cause que mes boyaux descendent et ciment incessamment dans mes bources, et s'y fait une crouste

(1) Nicolas Colbert, évêque d'Auxerre, était frère du grand Colbert, il eut deux sœurs, Claire et Agnès, successivement abbesses de Sainte-Claire de Reims; il mourut le 5 septembre 1676. (*Gallia christiana*, t. II, col. 1407, et t. XII, col. 348.)

qui escorche et qui durciroit ; tantost j'y feis mettre de l'onguent, tantost pas. Je ne voy pas que cela y serve de grand chose. Cela est bien incomode. Il faut estre une grande demy heure à me bander et à me frotter.

Cejourd'huy premier X^{bre}, j'ay un logement de deux cavaliers, qui sont parties le 2me.

Le 3, je suis prié à l'enterement de Mr Cocquebert, capitaine du jardin de l'arquebuze, aagé de 46 ans.

Ce 3 décembre, je retourne de l'enterement dudit Sr Coquebert. On l'a enteré dans la mesme fosse de Marie Le febvre ma feme ; et je disois à mes enfans que des côtes et os des trespassés que j'avois veue sur le bord de la foce, je avois eue en la pencé que il y en pouroit avoir quelq'une dans ceux là d'elle ; et Piere Maillefer me dit que le masson qui fait seul les foces aux Cordeliers luy avoit monstré la teste de feue sa mère, Marie Le febvre, ma femme, et dit que il n'y a que 3 ans que il l'a retournée, ce qui se peut bien cognoistre, n'y s'estant pas enteré de femme despuis en ceste foce et les testes des femmes se distinguent de ceux des hommes, come je le remarque despuis peue, en considérant des testes de mores au cymetière de St Denis. Cela me toucha vivement. Ledit Piere Maillefer demanda audit maçon à voir la teste de son enfans que on entera avecq elle, d'autant que après le dernier souspire on luy fendit le costé du vente pour luy donner batesme, mais le maçon ne luy peut dire ; faut croire que elle a esté consommé pour sa tendresse. J'espère estre en cest estat quand il plaira à Dieu. Voilà un beau sujet pour m'humilier et me destacher des choses du monde. Il fait sy froid que mon ancre se gelle à la plume que je ne puis presque escrire.

Du 9me X^{bre}, j'ay un logement de 2 cavaliers qui

arivèrent hier et qui doibvent séjourner jusques à demain. Cela est incomode.

Beau soleille come en esté.

Du XI, mort de ma cousine Maillefer, aagée de 58 ans, seconde feme de mon cousin Jean Maillefer, et de Mr Cristophe Hachette, aagé de 68 ans. Il y a aujourd'huy 8 jours que je soupé avecq luy chés mon nepveue Adam Rogier, et luy parlay, mais il estoit hier à la rue.

Le 12, je suis prié à l'enterement de Mr Ponssart aagé de 28 ans. J'ay perdue a ceste morte plus que à un parent. Il venoit souvent au logis m'entretenir et avoit la bonté de m'escrire quand je me rencontrois aveq luy dans le voizinage. C'estoit un esprit fort doux et pour lequel j'avois beaucoup de simpathie.

Ledit jour 12me, je suis priée pour demain à l'enterement du cousin Philipes Favart aagé de 26 ans. Come il avoit grand cœure aux estudes, il a abrégée sa vie à force d'estudier. Il faut aporter une modération, mesme dans les choses honnestes.

Ledit jour à 6 heures du soir je suis alé voire ma fille la religieuse quy est fort gaye. J'ay bien de la satisfaction à la voire.

Le 15 Xbre, Philipes Maillefer a fait un discours d'une 1/2 heure à la salle de St Patrice au colège, où il a traitté de la providence establie par la Ste escriture, les Sts pères et la raison, et a finie par un discours tiré de Sénèque où il parle de la providence dans le 4me livre des *Bienfaits*. Il a traicté Mess. les bacheliers, nous estions 16 à table y compris 6 du logis. Mais que un sourd come je suis fait une sotte figure en compagnie !

Du 19 déc., la perséqution et l'injustice sont en règne : on vien de m'aporter une taxe d'ustancilles de 128l ; une pour le conser de 16l ; une pour J. Maillefer de 16l.

Il n'y a pas de remède que à prendre patience et payer. 2 hivers ensemble, la rudesse du temps.

ANNÉE 1677.

Janvier.

Le 2me, ma fille est accouché à 3 heures du matin de sa 3me fille, quy a esté batisée à St Estienne, nostre paroisse. Le parain mon filz le conseiller avecq la fille de Mad^lle^ Calou et nommée Françoise Jeanne, d'autant que il avoit pris sa soeure la religieuse pour mareine; mais Monsr le grand vicaire n'a pas voulue permettre que M^r^ nostre curé l'aille batiser à la Congrégation. Mon fils a prié 20 personnes au batesme, ausquels il a donné à souper splendidement.

Ce jour on a tiré du sang à Charles Maillefer.

Ce jour j'ay perdue 6^l^ au picquet contre M^r^ le conseiller Leclerc.

Il y a 5 sepmaines passés que il gelle sans desbander. Il y a aujourd'huy 36 jours. Le froid m'incomode bien pour ma rupture.

Le 19 janvier, il y a céans un merveilleux embaras, des remeuments de magazins, d'acomodements de chambres, menuisiers, charpentiers, massons, thonneliers, seruriers ; deux marchands, Vercheras et Trexandiers ; Margueritte tumbés en foiblesses ; moy, J. et Charles invités aux espouzailles du fils de metre Andrée Marchal, voicturier de Rouen, aubades. Il me tarde que je sois dans ma solitude de Cormontreuille.

Le 20, Mr Philipes Rogier m'est venue prier aux espouzailles et festins avecq 3 de mes fils, de ses 2 en-

fans, fils et filles, que il marient lundy prochain, 25 de ce mois.

Et cejourd'huy je vay disner à la relevé des couches de ma fille.

Ce 22, je ne veux pas aler à ces nopces. Il m'est trop ennuyeux d'estre en compagnie grande come ces assèmblés et ne rien entendre. Je suis alé ceste après midy à vespres et causer aux Minimes pour m'empêcher de lire.

Le 24, j'ay repris ma chambre basse. Procession de M[r] le Recteur.

Philipes a raporté 2[s] marqué, quy est la première rétribution. Je luy ay dit de les donner *pauperibus*.

Le 26, je suis prié à l'enterement du père Charles d'Adon, aagé de 70 ans, capucin, qui a demeuré longt temps en Turquie.

Je suis prié ledit jour 26 à l'enterement de ma petitte fille Françoise Jeanne Calou quy n'a vescue que 24 jours. Je n'é peue y asister à cause de ma rupture. J'estois de 3 services, de 2 enterements et d'un service à mesme heure.

Je suis retourné pour me faire bander, on y est une heure à me bander.

Du dernier janvier, j'aprend la mort de Mons[r] d'Hauteville, aagé de 78 ans, amis de nostre famillle, qui s'estoit retiré chés feue ma mère et après la mort de sa femme, il y a 20 ans ou environ, il se retira à S[t] Lazare aux faubourgs S[t] Denis à Paris et se feit prestre de l'Oratoire, et avoit à S[t] Lazare le soing et la garde des fols ou pretendus tels, s'estoit réservé une pention sur son bien après avoir mariée ses 2 filles, l'une à Mons[r] le marquis de Geoffroyville et l'aultre au comte de Poictiers, gouverneur de Bouillion. Il avoit 58 ans quant il se retira et quicta le monde et ses vanités. Il avoit grande

affection pour moy et pour ma famille, mais le pouvoir manquait ; il m'avoit dit que il veillioit pour faire tomber quelque bénéfice à Philipes mon filz.

Febvrier 1677.

Après deux mois d'une forte gelée nous sommes au 19me jour d'un temps sombre et des pluies grandes et continuels, faut attendre le beau temps.

Du 3, 2 petits desplaisirs, l'un d'un de mes petits que on m'a dit avoir beu du vin par excès en un bal d'escolier, mais il y a plus de faute à ceux qui leur donne à goûté ; l'aultre, que on m'a pris un patagons des 4 que j'avois mis dans mon aumoir de ma chambre, 2 heures après que je les y avois mis. Il y a déjà du temps que je m'en aperçois. Il faut que on aye une clef et je ne sçay qui en subçonner, cela fait d'autant plus de paeine que on peut prendre davantage. Il y avoit 4 lois d'or que on pouvoit prendre de mesme. Mais qui ne sçait que dans un ménage il faut fermer souvent les yeux et avoir de la patience ?

Le 20, je suis prié à l'enterement de Godée, mon plombier, qui m'a fait il y a 30 ans une pompe et des tuyaux pour faire jouer une fontaine à mon jardin, que j'ay négligé despuis la mort de Marie Le Febvre ma femme.

Le 25, je suis prié à l'enterement de la fille de Monsr le médecin Lefrique.

Mars 1677.

Je suis prié à l'enterement de Monsr Dorigny, coultre et porte croix de Nostre Dame, quy est mort à mon logis voisin où demeure Mr Pourue son beau frère.

Le 2me, en méditant la mort, c'est un subjet que je repasse souvent par la grâce de Dieu, je suis prié à l'enterement de Monsr Vauchere, qui avoit espouzé ma cousine germaine, fille de ma tante Margueritte Maillefer, vefve de Mr Lepoivre.

Du 3, je n'é peue aler au service de feue Mr Vaucher a cause de Monsr et Madame de Coussy qui sont venues au logis; et Mad^me^ m'a veue bander et aydée.

Ce jour Monsr Lancelot Favart m'est venue voir et dire que il marioit ma niepce Claudon, sa fille, à Monsr le conseiller Maillefer de porte Cerès.

Ledit jour, 3me mars, j'ay mené Piere Maillefer aux pensionnaires aux Jezuistes et j'ay payez au père préfet 65 l. pour le premier quartier.

Du 16 mars, c'est céans ce jour le festin de Messieurs de ville et capitaines. Il y a 6 tables dressés. Il comencea hier à souper d'une grande table. Il y a beaucoup de cuisiniers et servans. La superfluité couste et est embarassante. Cela ne me tente pas.

Mon fils le consilier est partye ce jour pour Paris du 20. On m'a bandé demy heure après disné. Il me faut rebander une heure devant le repas du disner cy après ou bien le matin en me levant, d'autant que quant on me bande incontinent après le repas, mes boyaux descendent visiblement et on a de la peaine à les faire rentrer, et on en pouroit fouler quelq'un, ce quy me gasteroit; faut que je tache de demeurer 3 nuits sans que on me bande et souffrire. Je ne puis demeurer plus de 2 nuits. Ce 22 on m'a bandé le matin.

On chante ce jour un *Te Deum* pour la prise de Valencienne.

Apvril 1677.

Le 7, je retourne de l'enterement d'une niepce Rogier, religieuse à la Congregation, aagée de 23 ans.

Je remarque que il y a céans des bibliotèques : la mienne, celle de mon filz le conseiller, celle de Jean Maillefer, mon filz, celle de Philipes Maillefer, mon filz, pour celle de Charles Maillefer, mon filz, ce sont mes livres de raison et les leurs. Celle là est entièrement nécessaire pour la conduitte des affaires, pour faire bouillir la marmitte tous les jours. Les premières sont nécessaires pour la nourriture de l'âme.

Du 17 apvril, veille de Pasques, je ne croyois pas escrire cejourd'huy, ny sy tost sur ce livre. J'attendois que j'eusse des nouvelles de mon fils, Charles Maillefer, qui s'en est alé, dès le 4me de ce mois d'apvril, sans m'ouvrir de ses desseings : ce quy m'a mis fort en paeine 5 ou 6 jours; mais en les attendant, avecq la grâce de Dieu, je tâche à me résoudre sy il estoist mort. Il le faudroit bien, mais je le compte mort au monde. Je me flattois que il avoit des qualités pour soustenir ma famille et pour faire fortune pour luy mesme dans le monde; mais je doibts cognoistre par plusieurs expériences que il n'y a rien de stable icy bas...

Ce qui me console, c'est que je cognois que il n'a pas pris ce desseing légérement. J'ay remarqué premier que ces graces jours, je luy disois d'aler au bal, de se faire vestire d'habits et de linge, de me donner quictance de ce que j'avois fournie à une société que j'avois commencée avecq son frère et luy; il n'en tenoit compte, n'a rien fait de tout cela, a fréquenté ce caresme les sermons d'un père Jézuite, très habil home, qui a prêché à nostre catédralle, estoit fort solitaire, ne parloit que du mespris

du monde, s'estoit jetté dans la dévotion. Je l'é cogneue tousjours très ferme et aresté à ses volontés; mais come touttes ses actions se portoient au bien, je le laissois faire.

Aujourd'huy donque, 17 apvril 1677, veille de Pasque, come je méditois la mort, on m'est venue prier à l'enterement de Mad[lle] Cocquebert, feme de Mons[r] Claude Cocquebert, de mes amis et frère de Mad[lle] veufve Calou, mon alliée. Ceste deffunte ala encore hier à la messe à S[t] Piere la paroisse.

Du 19 apvril, le lendemain de Pasque, Batiste et Joseph Maillefer ont fait leurs première communion à nostre paroisse.

On a chanté cejourd'huy un *Te Deum* à Nostre Dame et fait un feue de joye à la place de ville, pour une victoire gagniée en Flandre par Monsieur, la bataille de Cassel.

Ce 20, à 4 heures du matin, il faudra prendre un home d'affaire, mais faut attendre des nouvelles de Charles, et puis je ferés ce que je pourés (1).

May 1677.

Du 1[er], je suis prié à l'enterement d'une servante de Madame Letage, nostre voisine, morte à l'hospitalle. Il y avoit plus de 50 ans qu'elle servoit chés ce logis de Letage. Je luy ay tousjours veue. Il y a 41 ans passés que je suis au quartier.

Le 2, je suis prié à l'enterement de Madame la veufve Blanchebarbe, aagée de 89 ans. Elle est bienheureuse :

(1) Charles Maillefer ne donna pas suite à ce projet de retraite du monde, et se mit aux affaires avec son père, comme on verra plus loin.

elle avoit donné son bien à ses enfans qui n'en tenoient compte; luy avoient donné une petitte chambre dans sa grande maison; n'avoit ny valet, ny servante pour la conduire, et quant quelqu'un l'aloit visiter elle estoit ravie. Je le croy bien. Il est bien ennuyeux d'estre tousjours seul, mais quant la créature vielle et que elle n'a plus rien, on n'en tien pas de compte, tesmoing encore ceste pauvre servante cy dessus que ils ont envoyé mourir à l'hospital où elle a esté 3 mois malade.

Du 8[me], les jours de joye se passent que on ne les voit pas couler; ceux d'ennuis, ce n'est pas de mesme, on en compte les annés, les mois, les sepmaines, les heures et les minuttes. Ors donques, le premier juing prochain, il y aura 595 sepmaines et 2 jours, qui font 4167 jours, qui font 100008 heures, que Marie Le Febvre est morte. J'attends tous les jours mon heure aussy, le 23 may, 100000 hora.

Le 18, Jean Maillefer, mon filz, a abatue l'oiseau de l'arquebuze et luy a enlevé la teste et a fait recepvoir ses frères, Jean Batiste et Joseph, chevaliers. J'en ay receue des congratulations de bien des gens. Cela luy vaudras du proffit à vendre des vins, sans payer ferme ny quatriesme.

Le 21, un marchand, pintre flamand d'Anvers, quy est en ceste ville despuis 6 sepmaines avecq quantité de beaux tableaux, et duquel j'en ay acheté, en troque de marchandise et en argeant; en a un merveilleux que il fait voir aux amis et personnes curieuses. Il l'a fait aporter ce soir au logis, toutte la maison estoit pleine de monde, plus que à des nopces, quy estoient venues pour le voir. Aussy il le méritte; c'est la plus [belle] pièce de pinture que j'aye veue en ma vie. Le tableau forme une porte d'où un home et une dame paresse come dehors et qui

surprennent et mettent les regardans dans l'estonnement. Tout y est admirable; la main et le bras de la dame paressent hors du tableau. Je ne sçay sy c'est perspectife ou obtique, ou quelque aultre nom que les mestres de l'art peuvent mieux cognoistre, mais dans touttes les raretés que j'ay veue dans les palais des princes, je n'é rien veue de semblable. Quant on sçait que il le doibt faire voire en quelque lieu, on se tue pour y rentrer 4 heures auparavant. Il auroit beaucoup proffitté sy il avoit voulue prendre de l'argeant pour le faire voir; mais come c'est un honnest home et fort généreux, il dit que ces bassesses l'auroient décrédité à son peis.

Du 30 may, mon filz François Maillefer fait cejourd'huy sa profession au Val secret. J'aurois bien désiré d'i asister; mais l'incomodité de ma rupture ne me l'a pas permis. Monsr Calou et sa femme, Jean et Charles Maillefer y sont alés. Philipes s'estoit preparé pour prêcher mais M^r l'abé du Val secret ne l'a pas treuvée bon, ce quy a faché et rebuté Philipe d'i aler.

Juing 1677.

Du 1er, Monsieur Le febvre chasnoine est venue et n'a couché icy q'une nuit.

Le 2, mon fils le religieux est venue me voir.

Le 3, J. Maillefer a traicté sa compagnie à portavesle à l'arivé de Monsr l'archevesque.

Le 4, nous avons le jubilé; on n'a jamais veue tant de pauvres.

Je suis prié à l'enterement d'un serviteur de Piere que des soldats ont assasinés, il y a tantost 2 mois, pour avoir défendue Nicolas Denis et que Monsr de Schombert a retiré des prisons.

Le 5, j'ai nouvelle que mon fils le conseillier a gagnié un de ses procès contre son honcle Mr le conser Ravaux.

J'ay donné à François Maillefer, mon fils religieux :

La cognoissance de nostre Seigneur, in folio, 1 tome.

Les œuvres de la Seres, in folio, 1 tome.

Histoire catholique, Hilarion de Coste, minime, in folio, 1 tome.

L'istoire de France, par Mezeray, in quarto, 3 tomes.

Le crestien intérieur, livre admirable, in octavo, 1 tome.

Entretiens solitaires en vers françois, in octavo, 1 tome.

Méditations sur les évangilles du père Buiz, in octavo, 1 tome, 2l 15s.

Thomas a Kempis, de Imitatione Cristi, in 16 desimo, 1 tome.

Et encore pour 13l 10s, que il a acheplé en ceste ville.

Le XIme juing, mon fils le religieux est partie à 4 heures du matin pour s'en retourner. J'ay eue bien de la consolation et j'ay esté bien édifiée du peue de demeure que il a fait au logis.

Il faudra que je face faire de la vaisselle d'argeant pour 7 à 800l, pour faire un présent à leur église du Val secret, où il dit que il doibt demeurer ayant fait vœu de stabilité, sy ce n'est que leur général dans la suitte l'envoye en un aultre de leur maison (1).

(1) Il alla dans la suite à la Bastille, où il marqua son passage par un vers transcrit plus tard par Lacourt : « Dans une chambre de la Bastille, on voyait au-dessus de la cheminée ce vers écrit par un prisonnier :

Dat veniam corvis, vexat censura columbam,

avec le nom du prisonnier, *Maillefer, prieur du Val secret, né à Reims*. Il y avait été enfermé en 1701. » — (*Relation de*

Du 22, je suis prié à l'enterement du Tourtebat, aagé de 73 ans, honcle de la femme de Nicolas Denis.

Le 24, J. Maillefer est alé à Paris.

Le 25, j'ay suis prié par les dames de la Congrégation aux vigilles et demain au service que ils font chanter pour deffunt Monsieur de Seraucourt. J'ay asisté à l'un et à l'aultre (1).

Le 30me, je suis alée en un lieu ou je n'avois jamais alée et où je n'iray jamais. C'est une antiquité du château de port Mars, soubs la platte forme du rempart, où l'on voit Remus et Romulus à la voutte qui alaittent une louve. L'histoire en est assés cogneue. C'est une belle rareté. On va bien loing pour voir des choses semblables ; et cela est chés nous, et je n'en avois pas eue encore la curiosité (2).

Julliette 1677.

Le 3, je suis alée avecq Charles chés Monsieur Dalier, Lieutenant des habitans, pour lui représenter que je donne une partie de mon bien à mes enfans qui sont taxés aux frais de ville. Cependant on me taxe à l'ordinaire des plus hauts de ceste ville. Aux ustancilles dernières (3) j'estois à 128 l. que j'ay payay, et Mr J. R. qui n'a q'un filz n'est taxé que au mesme. Il y a bien de

J. Lacourt, chanoine de Reims. Notice par M. Loriquet, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXX, page 105.)

(1) Probablement le père de Robert De Y de Seraucourt, vicaire général de Maurice Le Tellier, supérieur de cette maison.

(2) Arc de Triomphe de Reims. Ce monument, entièrement dégagé depuis la démolition des remparts, est l'un des plus majestueux débris de l'époque gallo-romaine dans les Gaules.

(3) Taxe fournie en argent, qui représentait le droit au feu et à la chandelle des troupes logées chez l'habitant.

l'injustice. Je prie Dieu que il pardonne à ces taxeurs que l'ignorance ou la malice fait ainsy agir et pour toutte vangeance ou ressentiment, je leur souhaitte une douzène de grands enfans. Mr le Lieutenant a promis en faire raport à l'hostel de ville dans 15 jours.

Aoust 1677.

Le 9me, je suis priée aux vigilles et au service de Jaques, cy debvant mon cocher, quy est mort à l'hospital à Paris. Il avoit laissé son argeant en ceste ville ès mains de Bourguignon quy porte les lestres à la poste.

Du 19 aoust, Philipes Maillefer a soutenue une thèse *pro tentativa* à St Patrice avecq grand aplaudissement, et le festin ensuitte.

Octobre 1677.

Du 15, de 92 demy trentés que j'ay vandangés il y a cejourd'huy, couchés sur les centiers à mon jardin, 74 poinssons qui en feront remplis, on veras.

Ce 19, mon fils le religieux est venue pour faire en ceste ville son cours de philosophie. Il est retourné le xime Xbre 1677 et va à Brenne (1) continuer ses estudes.

9bre 1677.

Le 5, on a porté Nostre Seigneur à ma sæure de Malval.

Le 25, je suis prié à l'enterement de mon cousin Roland, fils de la consilière Roland, aagé de 25 ans.

(1) Probablement *Braisne* (Aisne).

Escolle de Médecine.

Voyant passèr la procesion de Mons[r] le Recteur, je dis : Voilà les médecins qui ont changé leurs barbes à des peruques. Il y a cinq[te] ans que ces Messieurs n'aloient que avecq soutainnes et longues robes par la ville visiter leurs malades. Maintenant ils vont en juste au corps et crevatte ; il ne leur faudroit plus que l'espée, mais ils ont d'aultres moyens de faire mourir le monde ; ils m'ont fait mourir une personne quy m'estoit bien chère. Il est vraye que ce n'est pas sciemment, mais on meurs et on les paye. Ils ostent touttes les forces d'un malade par la grande évacuation du sang que ils tirent ou ordonnent de tirer, et quant une crise prend, quy est une faveure de la nature, les forces manquent pour la porter. J'ay leue dans un autheur que un home quy a vescu vingt ans n'a pas besoing de médecins. Il sçait ce quy luy est nuisible ou salutaire, et je disois à un amis, un apoticaire présent, après d'aultres souhaits : Puissiés vous n'avoir jamais affaire d'apoticaire !

J'ay leue que il s'y meut un différend pour la préséance entre un médecin et un advocat, les juges ordonnèrent : que le laron marche le premier, et que le boureau le suive.

Mais, après tout, c'est un mestier bien ingrat pour eux en ceste ville, aussy bien pour touttes les gens de lettres, vous n'en voyés pas faire fortune, sy bien à Paris, mesme à Laon, quy n'est que à 10 lieux d'icy.

Il est vraye aussy que il y a bien du monde qui s'en meslent, beaucoup compozent les breuvages, lavements, ungents chès eux, les chirugiens seignent souvent sans

leur ordonnance. Je me souvien que passant à Damerie (1) à l'hostellerie du cigne, je demanday à l'hostesse où estoit son marit; elle me dit que il estoit malade et dans un bain dans la chambre prochaine par ordonnance des médecins; j'alay, je vis un vielliart dans une cuve, pasle et deffait tout ce qui se peut. Je retournay à sa feme et je luy demanday sy elle avoit desseing d'estre bientost veufve et luy dis : Faittes moy viste oster vostre marit de là et faitte le mettre dans un lit avecq des bons bouillions, ce que elle fit; et le lendemain, come je voulue partir, elle ne vouloit pas de mon argeant, mais je la voulue payer et luy dis que je n'estois pas médecin, mais tel je luy dis mon nom.

J'ay une infirmité d'une descente de boyaux, mais je ne treuvay point de soulagement en ceste ville. (Il est vraye que ces maux sont incurables.) On m'enseigna un chirurgien que j'envoyay querir, je ne veux pas le nommer, mais je le cogneue bientost, un grand hableur. Il me feit mil comptes des cures que il avoit fait et que il me guériroit. En effet, en une demy heure de temps, il feit rentrer mes boyaux, me banda; je lui donné un loys d'or; après que il m'eut dit que je pouvois aler à Rome, s'en ala, et une heure après tout descendit. Je dis : Ha ! le grand charlatan. Je m'en alay à 8 lieus d'icy, à Dampiere, voir une dame de Coussi; elle me banda, et despuis mon home me bande de deux jours l'un et quelquefois tous les jours à cause que cela descend et des sueurs, ce quy m'est une grande incomodité et je ne suis guère sans douleure.

J'ai dit souvent que il seroit à propos que le publique gageât 3 ou 4 ou 6 médecins; mais le publique est déjà

(1) *Damery,* sur la Marne, entre Épernay et Dormans.

tant chargée que il y a bien à faire. Le plus que on se peut passer de ces Messieurs, c'est tousjours le meilieure : une vie sobre et réglée contribue fort à la santé, mais *parliamo d'altré.*

Des Honneurs et des Richesses.

Le plus grand plaisir des Roix, ce me semble, est de pouvoir faire du bien et donner à ceux à qui ils veullent, premièrement à ceux que ils ayment, à ceux qui les servent ou à leurs parens. On peut dire en ce sens que ceux qui sont nos parains sont nos parens. Philipes Maillefer, mon filz, ayant eue l'honneur au sacre du Roy d'estre tenue sur les fonds de batesme par la feue Reine Anne d'Autriche et par Monsieur d'Orléans, il m'est venue cejourd'huy, 30 8[bre], en la pencée que au temps du sacre je pouvois faire signer par la Reine un brevet pour un bénéfice à venir pour mondit filz; mais je ne m'en suis pas advisé; il m'eut esté facille, la Reine m'ayant fait l'honneur de me demander dans sa chambre sy je desirois quelque chose d'elle. Rien aultre, luy di-je, que d'aprendre l'estat de la santé de vostre Majestée ; elle me dit que elle estoit bonne et que elle me remercioit. J'aurois touttes les envies du monde de conduire mon fils à Paris saluer Monsieur et d'en obtenir pour luy quelque grâce, come quelque bénéfice; mais mes infirmités et mon aage sont des grands obstacles et je croy que j'y serois bien receue. Quant Philipes sçaura et jugera que il sera temps, il poura y aler avecq quelque uns de ses freres, et sy une charge d'aumosnier n'excédoit pas mes forces, je voudrois luy en achepter

une. Je ne sçay sy Monsieur luy voudroit donner, mais peutestre le proffit apartient à d'aultres de sa maison. Mon fils vera ce que il s'y poura faire, je l'assisterés en tant que je pourés.

Décembre 1677

Le 23 décembre 1677, je suis prié à l'enterement du père Hélizée, Capucin, de mon aage, quy est mort cejourd'huy à XI heures du matin ; voulant célébrer, il luy a pris une apoplexie et est mort 2 heures après. C'estoit un père qui avoit une grande bonté à m'escrire et à m'entretenire. La mort ne surprend pas les gens de bien. Quant j'iray aux Capucins, je pourés demander le père Angélique ou le père Mimin.

ANNÉE 1678.

Janvier.

Le 17, je suis prié à l'enterement d'un petit nepveu Rogier des 3 Rozes, aagé de 6 mois (1).

Febvrier 1678.

Le premier jour de ce mois je suis prié à l'enterement du père Bussi, prieur de St Denis. Tous les corps et tous les carosses de la ville estoient à l'enterement cy dessus.

Du 6me, nous avons eue jusqu'icy un hivert fort plu-

(1) Les *Trois Roses*, enseigne parlante des Rogier, qui portaient trois tiges de rosiers dans leurs armoiries.

vieux. On dit que les pluies dureront encore 6 sepmaines. J'ay esté et suis bien incomodé de ma descente. J'ay de la pacine à me tenire debout et à marcher. Il me faut bander ou après 36 ou 48 heures. J'ay une gratelle qui me brusle ; ma fille la religieuse, que je vis hier, est d'advis que je me face seigner et purger ; mais j'y ay beaucoup de répugnance à mon aage, je ne prend pas l'advis des médecins, je n'oze.

Et Poulart dit que ces gratelles durent 2 mois. Il me faut tous les jours, sur les 5 ou 6 heures du soir, me devestire pour me galer. Il y a bien du plaisir à se galer et quant on me frotte, mes sueurs. Voilà mes plaisirs et divertissements bien changés et quant ce vient les 9 heures du soir, il m'est impossible de plus veillier, je me couche. Le jour, le matin je voy à la messe et je lis. J'attends le beau temps pour aler à mon logis de Cormontreuille, je ne sçay pas sy j'y serés.

Le pauvre Monsieur de Muire a esté renversé de son carosse et tué à la montaigne de Feismes ; quant on se lève on ne sçait sy on se couchera (1).

Du 19, j'avois un logement de 2 brigardiers et le lendemain de 2 gardes du corps qui sont icy avecq leurs valets et chevaux il y a 8 jours jusqu'à nouvel ordre je ne sçay quant ils partiront. Il y a 6 à 7 mois que mon logis est come un hostelerie. Cela est bien saoulant.

Le 26, on m'a tiré 2 petittes palettes de sang bien mauvais.

(1) *Nicolas de Paris*, escuyer, seigneur de Muire et Branscourt, conseiller au parlement de Metz, époux de Élisabeth Lepagnol, dont il a eu Jean-François de Paris, avocat au parlement, et Jeanne-Renée de Paris, mariée à Philippe Chertemps, écuyer, vicomte de Machault. (*Nobiliaire de Champagne*, f° 397.)

Le 28, j'ay pris médecine quy m'a bien servie : j'attends du soulagement.

Mars 1678.

On meurt à tous les aages ; le 3 je suis priée à l'enterement du frère de Marq Anthoine, chirugien, aagé de 22 ans (1).

Tour à tour, voilà mon ancien amy de passé. Je l'alay voir il y a 3 jours, quy m'embrassa et me baisa. C'est Jessonot, aagé de 75 ans, dont je suis prié à l'enterement cejourd'huy.

Le 18, je suis prié a l'enterement de Monsieur de Vienne, chasnoine de Nostre-Dame, aagé de 67 ans (2).

Le 24, je suis prié à l'enterement de Madame la veufve Pepin, aagé de 82 ans.

Apvril 1678.

Le 3, ma fille est acouché d'un fils quy a esté batisé à St Piere ; son parain, son honcle, Mr Jacques Calou.

Le 5, je suis priée à l'enterement de ma petitte niepce Claudon Favart, qui n'a esté marié que XI mois avecq mon cousin le conseillier Maillefer.

Le 9me apvril, mon fils Philipes Maillefer a pris l'ordre de soubsdiacre par Monseigneur nostre archevesque.

(1) *Marc Antoine*, maître chirurgien en 1671, premier juré en 1684, doyen en 1714, chirurgien de l'archevêque Maurice Le Tellier.

(2) *Ludovicus De Vienne, clericus remensis*, 19 *nov.* 1627 *canonicus, fuit etiam consiliarius regis ac eleemosinarius... obiit Remis can. veteranus* 17 *martii* 1678, *sepultus prope sacellum Sti Lactis, cum epitaphio cupreo ad murum apposito. Dono dedit duo brachia argentea ex utraque parte majoris altaris apposita 1676.* (Weyen, præb. 63, f° 340 verso.)

Le 18, je suis alée voir un mangeure de feue, un lescheur avecq la langue de bare de fer toutte rouge ; un avaleur de pois resine, cire, souffre et huille fondue, tout cela en flame dans sa bouche, dans laquelle on souffle avecq un souflet un charbon allumé dans sa bouche que il avalle come poires blettes. Fait fondre et distiler des gouttes de cire d'Espagne sur ses doibts. C'est un jeune home bien fait, aagé de 18 ans, qui a ce secret merveilleux et que on n'a jamais veue.

Médecinne de Madame de Coussy : pour 2^s de sené, 1^s de reclisse, le faire infuzer dans un grand ver d'eau chaude, le passer la matin et la prendre dans un ver d'eau avecq umpeue de sucre et se lever une heure après. J'ay pris ceste médecinne à cause d'une galle quy me brusle il y a tantost 3 mois, qui m'a purgé doucement tout le jour.

Le 24, je suis prié à l'enterement de mon cousin Nicaise Lepoivre de St Liénart (1).

Le 29, je suis prié à l'enterement de Monsieur le théologal Roland, mon cousin, quy est mort il y a 3 jours, aagé de 34 ans. On l'avoit embaumé et mis sur un lit de parade. Il y aloit du monde hier le voir come en une procession générale (2).

Je suis prié pour dimanche prochain premier may, Monsr Lalemand, un des vicaires de nostre paroisse, qui dira sa première messe à nostre ditte paroisse de St Estienne.

(1) *Saint-Léonard*, commune du 3e canton de Reims.

(2) *Vie de Nicolas Roland, chanoine théologal de l'église métropolitaine, fondateur de la Congrégation du Saint Enfant-Jésus de Reims*, par l'abbé Al. Hannesse, 1888, p. 284.

May 1678.

Le 10, Thomasse Tourtebatte, feme de Nicolas Denis, mon home, est décédée fort crétiennement. Elle estoit accouché il y a 8 jours, quy est une grande perte pour son marit, que Dieu consolle ! Je suis priée de mener le dueuille.

A Cormontreuille, ce 16 may, premier jour des Rogations.

J'arivay avant hier, 14 de ce mois, icy où je n'estois venue ny peue venire despuis le 19 7[bre] dernier. Il y avoit 8 mois moings 4 jours.

Hier dimanche je fus attacqué d'une retention d'urine pour la 3[me] fois despuis un mois.

Il fait beau icy admirablement ; tous mes filz et un amis, M[r] Nolin, vindrent disner, souper avecq moy, et il est bien aproprié ce que on dit :

> Dans ceste aymable séjour,
> Tout i rit, tout fleurit dès le point du jour.

Du 16[e], Mons[r] Lefrique, médecin, quy est venue souper avecq Charles Maillefer, a dit que quant ma retention d'urine me prendroit, de prendre un vers de vin blanc avecq du jus de creson (1).

Ce jour je suis prié à l'enterement de Maréchal, voicturier de Rouen.

Le 17, j'ay suis alé dans ma galèche à la procession des Rogations et à la messe à Taissi.

J'ay couché icy 9 nuits. Le 23[me], je m'en retourné à Reims.

(1) *Thomas Lefricque*, docteur régent en la Faculté de médecine de Reims, le 25 avril 1674, mort le 3 novembre 1705.

Juing 1678.

Le 18, je suis venue coucher icy. Voicy ce qui s'est passé à Reims :

Le 2, j'ay esté priée de mener le dœuille de ma cousine Anne Roland, feme de Mons[r] Jean Favart, aagée de 52 ans 1/2.

J'ay esté prié ledit jour à l'enterement du fils de mon cousin Roland, conseiller de Mets, aagé de 7 ans.

Je ne vois pas encore que la paix soit certaine.

On dit icy que le Roy demande 2 s. pour livres pour les héritages acquis despuis 20 ans, et que il y a des diocesses qui ont déjà payé ; sy cela est, j'en tiendrés pour une bonne some.

Le 24, le père Mymin, capucin, mon parent, est mort, aagé de 24 ans.

Le 27, je m'en retourne à Reims.

Juilliette 1678. — Cormontreuil.

Le 4[me], je suis venue souper et coucher icy. J'y ay treuvé grande compagnie de jeunes gens de la paroisse S[t] Martin qui avoient un violon et se divertissoient (1). Le chemin estoit fâcheux pour la pluie d'hier et mon cheval estoit tout en eau.

Du 7[e], remarques sur les *Voyages nouveaux* de Tavernier (2) ; c'est un livre à lire pour les curieux et pour les marchands. On y voit la fourberie des façonniers des toilles de cotton et de fil pour les longueurs, largeurs et

(1) La paroisse Saint-Martin, détruite à la Révolution, se trouvait entre la rue des Salines et la rue des Créneaux.

(2) *Les six voyages de J.-B. Tavernier... en Turquie, en Perse et aux Indes...* 1678, 2 vol. in-12.

qualités. C'est à peue près come nos façonniers. C'est les courtiers qui font les ventes et achapts et qui respondent et font bon les payements, moyennans 2 pour 100 de bénéfices, ce qui montent bien haut et aussy ce sont tous riches. Il s'en treuve en France aux villes de grand négoce come Lion et aultres...

Quant quelque estranger meure, on fait inventaire de ses effets qui sont scelés dans un lieu clos et conservé à ses héritiers, au lieu que en France le Roy prend tout...

J'y ay leue que le sucre gardé 30 ans est un très subtil poison, que le vin de Reims se boids au fond et dans touttes les Indes, et que on en fait un grand estime. Et, en effet, ils ont raison...

J'ay voy par ces relations que les Holandois ne se soucient guères d'entretenir leurs traictés quand ils ont la force et que il y va de leur intérets et agrandissements, de quoy les conquérans en général ne se soucient guères. Les Romains dans l'histoire coloroient leurs infractions de quelque aparence de raison. Le Turque tien sa parolle par politique et souvent il la romp. Pour moy, je ne puis dire ce que je ferois sy j'estois en leur place, Dieu m'en garde ! mais dans l'estat où je me treuve et cy debvant, quant il se seroit agi de mil monde, je n'aurois pas retiré ma parolle une fois donnée.

Le 8, j'ay fait planter dans un parter de ce jardin 36 pieds de pieds d'artichaux.

Je suis bien heureux de me plaire en ce lieu, et quand cela ne seroit pas, il faudroit faire de nécessité vertue. Car hors l'estat que je tien de ma despense je n'é plus de quoy m'occuper à la ville. Je ne vends ny achète ; je n'écris plus que sur mes livres particuliers qui concernent mon bien et des lestres d'amis qui sont responce ou compliments. Je ne joue plus, ce sont à présent des jeux

nouveaux, l'umbre et le trictraq, et du monde nouveau que je ne cognois pas.

Je ne fais plus de visitte que chés mes filles et quelquefois chés mes sœures, hors les R. P. Minimes. Je ne voy nulle part et ainsy je n'é plus de conversation, mesme je ne vay plus à nopces ny à festins despuis 3 ou 4 années.

Et quant j'aurois une pleine santé et la faculté de l'ouye, mon aage de 67 ans tantost m'obleigeroit à la retraitte. Il y en y a qui la font bien plus jeune. Je doibts, avecq la grâce de Dieu, me tenir prest à desloger quant l'heure sonnera. Il y a bien des gens qui donnent leur temps au monde et à la fortune et n'en réserve pas pour eux. Ils font come les cordonniers qui sont tousjours les plus mal chaussés.

Le XI, je fus hier ataqué rudement de ma retention qui continue aujourd'huy. Je m'en retourne à Reims. M'a duré 3 jours.

Je suis priée le 15me aux vigille et service de Monsr le comte d'Orval, père de Madame l'abesse de St Piere, aagé de 80 ans (1).

Le 22, je suis prié à l'enterement de la femme de Gare, estaminier.

Le 23, je suis venue en ce lieu de Cormontreuille.

Du 25, il y a cejourd'hui 15 jours que je prend un ver d'eau de petreau le matin et encore un ver en me couchant, à cause de ma retention d'urine qui, grâce à Dieu, ne m'a pas pris despuis : faut en prendre un mois, sy bien que j'ay encore 15 jours.

(1) Marguerite-Angélique de Béthune, abbesse de Saint-Pierre-les-Dames de 1653 à 1711, était fille de François de Béthune, comte, puis duc d'Orval, et de Jacqueline de Caumont. (*La France pontificale*, par H. Fisquet, Dioc. de Reims, p. 334.)

Je me bagniay hier les pieds ; car il faut bien prendre garde que je n'entre plus avant dans l'eau que mes genous.

Paulart a tué ce matin un lieuvre.

J'ay donné 100[l] aux massons dont je tire quictance que j'ay envoyé à Charles. Ils doibvent commencer demain à travaillier icy. C'est une place que je dispose pour mettre le pressoir (1).

Du 26, les massons ont commencé à travaillier céans. Dans 15 jours on poura juger sy ces batiments seront en estat pour les vendanges.

Paulart a tué un levraut et 2 petittes bitardes.

Le 30, Monsieur Hieresmie Soulet, de Paris, un de mes bons et anciens amis, a pris la paeine de venire ce matin me voir et me dire adieu pour jamais ; il a de l'aage et se porte bien, mais il est temps que il prenne du repos.

Aoust 1678.

Le 1[er], je suis retourné à Reims. M[r] Le Febvre chasnoine est venue le 4 et a couché 2 nuits au logis. Le père Favart, jezuiste, est mort.

Le 8, je suis venue icy avecp Mad[me] Moreau et Charles Maillefer. Mad[e] Moreau s'en est retourné le 10[me] avecq ma famille.

Le 10, M. J. Rogier et ma saeure et ma niepce Rogier, Lieutenant criminel, me sont venus voir.

(1) Maillefer venait d'échapper à la sujétion du pressoir banal et se hâtait d'en construire un chez lui. « 12 juillet 1678, permission accordée à Jean Maillefer par l'abbesse de S[t] Pierre, en sa qualité de seigneur de Cormontreuil, d'avoir un pressoir en sa maison, pour son usage personnel et à la charge de payer annuellement 7 sols 6 deniers de surcens, acte passé devant Rogier et Dallier, notaires à Reims. » *(Archives de Reims*, fonds de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames, liasse de Cormontreuil.)

Le 13, sabmedi, j'attends le cocher pour m'en retourner à Reims, qui ala hier au soir reconduir les pères Morel et Valentin et un frère minime.

J'ay eue compagnie toutte ceste sepmaine. Je ne croy pas venir icy debvant 8 jours. J'ay leue, je dis relue, l'histoire des Incas du Pérou ; car je l'avois déjà leue il y a 40 ans.

Du 23 aoust, j'ay esté prié et suis alé à l'enterement de Mr Monache, aagé de 32 ans, qui laisse une jeune veufve et 4 enfans. Elle est fille de Mad^lle Cany, de Lion.

Le 20, j'ay esté prié à une vesture de la niepce de Madame de St Piere. Je n'é peue y aler estant travaillié de ma retention d'urine.

Le 21, mon fils le religieux est venue et s'en est retourné le 27 à Brenne.

Ce jour 27 aoust, je suis venue avecq mon fils Charles Il y a 15 jours que je n'é peue y venire.

Le 30me, on fait ce jour à Cormontreuille la feste de St Fiacre. On a dit les matines et grande messe bien dévotement et où beaucoup de ces bonnes gens ont communié.

Je suis alé voir mes vignes dans ma galèche à 3 puits, qui sont fort belle. On croit vendanger dans le 16 ou 18 7bre.

Il y a 5 jours que je recommance à boir tous les jours soir et matin un ver d'eau de petrau, on dit que il faut continuer 6 mois de suitte.

Je suis prié à l'enterement de Regnart, archer et sergeant qui travaillioit pour nous, a esté plusieurs fois à Oches contre nos fermiers.

Septembre 1678.

Le 1er, à Cormontreuille. Ceste guere cy a esté prémédité dès longs temps. J'ay treuvé dans mon aumoire des remarques que j'avois tiré d'un livre intitulé *La Politique de France*, quy me tumba ès mains du 13 mars 1670, et que je mis sur une feuille volante. Voicy come il commence. Il dit premier : Que il faudroit que le Roy eut un secrétaire dans son conseille de conscience...

Il parle des vertues que doibt avoir le Roy.

Il parle après de son pouvoir, que la religion, les gueres, les minorités des roix a fait concéder aux peuples beaucoup de choses que il faut retirer, que ces temps sont passés, et que nous sommes dans un aultre conjoncture.

Cela ne m'estonne pas; il y a longt temps que j'ay leue dans un autheur que tant plus les roix sont puissants, tant plus les peuples sont opressés.

Je ne sçay sy il n'y a pas un article que le Roy se doibt faire héritier de tous ceux qui n'ont pas d'enfans. Je croy que il y a quelque chose d'aprochant. Il y a eue des empereurs romains qui l'ont fait.

Il dit que il n'est pas nécessaire que le peuple soit riche, ny que il y ait parmy le peuple beaucoup d'argeant. C'est assés que il y ait des vivres, come sy les vivres, les habits et mil aultres choses se pouvoient avoir sans argeant.

Il dit que il faut que l'estat soit puissant, come sy les villes n'avoient pas besoing indispensablement de leurs deniers communs. On auroit bien besoing d'entretenir et réparer les grands chemins. Ceux d'icy à Reims sont bien mauvais. J'escris cecy de Cormontreuille.

Il dit que le Roy doit annoblir les marchands qui par

le commerce et voyes justes auront fait une maison de 50 mil escus et ôter la noblesse aux nobles qui ne la peuvent soustenire.

Après tout c'est autheur est exelent, mais il a des maximes d'estats qui sont bien meschantes et qui prétexent tousjours sur la justice et la gloire de Dieu, come font à présent beaucoup de personnes qui font servir Dieu à leurs intérets.

Il dit que le Roy se doibt rendre maistre de tous les peis bas jusque au bords du Rin, lises paze folio 125, mais faudroit transcrire tout le livre.

Il parle fort adventageusement du commerce. Il dit que il faut donner ordre que on employe en France nos manufactures, avant que rien employer des marchandises estrangères.

Chapittre XI, qui est le dernier, come il faut que les François agissent avecq les estrangers. Ce chapittre est très beau, mais il faut avoir de la lecture pour prendre plaisir à voir ce livre qui s'intitulle : *Traicté de la politique de France,* et se vend à Cologne (1).

Le 18, j'y ay asisté à la vesture de la fille de Mad[lle] Calou, mon Alice, à S[t] Piere.

Je suis priée à l'enterement de Mons[r] Colin, curé de S[t] Martin.

Le 25, je suis alée disner à Cormontreuille pour voir travaillier le pressoir, et revenue le mesme jour.

Le 29, jour de S[t] Michel, je suis alé encore disner à

(1) *Traité de la politique de la France,* par M. P. H., marquis de C. (*Paul Hay du Chastelet.*) Cologne, P. du Marteau. *Amsterdam, Elzevier,* 1669. Réédition à Utrecht en 1670, et à Cologne en 1677. L'auteur fut mis à la Bastille, après avoir offert son ouvrage à Louis XIV, qui ne le goûta pas. (*Dict. des ouvrages anonymes,* par Barbier, t. IV, col. 765.

Cormontreuille. J'ay compté 52 pièces de vin enchantelé, qui en feront 45 pièces. C'est les 2/3 de l'an passé, faut remercier Dieu; je suis retourné ledit jour.

Octobre 1678.

Le dimanche 2me, j'ay disné seul; tous mes enfans grands et petits dehors. Cela ne m'est plus rien. J'ay Dieu, la prière et mes livres qui me sont de bonnes compagnies.

Du 6e, tiré de St Ive :

Unde superbit homo, cujus conceptio culpa,
Nasci pena, labor vita, necesse mori?

Le 12me, je suis priée à l'enterement de Monsr Bonvau, principal du colége de l'université, mort aagé de 54 ans.

Le 21, je me suis fait aracher une dent, payé à Mr Adam 15 s.

Le 24, j'ay encore 8 pièces vin viel, ce n'est pas trop; on en boit beaucoup. Il y a tousjours icy des ouvriers.

Novembre 1678.

Le 11me, je suis priée à l'enterement de Monsieur Simon Dubois, mon voizin, grand home de bien, aagé de 87 ans.

Le 21, nopces, je n'y vay plus il y a 10 ans. J'estois prié aujourd'huy à celle du fils de Jean Remy, mon vigneron de Verzenay; mes 2 aisnés i sont alés (1).

Décembre 1678.

Le 24me décembre, je suis prié à l'enterement de ma cousine germaine, Marie Bourgeois, vefve de Monsr Tilquin.

(1) Voir plus loin, p. 261, d'autres évènements de novembre 1678.

ANNÉE 1679 (1).

Le 17 Janvier, je suis prié à l'enterement de Madame Ferin, mère de M[r] Ferain, chapelain de nostre paroisse.

Le 27[me], je suis prié à l'enterement et de mener le dueuille de Madame le veufve Jean Chastelin, qui m'a servie plusieurs années.

Je suis prié à l'enterement de Jobart, fille de mon procureur et feme de Clouet, advocat, à S[t] Pier le viel; mais je n'y puis aler à cause du facheux temps et de mes indispositions.

Febvrier 1679.

Le 4[me], je suis prié et toutte ma famille aux nopces de Nicolas Denis, mon home, qui se remarie à une jeune fille, Marie Soyer. La nopce se fera icy après demain lundy 6[me] de ce mois.

Je suis prié à l'enterement de Barbe Calou, ma petitte fille; elle estoit beaucoup infirme; mais je n'y puis aler. Il y a un mois que je suis prisonnier céans à cause des grandes neiges qui continuent; ma galèche ne peut aler par les rues et un extresme gelée depuis 6 sepmaines et dadvantage. Il meure beaucoup de monde.

Le 25, je suis prié à l'enterement de Pieret, retendeur et nostre voizin.

Mars 1679.

Le 5, je suis prié à l'enterement de Romain, sergier.

Le 8 dito, je suis prié à l'enterement de Mad[lle] Frizon,

(1) L'année 1679 recommence encore plus loin, p. 262, avec d'autres mentions qu'ici pour les quatre premiers mois.

dite Lelarge, qui laisse un jeune home veufve et six enfans.

Le XI, je suis prié à l'enterement de Mad[lle] Lespagnolle d'Esparmaille.

Le 13, je suis priée au service du père Grailliet, minime, quy est mort à Brienne à 25 lieux de ceste ville de Reims (1).

Le 20, J. Maillefer, mon fils, a espouzé à S[t] Hilaire Mad[lle] de la Salle (2). La nopce s'est fait chés Mad[lle] de Brouillié, sa mère grand. Il y avoit 4 plats à disné et autant à soupé, sans lendemain à cause du Caresme.

Le 26, je suis prié à l'enterement de Madame la mère S[t] Estienne à la Congrégation.

Apvril 1679.

Le premier, je suis priée à l'enterement de la Rayette, pauvre des biens du monde et riche de ceux du ciel. On fait une cœuilliette pour la faire enterer.

Ledit jour, 1[er] apvril, mon fils Philipes a pris l'ordre de diaconat à la gloire de Dieu et à son salut, ainsy soit-il.

Le 16, je suis prié aux vigilles et au service du filz de Mad[lle] la veufve Martin Rogier, mort à Lyon.

De l'habitude.

. . . .

Monsieur Henry Josteau, qui vit encore et a quattre

(1) *Graillet*, importante famille du pays rémois, qui posséda la seigneurie de Beine et d'Epoye.

(2) Marie de la Salle, née le 26 février 1654, sœur cadette du B. J.-B. de la Salle, dont on trouvera plus loin l'éloge écrit par son mari en 1711, p. 263 et 315.

vingt dix ans, et de mes bons amis, me disoit qu'estant administrateur de l'hospital de ceste ville, visitant les pauvres malades en hivert, il en vit plusieurs qui n'avoient pas de camisolles et ordonna aux Religieuses de leur en faire faire. Quelque temps après, retournant les visiter, il aperceut un vielart, aagé de 90 ans, qui n'avoit pas de camisolle. Il s'en pleignit aux Religieuses qui dirent que il en avoit une come les aultres ; on retourna, elle estoit soubs son chevet : « Hé, mon amis, luy dit il, pourquoy ne mettés vous pas vostre camisolle? — Il dit que il estoit dangereux de prendre des mauvaises habitudes. »

. . . .

Des infirmités.

L'homme naist pecheur et infirme. Ce sont les premières appanaches de sa nature et ses véritables qualités.

Il y a des nations où il s'en treuve plus que en d'aultres. Il y a des autheurs qui raportent que dans les Indes, come dans le Brésil, les hommes y vivent les 120 et 150 annés, sans maladie ny médecin.

En ces peis, on voit peue de viellarts qui passent 70 ans. A Venize on en voit beaucoup de 70 à 90 et 100 ans.

Je croy que ce qui contribue à la briéveté de la vie en ce peis, c'est que l'air y est très subtil, que nous n'avons que des eaux de puits qui sont froides et qui tirent leurs sources des croyères, et nos vins qui sont délicats et fumeux.

En général les infirmités sont autant de subjects de nous humilier et de mériter.

Je parlerés des miennes jusque à ce jour 21 octobre 1678. J'aurés 67 ans au premier Xbre prochain et devant la veille jour de St André.

Il y a 16 annés que j'ay une rupture qui est descendue despuis 27 mois.

Despuis 3 mois, j'ay une descente d'urine qui me prend jusque icy tous les 8 jours et dure 24 ou 36 heures ou deux jours avecq grandes douleurs. Je prend chaque jour 2 vers de bois de pétreau (1).

J'ay eue des maux de dents despuis 30 jusque à 45 ans et j'en ay fait aracher 3, et 2 qui sont tombés, et despuis six jours ces maux m'ont repris et cejourd'huy 21me octobre 1678, j'en ay fait aracher une qui branloit et me faisoit douleur et la douleur s'est aussi tost apaisée. Ce sont des douleurs que on ne plaint guère.

Je suis extrêmement sourd despuis la mort de Marie Le Febvre, ma femme. On ne me peut parler que par escriture, ce quy est une peine à ceux qui ont la bonté de m'escrire et patience à moy. C'est la cause que je n'aborde personne et que je ne fais de visittes que à peue, et quand je suis en compagnie, après bon jour, bon soir ; come vous portés vous ? je ne dis mot que on ne m'escrive, crainte de parler hors de propos et faire des coqs à l'asne, et je n'en suis pas faché, d'autant que il me semble que je suis plus recœuilly et à moy, mes pencés me sont souvent des agréables entretiens, Dieu en debvroit estre l'unique. Le resouvenir

(1) *Genièvre,* expression encore usitée dans les Ardennes et en Belgique. (*Glossaire de Champagne*, par Pr. Tarbé, Reims, 1851, p. 103.)

de mes voyages, de ce que j'ay veue et leue, de mes actions et plaisirs passés d'où je vay à la mort pour jouir de Dieu par sa grâce et de la compagnie de tant de s[ts] qui sont là haut au ciel, et le veue du ciel mesme me sont, je croy, d'assés agréables compagnies. Un home de bien est une bonne compagnie avecq soy mesme.

Du logement.

Ce 22 8[bre] 1678.

Après avoir parlé des infirmités, je treuve à propos d'escrire de ceste matière, d'autant que, à mon advis, elle les reculle ou les adoucissent. Aussy es-ce une des grandes douceurs de la vie d'estre bien logé, dans un grand logis, que il y ait grande aire; soyés incomodé ou infirme, ou dans un aage advancé, vous este tout estonné que cependant le temps se passe sans vous ennuyer, et quoy que à present je n'aye plus rien à faire à prier Dieu et à lire, je ne voy pas le temps couler. Quant je suis las d'escrire ou de lire, je fais un tour de jardin ou de salle, et sans sortir du logis je treuve mes plus grands divertissements et je croy que cela contribue fort à la santé; et ceux qui i sont accoustumés treuvent un grand changement quant ils sont obleigés de sortir d'un grand logis pour habiter une petitte et particulièrement dans l'aage advancé. Je citerés pour tesmoignage un de mes cousins, feue Jean Colbert, lequel despuis que il eut quicté le quartier pour se ranger dans un petit logis, fondit come le beure à la poesle : il devint malade et tout jaune et mourut au bout d'une couple d'annés. Demeurant dans le grand

logis, il estoit en bonne santé quoy que il vescut fort solitaire et retiré et ne sortoit guère. Il s'exerceoit dans le jardin.

Quant on est jeune, on va, on vien, on parle au monde, on fait des affaires, des voyages, on se divertit, on voit compagnie, on joue, on devise, on fait des visites, on s'employe pour soy, pour ses amis ou pour le publique, mais quant la vielesse frape à la porte et entre accompagnié de maux, d'humeur fâcheuse, de mélancolie, alors les faux amis vous plantent là et le monde vous quitte, chacun s'ayme avecq ses esgaux d'aage.

Quant on a 67 ans, c'est le temps de la retraitte, et que on sçait lire et umpeue escrire et que on est logée come je suis, on y treuve des plaisirs qui doibvent contenter un home moderé et raisonnable, qui cognoit et sçait à peue près ce que c'est du monde et ce que en vaut l'aune, et qui en est et rasasiée et desgoutée, et ainsy j'en treuve la solitude plus agréable. Enfin mon logis me plait, et je m'acoutumerois mesme à celuy de la campaigne. J'aymerois mieux manger du pain seul dans un beau lieu que du rot dans un troue. Dans mes voyages, j'ay esté curieux de voir les plus beaux palais et les plus belles villes. Sy Dieu m'avoit fait naistre grand seigneur, j'aurois esté bien manificque dans les bâtiments. Ceux qui veront mon logis dans 3 ou 400 ans, en remarqueront encore des vestiges, mais ils n'y treuveront pas d'argeant cachée, au moings que je sçache. Enfin j'ay tousjours aymé la despence, la nécessaire, s'entend, et je n'en suis pas sortie de ma vie. C'est un miracle que, avecq les pertes considérables que j'aye faitte et l'eslevation de dix enfans, j'aye peue y fournire jusque icy sans asistance que de Dieu seul, et c'est assés.

J'ay eue umpeue de biens de naissant et de ma seconde femme, mais cela n'entre point en compensation et comparaison de mes despenses et de mes pertes. Aussy ay-je fait des gains fort considérables et tout en me jouant, grâce à Dieu.

Enfin pour conclure : il est nécessaire que un logis soit umpeue grand et airiée pour la santé. Mais l'home n'est pas au monde pour y avoir ses ayses, sy bien pour servir Dieu et pour souffrir ; que sy mes aureilles ne sont pas satisfaites, mes yeux le sont entièrement quant ce ne seroit que à envizager le ciel ; de quoy je loue Dieu et l'en remercie.

Ma veue est le rest de mes plaisirs et m'est un aide pour me desennuier et me consoler par la prière et la lecture.

Ce 23 8[bre], beau temps, beau soleille, à 1 heure de relevée seul je vay faire un tour de jardin. C'est dimanche.

De la guère.

Je ne doutte pas que ce tittre ne surprenne d'abord ceux qui le liront, m'acusant de vouloir discourir d'un subjet que je ne pratique pas et que je n'ayme pas. Je doibts néantmoings bien la sçavoir. J'ay leue plusieurs autheurs qui en ont traicté et sy on en excepte six annés depuis la paix des Pyrennées et le mariage du Roy jusque à la mort de Philipes quatriesme, je n'é jamais veue que guère et j'ay porté les armes, sinon dans les combats et aux sièges de ville, au moings dans ceste ville de Reims pendant vingt cinq annés que j'ay exercé la charge de capitaine de ville avecq assés de réputation, où nous n'avons pas manqué d'exercisse ; et sy despuis

3 ans j'ay remis ma charge à mon fils J. Maillefer, c'est mon aage, mes infirmités et le peue ou point d'occupation que ont à présent Messieurs les Capitaines de ville et le peue d'aparence que ils en auront de longt temps, si bien que ils seront plus excusables de ne pas sçavoir leurs mestiers; et bien d'advantage je prie Dieu que ils ne l'aprenne pas et jouissent du bénéfice que ses charges aportent, qui est l'exemption de logement des gens de guère, qui est à la vérité une grande incomoditée que sy les ocasions arivoient, ce chapittre, sy ils le voyent, ne leur nuira pas.

L'ocasion pourquoy je fus fait capitaine de ville, je m'en vay la compter... (1).

Et nous avons tousjours fait nos charges avecq grande union et asseurément ces charges là demandent des qualités. J'en remarque trois principalles qui sont : la diligence, la prudence et la valiance.

Pour la première, il faut estre le premier et le dernier en faction, aux portes, à la maison de ville, sur les remparts, au corps de garde, faire ses rondes, et les envoyer à heures diverses lire les biliets et recognoistre si tous vos portiers et muraillers sont présents; sy leurs armes sont nettes, chargés et prestes à tirer; poser exactement les sentinelles suivant les ordres que vous recepvés de l'hostel de ville et suivre ponctuellement ses ordres: voir ce qui entre et sorte de la ville pour en rendre compte et sçavoir que les faultes que on fait en ce mestier sont tousjours grandes, et les capitai-

(1) Voir 1re partie, *Histoire de ma vie*, p. 42 et suiv., où les anecdotes de la vie militaire sont racontées dans les mêmes termes. Sur les charges de Capitaine de ville, remplies par Maillefer et l'un de ses fils, voir P. Varin, *Archives législatives de la ville de Reims*, 2e partie, Statuts, t. II, p. 1014, 1021, 1028.

nes responsables. J'en citerés cy après des exemples de ma conduitte et de ce quy est arivé pendant les factions et la garde.

Pour ce qui concerne la prudence, c'est encore une partie nécessaire pour sçavoir accomoder vos commandements. Il y a un certain milieu et tempérament que tous ne sont pas capables de bien cognoistre. Donques vous commandés à des Messieurs qui ont les premières charges de la robe, et quoy que au dedans de la ville vous leur soyés inférieur et serviteur, à la porte et au corps de garde, en ce qui regarde la garde, ils doibvent vous obéir, bref à des pauvres artizans et muralliers qui n'ont rien à perdre et qui ne touchent pas de solde.

La vailliance, c'est l'âme du capitaine et du soldat, et pour le soldat sa principalle qualité c'est l'obéissance.

. . . .

Quant on est jeune, c'est un plaisir, d'autant que on se diverti fort aux postes et la nuit dans les corps de garde, sur les remparts, ou à l'hostel de ville. Faut avoir soing seulement de voir ce qui se passe, de pozer vos sentinelles et les relever d'heur en heure, et à l'hostel de ville d'envoyer vos rondes avecq le mot, et est à propos que le capitaine face aussy une ronde soy mesme. Cela tient les portiers et muralliers dans le debvoir, et il voit et peut observer les deffauts.

Il faut donques que le commandement que on a sur ses compatriottes et bourgeois soient meslés de prudence, de douceur et de courage...

Je ne sçay pas ce que j'eusse fait sy Dieu m'eut fait naistre grand seigneur ou général d'armée, ou que on m'ait apellé au conseil des Roix. (Je suis et vis comptant dans ma condition, grâce à Dieu.) Je n'aurois pas esté de sentiment d'attaquer, mais de me deffendre; si en

touttes choses faut mettre le droit de son costé, on en est plus fort.

Novembre 1678.

Du 18, j'ay pris ce matin du cocolat *(sic)*, c'est un breuvage dont on se sert dans le Mexique, quy est fort stomacal. On dit que on en use à présent en France et Espagne, Italie, mesme du sorbet et du calivée dont on uze en Turquie et en Perse. Nous prendrons enfin les modes, nouritures et habits des nations estrangères (1).

Du 19, c'est un perpétuel changement icy bas. Je croy que il y a peue de gens à présent qui se souviennent, je veue dire qui ayent veue les biscornettes. Pour entendre l'explication de ce terme, faut sçavoir que il y a 40 à 50 ans, que les principalles dames ou bourgeoises de ceste ville portoient de couvrechef que on apeloit couvrechef en damoizelle (feue ma mère est pinte, dans ma galerie avecq le sien) et leurs filles portoient une coiffure que on apeloit biscornettes. L'une et l'aultre estoient de finnes thoilles blanches claires et ampesés (2). Cest coiffure estoit très belle et plus belle que leurs escharpes de taffetas noir que elles portent à présent. De touttes les coiffures que j'ay veue des femmes, je n'en ay pas veue de plus belles et plus superbes que celle des donnes venitiennes.

Du 21 9bre, je vien de considérer un horloge de sable qui marque l'heure par quart d'heure. Quant le dernier

(1) Le chocolat fut importé en Europe par les Espagnols à la suite de la conquète du Mexique, en 1520, mais son usage ne devint commun en France que sous la régence d'Anne d'Autriche.

(2) La biscornette devait être à peu près la coiffure que portent encore les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, dont le costume date précisément de cette époque.

1/4 d'heure est passé et que le sable ne coulle plus, elle n'a plus de mouvement. Idem quant par le dernier souspire nostre ame s'est évadé de nostre corps, il reste come un tronc sans mouvement.

Après que je n'uzerés plus les matins de l'eau de pétreau, je désir, sy je vis, prendre tous les matins un grand ver d'eau. Cela lave le corps. Messrs Belot en uze ainsy et s'en treuvent bien. Mr Belot, mon honcle de Laon, a 82 ans, et s'en sert quelquefois aussy d'orge mondé avecq un escuelle de lait.

30me, j'ay aujourd'huy 67 ans. J'ai passé la journée chés les R. pères minimes où j'ay disné avecq deux de mes filz, Charles et Philipes, bien agréablement, ces bons pères ayant grande charité à m'escrire et entretenir pour mon infirmité de l'ouye.

ANNÉE 1679 (1).

Ce 20me janvier, j'ay bien de la consolation et à vous remercier, ô le Dieu de mon âme, de ce que vous daigniés et vouliés attirer mes enfans qui sont plus à vous que à moy, au service de vos autels ; je vous en rends grâce de touttes mes affections et je vous prie que ce soit à vostre honneur et gloire pour leur salut et pour le mien.

Copie d'une lestre que Piere Maillefer mon fils a escritte ce jour, 20 janvier, à son frère le religieux, estudiant à présent à Brenne, laquelle lestre est toutte trempée de larmes que il a respandue en l'escrivant.

(1) Les mois de janvier à avril 1679 figurent à deux reprises dans les mémoires de Maillefer avec des mentions qui se complètent les unes les autres.

Ceste lestre m'a touché et je ne peue m'empècher de verser des larmes en la transcrivant. Je voy et je loue Dieu que cest enfant est mon maistre en les vertues. Ces sentiments sont bien pieux et on voit que ils partent des expressions du cœure. Je prie Dieu que il la bénisse, et ses frères et sœures.

Du 23, j'ay leue cejourd'huy un discours dans Cantacuzène, tome VII, de l'*Histoire de Constantinople* (1), folio 294, où il prétend que les bonnes actions des particuliers doibvent estre cachés, au lieu que celles des eclésiastiques, prélats et aultres doibvent estre publiques. Je treuve le discours sy beau que je le transcris cy bas, après que ce grand froid que il fait sera umpeue adoucy pour escrire.

Mars 1679.

Il y a deux jours j'avois besoing de patience pour des petittes douleurs. Aujourd'huy j'ay besoing de modération pour ma joye du mariage de Jean Maillefer avecq Mad[lle] de la Salle qui se fera, Dieu aydant, dans 8 jours (2).

Du 13, copie d'une lestre escritte au père Preudhome, religieux minime à Rethel, prestre, prédicateur, théolo-

(1) *Cantacuzène* (Jean), usurpateur du trône de l'empire d'Orient (1341-1355), puis moine et écrivain. Son *Histoire de Constantinople* a été traduite en français par le président Cousin.

(2) « J'ay espousé le 20[e] mars 1679, et ma bonne femme est morte aagé de 57 ans subitement le 23[e] mars 1711. Ce sont 32 ans que j'ay esté marié. J'ay tout perdu ayant perdu ma chère feme et je ne peue m'en consoler qu'en offrant incessament mes prières pour son âme. Je suis resté paralitique en attendant qu'il plaise à Dieu de me retirer de ce monde où je suis à charge, ne pouvant plus rien faire. Mes enfants pouront voir la relation funèbre que j'ay fait sur la mort de ma bonne femme à la fin de ce livre. » (*Note de Maillefer fils.*)

galle, philosophe, astrologue, mathématicien, médecin :

« Ayant apris du R. P. Valentin vostre demeure à Rethel et la mort du père Grailliette, j'aurois souhaité de sçavoir umpeue d'astrologie et de matématique pour vous entretenir, car pour la médecine dont vous faitte aussy profession, c'este une science qui n'est pas dificille à sçavoir, et ainsy tout le monde s'en mesle et souvent les plus ignorans sont ceux qui réussissent mieux. J'ay leue un autheur qui dit que un home, qui a vescu 20 annés, n'a que faire de médecins.

« Les cordonniers sont les plus mal chaussés, les tailleurs plus mal vestues et les médecins sont ceux qui vivent moings. Il n'y a que 8 jours que il en mourut un, Mr Oudinet, aagé environ de 45 ans (1). Il y a 10 ans que Mr Compère est icy le doyen des médecins et a environ de 52 à 55 ans, et dit que ceste anné il y moura la moictié du monde. Je ne sçay sy il s'y comprend, après tout il y meure beaucoup icy (2).

« Pour la philosophie, phisique, logique, moralle,

(1) *Pierre Oudinet*, originaire de Reims, fut reçu docteur en médecine le 12 novembre 1648. En 1652, il soutient une thèse de concours pour la chaire laissée vacante à la Faculté de Médecine par le décès de Thierry Lenglet. Il avait épousé Nicolle Hillet et est mort le 20 février 1679, à l'âge de 59 ans (et non 45 ans), il serait donc né en 1620. (*Registres de la paroisse de Saint-Denis.*)

(2) *Nicolas Le Comper*, docteur régent de la Faculté de Médecine (22 décembre 1643), est l'un des neuf enfants de Pierre Le Comper, docteur de la même Faculté (mort en 1649). Il est mort lui-même le 9 juillet 1684; sa fille Jeanne, qui avait épousé Nicolas Le Jeune, grainetier au Grenier-à-Sel, conseiller du roi, était décédée avant lui. Il ne laissait qu'un fils, Pierre, chanoine de Notre-Dame. La jeune fille dont parle Maillefer et qui a été enterrée le 5 octobre 1671, est Apolline Le Comper, baptisée le 21 mai 1652. (*Note due, comme la précédente, à l'obligeance de M. le docteur* O. Guelliot.)

l'histoire, je pourois vous en entretenir par dessus les couverseaux (1), mais ces sciences sont encore tant rabattues, et je ne m'atache que à ces deux derniers et j'y fais très peue de progrès; ceux qui ne s'y estudient pas, c'est encore pis. Vous sçavés que nous avons 3 beau livres à estudier sans nous fatiguer, Dieu, le monde et nous, *hoc est l'unum necessarium*.

« Pour la théologie, je soubmets mes sentiments à nostre mère S^te^ église et suis, etc. »

Du 13 apvril 1679.

Quant je ne debvois rien dire qui vaille, faut que j'escrive pour mettre umpeue d'intervalle à mes longues lectures que je fais, demeurant la pluspart du temps dans mon estude et n'alant plus guères plus loin que nostre paroisse, à cause que sy je vay en galèche ou a pied j'en retourne incomodé, et j'ay bien crainte que il faudra que je face come Tourtebatte, que je garde tout à fait le logis.

Nous avons eue un très long et rude hivert, et j'ay esté bien incomodé de ma descente de boyaux et de ma rétention d'urine qui m'a causé de 8 et de 3 et 2 jours de grandes douleurs et Dieu me donne la patience.

Du 20 apvril 1679.

Les aflictions dans la solitude produisent ordinairement des belles pencés : on imprime des œuvres que Mr Fouquet a fait dans sa prison. Il y a 18 ans que il est prisonnier au château de Pigneulle (2).

(1) *Couverseaux*, couvercle ; par conséquent, au figuré, *par dessus les couverseaux* signifie au-dessus de la mesure, surabondance.

(2) Maillefer veut dire au château de Pignerolle, où Nicolas

Du 27, l'adresse du *Mercure* (1). Ceux qui voudront envoyer quelques compositions sorties de leurs veines qui le méritteront, en doibvent faire l'adresse à Monsieur Blageart, je dis Blageart, rue St Jacques à l'entrée de la rue du Plastre, et en sa boutique, court neufve du palais au dauphin, et payer le port d'icy à Paris.

Questions proposés par le *Mercure* du 15 apvril 1679.

. . . .

La main tremble de froid à escrire ce 27 apvril, l'hiver a comencé en 7bre dernier.

May 1679.

Du premier, je suis prié à l'enterement de Monsieur le baillif Barois, aagé de 63 ans (2).

Ce soir, j'ay quitté de prendre le matin du vin blanc que je prenois pour ma rétention. Je treuvay que cela ne m'alegeoit pas et que il esmouvoit mes humeures.

Ma fille est accouché ce matin à 6 heures d'un filz, quy a esté batisée à nostre paroisse, et tenue par Jean Maillefer, mon filz, et sa feme qui l'ont nommée.

Le 25, je suis prié à l'enterement de Monsr Vincent, mestre escrivain, nostre voizin. Je suis prié de mener le deuille.

Du 26, je relève pendant une heure les remarques de ce livre des annés 1675 et 76, où j'ay pris plaisir. Je ne puis faire de longues promenades ny à pied ny en

Fouquet subit une détention de 19 ans, et composa ses *Conseils de la Sagesse*, imprimés à Paris en 1677.

(1) Le *Mercure François*, commencé en 1605, interrompu en 1644, fut repris par Visé en 1672 sous le titre de *Mercure Galant* jusqu'en 1717, où il redevint le *Mercure de France* (1717-1819).

(2) Il était bailli ducal de l'Archevêché. (Cf. *Ch. M. Le Tellier, archev. duc de Reims*, par l'abbé Gillet, 1881, p. 188.)

galèche, mais quelque tours à mon jardin ou à la porte du logis.

Il y peut avoir 4 ou 5 annés que j'uze d'un petit doit de tabac qui me fait jetter des eaux le matin, et j'en ay encore pris cejourd'huy 27 may. Il est vray que cela ouvre l'apétit, mais je treuve que cela me désèche et m'affoiblit, peut estre est ce l'aage. Mais enfin je désire esprouver et estre un mois sans en prendre.

Du 29, je suis venue souper et coucher icy à Cormontreuille. Je n'y estois pas venue despuis le 29me septembre dernier, il y a 8 mois passés, come je l'é remarqué cy debvant f. 228. Mes 2 filles et ma petitte et Jean Maillefer sont venues m'acompagner et sont retournés au soir. Je suis fort incomodé et je n'é plus guères de santée.

Juing 1679.

Le 12, je revins hier de Cormontreuille, où j'y ay resté 2 sepmaines et y ay couché 13 nuits. J'ay eue chaque jour de mes enfans qui sont venues me voir. J'y ay eue la moictié du temps des douleurs.

Ce 19, ma petitte fille, Janne Calou, s'est laissé tumber bien rudement dans ma cour et s'est fait un trou à la teste pour y mettre le doit.

Juilliette 1679, à Cormontreuille.

Du premier, je suis venue icy pour souper et coucher et y demeurer, Dieu aidant. Je veray.

Tout nos fruits tumbent et la vigne coulle à cause du temps secq et grands vents.

Du 3me, je suis prié cejourd'huy avecq ma famille à souper chés Monsieur Roland de Mets; mais quant je serois à Reims, je m'en exempterois.

Il y a un an que je n'é eslé sy bien que hier et aujourd'huy, grâce à Dieu, *sine dolore*.

Je suis retourné le samedy 8me juillette à Reims.

J'ay pris ce matin à 4 heures des tablettes que Madme Jessonot m'a donné pour faire cesser ma rétention, ensuitte un ver de vin *bianco*, 2 heures après un bouillion claire que je doibts réitérer *fra otto di*. Du 19, c'est une médecine cy dessus que j'ay pris qui ne m'a pas soulagé. J'ay esté fort travaillié cejourd'huy despuis 10 heures du matin jusque à 10 heures du soir. Je ne désire plus me servir de remède, il n'y en y a pas à mon aage.

Le 20, j'ay suis esté priée et asisté ce matin à une vesture à l'hospitale de la fille de Briolant. Il y avoit beaucoup de monde. Le père de Saucour, Jézuite, a fait la prédication (1).

Le 22, je suis alé à Cormontreuille et j'en suis retourné le 25. J'ay esté prié à l'enterement de Madme Chevilier, femme de mon notaire. Ce 26, je vay au service.

Aoust 1679.

Ce 3, je suis prié aux vigilles et demain au service de Monsieur de Bouland, qui avoit espouzé ma cousine, fille de mon grand honcle Pierre Roland. Il est mort à Rethel, où il faisoit sa résidence, aagé de 72 ans (2).

(1) Il s'agit probablement ici du P. Robert-François De Y de Seraucourt, recteur du collège des Jésuites de Reims en 1698.

(2) *Bouland*, commune d'Écly, près Rethel (Ardennes), auj. disparu. « Juillet 1679, le 29e est mort et enterré dans l'église de céans, Messire Pierre Brodart, escuyer, seigneur de Bouland, d'Escly, etc., aagé de 72 ans ; ont assistez à son convoy Messire Pierre Brodart, escuyer, seigr d'Ecly, Mre Jean Brodart, escuyer procureur du roi, Mre Thomas Renard de Fusamberg, escuyer, intendant pour le roi dans les frontières de Champagne. » (*Registre de la paroisse St-Nicolas de Rethel*, 1679. Renseignement dû à l'obligeance de M. Paul Pellot.)

Le frère d'Anthoinette (elle a fait faire un service à nostre paroisse), quy a esté tué par des sergents par une rebellion à justice pour le service de son mestre Mr de Morgny, que il y avoit 40 ans que il servoit sans avoir receu rien de ses gages.

Le dernier aoust, retour de Cormontreuille où j'ay couché 15 nuits.

7bre 1679.

Le 4, je suis prié à l'enterement de Rousselet, mon tinturier, quy estoit un très bon home. *Requiescat in pace.*

Le 8, je suis prié à l'enterement de mon cousin Le Poivre fils, de St Liénart, aagé 20 ou 22 ans, quy a esté tué ceste nuit d'un coup d'espée au travers du cœure par Le coque, son cousin germain, en sortant du cabaret du Louvre. On en parle diversement. On croit que c'est un duel et il est probable. On a trouvé le mort dans la cour du palais. C'estoit l'un et l'aultre mes 2 cousins issus de germains.

Du 10me 7bre, à Cormontreuille.

Je suis venue souper et coucher icy où j'espère rester durand les vendanges.

Le 12, j'ay apris que on estoit venue me prier de mettre le feue à celuy de joye que on a fait à la place de St Piere, mais j'ay fait responce :

> On ne peut le dire assés :
> Advertys à temps assés
> Que vous aviés fait la grâce
> A un bourgeois du Parnasse
> D'alumer vostre feue de joye,
> Je l'aurois fait avecq joye.

Il y a eue manque de conduitte pour les advis. Mais le mal n'est pas grand.

Le 14, je suis prié à une professe de la niepce de Mad[me] de S[t] Piere; mais estant icy et incomodé, je n'é peue y aler.

Le 16, on a mené 10 corbeilles de pommes à Reims.

Vendanges de l'année 1679.

Ambonay, le 18 7[bre], 11 1/2 trentés, qui feront 8 poinssons ;

Verzenay, 1 chardonne, 4 quartel, 1 petitte, 1 quartel, 1 le b[t] fosse, 1 quartel, le 22 7[bre], 16 1/2 trentés, qui feront 12 poinssons ;

La Cousture, le 29, 14 1/2 trentés, qui feront 10 poinssons ;

Mailly, La Bruyse, le 4 8[bre], 14 1/2 trentés, qui feront 15 poinssons ;

A *Ambonay* encore, le 25, 15 1/2 trentés, qui feront 1 pièces 1 cacq ;

Monbré, le 27, 15 1/2 trentés, qui feront, 11 pièces ;

3 puits, le 28, 4 1/2 trentés de la vigne du tripotier, et *3 puits* encore, le 29, 9 1/2 trentés, 9 pièces ;

Cormontreuille et *Taissi*, le 5[e] 8[bre], 7 1/2 trentés, qui feront 7 pièces ; ce qui fait 105 1/2 trentés, qui font 83 pièces.

Charles dit que j'auray 90 pièces, vins faits, il y a beaucoup de vin ceste année.

Il y a eue 95 pièces de vin, ce 26 X[bre] 1679 ; plusieurs l'ont gousté, mais personne n'a demandé combien. Il est tout blanc. Il y en y a encore 3 cuves à Cormontreuille qui sont tous doux et ne sont pas faits.

Le 6[me], je suis retourné de Cormontreuille dans le

carosse de Mr de Monfort (1), traisné par les chevaux de Mr le Lieutenant criminel. Les chemins sont mauvais.

Le 21, je suis prié à l'enterement de Mr Lespagnol dit de Lamay, quy a esté 7 ans mariée.

Octobre 1679. A Cormontreuille.

Le 7me, je suis alé voir la cour de Rome où l'on voit 24 personnages en cire, qui n'y manque que la parolle.

Ledit jour je suis prié à l'enterement de Piere Frison, aagé de 72 ans.

Le 8 dito, je suis prié à l'enterement de Madame de Teron, tante de Monsr Colbert le ministre, aagée de 90 ans (2). 24 enterement que j'ay esté invité ceste anné 1679 jusque icy.

Piere Maillefer mon filz prend cejourd'huy le 29 octobre l'habit dans l'ordre de Prémonstré à Brenne, ses frères, le conseillier, Charles, Batiste, Joseph Maillefer et Mr Calou i sont alés assister (3).

Novembre 1679.

Le 25, je suis priée à l'enterement d'un nomé Blée, clerc des marchands merciers, aagé de 60 ans.

(1) La famille Coquebert de Montfort possédait à Cormontreuil la propriété aujourd'hui habitée par Mme Aug. Givelet. (Cf. *Archives de Reims*, grand plan du village de Cormontreuil au XVIIIe siècle.

(2) Madame de Terron était la tante du grand Colbert; elle fut inhumée aux Cordeliers à côté de son mari : *Hic jacet nobilissimus Joes Colbert dominus de Terron..., obiït 17 novembris 1663. Et nobilissima piissimaque conjux, domina Maria de Bignicourt, obiït 9a octobris 1679.* (Musée lapidaire de Reims, épitaphe sur marbre noir.)

(3) L'abbaye de Saint-Yved de Braine, fondée en 1130, était de l'ordre de Prémontré. Il en reste une magnifique église.

Xbre 1679.

Le 4me, je suis priée à l'enterement de ma cousine Maillefer, religieuse à St Piere, aagée 35 ans, fille de Monsr Jean Maillefer, mon cousin.

Le 6me, ma fille, feme de Jean Maillefer mon filz, est accouché d'un fils cejourd'huy à deux heures après minuit et a esté batisté à nostre paroisse de St Estienne. Son parain, Monsieur le conser de Brouillié, et Madlle de Brouillié sa mère la mareine, et nomé Jean Batiste Nicolas.

Le 7me, je suis prié à l'enterement de Esdoir Peuedenfant, mon taillieur, grand home de bien.

Le 10me, mon petit filz, Jean Batiste Nicolas Maillefer, est décédé à une heure après minuit et enteré à St Estienne nostre paroisse, a vescu 4 jours.

Le 14me, je suis prié à l'enterement de ma cousine Cécille Roland, religieuse de St Piere les dames, fille de Monsr Piere Roland, aagée 34 ans.

ANNÉE 1680.

5me janvier, mes pensés ressemblent le chien de Jean de Nivelle ; elles s'enfuient quant je les apelle.

A Piere Maillefer

C'este une facille métamorphose
Que de tourner des vers en proze,
Il faut beaucoup plus d'adresse
Pour tourner la proze en vers.
Je n'oze quasi me promettre
D'achever bien ceste lestre
Sy ma muze s'en est alée
Faire un tour d'alée.

D'ailleurs ce n'est qu'une badine,
Qui n'a pas la plume assés fine
Pour bien finir une rime,
Quoyque elle face bonne mine,
Et peue sçavante :
Sy elle n'a des vices
Elle a des caprices,
S'en va et revien quant il luy plait.

Le 6me, je suis priée à l'enterement de Madame de Cres...., sœure du compte de Villette, religieuse de la Congrégation, aagée 60 ans.

Le 7me, je suis prié et j'ay assisté à la professe de la fille de Madelle Calou, mon aliée, à St Piere les Dames.

Le XIme, Batiste et Joseph Maillefer sont d'une tragédie aux Jésuistes.

Du 10 Janvier 1680. Response à une lestre de mon fils le Religieux du Val Secret.

Aultre responce dudit jour à Madame de la Salle à St Estienne, qui m'a donné un grand panier plein de paste et de maschepain.

•Du 22e, j'avois tousjours creue que feue mon cousin, Batiste Roland, fut mort de sa rétention d'urine, mais Monsieur mon cousin, le chantre de Nostre Dame son frère, qui vien de sortir du logis, m'a détrompé, m'ayant escrit que ce a esté un opérateur qui l'a tuée par une médecine violente par laquelle il promettoit le guérir.

Je suis ennemys naturellement de tous les remèdes ; j'en ay pourtant uzé de doux pour le mesme mal qui me travaille assés come de quelques petittes médecinnes, de l'eau de petreau que j'ay beue un vers tous les matins pendant 6 mois, en après du vin blanc. Mais tous ses remèdes se sont treuvés inutiles. Aussy il n'y a pas de remèdes contre les maux incurables, et celuy là, come la descente des boyaux dans les intestins dont je suis encore

travaillié, en sont du nombre des maux incurables, come est aussy ma surdité. On peut mettre dans ce nombre la vieillesse, mais tous ces maux là ne sont rien, quand nous les recepvons ainsy que nous debvons de la main de Dieu, au contraire ce sont des médecinnes de l'âme, et on peut dire que rien ne fait paeine quant nous envizageons les choses en conformité de la volonté de Dieu.

Louanges à Dieu.

Febvrier 1680.

Le 5, je suis priée à l'enterement de Mad[lle] de Brouillié, fille, tante de ma belle fille, aagé 32 ans.

Apvril 1680.

Le premier, je suis prié à l'enterement de Piere Simon, mon vitrier, qui n'a esté que 20 heures malade par apoplexie, aagé 32 ans.

May 1680.

Le 6[me], je suis prié à l'enterement de Mad[me] la veufve Dorigny, belle mère de M[r] Pourue mon voizin ; mais à cause de mes infirmités, je n'y voy plus, sy ce n'est à nostre paroisse, où je dis mes prières ou au logis.

Le XI[me], j'ay esté priée au service du père de Nicolas Denis, mon home, aagé 72 ans. J'ay mené le deuille à l'offrande avecq paeine.

Du 16, je suis priée à l'enterement de Mons[r] Jean Favart, veufe de ma cousine Anne Roland, morte despuis 2 ans, et mon voizin (1), quy est décédé cejour-

(1) La famille Favart habitait alors la maison de l'*Écu de Reims*, qui existe encore avec sa façade de 1632, reculée à l'alignement en 1888. Elle porte le n° 46 de la rue de l'Université, la maison de Maillefer porte le n° 40.

d'huy 16, à 5 heures du matin, après 8 jours de maladie, aagé 60 ans.

Je doibs bien songer à la mort, car voilà bien de mes femmes, frères et cousins, sœures, qui sont déjà parties debvant moy, sans compter père, mère, honcles et tantes, sçavoir :

Magdeleine Ravaux, Marie Lefebvre, 2 de mes femmes.

Philipes de Malval, Jacques Rogier, M^r Le Carlier, Mr Jean Ravaux, Mr Michel Ravaux, Mr de Bruselle, 6 tous mes beaux frères.

Mon frère Henry Maillefer, ma sœure Marie Maillefer, je ne compte pas mes petits frères.

Jean Batiste Roland, Gérard Roland, François Roland, Philipe Roland, Gérard Roland, Isabeau Roland, Jeanne Roland, Tilquin, Lelarge, Vauchere, Jean Colbert, Gérard Maillefer, Roberte Maillefer, Jeanne Maillefer, Marie Maillefer, Lepoivre St Liénard, 2 de ses fils, Nicaise Colbert, Robert Colbert, Mr Bourgeois, chasnoine, Marie Bourgeois, cousins et cousines germaines, 32 en tout.

Ce 17, j'ay demanday à nostre docteur pourquoy la tristesse faisoit plus d'impression sur nos esprits que la joye ; il m'a fait responce par escrit, cela s'entend, que il ne voyait personne dans la famille plus gay que moy.

A Cormontreuille ce 18me may, je suis icy venue ceste apresdiné avecq Philipes, Paulet et Anthoinette. Je n'y estois pas venue despuis le 6me 8bre dernier, que je m'en retournay ; il y a 7 mois douze jours.

Juing 1680.

J'ay remarqué que il y a icy, à Cormontreuille, des enfans, aagés de 8 à 10 ans, qui ne vont pas à la messe les dimanches, d'autant que il ne se dit que celle de la

paroisse. Leurs père et mère disent que il faut que ils gardent le logis à cause des petits ; c'est pourquoy il faut adviser, Dieu aydant, d'en fonder une qui se dise tous les dimanches de l'année, après la grande messe, avecq ce que je voudrés donner. Il n'est pas que ceux de la ville qui ont icy des maisons n'y contribuent, mesme la communauté d'icy sera bien aise d'i contribuer aussy; faut en parler.

Sy il se treuvoit que personne ne voulût contribuer, on pouroit en donnant 20 s. tous les dimanches aux Minimes ou à quelqu'un des mandians ou pauvre prestre qui seront bien aise de prendre cela, ou quelque aultre moyen, et sy Philipes estoit prestre, on pouroit lui donner ceste chapelle en attendant mieux ; il n'y a que l'hivert ; mais faut que la charité face au moings ce que fait l'intérest. Faut en parler.

Philipes dit que il n'y faut pas songer à cause de l'inconvenien, quy est que les 2/3 des paizans quicteroient la messe de paroisse et n'iroient que à ceste basse messe et mesme joueroient pendant la messe haute, et que il n'y a q'un pas d'icy à Reims pour ceux qui ne peuvent asister à la messe d'icy.

A Cormontreuille, ce 4 Juing 1680, je suis priée à l'enterement de Madame Lietage fille, nostre voizine. Elle a eue la jambe charié et fracassé il y a 3 mois au passage du Roy, et a beaucoup souffert avecq grande patience. C'est mon fils Charles quy est exécuteur de son testament.

Parallèle avec de Montaigne.

Ce 10 Juing, j'ay beaucoup de l'humeur de De Montaigne pour l'uniformité d'une vie paisible et commune,

pour l'aversion des drogues d'apoticaire et des ordonnances des médecins. J'ay treuvé une petitte différence en ce que il dit que il ne peut se passer de gands ; j'en ay dont je ne me sers pas la pluspart du temps, mais je n'é pas son esprit, c'est come du jour à la nuit.

De Montagne dit que pour le lever le matin à 7 heures, c'est pour luy bonne heure. J'ay tousjours aymé à me lever en esté à 4 à 5 heures et en hivert à 6. Je croy que cela a beaucoup contribué à ma santé. Il dit aussy que le trop dormir nuit autant que la bonne chère.

Il dit que il n'a jamais aymé les longues tables. Ce m'a esté tousjours une gène, quant je m'i suis rencontré, je prenois un livre ou je sortois de table, et despuis 10 ans je les ay esvité, mesme les assemblés de nopces.

Il dit encore que il avoit des portraits de luy de 25 à 35 ans, et que ceux de sa viellesse sont bien dissemblables. Aussy dans mes tableaux de moy, et par le dernier que je me suis fait tirer despuis 3 mois, je ne suis cognoissable à celuy quy est dans ma galerie, que j'avois 27 ou 30 ans ou environ.

Je croy que c'est le loisir ou l'aplication plus grande qui me fait recognoistre des beautés dans cest autheur que je n'avois pas remarqué en mon jeune aage. Il dit que c'est une folie de croire que une médecine ou breuvaage ou remède puisse dissoudre une piere cuitte dans les roignions, et ainsy je n'é pas eue de tort de me resoudre à prendre du temps sy je me servirois de ceste poudre de Mr Berthelemy et aussy que à mon âge le plus grand remède, c'est de laisser faire nature quy est plus sage que tous les consiliers.

Ce XIme, quant j'entendois clair, j'aymois mieux la bonne compagnie que la bonne chère. Je ne me souvien pas de m'avoir jamais enivré que une fois en ma

vie, en l'aage de 14 ou 15 ans en une nopce d'un Frizon au logis où demeure à présent mon nepveu Hachette. J'ay bien porté mon vin et je n'é jamais soif que au repas, après avoir mangé, mais peue. Je n'é jamais esté ivre par les jambes. On dit ainsy de ceux qui branslent leur jambes à table ou qui les remuent assis. J'en cognois prou, quoy que sçavants d'aillieurs. J'ay bien aimé le jeue du picquet, mais c'estoit pour me divertir et peue par avarice et atachement.

Je n'é jamais leue par aplication et j'ay hay touttes ces sciences, come mathématique, optique, distilations et aultres dont je n'é pas voulue mesme cognoistre les noms, qui demandent trop d'attention, jusque à des remèdes pour la santé que je néglize de sçavoir, me contentant d'une vie ordinaire et réglée.

Et quant mesme j'ay eue des douleurs ou des pertes de biens ou des ingratitudes et injures, Dieu m'a fait la grâce que je relève mon courage et ne me suis laissé abattre par la tristesse. Il est vraye que la perte de deux femmes et de ma mère m'ont beaucoup touché et les ingratitudes de personnes que j'avois beaucoup servies et obleigé m'ont fait de la peine. J'ai esté bon jusque à la bestisse n'ozant refuzer mon bien.

J'ay bien aymé à me promener et encore autant que je puis. J'ay beaucoup joué à la paume jusque à l'aage de 30 ans, mais j'estois un médiocre joueur. En ce temps on y jouoit beaucoup, mais plus despuis 20 à 30 ans ; mesme on ne se réjouit plus come en ce temp. Je croy que c'est que le monde est pauvre par la longueure de ces gueres et des tributs.

De Montaigne est mort, je dis, il a vescu 59 ans 6 mois, sy il eut vescu dadvantage il auroit bien soufert, estant afligé de la gravelle come moy.

J'aprend que M[r] l'évesque de Chaalons est mort; c'estoit un grand home de bien et afligé come moy d'une descente de boyaux, a beaucoup souffert patiamment. *Requiescat in pace* (1).

Parallèle encore avec de Montaigne.

Ce sont les livres que j'ay plus leues avec les livres des voyages pour cognoistre les coustume et meurs des nations estrangères. Pour la poésie, c'est une langue qui ne s'aprend pas; j'y ay eue umpeue de pante, ayant demeuré au bas du Parnasse. Pour mes voyages, come il se void dans ce livre, je les ay fait trop jeune en Flandre, en Italie, mais sans desseing formé que de voir le peis; et trop tart en Holande où alors j'avois mes vizées. Sy j'y eusse voyagé plustot, je ne sçay pas ce qui fut arivé, mais sçay-je bien que mon voyage en ce peis, j'avois lors 50 ans, à servie de motifs à plusieurs particuliers de nostre ville d'y faire le voyage. Mais ce négoce est à présent gasté, come celuy de Paris et Lion. Cela ne me regarde plus, sy bien le voyage de l'aultre vie. Après tout j'ay beaucoup de raport aux humeurs de Monsieur de Montaigne, qui n'a peue come moy estudier par trop d'aplication; mais je n'é pas son esprit, il s'en faut bien. Je voy que mon filz le consilier en fait son estude et le commente, il a raison. Ce livre seul est capable de former le jugement sur la conduitte de la vie.

Du 18, il fait icy des pluies continuels; Dieu préserve

(1) *Félix Vialart de Herse* est canonizé dans la mémoire du peuple; on prétend qu'il se fait fort souvent des miracles à son tombeau, où il y va beaucoup de monde l'invoquer. (Remarque de l'année 1701, de J. Maillefer fils.)

les grains et les vins! J'ay eue ce matin despit de voir dans mon jardin des escargots, limaçons, vilaines bestes que la pluie engendre, estre au pied, autour et dans les lis, fleur blanche, belle et pure, et les souillent et gastent come le péché fait l'âme sy on n'y prend garde. Nicolas Marqué et moy en avons tué quantité.

J'ay renvoyé ce matin De Montaigne à mon filz le cons[er]. Je l'avois déjà veue il y a 18 ou 20 ans et retenue quelque chose. Je l'ay leue jusque au folio 173 et despuis folio 575, où il traitte des coches jusqu'à la fin, come l'impatience du François qui dévore les livres. On m'a envoyé ce matin l'*Histoire des ambassades holandois au Japon*. Voilà pour m'aider à passer une partie du reste de l'esté que on peut dire estre à peine commencé.

Nous avons bien mangé des fraises de ce jardin despuis un mois; l'an prochain, il y aura quantité d'artichauts.

Je demandois à Philipes mon filz sy pendant que il estoit à Paris à S[t] Jacque aux séminaires, sy ils n'avoient pas de conférence et de quoy ils s'entretenoient avec ces pères : mon home m'escrivoit que ils s'entretenoient des quattre conscience, il vouloit dire des cas de conscience.

Juilliette 1680.

Pline dit que il y a 3 sortes de maladies pour lesquelles esviter on ayt droit de se tuer. La plus aspre de toutte, c'est la piere à la vessie.

Sy j'ay du temps, me faut relire Plutarque, De Montaigne l'estime fort, aussy fai-je.

De la solitude.

J'y suis despuis 46 jours; c'est un beau livre à s'estudier soy mesme.

Je fus hier travaillié de ma retention toutte la journée. Ce sont des grandes douleurs. Il y a longtemps que j'estudie la mort. J'ay crainte que quant je viendrés aux prises avecq elle, je ne resemble à ces fanfarons qui font les braves dans une salle aveque le floret et quant faut se battre avecque l'espée nue, ce sont des poltrons. Mais tout mon espoir et ma confiance est en Dieu et au méritte de Nostre Seigneur.

J'eus hier du relâche, cejourd'huy je suis travailliés. Ces maux là m'instruisent fort par la grâce de Dieu.

Le 6 dito, je n'é plus presque d'intervalle; mes douleurs sont continuels. Il me faut résoudre à soufrir et ne rien dire.

Le 7, de Cormontreuil, lettre au père Morel, minime :

« Mon très R. Père,

« Venés quant il vous plaira, sy vostre comodité vous le permet demain le matin, mon home vous amènera dans ma galèche, il y a place pour quattre, mais exepté le pain et le vin, faitte mettre dans le coffre ce que vous voudrés manger. Vostre R. père corecteur, qui n'a ce me semble rien à coriger et que j'honore fort, à umpeue de tort de n'avoir pas encore envoyé vos novices pour se réjouir et jouer des *Avés Maria*, car pour la discipline ils sçavent peut estre se la donner sans jouer.

« J'ay remercié le R. père Zacarie et le père Clément de ce que ils ont esté à ma maison de Reims pour me

rendre visitte, mais ne leur en déplaise, c'est chercher midi à 14 heures. »

Cejourd'huy j'aprend la mort de Nicolas Denis, mon home, aagé 35 ans, quy est décédé ce matin à Reims à 2 heures et m'a servie très fidèlement longues années, n'a esté que 2 jours malade. Il me servoit de secrétaire à m'escrire en tout rencontre, de quoy on s'entretenoit. Ceste mort me touche.

Il auroit esté à souhaitter que feue mon père m'eut laissé achever mes estudes au moings jusque à la rhétorique pour sçavoir le latin, au lieu de me mettre chés un chaussetier. Car j'ay un grand desplaisir quant je lis et que je rencontre du latin que je n'entends pas. Du reste, je ne croy pas que il y aye un plaisir pareille à la bonne conscience.

Je n'é jamais sçeue dissimuler; j'ay esté toutte ma vie fort franc, ouvert, tel au cœure que à la langue, et, grâce à Dieu, je ne cognois pas le mensonge, non pas mesme aux choses les plus légères. J'ai confié mon bien jusque à la bestise ; c'est le vice de ceux qui ne veullent tromper personne, qui croyent que chacun soit de mesme.

Je croy, par la grâce de Dieu, avoir assés bien joué mon personage; je ne sçay, sy j'avois à revivre, peut-estre feroi-je pis. Faut remercier Dieu. Je n'é jamais ambitionné les charges, ny celles qui s'acheptent, ny celles qui se briguent. Mes parents m'ont voulue, à mon jeune aage, achepter une charge d'esleue, je ne l'é pas voulue ; j'eusse esté à présent, je croy, un pauvre haire. Pour la charge de capitaine de ville que j'é donné à mon filz J. M., on me l'a donné sans que je l'aye demandé ny poursuivie, et je m'en suis acquité grâce à

Dieu avecq assés de réputation. J'ay dit cy debvant en aultre partie de ma vie come Messieurs nos magistrats me la donnèrent, et mon employ à icelle.

A présent j'alonge ma vie tant que je puis, come un vieux bâtiment qui menace ruine de tous costés, que on estansonne, et j'attends la mort et je m'y prépare.....

J'ay esté toutte ma vie d'une humeure gaye, et je me suis plue dans les compagnies de mesme, d'honnestes gens, officiers, marchands ou bourgeois qui aymoient la vie joyeuse et sans cérémonie. Car avecq des querelleux ou vitieux vous ne pouvés pas tenir compagnie; mesme il y avoit une bande d'amis et gens d'honneur, de personnes aagés de 70 à 80 ans, qui se voyoient tous les jours chés un de mes voisins chasnoine, quy estoient bien aise que j'alasse quelquefois faire des régals et jouer avecq eux(1). J'avois en ce temps de 35 à 40 ans.

Il y en y a encore un qui vit, Mr Henry Josteau; qui passe les 90 ans.

J'ay aimé à me familiariser avecq un paisan ou un artisan, autant et plus que avecq les docteurs. Je n'é jamais aymé à m'entretenir avecq ceux qui se tiennent sur leur morgue ou qui font les entendus, soubs prétexte que ils sont revestues d'une soutane ou long manteau. Et les grands n'ont pas besoing à mon esgard de garde pour m'empêcher de les aprocher, car je ne voy pas les chercher. Il n'y a que 4 mois que le Roy passa à Reims, je ne l'é pas veue et doibt y repasser à la fin d'aoust prochain ; je n'é pas envie de bouger de ce lieu, je n'é rien à luy demander. Ce que je demande me coûte trop, et

(1) Le chanoine, voisin de Maillefer, devait habiter la maison nº 38 de la rue de l'Université, maison canoniale dont la façade encore existante date du XVIe siècle.

quant je le ferois, je serois mal receue et m'exposerois à la honte d'un refus. Je fis demander à son ministre le payement d'un contrat de constitution de 1400 et tant de livres que nous avons dans nostre famille, il respondit que il ne se mesloit pas de cela. Ce contrat est encore entre les mains du s[r] Lempereur, chés qui il estoit logé (1).

Faut prendre garde que la lecture soit accompaignié et meslé de promenade, car le corps a besoing d'exercitation. Les livres in folio se lizent assis, mais ceux in quarto et in octavo se peuvent lir en se promenant, et faire de temps en temps quelque poze et diversifier les bons et les prendre avecq modération.

Ce livre icy de ma vie auroit besoing d'estre repassé et corigé ; mais la corection que j'y pouroit faire seroit peut estre encore pis. D'aillieurs, je suis à présent et trop infirme et trop paresseux, et que ceste employe me divertiroit par trop de mes lectures, et aussy que je ne peus pas bien, mon escriture n'est guère lisible.

J'ay achevé la lecture de De Montaigne, que j'avois déjà leue il y a plus de 20 ans. Je voudrois que ce chapittre sur les vers de Virgille n'y fut pas ; il est trop libre ; je n'en ay pas voulue lire que une partie des nottes en marge ; les parolles ne servent de rien et sy la pudeur obleige de cacher ce que l'honnesteté deffend de parler mesme, cela conclud. La nature aprend que trop en nomant le vice, mesme pour le deffendre, on l'instruit (2).

(1) « Le roi doit passer à Reims pour le mariage du Dauphin, mesures prises pour sa réception. » (*Conclusions du Conseil de Ville* des 6 et 27 février 1680.) L'arrivée du roi est fixée au lundi 4 mars 1680, voir ordonnance pour le nettoyage des rues, *Arch. de Reims, Diverses matières*, à la suite de la liasse 12.

(2) *Essais de Montaigne*, livre III, chapitre 5, intitulé : *Sur des vers de Virgile*. La critique de Maillefer s'y applique avec raison.

Le 14, mes filz ont bien mal façonné mon vin l'année passée. C'est domage, car j'en avois recœuillye 100 pièces. Ils ont creue bien faire, l'ayant voulue faire trop délié ou délicat. On dit que il faut piler les demy trentés à la vigne et ne pas tant faire de vins de pressoir. C'est ce qui luy donne du corps. Nos pères n'en faisoient point du tout ; mais à présent le monde à force de vouloir suptilizer les choses, ils les gastent ; c'é que l'home qui n'est que inconstance se plait au changement.

Il fait hier et aujourd'hui un grand vent qui a abatue touttes les poires d'un arbre. Ceux qui sont sur mère, gare !

Le 16, je m'en retourne à Reims, Dieu aidant, ceste après midy, ayant envoyé quérir les chevaux de Monsr mon nepveue, le Lieutenant criminel, à cause que les chemins sont gastés de la pluye. Voicy le 60me jour que je suis en ce lieu avecq mon filz Philipes, n'y ayant pas encore resté sy longt temps. Je me porte assés bien grâce à Dieu. J'y ay receue 70 lestres, dont il y en y a 62 de mes enfans.

Je suis retourné icy à Reims ce 16me.

Le 18, je suis priée à l'enterement de mon cousin Pierre Roland, aagé 69 ans.

Le 22, je suis priée à la professe d'une fille de Briolan à l'hospital, mais je ne me puis treuver aux assemblés.

Le 26, je suis priée à l'enterement de Mad^me^ Ogier quy est morte subitement, laisse son marit veufe et plusieurs enfans.

J'alay il y a 2 jours au colège pour voir argumenter Philipes ; mais come j'y fusse demeuré une heure et que celuy qui argumentoit devant luy parloit tousjours, je

ne me donné pas la patience d'attendre et je fis mal, c'est mon humeure prompte, mais je fis bien de n'envoyer pas dire à ce causeur de se taire.

Ce jour j'ay envoyé 2 thezes de la tragédie du colège qui doibt se jouer dimanche et lundy 4 et 5 de ce mois et 2 ou 3 jours suivants aux couvents de filles, à Piere Maillefer à Brenne, et que sy il avoit leue l'histoire il auroit veu que des empereurs ne l'auroient esté q'un jour et que je les luy nomerois bien, mais que ils sont tellement enfoncés dans ma mémoire que il faudroit remuer trop de choses pour les treuver, que je n'é pas le temps, que son frère Batiste sera roi quattre jours.

Le 20, j'ay un logement d'un brigadier des gardes du corps et 4 chevaux qui doibvent rester 4 jours.

Le 21, ma fille Calou est acouché d'un filz. C'est son 6me d'enfans. Il y en y a 4 vivants et 2 de morts.

J'ay très peue d'interval de ma rétention despuis le 16me j'ay eue environ 36 heures. Dieu me donne la patience jusqu'à la fin !

J'ay retourné avant hier de Cormontreuille, où j'ay resté 9 jours avecq les thonneliers.

Le 29me, je suis priés à l'enterement de Madame de Bridieu, aagé 66 ans.

Septembre 1680.

Le 2, Philipes a soutenue à St Patrice une theze que il avoit desdiée à Monseigneur nostre archevesque qui luy a fait l'honneur de venir l'entendre. Je l'ay veue disputer pendant 5 heures ; M. Faure présidoit (1).

(1) *Antoine Faure*, prévôt du Chapitre, grand vicaire, bibliophile et érudit de grande valeur, mort en 1689 à Paris. Mabillon composa son épitaphe. (*Trav. de l'Acad. de Reims*, t. LXIV, p. 238.)

Cela contente fort un père quant ses filz se portent au bien.

Sur l'action de Philipes, un amis, M. Lefrique l'eclésiastique, m'escrivit : *Gloria patris est filius sapiens.*

Je suis alé à Cormontreuille le 14 7bre et suis retourné le 7 8bre. J'y ay fait mes vendanges, fait et vendue mon vin.

Le 27, je suis prié à l'enterement de Madlle la veufve Lespagnolle.

Octobre 1680.

Le premier, je suis prié à l'enterement du père Guillaume Maillefer, minime, mon cousin, aagé 65 ans.

Le 4me, je suis priée à l'enterement de Mr Pourue, aagé 45 ans.

Le 26, mort de ma niepce, Perette de Malval, à Espernay, veufve de Mr Perchapes, qui laisse 7 enfans. Ce 5e 9bre, on chante pour elle aux Cordeliers.

Novembre 1680.

Le 5me, je suis prié à l'enterement de Mr Piere Nolin, aagé 72 ans, cy debvant messager de Paris et mon bon amy, qui estoit venue demeurer depuis 2 ans en ceste ville avecq Mr Nolin son filz, chasnoine de Nostre Dame. J'ay soupé et jouay avecq lui il y a 8 jours. Il mourut hier à 8 heures du soir, et la veille il estoit encore par la ville. Dieu en veuille avoir l'âme!

Ce Mr Nolin est mort d'une létargie et deffaut de nature qui le prit à XI heures de nuit et est mort à 8 heures du soir le lendemain, et n'a pas parlée, tousjours dans un asoupissement.

Le 8me 9bre, mon petit filz, Jean Batiste Calou, est

mort, c'est un ange en paradis. Voila le 3me enfan que ma fille a de mort.

Le 10 dito, je suis prié à l'enterement de la feme de nostre boulanger.

Le XI, je suis prié à l'enterement de Mr Lhermitte, père de nostre curé, Mr Lermitte, de nostre paroisse St Estienne quy estoit retiré chés son filz le curé, aagé 87 ans.

Ce dernier 9bre 1680, jour de St André, journé d'esté. J'ay 69 ans accomplis; mais sy c'est l'estée, c'est l'hiver pour moy.

Xbre 1680.

Le 6me, je suis prié à l'enterement de Monsr Simon de la Salle, de la Cloche, aagé 63 ans (1).

ANNÉE 1681.

Dieu nous la donne bonne!

Le 8me janvier, mon nepveue Ravaux est mort à l'hostelerie du mouton à Rethel.

Le 13, je suis prié à l'enterement de la veufve Pieret, nostre voizine.

Le 13, St Remy, *tace, tace, tace*, *sy potes*, *poteris cum Deo*.

Le 20me, je suis prié à l'enterement de Monsr Coquebert de Monfort, qui n'a esté que 24 heures malade.

J'ay leue un autheur qui dit que on aprend à prier Dieu

(1) L'*Hôtel de la Cloche* existe encore dans la rue de l'Arbalète, n° 6. (Cf. au sujet de la famille de la Salle, qui le possédait, les notices de M. l'abbé Cerf dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XLVII, p. 250, et dans *Le vieux Reims*, 1875, p. 44 et 95.)

en le priant souvent ; tant plus on fait une chose, tant mieux on la fait.

Le 23, j'ay retourné de S[t] Patrice où j'ay veue argumenter mon fils Philipe Maillefer.

Le 26 janvier 1681, sur la matière des pencés tirés de Grenade, chapitre 3, folio 98, du cateschisme.

Réflexion. — Je fais grand estat de Grenade, aussy esce un grand autheur ; mais il me reste quelque scrupul sur ce que il dit que le plaisir que on prend en la mauvaise pencée, encore que on ne la veuille mettre en effet, est péché mortel (1).

Du 28 janvier 1681, voicy la doctrine de mon filz le docteur sur les pencés : Le péché réside dans la volonté.

Febvrier 1681.

C'est Monsieur le prévost Belot que Monsieur mon cousin le doyen Belot a recommandé à mes prières le 15.

Mars 1681.

Le XI, Monsieur Le febvre, frère de feue Marie Le febvre ma femme, est décédé à Chasteau Thierry. Charles Maillefer y est alé le 12[me] mars, il l'aura treuvé mort, aagé 56 ans.

Le 20, j'ay fait chanter un service à nostre paroisse pour feue M[r] Lefebvre, où tous mes enfans ont asisté.

Ledit jour, je me sens d'une cheutte que je feis il y a 3 mois, qui me cause des grandes douleurs. Je croy que c'est le temps, il a gelée bien fort ce matin. — Voicy et voilà un grand hivert.

(1) *Louis de Grenade*, dominicain, prédicateur et écrivain ascétique, né à Grenade en 1505, mort en 1588. Ses œuvres ont été imprimées à Anvers en 1572, et à Madrid en 1679.

Je suis priée à l'enterement de Monsieur Saubinet, prestre, cousin germain de Magdeleine Ravaux ma première femme, aagé 62 ans. En 10 jours voilà 3 enterements.

Le 22, je suis prié à l'enterement de Madame de la Salle, religieuse à S[t] Estienne, sœure de ma belle fille, femme de J. Maillefer, qui mourut hier subitement, n'a esté que 10 heures malade (1).

Le 26, je suis prié à l'enterement de Mad[lle] la veufve Arnoulet, quy est morte d'apoplexie subitement, aagé 80 ans. Les morts subites sont fréquentes.

Les pluies et mes douleurs continuent.

Ledit jour, j'ay apris celle de Mons[r] mon cousin, Ponce Maillefer, de Rouen, mort subitement d'une apoplexie et n'a esté que 6 heures malade, aagé 66 ans.

Du 28 dito, je n'escris que pour m'instruire et occuper ou pour servir aux miens. Tout aultre but peut estre vain ou inutil. Combien de vieux manuscrits se sont perdues! Combien dans les bibliotèques que on ne lit pas! Combien, qui ne vallent come les miens, que a servir d'envelope, mais d'ailleurs combien la lecture est elle profitable et divertissante, mais faut commencer jeune.

Apvril 1681.

Le 5[me], veille de Pasques, je suis prié à l'enterement de Madame Boin, fille, couturière en linge, demeurant près M[r] Nolin, chasnoine.

J'ay garde à présent le logis, ne pouvant guère sortir... Oultre les lectures diverses, je fais celle de mes

(1) Sœur du B. J.-B. de la Salle, dont il sera encore question plus loin, p. 297.

réflexions et escrits despuis 30 annés, qui me divertissent et m'instruissent tout ensemble. Nous somes au 14 apvril, et quant je pourois sortir, où aler? La solitude continuel est ennuyeuse; aussy sont les compagnies, faut se faire à tout.

Il y a 30 ans que je debvois 123 mil livres, en un an et moings j'ay payay 96 mil livres et bâti céans pour 20 mil livres, et payay en suitte quelque temps ce que je debvois encore sans mes despens. Loué soit Dieu! Le loisir est beau quant il est meslé d'occupation.

Je suis prié à l'enterement de Mons[r] Tilquin, mon cousin, curé de Vanderesse (1).

Jean Batiste Maillefer, mon filz, est partie pour Lion.

Le 23, je suis priée à l'enterement de M[r] Henry Josteau, mon bon amis, aagé 95 ans (2).

Le 24, de mon vigneron de Mailly, nomé Mobilion.

(1) *Vendresse*, canton d'Omont (Ardennes).

(2) *Registre de Saint-Hilaire*, 1681, 23 avril : « Est décédé Mons[r] Henry Josseteau, vivant bourgeois de Reims, mari en premières noces de deffuncte d[lle] (*en blanc*), son épouse, et fut inhumé le 24[e] au cimetière de Saint-Hilaire, proche la croix de Mons[r] Marlot, où nous l'avons porté avec les cérémonies accoutumées, en présence de Mons[r] Josseteau, cons. au présidial de Reims, et M. Rigobert Favart, qui ont soussigné. »

Avant de clore les Mémoires de Maillefer père, nous y joignons le texte du discours qu'il prononça au jardin des Arquebusiers en 1670, pour maintenir l'élection des chefs de cette compagnie. (*Voir plus haut*, p. 139.) Ce sera comme son testament civique :

Messieurs,

Ce n'est pas la charge de Capitaine que on obtient, c'est celle de Lieutenant de ville, de tous les magistrats. Sy la porte est ouverte par ceste voye d'entrer dans les charges, il faut fermer l'hostel de ville et le jardin. Ce ne sera plus la naissance, les qualités ny les mérittes qui les obtiendront : les particuliers qui auront desseing de s'y insinuer pour leurs fins diversses, n'auront que à aler en court et ne vous en auront aucune obligation. Sy ils pouvoient vous oster la faculté de vos aultres sens come ils veullent faire celle de la voix pour parvenir à leurs fins, ne doutés pas que ils ne le facent. Nous n'avons tantost plus que ceste liberté qui nous reste de choisir et establir sur nous des magistrats, des capitaines et officiers du jardin, nous debvons tacher de la conserver au péril de nos biens et de nos vies.

FIN DES MÉMOIRES DE MAILLEFER PÈRE.

QUATRIÈME PARTIE

RÉCIT DE LA MORT DE JEAN MAILLEFER

PAR SON FILS

Cejourduy 13e May 1684, qui est un samedy, à huit heures et demye du matin (1), Monsieur mon père est décédé après avoir esté allicté pendant trois sepmaines à cause des vomissements fréquents causéez par l'obstruction à l'estomac qui provenoit d'une pierre ou d'un squir, ce qui faisoit qu'il ne prenoit aucune nouriture qu'il ne la rendist aussitost, ne pouvant pas estre certain de la cause de sa mort, nous ayant deffendu de faire ouvrir son corps après sa mort. Au reste, il est mort avec une grande résignation, ayant souffert depuis dix ans avec une grande conformité à la volonté de Nostre Seigneur, ayant esté pendant toutte sa vie un sujet d'édification à toutte sa famille par son exemple de piété, et par la vivacité de son esprit qui le faisoit pénétrer dans touttes les affaires pour donner de bons conseils à sa famille (2),

(1) A partir de cette date, le *Journalier* est de l'écriture de Jean Maillefer fils, négociant comme son père et juge consul.

(2) L'auteur écrit toujours *famillie* pour famille et *fillie* pour fille.

pour laquelle il a tousjours conservé un tendre amour paternel, ce qui le fera regretter non seulement de ses enfants, mais aussi de tous ceux qui l'ont conneu et principalement des pauvres gens envers lesquels il a tousjours esté fort secourable, s'estant faict aimer d'un chacun à cause de sa bonté qui le rendoit familier à un chacun et plain de zèle à servir les siens.

Il est mort aagé de 72 ans 5 mois et demy (1). Il y avoit environ vingt ans qu'il estoit entièrement privé de l'ouye et fort incomodée d'une rupture considérable ce qui faisoit qu'on estoit obligé de luy faire des grands bandages de thoille avec lesquels on luy a conservé quelques annéez de vie, mais aussi qui pouroient bien luy avoir causée cette retention d'urine qu'il a enduré avec beaucoup de travail depuis cinq ou six ans. . . , ce qui a assurément beaucoup altéré la bonté de son tempérement, principalement l'hyvert dernier qu'il a faict un froid d'une durée et d'une violence extraordinair, ayant esté contrainct de se lever fort fréquemment pendant les nuicts. Nous avons toujours creu que c'estoit une pierre...

(1) Voici les actes de baptême et de sépulture de Jean Maillefer, qui confirment les dates et l'âge donnés par son fils, tels qu'on les trouve sur les registres des paroisses : *Saint-Michel*, Décembre 1611. « Le premier jour de décembre 1611, fut baptizé Jean, fils de Charles Maillefer et Magdeleine sa femme. Parain, Mr Jean Roland l'aisnel et Margueritte du Mont sa femme. » — (*Saint-Estienne*, May 1684.) « Le 13e dudit mois est décédé Monsieur Jean Maillefert père, âgé de 72 ans et six mois, et inhumé le lendemain en l'Église des R. P. Cordeliers de Reims, devant l'autel privilegié de la nef où nous l'avons conduit en cérémonie, en foy de quoy j'ay, curé de céans, signé avec Messieurs ses enfants. (*Signé*) F. MAILLEFER. J. MAILLÆFER. »

Il a conservé dans les derniers jours de sa maladie une grande tranquillité d'esprit, car aussitost qu'on le fist mettre au lict à cause d'un vomissement de sang qu'il fist tout d'un coup, nous creumes que sa fin estoit encor plus proche qu'elle n'a pas esté, et on luy proposa de luy donner l'extrême onction qu'il reçeu avec une grande piété et une grande conformité à la volonté de Dieu. Il receut deux jours après le très auguste sacrement de nos autels avec beaucoup de ferveur, ayant tousjours eu pendant tout ce temps de sa maladie de grands sentiments de dévotion. Et ce qui nous a paru extraordinair, c'est que come il avoit extrêmement de vif et qu'il parloit souvent des affaires ou de négoce, de famille ou de guerre, que cependant il n'ait parlé aucunement de touttes ces choses, son esprit nous ayant paru pendant les trois sepmaines qu'il a esté allicté dans une très grande quiétude, quoy que nous ne comptions que sa maladie du jour qu'il s'est allicté. Cependant il y avoit desjà du temps qu'il soufroit plus qu'à l'ordinair, ayant desjà eu plusieurs vomissements quant il avoit mangé, plusieurs foiblesses come des espèces de vertiges, et quelques mois auparavant nous eûmes un meschant advertissement de sa fin, l'ayant trouvé auprès du feu immédiatement après le disné sans connoissance où il est resté une heure ou environ. Et depuis ce temps là, il est affoibly et son visage est diminué à veüe d'œuille, car de gras et replet qu'il estoit auparavant il est venu come une squelette.

Au reste, nous devons nous consoler en Dieu de nous avoir privé d'un si bon père, puisque, oultre que nous luy avons veu faire une fin qui nous marquoit celle des prédestineéz, nous aurions souffert de le voir languir et endurer des peines incroyables si Dieu nous l'eust

voulu laisser plus longtemps, son sainct nom soit bény !

Il a donné aussi bon ordre à ses affaires temporelles, come à ses affaires spirituelles, ayant fait son testament en l'an 1680 à Cormontreuil, qui doit estre une pièce qui se doit conserver pour l'édification de sa famille, estant remply de piété et de bon sens, toutte son inclination n'estant aultre chose que de recommander la paix à sa famille. Dieu le veuille par sa saincte grâce et donne une récompense de bonheur éternelle à ses travaux, et nous fasse la grâce de nous voir tous un jour à venir les uns et les aultres dans son sainct paradis. Ainsi soit il.

Requiescat in pace.

JOURNALIER DE JEAN MAILLEFER FILS

(1679-1716)

J'ay espousé le 20e Mars 1679, jour de Sr Josef, Marie de la Salle, fille de feu Monsieur Louis de la Salle, conseillier du Roy au Présidial de Reims, et de feu damoiselle Nicolle Moët de Broüilliet (1).

Le 6e Xbre 1679, ma femme est accouché d'un garçon à une heure et demye du matin, jour de St Nicolas, a esté baptisé le mesme jour à St Etienne et a eu pour parein Monsr Mre Nicolas Moet, escuyer, seigneur de Broüilliet, conseillier du Roy au Présidial de Reims, oncle maternel de ma femme, et pour mareine damoiselle Perrette Lespagnol, merre grande de ma femme, lesquels luy ont donné le nom de Jean Baptiste Nicolas.

Le 10e du mesme mois, mon petit enfant est mort à une heure du matin d'un cathare. Il a esté enterré à St Estienne dans la chapelle de St Sébastien.

Le 21e mars 1681, Marie Rose De la Salle, religieuse de St Estienne aux Dames, sœure de ma femme, est morte aagée de vingt cinq ans presque subitement. C'estoit une fille d'une grande douceure qui nous aimoit beaucoup. *Requiescat in pace.*

(1) Ma bonne feme est décédé le 23e mars 1711 à minuit et après avoir mangé le soir elle est tombé en apoplexie. J'ay esté 32 ans marié avec elle ; il me semble que ce temps s'est passé bien viste. Voyez cy après ce que j'en ay escrit. (*Note de l'auteur, mise en marge postérieurememt, comme toutes celles qui suivent.*)

Le jeudy, 4e juin 1682, jour de l'octave de la feste du Très St Sacrement, ma femme est accouché d'un garçon à trois heures et demye du matin; a esté baptisé le mesme jour à St Estienne et a eu pour parein Monsr Jean Maillefer, mon père, et pour mareine Damoiselle Anne Maillefer, ma sœure, femme de Monsr Simon Callou, lesquels luy ont donnée le nom de Jean François (c'est St François de Paul) (1).

Le lundy 26e avril 1683, ma femme est accouché d'un garçon à neuf heures trois quarts du soir; a esté baptisé le lendemain à l'église de St Pierre la Paroisse, et a eu pour parein Monsieur Louis De la Salle, sieur de l'Estang, Porte manteau du Roy, et pour mareine Damoiselle Rose Maillefer, sa merre, veufve de feu Monsr Simon De la Salle, oncle de ma femme, lesquels luy ont donné le nom de Simon Louis (2).

Le 7e avril 1684, Monsieur François Lefevre, chanoine et conseillier du Présidial à Chaalons, frère de feu ma merre, est mort à Chaalons, et est enterré au pied du grand autel de l'église de la Ste Trinité. *Requiescat in pace.*

Le 6e aoust 1684, le dimanche jour de la Transfiguration de Nostre Seigneur, ma femme est accouché d'un garçon à deux heures du matin, a esté baptisé le mesme jour à St Estienne et a eu pour parein Monsr François Ely Maillefer, mon frère, conseillier au Présidial de Reims, et pour mareine Damoiselle Anne Maillefer, ma sœure, qui luy ont donné le nom de François Ely (c'est St François de Paul (3).

(1) Jean François Maillefer, prestre en 1706, chanoine et docteur en 1708, décédé le 21 octobre 1723. *(Note de l'auteur.)*

(2) Simon Louis Maillefer, bénédictain en aout 1702. *(Note de l'auteur.)*

(3) Elies François Maillefer, bénédictain en juillet 1703. *(Id.)*

Le samedy 29e septembre 1685, jour de St Michel, ma femme est accouché d'une fille à quattre heures et demye du matin, a esté baptisé le mesme jour à St Estienne. Et a eu pour parein Monsr Maistre Nicolas Moet, escuyer, seigneur de Broüilliet, et pour mareine Damoiselle Marie Coquebert, sa femme, qui luy ont donné le nom de Marie Rose.

Le 28e juin 1686, ma fille Marie Rose est morte à sept heures et demye du soir chez sa nourice à Corel (1), a vescu neuf mois. Elle est morte d'une fièvre ardente, causée, come je crois, par ses dents : a esté enterrée à St Estienne la Paroisse dans la chapelle de St Sébastien.

Le dimanche 28e septembre 1687, jour que l'Église a célébré la feste de St Michel, ma femme est accouché d'une fille à quattre heures un quart du matin, a esté baptisé le mesme jour à St Estienne et a eu pour parein Monsr Charles Maillefer, mon frère, et pour mareine Damoiselle Marie de Malval, femme de mon frère le conseillier, qui luy ont donné le nom de Marie Charlotte (2).

Le 20e janvier 1689, jour de St Sébastien, ma femme est accouché d'une fille à unze heures du matin, a esté baptisé le mesme jour à St Estienne, et a eu pour parein Monsieur Philipe Maillefer, docteur en théologie, mon frère, et pour mareine ma sœure Anne Maillefer, lesquels l'ont fait appeller Marie Anne.

Le 23e mars 1689, ma fille Marie Anne est morte chez

(1) *Caurel-les-Lavannes*, canton de Bourgogne (Marne).

(2) Marie Charlotte Maillefer, le 14e may 1714 mariée à Monsr Dorigny, conseillier au Présidial. Décédée le 27 mars 1732. *(Note de famille.)*

sa nourice à Sacy (1), a esté enterré dans l'église dudit lieu le mesme jour. Elle a esté sept jours malade d'une galle qui n'a peu sortir dehors et qui luy a causé la mort.

Cejourduy 25e Xbre 1689, jour de la Nativité de Nostre Seigneur Jésus Crist, je suis sorty pour la première fois pour entendre la Ste messe, après une maladie fort dangereuse qui m'avoit allicté le 20e 9bre. Les prières de quantité de bons ecclésiastiques et des gens de bien, avec les grands soins que j'ay receu de ma femme et de mes frères, secondéz par le secours des médecins qui m'ont donné l'émétique, m'ayant tiré des portes de la mort contre l'espérence d'un chacun, ayant eu le bonheur de recevoir mes sacrements, j'ay demeuré huict jours sans presque aucune connoissance et j'ay esté tout couvert de pourpre. J'avois desjà faict une grande maladie dans le mois de 7bre de l'année d'auparavent; le bon Dieu m'ayant encore voulu laisser au monde pour le soulagement de ma femme et mes enfants et pour me faire faire pénitence. Je le pry de tout mon cœur que ce soit pour son honneur et pour sa gloire, et que je ne sois pas assé malheureux pour faire uu mauvais usage de la santé parfaitte dont je jouis présentement. Ainsi soit il.

Le 15e aoust 1690, jour de l'Assomption de la très glorieuse Vierge, ma femme est accouché à trois heures et demye du matin d'une fille, qui a esté baptisé le mesme jour à St Estienne et à eu pour parin Mr De la Salle, conseillier au Présidial, mon beau frère, et mademoiselle de Broüilliet, veufve de Monsieur Moet, Escuyer, sei-

(1) *Sacy*, canton de Ville-en-Tardenois (Marne).

gneur de Broüilliet, qui luy ont donné le nom de Marie Pétronille.

Le 7e 8bre 1691, Mademoiselle Perette Lespagnol, veufve de Monsieur Moët, Escuyer, seigneur de Broüilliet, grande merre de ma femme, est décédé à sept heures et un quart du soir et a esté enterré à St Hylaire dans leur sépulture.

Le dernier de l'an 1691, j'ay esté nomée consul pour en faire l'exercice pendant l'année 1692, avec monsieur Jaque Lévesque, juge et monsr Le Pécheur, consul.

Cejourduy 9e 8bre 1692, jour de St Denis, mon frère François Ely Maillefer, secrétaire du Roy, est mort environ les dix heures du matin dans le sixième d'une maladie de fièvre pourpreuse avec transport au cerveau, le bon Dieu ne luy ayant donné que le temps de se confesser et d'ordonner qu'on donna mil escus aux pauvres, ayant esté six jours despuis ce temps jusques au dernier moment de sa vie dans le délire.

Le lendemain 10e, il a fait une gelée fort grande qui a gelée touttes les vignes où on n'a pas encore coupé, pas un raisin; et le 11e une abondance de naige come au plus fort de l'hyvert. Nous sommes à la veille de voir bien des maux. Dieu nous fasse la grâce de faire un bon usage des calamitéez présentes et de celles dont nous sommes menacéez! Nous avons bien besoin d'une bonne paix, et c'est cette fois là que le peuple est aux abois, une année sans vandange, c'est ce qu'on a jamais veu. La volonté de Dieu soit faitte ! Ainsi soit il.

Le vendredy 15e du mois de may 1693, ma femme est accouché d'un garçon, a esté baptisé en venant au monde, s'estant trouvé dans un grand perillie *(sic)*, et le lendemain 16e a esté porté à l'église pour achever les cérémonies du baptesme, a esté nomé sur les fonts Simon

Josef par Mons[r] Simon Callou, mon beau frère, et Damoiselle Anne Maillefer, sa femme et ma sœure.

Cejourduy 11[e] may 1694, jour des S[tes] Marie Magdelaine, Marie Salomée et Marie Jacobée, ma femme est accouché d'un fils entre six heures un quart du soir et six heures et demy, qui est mort en venant au monde après avoir esté, par une grâce toute particulière du Seigneur, baptisée, ma femme ayant accouché au terme de sept à huict mois, n'ayante peu aller à terme à cause d'une grande maladie qu'elle a faitte cette hyvert dernier ou elle a esté en grand perillie. Que j'ay de grâces à vous rendre, ô mon Dieu! nonobstant les offences que je comets tous les jours contre vostre divinne majesté, cependant vous daigniez encore me regarder avec ma famille d'un œuille de miséricorde. Vous sçavez le besoin que le père et les enfants ont d'une si bonne et si vertueuse femme pour moy et une si bonne et si vigilante et laborieuse merre pour ses enfants. Je vous prie, ô mon Dieu, et de tout mon cœur que le tout soit à vostre gloire et pour nostre sanctification. Mon enfant a esté baptisé come un miracle, car Mad[e] de Broüilliet ditte à la sage femme de le faire baptisé sur les pieds, ce qui a esté faict, quoy que la sage femme vouloit attandre, il est mort aussi tost. *Qui timent Dominum speraverunt in Domino, adjutor eorum et protector eorum est.*

Cejourd'huy 3[e] aoust 1694, feste de l'invention de S[t] Estienne, Simon Josef Maillefer est mort à deux heures et demye après midy, aagé de quatorze mois et demye, suffoqué d'un cathare le neuvième jour de sa maladie.

J'ay esté nommé administrateur de l'hospital général à la feste de S[t] Louis 1697.

Cejourduy vingt troisième octobre mil six cent quattre vingt dix sept, mon frère Jean Baptiste Maillefér, capi-

taine et receveur de la ville, est mort aagé de trente cinq ans, a laissé une jeune veuve de vingt huict ans sans enfants. Mon dict frère est mort d'une cheute, est mort le douzième jour de sa cheute après avoir receu tous ses sacrements avec une grande conformité et résignation à la volonté de Dieu, a faict une fin qui a édifié toute sa famille. Je perds beaucoup à cette mort, aussi bien que ma femme et mes enfants qu'il aimoit tendrement. Sa cheute l'a faict tomber dans deux accès d'épilepsie, dans le dernier desquels il a esté consomé. Dieu veuille avoir pitié de sa pauvre âme et consoler sa pauvre veuve ! C'estoit un mariage bien assorty et bien uny, et un jeune homme de belle espérance regretté générallement de toute la ville.

Cejourduy neuvième avril 1700, jour du vendredy sainct, Jean François Maillefer mon fils aisnée a esté tonsuré. Il aura 18 ans le 4e juin prochain et est dans la dernière anné de son cours de philosofie.

Simon Louis Maillefer, mon second fils, aagé de 18 ans et trois mois ou environ, est party de cette ville, le 18e juillet 1701, pour se rendre religieux bénédictain au noviciat de l'abaye de St Faron à Meaux, a pris l'habit le 7e août 1701, et a faict profession le neuvième août 1702 ; a esté faict prestre le 20e Xbre 1710, sous prieur au noviciat de Beauvais en 1711, Prieur en 1717 à Ribbemont.

François Elye Maillefer, mon troisième et dernier fils, aagé de 18 ans moins un mois, est party de cette ville le dernier juin 1702 pour le noviciat des Bénédictains dans la congrégation de St Maur dans l'abaye de St Faron à Meaux, a pris l'habit le 8e juillet 1702, a faict profession le 10e juillet 1703, prestre le 4e avril 1711, sous prieur de Se Basle en 1712, de St Jean de Laon en 1715,

de S[t] Nicaise en 1716, et chassé par M[r] de Reims pour la Constitution, depuis sous prieur à S[t] Quentin en 1717. *Sacrum tibi dabo nec macrum sacrificabo* (1).

J'ay esté nommé administrateur de l'hôtel Dieu à la feste de S[te] Marie Madelaine en 1703.

J'ay esté nomé pour juge de la justice consulaire le dernier jour de l'an 1703, et on m'a donné pour consuls Mons[r] Nicolas Ruinard et Mons[r] Jean Baptiste Amé, pour exercer la justice pendant l'année 1704, et pour sindicque M[r] Jean Champenois.

(1) *Notice sur D. François-Élie Maillefer, religieux bénédictin à Reims et inhumé le 30 octobre 1761, en l'église Saint-Remi.* « Domnus Franciscus Elias Maillefer, Remus, primoribus civitatis vel sanguine, vel affinitate conjunctus, Professionem emisit in monasterio S. Faronis Meldensis 10 julii 1703, anno ætatis suæ decimo nono. Moribus integer, ingenio cultus, sermone facilis et urbanus, emenso de more studiorum curriculo, ad sacerdotium evectus, variis deinde perfunctus officiis et muneribus, moxque administrator monasterii Beatæ Mariæ de Nogento anno 1720 designatus, sarcinam semper et ubique gravem, hisce vero procellosis temporibus durissimam, prudenter et laudabiliter tulit. Quo onere post triennum levatus, in hoc archimonasterio reliquum fermé vitæ tempus orando, legendo, scriptitando peregit. Sollicitus ad opus Dei, Præcentoris vices per annos complures gessit, neque lateribus parcens, neque voci, quam sortitus erat suavem et canoram. Bibliothecæ etiam Remigianæ præfuit; in libris comparandis sagax, in ordinandis solers, in servandis diligens: plerisque notas et tabulas non contemnendas affixit. Vitam Joannis baptistæ de la Salle, Presbiteri et Doctoris Theologi, Institutoris fratrum vulgo *de scholis christianis*, avunculi sui, a se conscriptam prædictis fratribus amanter et benigne commodaverat. Verum illi, inscio, imo invito auctore, truncatam, adulteratam, miseré deformatam publicis typis ediderunt Rhotomagi anno 1733, duobus voluminibus in-4°. Quod ægre ferens Elias noster, opus suum novis elaboratum curis, manu propria descripsit, et inter manuscriptos bibliothecæ nostræ codices anno 1740. collocavit. Demum paralisi

Le 21e mars 1704, Jean François Maillefer, mon fils ainée, a pris les quattre mineurs et le 20e 7bre de laditte année le sous diaconat, le 19e 7bre 1705 a pris le diaconat à Laon et le 18e 7bre 1706 la prestrise à Laon, le 28e avril 1708 chanoine de St Simphorien et le 19e may 1708 Docteur en théologie. Et est décédé le vingt et un octobre 1723.

Cejourduy 15e 8bre 1706, Marie Charlotte Maillefer, ma grande fille, est sortye de ma maison sans m'en avoir rien dict ny à sa merre, et est entré dans l'abaye de St Piere à l'aage de dix neuf ans pour y estre religieuse, a pris l'habit de postulante le dernier dudict mois, sortye le 26e avril 1707.

Cejourduy 28e avril 1708, Monseigneur l'archevesque a donné une prébende de St Simphorien à Jean François Maillefer, mon fils; en a pris possession le mesme jour.

Cejourduy le 23e mars 1711, ma bonne femme Marie Delasalle est décédé, n'a esté que deux heures malade par une apoplexie. Je n'en sçaurois dire davantage. J'ay tout perdue, puisque j'ay perdue une femme accomplye en touttes sortes de qualitez. Il me faudroit un volume pour dire tout ce que j'en pourrois dire. Je laisse à le faire à ses enfants qui l'ont connue comme moy.

correptus, post acres et diuturnos pertinacis morbi dolores et quadriduanam agoniam, sacramentis Ecclesiæ munitus, die 30 octobris anno 1761, animam Deo reddidit. Sepultus est die sequenti in communi navis cavea. » *Ex Necrologio archimonasterii Sancti Remigii Remensis, ad diem 30 octobris anni 1761.* Le nécrologe de l'abbaye de St-Remi est perdu. Cet extrait est copié en tète de la *Vie de M. de la Salle*, par D. Élie Maillefer, ms. de la Bibl. de Reims. (Cf. Lacatte-Joltrois, *Mémoire sur la Ville de Reims*, ms. in-4° de la Bibl. de Reims, t. III, p. 360.)

Cy après j'ay escrit un petit discours que j'ay composé le 12[e] juin de la mesme année.

Le 25[e] janvier 1712, ma sœur Jeanne Maillefer, religieuse de la Congrégation est décédée après une longue maladie, usée d'austérité avec un peu d'indiscrétion, à l'âge de 57 ans.

Le 14[e] may 1714, ma fille Marie Charlotte Maillefer a espousé Monsieur Dorigny, conseiller au Présidial.

Le 24[e] Janvier 1715, ma fille Charlotte, femme de Monsieur Dorigny, est accouché à dix heures trois quarts du soir. J'ay esté son parein et ma fille Manon sa mareine. Nous lui avons donné sur les s[ts] fonds de baptesme le nom de Marie Charlotte, qui sont les noms de sa grande merre, ma bonne feme, le nom de sa merre et en mesme temps de celuy de sa mareine. Il a esté baptisé par mon fils aisnée à S[t] Piere la paroisse.

Le 7[e] fevrier 1715, ma petitte fille est morte à Courmelois (1) d'un cathare. Dieu en soit loué !

Juin 1717, son petit garçon aagé de 16 mois.

Le 29[e] février 1716, année bissextille, ma fille Charlotte, femme de M[r] Dorigny, est accouché à six heures trois quarts du matin d'un fils. Monsieur Dorigny, Lieutenant des habitants, a esté son parein avec Madame son espouse, qui l'ont faict nomer Philippe, a esté baptisé à S[t] Pierre la paroisse par M. Delasalle, chanoine de Nostre Dame et docteur de Sorbonne, mort en juin 1717, aagé de 16 mois.

Le 28[e] février 1716, mon frère François Maillefer, chanoine regulier de Prœmontré, cy devant Prieur de l'abaye de Valsecret, est mort aagé de 57 ans ou environ. Il fut enlevé en 1701 et conduit à la Bastille, où il

(1) *Courmelois*, canton de Verzy (Marne).

a demeuré un an entier, accusé faussement par un religieux de sa maison qui estoit un home qu'il reprit par ce qu'il vivoit dans le désordre. Dieu permit que ce meschant religieux fust pris et conduit aussi à la Bastille, qui avoua devant les juges que tout ce qu'il avoit accusé mon frère estoit faux, qu'il l'avoit faict pour se vanger de luy de ce qu'il l'avoit repris. Depuis ce temps là, ayant soufert extraordinairement dans la Bastille, il prist une cure à la campagne au lieu nomé Berny près de St Quantin (1), où il est mort ayant esté allicté huict jours malade, muny des sacrements de l'église. Il a préféré ce lieu plustost que de retourner Prieur en sa maison. Depuis ce temps il a toujours esté valétudinaire jusques à ce qu'il ayt esté consommé par les afflictions, surtout par la douleur qu'il a eu de voir les gens de bien persécutez. *Requiescat in pace* (2).

DISCOURS PRONONCÉ EN LA JUSTICE CONSULAIRE LE DERNIER DE L'ANNÉE 1704.

Je n'ignore pas, Messieurs, combien j'ay de sujet de craindre que je ne prononce contre moy même en vous entretenant aujourduy de l'office de juge, car que pourrai-je dire sur ce sujet qui ne serve à me condamner par la comparaison de ce que je suis et de ce que je devrois estre? Si je vous représente l'excellence de cet

(1) *Berny-en-Santerre*, Somme.

(2) Sur ce personnage, voir le Journalier de Maillefer père et la note, p. 233.

employ, n'aurez vous pas lieu et ne serez vous pas en droict de me reprocher que je n'ay pas eu assez de méritte pour y respondre, et si j'en expose les devoirs, ne vous sera-t'il pas aisé de reconnoittre que j'ay manqué des qualitées nécessaires pour les remplir? Ainsi, au lieu que ceux qui parlent en public se contantent de demander pour leurs discours l'indulgence de leurs auditeurs, je dois vous demander la vostre pour mes actions mèmes, et vous supplier de considérer non la faiblesse et les défauts d'un juge, tel que j'ay esté, mais l'excellence et les vertues d'un juge tel qu'il doit estre, détournant vostre attantion de ce que je pourrois avoir faict, pour la donner uniquement à ce que je diray sur un sujet qui d'ailleurs la méritte toutte entière.

Tout ce qui regarde le bien public est important, tout ce qui y contribue est grand et estimable. Si cela est, come on n'en peut doutter, combien doit paroittre excellent un bon juge, puisqu'il n'est rien qui soit plus nécessaire au bonheur des cytoiens, ny qui y contribue plus efficacement, jusques là que sans ce secours les autres instruments de la félicité publique deviendroient et causeroient plus de dommage qu'ils n'aporteroient d'utilité.

Qu'y a t-il par exemple de plus salutaire que la société et le commerce? La société a rassemblé dans les villes, pour les faire vivre en homes, ceux qui imitoient la vie farouche des bestes, comme ils en occupoient les affreuses retraittes; c'est elle qui a estably cet ordre admirable et cette juste subordination où le commandement des uns et l'obéissance des autres concourent au bien commun et où les travaux de chaque particulier procurent à tous la subsistance et la seureté. Le commerce étend la société pour en estendre la douceur et les advantages, et faisans de tous les hommes comme les habitants d'une

seulle ville, il communique aux divers pays ce qui n'estoit donné qu'à un, et transportant à d'autres qui en ont besoin ce qui nous deviendroit inutile par une excessive abondance, il nous apporte ces richesses si nécessaires mais si esloignées, dont il semble que la nature envieuse avoit voulu nous interdire la veue et la possession.

Aussi l'antiquité a t-elle mis au rang des dieux, c'est à dire des principaux bienfaiteurs du genre humain, ceux qui ont basty ou peuplé les villes, et la politique faict despendre du commerce le bonheur d'un estat.

Mais que seroient la société et le commerce sans l'authorité et la vigilance des juges? L'une seroit composé de brigands réunis pour se détruire mutuellement, et l'autre serviroit à une dépradation publique, où chacun, abusant de la confiance de son correspondant ou triomphant de sa foiblesse, le surprendroit avec artifice ou le despouilleroit avec violence. L'honneur ne seroit pas moins exposé aux attentats du calomniateur, que le bien à ceux de l'injuste ravisseur, et la vie même des plus vertueux ne seroit pas à couvert d'une hardiesse que rien ne réprimeroit.

Car en quel autre azile que celuy des tribunaux de la justice, en quel autre port l'innocence pourroit elle se soustraire de la fureur des méchants, et pour parler sans figure quel autre moyen que celuy là pourroit procurer la seureté ou dans la vie civile ou dans le négoce?

Hélas ! les homes abandonnés à eux mèmes seroient ils assez ecclairez et équitables pour faire justice à tout le monde et pour se la faire à soy même ? Les hommes, dis-je, tels que nous les connoissons, naturellement portés à s'elever au dessus des autres et à s'enrichir de leurs depoüilles, opiniatrément attachez à leurs propres intérestz et à leurs sentiments, pleins de mépris ou de

haine pour ceux qui leur font obstacles, uniquement attantifs à ce qui favorise leurs prétentions et tousjours insensibles aux raisons qui y sont contraires, ardents en la poursuitte des choses qui sont au jugement de tous les autres les plus visiblement injustes, et si peu délicats sur l'honesteté des moyens qu'ils employent pour réussire dans leurs desseins et pour avancer ou soutenire leur fortune ;

Que pourroient espérer parmy des homes, tels que je viens de les dépeindre, la veuve abandonnée, l'orphelin incapable de sentire ou de vanger le tort qui luy est faict, le marchand sans connoissance, l'estranger sans appuy ; en un mot tout homme faible ou indigent ne seroit t-il pas la proye de quiconque auroit plus de force que de justice ?

Les Loix, il est vray, ont pourvu à leur défence, mais séparés ces loix des juges qu'elles mêmes ont estably pour les exécuter et pour les expliquer, combien seroient elles méprisées de ceux qu'elles gêneroient ou qu'elles condamneroient, si personne ne contraignoit d'y obéir, et combien encore paroittreroient elles peu décisives à tant de personnes d'un esprit borné ou prevenu, attachées à leur sens, aveuglées par leurs passions ou se trompant même de bonne foy, et incapables d'appliquer les principes que la loy fournit aux difficultées d'un cas particulier ?

Un juge peut seul donner de la vigeure à la lettre morte des ordonnances et dissiper les tenèbres que l'erreur des personnes ou l'obscurité des choses y répandent ; sans cela les différents seroient sans fin, aussi bien que les maux qui en naissent come par une suitte nécessaire, et les royaumes divisez contre eux mêmes seroient désolez d'une manière d'autant plus déplorable qu'on ne

pourroit y apporter de remède. Aussi dans tous les Estats policez a t-on estably des juges et on les a considérez avec raison come les membres de la république les plus utiles et les plus respectables. Les Roix ont tousjours exercé cette fonction comme la plus naturellement attaché à leur trosne et la plus salutaire à leurs sujets, aussi nécessaire que la deffence des provinces exposée au ravage des ennemis et même en un sens plus excellente que le métier des armes, puisqu'il est plus important d'étouffer par les jugements les dissentions civiles qui ruineroient au dedans le corps de la république que de repousser par les combats les guerres estrangères qui l'attaqueroient au dehors.

On doit donc regarder les juges, sur qui les princes se sont deschargez du soin et du détaille des affaires pour connoìttre les plus considérables, come les coopérateurs de leur gouvernement, agissant par leur authorité, participant à leur pouvoir, partageant avec eux et sous eux le nom si glorieux de Pères et de Tuteurs de la Patrie.

Mais quel nom leur donnerions nous assé grand pour exprimer l'excellence de leur dignité, puisque l'Escriture qui ne sçait ce que c'est que cette exagération que la flatterie met en usage, et qui exprime chaque chose selon sa juste valleur, les appelle des Dieux, dans l'assemblée desquels le Dieu souverain ne dédaigne pas de se trouver : *Deus stetit in sinagoga deorum*, soit parce que tenant la place des Roys, ils tiennent celle de Dieu qui a estably ceux cy, ou parce qu'excerceant des fonctions semblables, ils doivent procurer aux homes à proportion les mêmes avantages que Dieu leur procure et servir d'instruments à sa providence pour les délivrer de leurs maux ;

Je sçay que l'on se plaint assez souvent que les juges

n'empeschent pas tous les maux et qu'ils en font beaucoup en renversant la justice sous prétexte de l'administrer aux autres, mais sans examiner en particulier tous ces reproches et ces murmures qui viennent d'ordinaire de quelques plaideurs indignes de créance, qui pour se disculper ou se vanger accusent témérairement ceux qui se sont vû forcez de les condamner, on ne peut nyer qu'en général leurs sentences ne répriment, n'arrettent et ne réparent une infinité de désordres et que le public n'en reçoive une utilité inestimable, d'autant plus grande qu'ils sont plus exacts à leurs devoirs ou mieux ornéez des qualitées nécessaires pour les remplir.

J'en remarque trois principalles, je veux dire la droiture, la lumière et la tendresse.

Droiture inflexible qui n'escoutte ny l'amour qui nous panche vers certainnes personnes et qui nous porte à les favoriser, ny la haine qui nous en esloigne ; qui ne se laisse esbranler ny par l'espérance du bien qu'on peut recevoir ou attendre d'une partie traitté obligemment, ny par la crainte du mal que peuvent causer de certains esprits vindicatifs par eux mesmes ou par leurs pernicieux conseils. Droiture qui ne cède ny aux importunitées d'un solliciteur puissant et empressé, ny à d'autres motifs plus criminels, qui n'ont jamais estez, grâces à Dieu, connùs dans cette juridiction et où il s'y en trouveroit j'y voudrois couler le rideau, si des homes destinez à réprimer les passions des autres se laissoient aller à en concevoir des plus honteuses. Droiture enfin qui ne considère ny les richesses pour complaire à ceux qui les possèdent, ny la pauvreté pour soutenire l'indigent aux depens de l'home opulent ; qui couvre enfin les yeux du juge du bandeau de la justice, mais qui

luy faict prendre en mesme temps la balance à la main pour imiter Dieu, qui d'un costé ne faict point d'acception de personne et de l'autre, après un sérieux examen, fait avec une pénétration infinie, rend à chacun selon ses œuvres.

Car la droiture dans un juge doit estre accompagné d'une lumière suffisante, puisque ce n'est point assez d'aimer la justice, si on ne sçait la reconnoittre où elle est, il faut donc q'un juge connoisse le droit naturel pour ne s'en esloigner en rien, et les loix et les coutumes du pays pour s'y conformer ; qu'il examine avec toutte l'exactitude dont il est capable et que les affaires le merittent les causes sur lesquelles il doit prononcer ; qu'il renonce presque tousjours à son repos et à ses plaisirs et néglige même ses propres affaires pour se charger de celles d'autruy, qu'obsédez de gens peu ecclairez ou malicieux qui se trompent les premiers et qui s'efforcent de le tromper, il supplée à leur ignorance, évitte leur piège ou plustost leurs fourberies et s'aplique à demesler la vérité déguisé en mille manières, habile dans la connoissance des règles et attentif au discernement des circonstances.

Cette attention coutte beaucoup, Messieurs ! j'en conviens ; cette habileté ne s'acquiert que par une estude pénible, mais cette peine est nécessaire et d'ailleurs elle devient douce à un juge plain de tendresse et qui considère les parties qui attandent ses décisions come des enfants dont il doit appaiser les différents : dans cet esprit, il bannit la chicanne et empesche qu'on ne les consomme en fraix, il termine les causes par les voyes les plus droittes et les plus simples, il embrasse les pauvres come les riches, et les inconnus come ceux qui luy sont chers ou recommandez, il s'efforce de ta-

rire la source des procès en réconciliant ceux dont il finit les affaires.

Voilà, Messieurs, en peu de mots et sans me servire de cette pompe de parolles qui est ordinaire à ceux qui font profession de parler en publique, les qualitées que j'ay tousjours crù qui devoient se rencontrer dans un juge et dont je n'ay jamais si bien compris la nécessité que dans les fonctions de la charge que je remets aujourduy entre vos mains avec autant de jòye que je l'ay receu avec crainte, pour ne pas dire avec tremblement, heureux si vous aviez voulu m'en dispenser come je vous en avois priez, ou que j'eusse trouvez en moy pour m'en acquitter les vertues, les lumières et les pénétrations que vous avez admirez avec moy dans ces Messieurs que vous m'avez faict l'honneur de me donner pour collègues, qui m'ont tousjours conduit come par la main et m'ont esclairez dans les occasions les plus espineuses et dans les affaires les plus embarassez. Je leur rend avec plaisir ce juste tesmoignage de mon estimme et de ma reconnoissance, qu'ils ont tousjours montrez un amour de l'équité, une solidité d'esprit, une estendue de lumières, une science des destails et des formalitées qui m'ont préservez de bien des fautes dans lesquelles je serois tombez. Puisse le Seigneur me pardonner et les homes oublier celles que j'auray faittes ! Puisse un choix plus heureux me substituer un juge qui, n'en faisant aucune, soutienne la grandeur, l'authorité et l'ecclat de ce lict de justice et remplisse parfaittement les devoirs d'une fonction aussi difficille come elle est noble et excellente.

Du 12e Juin 1711.

DISCOURS FUNÈBRE SUR LA MORT DE MA FEMME, DÉCÉDÉE LE 23 MARS 1711, A MINUIT, ENTRE LE 23e ET LE 24e MARS (1).

J'ay différé jusques icy de rapporter l'accident le plus sensible dont il a pleu au Seigneur de m'affliger, dans l'extrémité où je suis réduit par des infirmitez continuelles où la douleur me donne si peu de repos ; cependant, je ne peux me deffendre de donner les derniers traicts d'une plume mourante pour exprimer combien j'ay perdu en perdant ma bonne femme que le Seigneur m'a enlevé subittement dans le temps que je n'y pensois pas, ce qui m'a esté comme un coup de foudre qui m'a si fort accablé, quoy que j'ay bien conneu par la grande miséricorde de Dieu que c'estoit un coup de sa justice qui ne vouloit pas soufrir davantage l'outrage que je luy faisois en préférant la créature au créateur ; car je peux dire, quoy qu'à ma grande confusion, que je faisois mon unique plaisir dans la possession d'une femme que je chérissois au delà de ce qu'on pouvoit imaginer ; mais hélas ! comment auroi-je peu faire en voyant et reconnoissant tous les jours de plus en plus dans ma bonne femme tout ce qu'un marit pouvoit rencontrer de plus accomply ?

L'on m'avoit flatté jusques icy que le temps pouroit adoucir ma tristesse, mais la violence de ma douleur

(1) Cf. *Une sœur du Vénérable de la Salle*, par l'abbé Alex. Hannesse, dans le *Bulletin du diocèse de Reims*, 24 décembre 1887, p. 625-27.

est si grande que je n'en puis soulager l'amertume que par les fréquentes prières que je présente tous les jours à Dieu pour le respos de sa pauvre âme, et luy avouant tous les jours de plus en plus mes foiblesses qui m'abbattent continuellement mon pauvre esprit, car la playe dont Dieu m'a frapé dans sa justice, me rend tout interdit. Je sens qu'en perdant ma bonne femme, sur laquelle je m'estois deschargé de tous les soins de ma famille à cause de mes infirmitées, je sens qu'en mesme temps que mon cœur m'a abandonné moy mesme en mettant plus de la moitié de ma vie au tombeau, je me suis faict violence jusques icy pour renfermer ma douleur en moy mesme et pour empescher qu'elle ne prévalust sur la foy et la religion, pour m'empescher de succomber à une si juste douleur. Mais je suis si foible qu'il m'eschappe souvent des larmes que je ne sçaurois renfermer, mais aussi, si je pleure, ce n'est que devant mes très chers enfants qui ne peuvent pas oublier les services et les bontées que je recevois de leur bonne merre (1) ; ils sçavent de quelle manière elle partageoit avec moy tous mes soins, mes travaux et mes peines dans les conjonctures fascheuses d'un si rude temps ; come elle me voyoit foible et tousjours languissant, elle estoit mon appuy, elle charmoit touttes mes inquiétudes par la douceur de ses entretiens ; elle me fortifioit lorsque je me laissois abbattre ; elle m'excitoit lorsque je me rebuttois facilement dans les moindres

(1) L'auteur a écrit plus tard cette mention en marge : « Ma bonne femme seroit morte mille fois si elle avoit esté au monde lors que son cher fils a esté persécuté par la Constitution, ce qu'on peut voire dans l'histoire que j'en ay faict dans un autre livre. » Cet autre livre, dont parle Maillefer, n'est point parvenu au Cabinet des Manuscrits la Bibliothèque de Reims.

contradictions, elle me rappeloit les choses lorsque je les oubliois !

O femme selon mon cœur, pourquoy estes vous arrachez de moy, ô ma bonne femme, pourquoy m'avez vous abbandonnez sans me dire adieu, en quel estat m'avez vous laissé, falloit il donc, après vous avoir tant aimez, m'avoir abandonnez ? enfin la mort nous a separez, ô l'horrible séparation, qui ne pouvoit estre que l'ouvrage de la mort et dont je ne pouray estre jamais consolé que je ne vous sçache dans le séjour des biens-heureux, ce qui me faict pousser continuellement des vœux au Ciel pour luy demander avec instance et persévérance de nous y voire un jour en la compagnie de nos chers enfants. Il est vray que si Dieu, dont il faut adorer les jugements qui sont tousjours si justes, m'eust donné le choix ou de mourir moy mesme ou de voire mourir ma bonne femme, j'aurois aimé mieux mourir que de la perdre come j'ay faict, elle qui ne cherchoit qu'à conserver ma vie, qui m'y aidoit si utillement et qui veilloit si charitablement sur mes moindres besoins. Cepandant je ne la devrois point plaindre, sur tout dans un temps où l'on voit touttes choses renversez, où l'impiété a le haut du pavé et où les gens de bien sont opprimez.

Elle a quitté ce qu'elle avoit de plus cher au monde, je l'advoue, mais j'espère qu'elle a trouvé une meilleure compagnie dans le ciel. Ainsy tout ce qu'il y a de triste est pour moy et tout ce qu'il y a d'heureux et d'agréable est pour elle. J'ay perdu touttes mes délices et elle n'a faict qu'en changer, et ce change luy a esté infiniment avantageux ; elle ne perd q'un homme aussi misérable que je suis et elle jouyt de Jésus Crist mesme. Vous la perdez, mes très chers enfants, et elle se trouve

avec les anges. Que si dans cet abisme de lumière et de joye, où j'espère qu'elle est maintenant, elle peut encore donner quelque application à ce qui se faict icy bas, j'espère qu'au moins qu'elle ne m'oublira pas, comme elle sçait que je ne la puis oublier, car par tout où je jette les yeux, j'y crois voir ma pauvre femme ; aux moindres peines que je souffre, je songe aux soulagements que j'en recevois à chaque instant ; celle qui portoit avec moy ce lourd fardeau de ce règne de fere me laisse le porter tout seul ; quand je me sents accablé de chagrin de l'estat et la scituation de ces calamitez présentes, je ne la trouve plus, elle qui me délassoit par la douceur de sa présence, et qui rendoit si falement le calme à mon esprit si facil à se troubler dans les moindres circonstances, car elle sçavoit quand elle devoit parler et se taire.

La sagesse l'accompagnoit dans touttes ses actions, elle satisfaisoit tout le monde, ceux de la maison et les estrangers ; quand on lui avoit parlé on n'avoit plus rien à me dire, elle me servoit comme de bouclier ; elle alloit au devant de ceux qui me venoient trouver et elle empeschoit doucement qu'ils ne troublassent mon respos ; et quand elle voyoit qu'il falloit absolument me parler, elle m'amenoit alors ceux dont elle ne pouvoit se dispenser. O femme fidelle et sage, qui sçavoit mesnager son marit sans néantmoins manquer à personne! On ne sortoit jamais d'avec elle que comblé de joye, ses parents et ses amis, à caûse des sages conseils qu'elle leurs donnoit, et les pauvres, à cause des secours qu'elle leurs donnoit, car elle n'a jamais cherché ses propres intérest, quelque répugnance qu'elle eust des embaras, elle se sacrifioit de bon cœur pour me les espargner, par ce que, come elle estoit très humble et

très modeste dans toutte sa conduitte et surtout dans ses habillements, elle croyoit que mon respos m'estoit plus utile que le sien propre; la charité et l'amour qu'elle avoit pour moy luy adoucissoit touttes les peines que je luy causois.

En effet, n'estoit-il pas inutille que je me misse en peine de la conduitte de ma maison, lorsque j'avois une femme à la vigilance et à la capacité de laquelle rien ne pouvoit eschaper, exacte jusques dans les plus petittes choses, ce qui me faisoit dire souvent en plaisantant : Il faut que tout le monde charit droict dans ma maison et moy tout le premier. A t'on jamais reconnu dans ma bonne femme une conduitte qui ressentit moins l'esprit de la chaire? Y avoit-il personne à la maison qui traitât plus rudement son corps, plus dure dans le manger, se nourissant des viandes les plus simples et les plus grossières, fuyant tousjours les bons morceaux qu'elles se refusoit tousjours pour les donner aux autres? Elle avoit avec cela un sens admirable pour faire avec addresse tout ce qu'une femme peut faire, car on n'a jamais veu une femme mieux travailler dans tout ce qu'on pouvoit inventer de plus curieux, dans tous les ouvrages où se sont rendus les plus habilles des personnes de son sexe, ce qui me faisoit dire souvent que si le Seigneur permettoit que je tombasse dans l'indigence, elle estoit capable, elle seule, par la dextérité de ses doits et de son industrie, de nous faire subsister dans la maison, car on peut dire qu'elle excelloit en touttes choses.

Dieu luy avoit donné, avec les avantages de l'esprit, une bonté d'âme et de corps qui plaisoient à tout le monde. Elle avoit dans sa jeunesse la plus belle voix qu'on ait jamais entendu ; elle sçavoit la musique qu'elle

chantoit à livre ouvert dans l'admiration de ceux qui l'entendoient ; elle jouoit et accordoit sa voix avec le thorbe(1). Et tous ces amuzements ne l'empeschoient aucunement dans tous ces devoirs les plus essentiels, je veux dire la religion dont elle faisoit son capitale, n'ayant jamais laissé passer quinze jours sans approcher des divins mistères. Car, je vous l'avoue, ô mon Dieu, que c'estoit un exemple de piété et dans laquelle on n'a jamais remarqué aucun vice.

Elle s'apliquoit surtout à l'éducation de ses enfants, qui se ressouviendront tousjours combien elle s'est donnez de peines à leur faire faire leurs devoirs dans leurs classes, à passer une grande partie de la nuict à leurs faire répetter leur leçon, n'ayant pas eu la patience de faire tout ce qu'elle faisoit avec une assiduité très grande, jusques là que celuy qui a faict le paranimphe, quand son fils ainée a passé docteur, dict qu'il ne falloit s'estonner de sa doctrinne puisque sa merre luy avoit appris le grec dès sa plus tandre jeunesse (2). Aussi a t-elle donné dans ses trois enfants masles trois prestres à l'Église, qui, par la grâce de Dieu, j'ay tout sujet d'espérer qu'ils rempliront les devoirs de leurs estat. Voila le fruict de la ste éducation de leur bonne merre qui n'a songé qu'à les rendre des bons crestiens ; et j'ay encore sujet d'espérer que ses deux filles, qu'elle m'a aussi laissé, suivront les traces qu'elle leurs a inspiré, aussi bien que leurs frères. Ainsi ce sont cinq

(1) *Théorbe* ou *Téorbe*, instrument de musique à corde, de la famille des luths, inventé au XVIe siècle par Bardella.

(2) *Paranymphe* se disait, dans l'ancienne Université, du discours de félicitation prononcé par celui qui présidait à l'admission au doctorat.

enfants qu'elle m'a donné come les arres et un précieux gage de son amour et de sa tendre amitié !

Elle s'est tout refuzé à elle mesme pour que ses enfants ne manquassent de rien, car come elle n'avoit point d'attache pour les choses du monde, elle avoit autant d'aplication pour ses enfants come elle en avoit peu pour elle. Elle estoit vestu tousjours très simplement, ne portant que des habits de laine, nonobstant les fortes instances que je luy faisois de s'habiller suivant sa condition, mais elle vouloit tout pour les autres et rien pour elle, quoy que cependant, si simples que fussent ses habits, cependant on ne laissoit pas que d'admirer dans elle une grande propreté. Elle faisoit de rien beaucoup de chose et ses enfants ont bien apperceu après sa mort qu'elle estoit morte pauvre, n'ayant rien trouvé dans ses hardes dont elles se soient peu accomoder ; mais cepandant je le dis à la honte de quelsq'unes de ses gens du monde qui la mesprisoient à cause de sa modestie, qu'elle sçavoit pourtant bien et qu'elle se sentoit du lieu dont elle tiroit son originne, car l'humilité, qui estoit sa principalle vertue, ne l'empeschoit pas de se soutenir dans l'occasion, ne ressemblant point du tout à ces gens du monde qui sont fières come des lions quand il faut avoir de l'humilité, et qui rampent à terre come des couleuvres quand il est nécessaire de faire voire qu'on a du cœur. C'estoit là le caractère de ma bonne femme qui a tousjours sceu allier la charité et la religion avec tous ces devoirs. Combien a t-elle esté au devant de ceux qui s'estoient laissé prevenir contre son marit et contre ses enfants, qu'elle faisoit facillement revenir ! Combien a t-elle essuyé de mespris et de rebuffade de ceux qui l'auroient deu plus estimer ! le tout avec une prudence et une charité qui édifioit tous

ceux qui l'entendoient et qui admiroient la charité dont elle se servoit pour excuser les défauts qu'on trouvoit dans ceux qui ne la connoissoit pas. L'a t-on jamais entendu mal parler de personne ? Au contraire, elle cherchoit à excuser tout le monde, qui alloit mesme jusques à impatienter ceux qui n'aprouvoient pas tout ce qu'elle disoit pour le discuiper.

Je n'aurois jamais faict si je voulois raporter tout ce que je pourois dire à sa louange, qui n'est cepandant q'un foible crayon de ce que j'en pourois dire ; car sans oublier la charité qu'elle a gardé envers ses domestiques, qu'elle a tousjours regardé come ses enfants, quoy que cepandant elle fust fort exacte à leurs faire remplir leurs devoirs tant du costé de la religion que de leurs obligations, ayant tousjours faict en sorte de se faire aimer et craindre. Ainsi quoy que je puisse m'estendre à dire beaucoup de bien davantage de ma bonne femme, il faut m'en tenir là cepandant, parce que je paroistrois suspect et je passerois pour un home qui exagéroit. J'ay creu qu'ayant tant aimé et estimé une personne come celle là, je devois consacrer à sa mémoire ce petit récit de ce que j'ay conneu d'elle, qui n'est cepandant q'un esbauche de ce que j'ay veu, mais que l'estat où je suis reduict ne me permect pas de pousser plus loing, ne pouvant plus que grifoner, ayant faict ce petit discours pour servir à ses enfants, ne pouvant trop leur faire connoistre combien j'ay eu d'affection pour leur merre, ce que je conserverez jusques au tombeau (1). Y a t-il une femme qui ait jamais plus mérité l'estimme et la reconnoissance d'un marit?

(1) L'auteur a ajouté en marge : « Ma femme est morte le jour mesme qu'elle avoit entendu le sermon à la cathédralle, et le lendemain qu'elle avoit communié. »

Puissiez vous, ma chère femme, jouyr pendant l'éternité de la veue de Dieu ! jouissez de la compagnie des anges et des saints ! Que le Seigneur veuille vous pardonner les fautes que vous aurez peu commettre pendant les embaras de cette vie mortelle ! Puisque vous avez vescu sans malice et avec simplicité, j'espère que nostre bon Dieu nous aura regardé dans sa miséricorde ; c'est la grâce que je luy demande pour vous incessament, n'ayant plus d'autres inquiétudes que celle de nous voir ensemble dans le ciel. Je pourois parler d'une vertue qu'elle avoit, qui estoit celle dans laquelle elle excelloit, qui estoit sa grande pudeur ; mais j'ay creu qu'il falloit taire ce qui ne doit estre conneu qu'aux yeux de Dieu, car pour ceux qui l'ont veu souvent, combien elle estoit circonspecte sur les moindres choses qui pouvoit offencer les oreilles chastes, pour ne pas dire davantage. *Requiescat in pace. Amen* (1).

(1) « Du vingt troizième jour du mois de mars mil sept cent onze, est décédée en cette paroisse Mademoiselle Marie de La Salle, epouse de Monsieur Jean Maillefert, ancien assesseur en l'hothel de ville de Reims, et a été inhumée le vingt cinq desd. mois et an, en l'église de cette paroisse, où nous l'avons portée avec les cérémonies accoutumées ; en foy de quoy, j'ay signé avec les thesmoins qui ont signé (laditte damoiselle Marie de La Salle âgée de cinquante sept ans), et ce les jours, mois et an susdits. (*Signé*) MAILLEFER, MAILLEFER, DE LA SALLE, DE LA SALLE. » (*Registre de Saint-Étienne*, 1711, 479). — Maillefer survécut sept ans à sa femme, réduit aux plus pénibles infirmités. Voici son acte de sépulture : « Du septième du mois de décembre mil sept cent dix huit, est décédé en cette paroisse Monsieur Jean Maillefert, ancien conseiller assesseur en l'hôtel de ville de Reims, veuf de Me Marie de La Salle, a été inhumé dans l'église de cette paroisse, où nous l'avons porté avec les cérémonies accoutumées, en foy de quoy j'ay signé avec les thesmoins les jour, mois et an susdits (ledit sieur Maillefert agé de soixsante huit ans). (*Signé*) J. F. MAILLEFER, DORIGNY. » (*Reg. de Saint-Étienne*, 1718, p. 151.)

En lisant la vie de S[t] Ambroise, j'ay trouvé un endroit que je pourois bien appliquer à la douleure et la tristesse que je sens tous les jours de plus en plus de la perte de ma bonne femme, c'est par raport à l'oraison funèbre que fist ledit sainct Ambroise au sujet de la mort de son frère Sature, car dans l'éloge qu'il en fist, où l'on entendoit presque autant de larmes que de parolles : « Nous avons, dict ce sainct, accordé quelque chose au regret d'avoir perdu un tel frère, de peur qu'en aplicant à une playe si fraiche des remèdes trop cuisants, ils n'aigrissent le mal plustôt que de l'adoucir. Come j'adressois souvent la parolle à mon frère que j'avois présent à mes yeux, il n'a point esté hors de propos de donner cours aux sentiments de la nature : la tendresse de l'amitié croit dans les larmes, elle trouve du soulagement dans les pleurs, elle s'enracine plus fortement dans la tristesse, car la piété crestienne est tendre et sensible, elle n'affecte rien d'extraordinaire, de sauvage, de dure et d'impitoyable ; c'est en suportant sa douleur, et non pas en la combattant, qu'on faict voire qu'on a de la patience (1). »

(1) La noble femme qui provoquait par ses vertus un tel concert de louanges était bien l'image de la femme forte de l'Écriture, et ce passage de Salomon s'applique à elle en toute vérité : *Surrexerunt filii ejus et beatissimam prædicaverunt : vir ejus et laudavit eam.* (Livre de la Sagesse, Prov., 31, 28.)

FIN DES MÉMOIRES DE MAILLEFER FILS.

APPENDICE

I

ARMORIAL DE LA FAMILLE MAILLEFER.

Les familles bourgeoises, à l'imitation des familles nobles, ont pris à Reims, comme dans toutes les bonnes villes, des armoiries qui furent enregistrées lors des vérifications ordonnées par le pouvoir dans un but purement fiscal. La famille Maillefer en portait qui ont varié suivant les branches et les personnes. Voici ces variantes d'après l'Armorial rémois de Regnault, chanoine de Saint-Symphorien, et d'autres recueils héraldiques rémois de la collection de M. Ch. Givelet :

« La famille des Maillefert de Reims, passe pour une très honorable de la ville, et qui est sans reproche jusqu'a huy 1720 (si l'on en croit quelqu'un de la famille). Nous la commencerons à Philbert Maillefert, décédé en 1567, qui avôit épousé Remiette Serval, puis à Simon Maillefer et à Nicolle Mercier sa femme 1re, et a Ieanne de la Barre dame de Sauseüil et de Crevecœur : d'iceux sont sortis Iean Maillefer, fils unique, mariez en 1re noce à Eutrope Bouché et à Adrienne Coquebert en 2e. Du premier lict sont sortis Poncelet Maillefer, qui avoit épousé Barbe Moet ; Iaques Maillefer, religieux augustin ; Iean Maillefer, son épouse Remiette Frizon, et Pier Maillefer, chanoine de Notre-Dame. Du second lict sont sortis Pierre Maillefer, qui avoit épousé Barbe Frizon, puis Simon Maillefer, religieux augustin. De Poncelet Maillefer cy dessus sont issüs

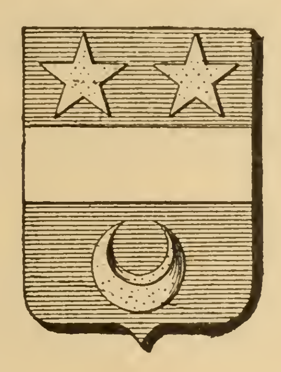
Charles Maillefer, qui avoit épousé Magdelene Roland; Iean Maillefer, chanoine de Notre-Dame ; Pierre Maillefer, minime ; Nicaise Maillefer, qui avoit épousé Isabeau Roland. De Iean Maillefer cy dessus, qui avoit épousé Remiette Frizon, est sortis Iean Maillefer, sieur d'Islette, lieutenant de la Ville ès-années 1630-31 et 32, duquel sont né Guillaume Maillefer, minime, Iaques Maillefer, bénédictin, et quatre filles. De Iean Maillefer cy dessus, qui avoit épousé Remiette Frizon, est né Poncelet Maillefer, qui avoit épousé Roberte Fremin, et de luy sont issüs Antoine Maillefer, mort sans alliance, et Iean Maillefer qui avoit épousé en 1[res] noces Isabeau Dubois, duquel mariage sont sortis Henry Maillefer, qui avoit épousé Marie Roland, et Antoine Maillefer, trésorier de France, du 2[e] lit qui avoit épousé Marie-Anne de La Salle, desquels sont issüs Iean-Baptiste-François, Simon-Henry Maillefert et autres. De Charles Maillefer cy dessus, mariez à Magdelene Roland, sont issüs Iean Maillefer, mariez à Magdelene Raveau en 1[res] noces et en 2[es] à Marie Lefeve, et Henry Maillefer, chanoine régulier ; du 1[er] lict de Jean Maillefer est sortis Hélie-François Maillefer, secrétaire du roy du grand college et conseillier au presidial, qui avoit epousé Marie de Malval, d'où est sortis Pierre-François, avocat du roy au présidial, et du 2[e] lict sont sortis Iean Maillefer, conseillier échevin de Reims, mariez à Marie de la Salle, Charles Maillefer, clerc, Philippe Maillefer, docteur en théologie et chanoine de Notre-Dame, Iean-Baptiste mort, Ioseph Maillefer, conseiller au Présidial, qui avoit épousé Iaqueline Renart et Nicaise Maillefer, prémontré. De Nicaise Maillefer cy dessus, mariez à Isabeau Roland sont issüs Gerard, mariez à Marie Maillefer, et Iean Maillefer, jésuite. De Gerard est né Nicaise Maillefer, conseiller au présidial, son épouse Claudon Favart, un chanoine de Saint-Symphorien, et autres encore vivant en 1720 de différentes branches (1). »

(1) *Extrait de l'Armorial dressé par Charles-Drouin Regnault, chanoine de Saint-Symphorien, puis de Notre-Dame de Reims* (1720-1732), manuscrit in-folio, orné de blasons peints, de la bibliothèque de François-Henri Sutaine, f° 86 recto.

Branche aînée : *d'azur à la fasce ondée, accompagnée de 3 croissants montants, 2 en chef et 1 en pointe, le tout d'argent.*

Branche cadette : *d'azur à la fasce ondée d'argent, surmontée de deux étoiles d'or, en pointe d'un croissant montant d'argent.*

Jean Maillefer, lieutenant des habitants : *d'azur à la fasce d'argent, accompagnée en chef de 2 étoiles d'or et en pointe d'un croissant du même.*



Jean Maillefer, l'auteur des Mémoires, qui appartenait à la branche cadette : *de... à 3 étoiles de... 2 en chef et 1 en pointe.* (Plaque de cheminée conservée dans sa maison et reproduite plus haut, à la page XXIII de l'*Introduction.*)

Joseph Maillefer, conseiller au Présidial en 1722 : *d'azur à la face d'argent, accompagnée de deux étoiles d'or en chef et d'un croissant d'or en pointe.*

Ce fut Antoine Maillefer, écuyer, trésorier général de France au bureau des finances de Champagne, qui reçut, le premier de la famille, un titre de noblesse. L'original du brevet qui lui fut décerné par d'Hozier, en 1698, est encore conservé dans la famille.

Quant au blason des familles alliées, comme ces dernières figurent presque toutes dans l'*Armorial des Lieutenants des Habitants de Reims*, par Ch. Givelet, in-8, 1887, il suffit de renvoyer à cet ouvrage très exact et très complet sur cette matière. Nous lui empruntons avec gratitude plusieurs écus-

sons, pour indiquer les principales alliances rémoises dans la généalogie des Maillefer.

Le Musée rétrospectif de Reims possède un bois gravé en creux aux armes des familles Maillefer et de la Salle (h^{r} 0^{m}17, l^{r} 0^{m}14), don de M. H. Sutaine, 1888. Les écussons ovales sont surmontés d'un heaume dont les lambrequins se relient au bas avec des guirlandes de feuillages. On ignore l'usage de cette plaque armoriée d'un élégant dessin, sorte de moule, dont la provenance remonte vraisemblablement à Antoine Maillefer, trésorier de France, qui épousa en 1694 Marie-Anne de la Salle, et eut pour petite-fille Mme Sutaine-Maillefer, morte en 1796 et bisaïeule du donateur.

Nous en donnons ci-contre la figure reproduite sur le bois lui-même.



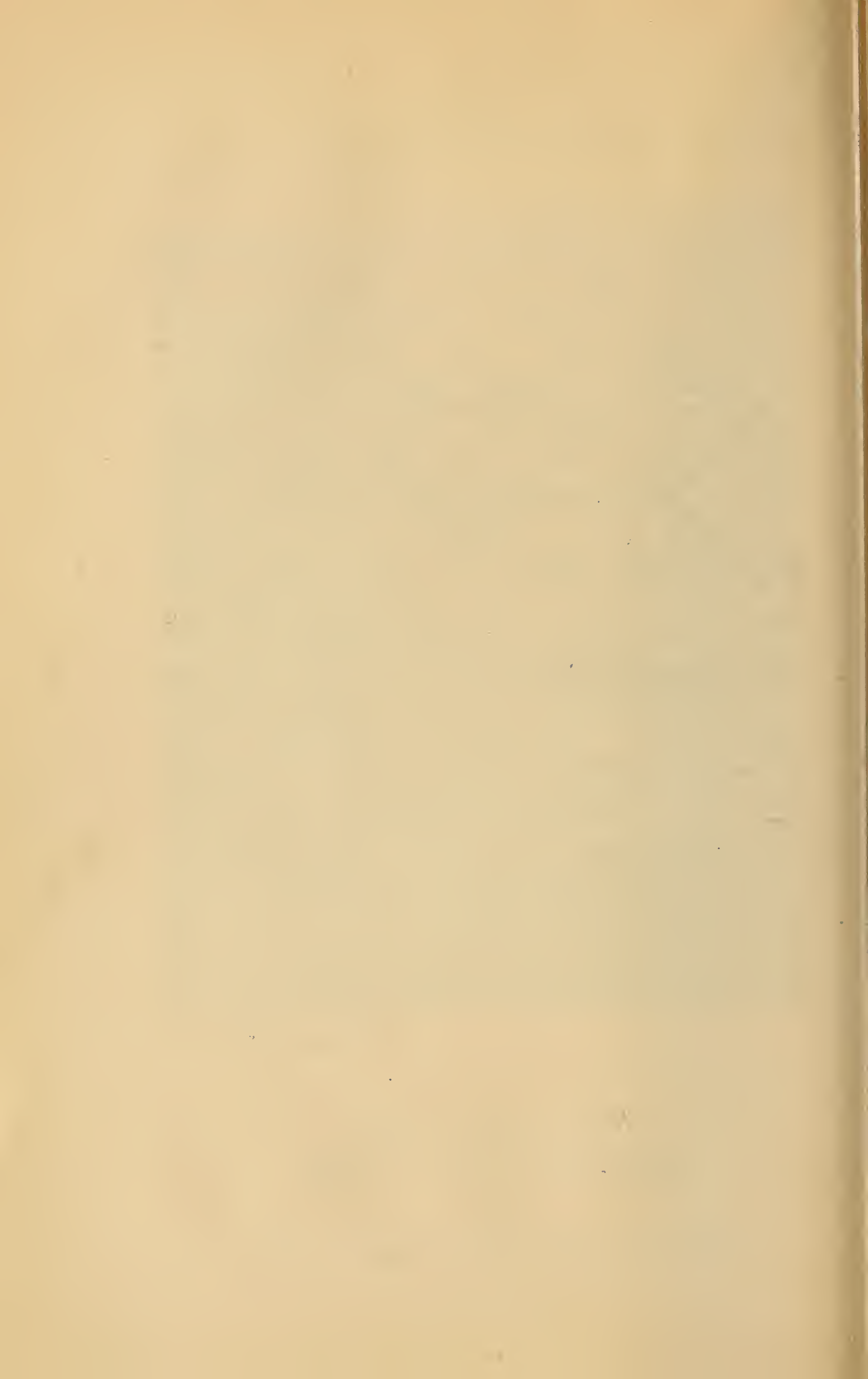
Phototypie J. Royer, Nancy.

ARMOIRIES DES FAMILLES

MAILLEFER et DE LA SALLE

—

Moulage d'un bois gravé du Musée de Reims



II

FAMILLE MAILLEFER. — GÉNÉALOGIE & ALLIANCES.

§ 1er. — *Branche de l'auteur des Mémoires.*

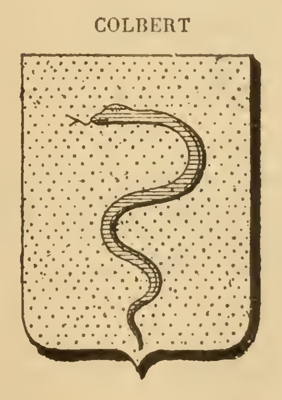
1. — **Poncelet Maillefer**, épouse Barbe Moet (déjà veuve en 1615), dont :

MOET



Renée, baptisée le 22 may 1588, qui épouse Henri Colbert, marchand drapier, et meurt le 23 février 1670, âgée de 82 ans.

COLBERT



Jehan Maillefer, leur fils, déjà parrain en 1591, est chanoine de l'église Notre-Dame de Reims.

Marie, femme de René Bourgeois, bailly de Reims, conseiller au Présidial (déja mariés en 1588).

Charles, qui suit, premier rameau.

Poncelet, marchand mercier.

Jacqueline, femme de Remy Lepoivre, marchand mercier, morte en 1669.

Jeanne, épouse de Jean Bazin (déjà mariés en 1592).

Nicaise, qui épouse Isabeau Roland, n° 11, formant le deuxième rameau.

2. — **Charles Maillefer**, fils de Poncelet Maillefer et de Barbe Moet, marchand mercier, épouse Magdelaine Roland (morte le 24 septembre 1654, inhumée en l'église Saint-Pierre-le-Vieil, âgée de 60 ans), dont :

Jean, baptisé le 1er décembre 1611, qui suit :

Jeanne, le 18 novembre 1615, qui épouse Philippe de Malval.

Marie, le 20 août 1617, qui épouse Jacques Rogier, capitaine de la ville, et meurt âgée de 46 ans.

Henry, le 29 septembre 1618.

Isabeau, le 10 may 1620.

Pérette, en 1621, qui épouse Jean Rogier et meurt le 26 septembre 1701, âgée de 81 ans.

Jacqueline, le 8 août 1623.

Marguerite, le 11 novembre 1624.

Gérard, le 12 avril 1626.

Nicaise, le 19 juin 1627.

3. — **Jean Maillefer**, mort le 13 mai 1684, auteur des Mémoires, inhumé en l'église des Cordeliers, épouse :

1° **Madelaine Ravaux**, dont :

François-Hélie, baptisé le 8 avril 1650, qui suit.

2° **Marie Lefebvre**, dont :

Jean, baptisé le 4 décembre 1651, n° 6.

Charles, le 30 mars 1653, n° 7.

Philippe, le 2 may 1654 (cérémonie le 11 juin).

Anne, le 5 novembre 1655 (cérémonie le 23 avril 1656), qui épouse Simon Callou et meurt le 2 avril 1741, âgée de 86 ans, inhumée le lendemain au préau de l'église Saint-Pierre.

Jeanne, le 16 décembre 1656.

François, le 17 avril 1658.

Marie, le 2 décembre 1659.

Pierre, le 28 avril 1661.

Jean-Baptiste, 20 juin 1663, n° 8.

François-Joseph, 15 novembre 1664, n° 9.

4. — **François-Hélie Maillefer**, mort conseiller secrétaire du roy, le 9 octobre 1692, âgé de 42 ans, inhumé dans l'église des Cordeliers, épouse Marie de Malval, le 30 décembre 1684, dont :

Pierre-François, époux de Anne-Thérèse Moet, qui suit :

5. — **Pierre-François Maillefer**, écuyer seign[r] de Resigny, conseiller du roy et son avocat au Présidial, fils de feu M[r] François-Hély Maillefer, écuyer, conseiller, secrétaire du roy, et de Marie-Claude de Malval (mort le 15 janvier 1769, âgé de 77 ans), épouse, le 5 may 1722, Anne-Thérèse Moet de Dugny, dont :

Marie-Magdelaine-Anne-Agathe, baptisée le 5 février 1723, qui épouse Jean-Philippe du Plessier, chevalier seigneur de Fontaine Uterque, ancien capitaine au régiment de Cambrésis infanterie, veuf de Marie-Anne-Florimonde de Blois, de Fontaine Uterque, diocèse de Noyon, et meurt le 13 ventose an XI, âgée de 80 ans (1).

Jean-Baptiste-François, le 22 mars 1724.

Marguerite-Thérèse, le 11 mars 1725, qui épouse Gédéon-Anne-Jean de Sahuguet, chevalier marquis de Termes.

Joseph-Hélie, le 12 juin 1726 (... de Resigny, capitaine... chevalier de S. Louis.)

Alexandre-César-Hiacynthe-Philippe, le 16 may 1730.

Jean-Philippes-Jacques, le 22 octobre 1734.

(1) *Fontaine-Uterte.* V. *Dict. hist. de l'Aisne,* par MELLEVILLE, t. I, p. 402.

6. — **Jean Maillefer**, mort le 7 décembre 1718, ancien conseiller assesseur en l'hotel de ville de Reims, âgé de 68 ans, inhumé en l'église de Saint-Étienne, épouse, le 20 mars 1679, Marie de la Salle, morte le 23 mars 1711, âgée de 57 ans, inhumée en l'église de Saint-Étienne ; dont :

Jean-Baptiste-Nicolas, baptisé le 6 décembre 1679.

Jean-François, baptisé le 4 juin 1682.

Simon-Louis, baptisé le 27 avril 1683, religieux bénédictin, n° 4500 Matricule.

François-Hélye, baptisé le 6 août 1684, religieux bénédictin, n° 4549 Matricule.

Marie-Rose, baptisée le 29 septembre 1685 (morte le 29 juin 1686, âgée de 9 mois).

Marie-Charlotte, baptisée le 28 septembre 1687, qui épouse Rigobert Dorigny, conseiller au Présidial, et meurt le 27 mars 1732, inhumée le 29 dans l'église de Saint-Pierre.

Marie-Anne, baptisée le 20 janvier 1689.

Pétronille, baptisée le 15 août 1690 (morte le 7 septembre 1771, âgée de 81 ans, inhumée le 9, sous le nom de Marie-Pétronille).

Simon-Joseph, baptisé le 16 mai 1693 (mort le 4 août 1694).

Un fils mort-né, le 13 mai 1694.

7. — **Charles Maillefer**, fils de Jean Maillefer et de Marie Lefebvre, né le 30 mars 1653, mort le 8 février 1720, inhumé le 9 en l'église des Cordeliers, âgé de 67 ans.

8. — **Jean-Baptiste Maillefer**, capitaine et receveur des deniers communs de cette ville, fils de Jean Maillefer et de Marie Lefebvre, mort le 23 octobre 1697, âgé de 35 ans; épouse, le 28 janvier 1687, Élisabeth Cocquebert, morte le 19 février 1733, âgée de 64 ans, inhumée le 21, en la nef de l'église Saint-Pierre.

9. — **François-Joseph Maillefer**, demeurant en 1706, rue du Trésor, dans la maison de M. le Trésorier de Notre-Dame, qu'il tenait à louage de ce dernier; conseiller au Présidial, fils

de défunts Jean Maillefer et Marie Lefebvre (mort le 30 janvier 1733, âgé de 68 ans, inhumé en l'église des Cordeliers) ; épouse, âgé de 27 ans, le 14 juillet 1693, Jacqueline Regnart (ou Renart), morte le 21 février 1718, âgée de 45 ans, inhumée en l'église des Cordeliers ; dont :

Jacqueline-Madelaine, baptisée le 16 avril 1694 (morte le 7 avril 1754, âgée de 59 ans, inhumée le 9, au préau de l'église Saint-Pierre).

Marie, le 2 avril 1695.

Anne-Charlotte, le 25 février 1696 (morte le 17 février 1699).

Charlotte-Remiette, le 5 mars 1697, morte le 20 juin 1702, âgée d'environ 5 ans.

Marie-Madelaine, le 3 mai 1698.

Anne, le 2 août 1699 (morte célibataire le 24 décembre 1744, âgée de 45 ans, inhumée en l'église Saint-Jacques, sous le nom de Marie-Anne).

Marie-Anne, le 21 juillet 1700, morte le 14 septembre 1706, âgée de 6 ans.

Jean-François, le 19 juillet 1701, chanoine, se démit le 11 septembre 1728 de sa prébende de Sainte-Balsamie ; 1728, 13 may, chanoine de Saint-Symphorien ; 1729, 4 mars, chanoine de Notre-Dame, diacre.

Jeanne-Élisabeth, le 10 novembre 1702, morte le 7 avril 1706, âgée de 3 ans et demy.

Madeleine-Charlotte, le 28 octobre 1703.

Marie-Charlotte, le 15 janvier 1706.

François-Joseph, le 17 septembre 1707, n° 10.

Une autre fille du nom d'Élisabeth, fait profession religieuse en août 1717.

10. — **François-Joseph Maillefer**, mort le 25 mars 1782, en l'abbaye de Saint-Denis de Reims, prêtre chanoine-régulier de ladite abbaye et ancien prieur de Notre-Dame de Landèves, âgé de 75 ans.

11. — **Nicaise Maillefer**, fils de Poncelet Maillefer et de Barbe Moet, épouse Isabeau Roland (déjà veuve en 1659), dont :

Jean, baptisé le 31 mars 1617.

Barbe, le 5 janvier 1619, morte avant 1622.

Gérard, le 19 juillet 1620, n° 12.

Magdelaine, 14 février 1623 (fille posthume), qui épouse Pierre Roland, et meurt le 7 septembre 1704, âgée de 82 ans, inhumée aux Cordeliers.

12. — Mre **Gérard Maillefer** (mort le 11 décembre 1675, âgé de 58 ans), épouse Marie Maillefer (morte le 1er octobre 1676), dont :

Nicaise, baptisé le 22 novembre 1642, n° 13.

Jean, le 5 juin 1644.

Nicaise, le 3 août 1645, n° 14.

Marie, le 11 septembre 1646.

Pierre, le 1er octobre 1647.

Jeanne-Marie, le 25 mars 1649.

Simon, le 28 septembre 1650.

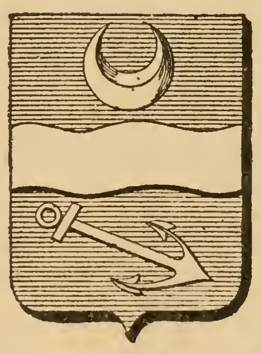
Marie-Anne, le 1er juillet 1653.

Jeanne, le 21 janvier 1655.

Nicaise, le 6 septembre 1659.

13. — **Nicaise Maillefer**, conseiller au Présidial, fils de Mre Gérard Maillefer et de Marie Maillefer (mort le 30 ou 31 octobre 1697, âgé de 54 ans), épouse, âgé de 31 ans, le 2 may 1677, Claude, fille de Lancelot Favart (morte le 5 avril 1678, âgée de 21 ans), dont :





Henri-Antoine, baptisé le 30 mars 1678, n° 14.

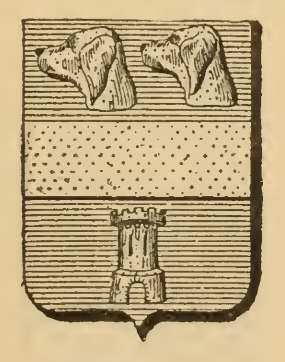
14. — **Henry-Antoine Maillefer**, lieutenant criminel au Présidial, âgé de 28 ans, fils de défunts Nicaise Maillefer et Claude Favart (mort le 7 septembre 1706, seigneur de Richebourg, inhumé le 8 au cimetière de Saint-Denis), épouse le 18 janvier 1706, Charlotte Rogier de Ludes (qui se remaria à

ROGIER



l'âge de 20 ans, le 20 février 1708, à Mre Jean-Baptiste Lespagnol).

LESPAGNOL



§ 2. — *Branche aînée des Maillefer. — Branches collatérales.*

1. — **Jean Maillefer**, l'aîné, épouse, avant 1578, Remiette Frizon, déjà veuve en septembre 1609.

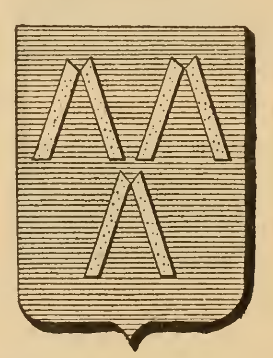
FRIZON



Dont : Jean, qui suit.

2. — **Jean Maillefer**, le jeune, bourgeois de Reims, seigneur de Lilette, lieutenant des habitants, fils de Jean Maillefer l'aîné et de Remiette Frizon (mort le 2 juillet 1636), épouse en 1601 Jehanne de la Salle, dont :

DE LA SALLE



Eustache, baptisé le 12 juillet 1605.
Jean, le 17 septembre 1609.
Louis, le 25 août 1610.
Robert, le 22 avril 1618.

Jeanne, le 21 juillet 1619, fiancée le 5 may 1636 à Charles de Burecourt.

Rose, le 7 février 1623, qui épouse Simon de la Salle, sieur de l'Étang, (déjà veuve en 1648).

Marie, le 10 avril 1624, qui épouse Gérard Maillefer, bourgeois de Reims.

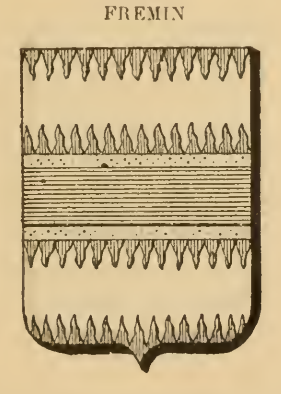
Pierre (né avant Robert), qualifié en 1651, 30 septembre, commis général au paiement et dépense de la marine, demeurant à Paris, rue du Puits, paroisse Saint-Jean (en promesse de mariage).

Roberte Maillefer, qui épouse Gérard Roland.

Jeanne, qui épouse Robert Frizon, bourgeois de Reims (déjà mariés en 1641).

3. — **Poncelet Maillefer**, marchand bourgeois de Reims, fils de Jehan Maillefer, marchand (mort le 18 juin 1648 et inhumé en l'église des Cordeliers), épouse, en 1601, Roberte Fremin.

FREMIN



Leurs enfants sont :

Jean, baptisé le 13 avril 1605.

Guillemette, le 19 octobre 1606.

Jeanne, le 26 juin 1608, qui épouse Nicolas Josseteau, marchand bourgeois.

Pérette, le 24 septembre 1609.

Jean, le 23 février 1611, n° 6.

Remiette, le 6 juillet 1616.

Jehanne, le 7 décembre 1620, qui épouse Henry Le Clerc, marchand bourgeois.

Marie, le 13 février 1623.

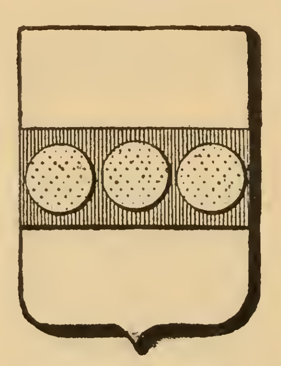
Nicolas (fils à marier en 1648, demeurant à Paris).

Ponce, n° 4, et Antoine Maillefer, marchands à Rouen (en 1648).

4. — **Ponce Maillefer**, fils de Poncelet Maillefer et de Roberte Fremin, qualifié bourgeois de Rouen en 1677, épouse Jeanne Dubois ; (sont parrain et marraine le 2 août 1649), dont : Simon, qui suit.

5. — **Simon Maillefer**, écuyer, conseiller du roy et maître ordinaire en la chambre des comptes de Normandie (mort le 14 juillet 1701, inhumé au cimetière de Saint-Symphorien), fils de Ponce Maillefer et de Jeanne Dubois ; épouse Jeanne-Charlotte Roland, (morte le 6 novembre 1708).


ROLAND



Dont :

Barbe-Louise, baptisée le 6 février 1682.

Marguerite-Cécille, le 25 août 1686.

Marie-Nicolle, le 5 juin 1689.

Marie-Remiette, le 1er octobre 1690.

Jean-Baptiste, le 19 avril 1693 ; mort le 20 avril 1734, âgé d'environ 42 ans, seigneur d'Arcy-le-Ponsart, inhumé le 21 au cimetière de Saint-Symphorien.

Jeanne-Charlotte (aussi leur fille) prend l'habit religieux à Saint-Pierre-les-Dames, en 1701.

6. — **Jean Maillefer** (mort le 7 juillet 1694, âgé de 85 ans, inhumé le 8, en l'église des Cordeliers), fils de Ponce Maillefer et de Roberte Fremyn, épouse 1° Élisabeth ou Isabeau Dubois, dont :

Nicolle, baptisée le 29 juillet 1640, qui épouse Raoul Thierry, et meurt le 15 février 1711, inhumée en l'église Saint-Jacques.

Roberte, le 17 novembre 1641.

Marie, le 29 août 1643, qui épouse Simon Cocquebert, capitaine en chef des arquebusiers, et meurt le 4 may 1720, âgée d'environ 76 ans, inhumée le 5 en l'église des Cordeliers.

Henry, le 16 juin 1648, n° 7.

François, le 27 novembre 1649.

2° Guillemette Cocquebert, (morte en 1676).



COCQUEBERT



Dont :

Antoine, baptisé le 3 octobre 1653, qui épouse Marie-Anne de La Salle, n° 8.

Nicolas, le 16 octobre 1654.

Ce Jean Maillefer avait un frère nommé Antoine.

7. — **Henry Maillefer**, marchand, âgé de 25 ans, fils de Jean Maillefer et de défunte Élisabeth Dubois (mort le 3 octobre 1726, capitaine de bourgeoisie et ancien conseiller éche-

vin, inhumé le 4, en l'église des Cordeliers); épouse Marie-Madeleine Roland, âgée de 20 ans, fille de Pierre Roland et de Magdeleine Maillefer, le 20 novembre 1672, morte le 25 juin 1698, âgée de 44 ans, inhumée en l'église des Cordeliers.

8. — **Antoine Maillefer**, fils de Jean Maillefer et de Guillemette Cocquebert, écuyer, trésorier de France en la généralité de Champagne (mort le 3 février 1718, âgé de 62 ans (plutôt 64 ou 65), inhumé en l'église Saint-Jacques); épouse le 10 may 1694, Marie-Anne de la Salle, fille de feu Nicolas de La Salle, dont :

Nicolle, baptisée le 15 may 1695.

Marie-Magdelaine, le 15 may 1696, qui épouse le 16 janvier 1720, Melchior Le Féron, conseiller au Présidial, écuyer.

Jean-Baptiste-François, le 2 décembre 1697, n° 9.

Nicolle-Catherine, le 25 novembre 1698.

Marie-Anne, le 28 janvier 1700.

Simon-Henri, le 29 mai 1701, mort le 18 mars 1774, inhumé le 20, âgé de 73 ans.

Jean, le 29 août 1702, n° 11.

Marguerite-Thérèse, le 24 septembre 1703.

Jean-Baptiste-Antoine, le 12 septembre 1704, n° 12.

François-Joseph, le 3 octobre 1707 ; voir le n° 10.

Marie-Thérèse, le 17 octobre 1710, qui épouse Louis Fremyn, seigneur de l'Étang, Branscourt, Sapicourt et Beine, et meurt le 11 mars 1750, inhumée en l'Église des Cordeliers.

Antoine, le 17 mai 1715, n° 13.

9. — **Jean-Baptiste-François Maillefer** (mort à Vauchier et inhumé le 9 juillet 1773, âgé de 76 ans, en l'église Saint-Jacques), conseiller du roy, procureur en l'Élection de Reims, fils de Antoine Maillefer et de Marie-Anne de La Salle; épouse, le 7 août 1725, Marie-Thérèse Mopinot, fille de M. Raoul Mopinot, seigneur du franc-alleu noble de Marsilly, morte e 24 juillet 1782, inhumée le 26, âgée de 76 ans ; dont :

Raoul-Marie, baptisé le 1er août 1729.

Anne-Marie-Thérèse, le 14 novembre 1737; qui épouse Jean-Baptiste Sutaine, capitaine de bourgeoisie, et meurt le 19 nivôse 4e année républicaine, âgée de 58 ans.

SUTAINE



10. — **François-Joseph Maillefer**, mort le 10 juin 1785, âgé de 78 ans, ancien conseiller échevin, inhumé au préau de l'église métropolitaine.

11. — **Jean Maillefer**, capitaine au régiment royal d'infanterie, puis syndic de la ville, fils de M. Antoine Maillefer et de Marie-Anne de La Salle (mort le 1er octobre 1766, âgé de 64 ans, inhumé le 2); épouse, le 29 janvier 1731, dame Marguerite Lepoivre, veuve de M. Henry Levesque, (morte le 20 septembre 1761, âgée de 64 ans, inhumée le 22 en l'église Saint-Jacques).

LEVESQUE



Dont :

Marie-Françoise-Élisabeth, baptisée le 1er février 1732, qui épouse Nicolas Moyen de Lescamoussier, avocat au Parlement, écuyer, seigneur de Chéry, Very, Autrecourt, Marqueny et de la maison forte d'Autruche, de la paroisse de Carignan.

Antoine-Marie, le 10 janvier 1732.

Jeanne-Baptiste-Catherine, le 6 septembre 1734, qui épouse Guillaume-Nicolas Marlot, Procureur au Présidial, et meurt le 16 thermidor 3e année républicaine, âgée de 60 ans.

Françoise-Jeanne-Thérèze, le 30 novembre 1735, morte le 12 octobre 1739, âgée de 4 ans.

Marie-Raulette-Henriette, le 7 avril 1737.

Un fils, mort le 29 mars 1738 (mort-né).

12. — **Jean-Baptiste-Antoine Maillefer,** fils de feu Antoine Maillefer, écuyer, trésorier de France, et de Marie-Anne de La Salle, mort le 5 juillet 1784 (âgé de 82 ans, inhumé le 6), épouse, le 22 juillet 1742, Barbe Forzy, morte le 18 janvier 1778, âgée d'environ 60 ans; dont :

Pérette-Marguerite, baptisée le 26 may 1743.

Anne-Marie-Françoise, le 10 avril 1747, (qui épouse Robert Garlache Souyn de Taincourt, capitaine de grenadiers au régiment de Brie, chevalier de Saint-Louis, et meurt le 8 septembre 1777, âgée de 29 ans.

SOUYN



13. — **Antoine Maillefer**, fils de Antoine Maillefer et de Marie-Anne de la Salle (mort le 21 janvier 1807, âgé de 92 ans), épouse, âgé de 32 ans, le 17 avril 1747, Élisabeth-Marie-Madelaine Cocquebert, âgée de 26 ans 9 mois, dont :

Anne-Thérèse-Joséphine, baptisée le 8 avril 1748; qui épouse Charles-Henry-Mathieu Thiérion, et meurt le 3 avril 1818.

Antoine-Jean-Baptiste, le 15 juillet 1752, qui épouse Marie-Thérèse Ruinart, n° 14.

14. — **Antoine-Jean-Baptiste Maillefer**, écuyer, directeur des fermes du roi, fils de M. Antoine Maillefer et de Élisabeth-Marie-Madeleine Cocquebert, épouse, âgé de 36 ans, le 15 septembre 1788, Marie-Thérèse Ruinart, âgée de 21 ans 9 mois, fille de M. Claude Ruinart, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, seigneur de Brimont et Brimontel, dont :

Antoine-François, baptisé le 5 novembre 1789, qui épouse, en 1813, Angélique-Alexandrine Cocquebert de Monfort, meurt 1833, sans postérité, n° 15.

Claude-Marie, baptisé le 18 novembre 1791, meûrt en en 1849, sans postérité.

Marie-Joséphine, née le 2 pluviôse, 3e année républicaine, épouse M. de Noirlieu, meurt en 1881.

Charles-Marie, né le 30 prairial, 4e année républicaine, mort le 16 septembre 1822, âgé de 26 ans.

Marie-Marguerite, née le 2 brumaire, 7e année républicaine, épouse en 1820 M. d'Estresse de Lanzac de Laborie, meurt en 1869.

Marie-Constance, épouse M. de Vivès, meurt en 1876.

Marie-Thérèse, née le 3 fructidor, an XII, épouse en 1828, M. Dagneau de Richecourt, meurt en 1878.

15. — **Antoine-François Maillefer**, propriétaire, fils de Antoine-Jean-Baptiste Maillefer et de Marie-Thérèse Ruinart, mort le 22 novembre 1844, âgé de 55 ans, sans postérité, épouse Angélique-Alexandrine Cocquebert de Monfort.

III

PREUVES & DOCUMENTS DIVERS SUR LA FAMILLE MAILLEFER.

1394.

17 novembre, Karolus... Perrardum de Machau, Johannem Maillefer... servientes nostros... gardiatores. (Lettres du roi, *Arch. de Reims*, fonds de Saint-Denys, Léry.)

1399.

10 juin, sentence contre les habitants de Senuc, dont le procureur se nomme « Orrietus Maillefer. » *(Archiv. de Reims,* fonds de Saint-Remi, prieuré de Senuc.)

1506.

Johannes Maillefer, curie Remensis notarius. (Saint-Denis, Chestre.)

1519.

Jehan Maillefer, praticien en la Cour spirituelle de Reims, épouse Nicolle Mercier (déjà veuve en 1519.)

1548.

May. Clément Maillefert, âgé de 74 ans, demeurant à Duizel.

1558.

Ioachimi Bellaii Andini poematum libri quatuor, in-4°, Paris, 1558. On lit sur la feuille de garde, à la fin de l'ouvrage, trois mentions autographes, l'une en grec, l'autre en latin et la troisième en français : *Ειμι Θεοδορικου Μαιλλερτιου παιδος αγατως και πανφιλου.* — Sum Theodorici Maillefertii

boni adolescentuli et omnibus amici. — A moy Thiery Maillefert, bon garson, point trompeur.

(Bibliothèque de Reims.)

1572.

Pierre Maillefer, épouse Henriette N..., dont : Élisabeth, baptisée le 10 janvier 1572.

1575.

27 décembre, Jehanne Maillefer, femme de Jacques Longis, vigneron demeurant à Verzy.

1583.

Jean Maillefer, épouse Adrienne Cocquebert (déjà veuve en 1583), dont : Marie, qui épouse (avant 1583), Mre Regnault Robillart, advocat en l'Élection de Reims.

1588.

Pierre Maillefer, épouse Marie Dorigny. Enfant : Nicolas, baptisé le 2 mai 1588.

1595.

Jeanne Maillefer, épouse de Jean Cocquebert. Ils étaient mariés avant 1595.

XVIIe SIÈCLE

Pierre Hanrot... de la paroisse de Saint-Masmes, épouse Marie-Françoise Maillefer, âgée de 27 ans, fille de Pierre Maillefer et de Marguerite Poitevin, de la paroisse de Baconne.

Jeanne Maillefer, veuve de Robert Champagne, vivant m^d^ boulanger à Reims.

1605.

May. Claude Bourgeoys, fils de honor. hom. Mre René Bourgeoys, conseiller du roy au siège Présidial de Reims, et de dam^elle^ Marye Maillefer, sa femme, a esté baptisé le neufiesme jour de may mil six cens cinq. Le parain noble homme Claude Thiret, seigneur de Prain et de la Maison Rouge, la maraine dam^elle^ Claude Thiret, femme de Nicolas de Namps, seigneur de la Grange. *(Registre de la paroisse Saint-Jacques.)*

1626.

Mémoire des viandes qu'il faut livrer aux nopces des enfants des sieurs Jehan Maillefer et Gérard Roland, qui se feront le 25e may 1626.

SERVICE DU DISNER

Orange, trois au plat,
Bœuf,
Chappon boully,
Potaige d'herbe,
Pasté de mouton,
Pasté de godiveaux,
Cochon rotty,
Andouillettes de veaux,
Pigeonneaux farcy, 3 au plat,
Chapon rotty,
Carthier d'agneaux,
Poulet au vinaigre, 3 au plat,
Lapereau, 2 au plat,
Sallade,
Raves,
Pigeonneaux rotty, 3 au plat,
Oyson farcy,
Cailles bardés, 4 au plat,
Olives,
Membre de mouton,
Lepvereaux,
Poullets fesandez, 2 au plat.

DESSERT

Tourte de pomme,
Tarte glacée,
Tarte groseille,
Biscuit,
Poix vert,
Macaron,
Fruict cru,
Eschaudé,
Fromaige de cresme,
Sallade de citron,
Fromaige de millan,
Artichault, 3 au plat,
Gellée de pomme,
Amande plée,
Sallade de pommes,
Freize,
Guines ou cerize,
Pasté de venaizon par tranche.

POUR LE SOUPER

Potaige de venaizon,
Membre de mouton,
Potaige blanc,
Chappon rotty,
Pasté pigeonneaux,
Pasté misse,
Pasté en pot,
Cartier d'agneaulx,
Pigeonneaux, 3 au plat,
Poulles, 3 au plat,
Raves,
Sallades,
Oyson farcy,
Capes,
Lepvereaux,
Lapreaux, 2 au plat,
Cailles bardés, 4 au plat,
Langue de bœuf par tranche,
Vinaigret,
Poulet faisandé, 2 au plat.

Pour le dessert du souper, le même à celuy du disner.

Promets livrer tout ce que dessus audit temps suivant la promesse que j'en ay fait au s^r^ Anthoine de la Salle et Nicolas Roland, moyennant 15^l^ 5^s^ le plat et livrer bois, charbon, vert demy cristal, vaiselle, linge de cuisine, chandellier servant de flambeaux, corbeilles, verjus, vinaigre et sel blanc et toutes autres menues nécessitez.

Ce jourd'huy, 29 avril 1626, Nicolas Roland, marchand à Reims, soy faisant et portant fort de Mre Anthoine de la Salle, contrôleur au grenier à sel de Reims, iceulx Roland et de la Salle, maistre d'hostel pour la nopce et festin des espouzailles de Gérard Roland, fils de Gérard Roland et de Roberde Maillefert, fille de Jehan Maillefer, qui se célèbrera le 25 may prochain.— Marchande à Bastien Poncelet, cocrenier, Julyanne Douart sa femme, et Marye Gadiot, v^e^ de Martin Gallois, aussi vivant cocrenier à Reims, qui ont promis livrer pour ladite nopce les viandes déclarées au mémoire ci-dessus au contentement desd. Roland et de la Salle, m^tres^ d'hostel, au 25 may et fournir jusques à 45 ou 50 plats suivant l'advis qui en sera donné par lesdits m^tres^ d'hostel et ce moyennant 15^l^ 5^s^ pour chacun plat, sur quoy a esté payé par advance auxdits cocreniers 100^l^ tourn. Et au cas que les lepvereaux ne soyent recepvables et rebutés sera diminué sur chacun plat 30 sols tournois.

Le 23 may, lesd. cocreniers reçoivent encores en advance 200 livres tournois. *(Minutes de Rogier, notaire à Reims, 1626,* étude de Me Lemoine.)

1630.

Jean Maillefer, 63e lieutenant des habitants de la ville de Reims, seigneur de Lilette, voir sa notice dans l'*Armorial des Lieutenants des habitants*, par Ch. Givelet, 1887, p. 141.

1632.

Philippe Maillefer, fils de Poncelet Maillefer, écolier juré en l'Université.

1632.

Un incunable très précieux de la Bibliothèque de Reims, côté A 80, *Vita Christi* par Ludolphe le Chartreux, provient de la famille Maillefer, qui le donna aux Jésuites. On lit, en effet, cette mention sur le premier feuillet : *Collegii Remensis societatis Jesu, ex dono Dominæ Maillefer*. Cette dame Maillefer est probablement Isabeau Roland, veuve de Nicaise Maillefer, qui fonda en 1632 une lampe ardente dans la chapelle des Jésuites. — (Cf. *Bulletin du diocèse de Reims*, 5 juin 1885, p. 275.)

1639.

24 juillet, contrat de mariage entre Jehan Rogier marchand à Reims, fils de Abraham Rogier, aussi marchand — et Pérette Maillefer, fille de feu Charles Maillefer et de Magdelaine Roland. Le futur aura 5000l et 300l au lieu du logement pendant trois ans, comme Jacques Rogier son frère. La future aura 6600l. *(Minutes de Rogier, notaire à Reims.)*

1643.

Pierre Maillefer, épouse Jeanne Tirrion (ou Thierion). Enfant : Barbe, baptisée le 6 janvier 1643.

1648.

14 octobre. Acquisition pour Mre Pierre Maillefer, commis général au payement de la marine, contre Damelle Roberte Maillefer, veuve de feu Gérard Roland demeurant à Reims et autres. *(Parchemin*, papiers de M. Paul Contant, 22 janvier 1889).

1650.

D. J.-B. Maillefert, religieux de Saint-Quentin en l'Isle, auteur de : *Les douceurs de la Providence*. — Saint-Quentin, 1650, in-8°.

1653.

20 février. Procuration de Elye Ravaux, bourgeois de Reims, pour consentir au mariage de Mre Roland Ravaux son

fils, conseiller au Parlement de Metz — et Marie de Guiboura, fille de feu de Guiboura, vivant chef de la panneterie de la maison du roy et de d[elle] Baron — pour donner en mariage son office de conseiller du roy, 800[l] de douaire prefix, pour sureté duquel seront hypothéqués les bois de Leschelle, de Cerny et La Loge Rozette. *(Minutes de Leleu, notaire à Reims).*

Nota. — C'est à la famille Ravaux qu'appartient Madeleine Ravaux, la première femme de Jean Maillefer.

1657.

14 juin. Acquisition pour d[elle] Roberte Maillefer, vefve de feu honorable homme Gérard Roland, demeurant à Reims, contre noble homme Pierre Maillefer, commis général à la despence de la marine, demeurant à Paris, devant Rogier notaire. *(Parchemin,* papiers de M. Paul Contant).

1658-61.

Marie Maillefer, épouse de Lancelot Favart, a une fille le 16 octobre 1658.

Denis ou Remy Maillefer et Nicolle Plumet à Reims, dont : Claude, baptisé le 12 février 1660, et Marie, baptisée le 16 octobre 1661.

1664.

28 septembre. Achèvement des cérémonies du baptême de Marie-Angélique, fille de M[re] Roland Ravaux et de Marie Guyboura (baptisée le 16 juin). Parrain Michel Ravaux, chanoine de la cathédrale de Metz, et Nicolle Ravaux, nommée en religion Angélique de Sainte-Marie ; dans la chapelle des religieuses de la Congrégation. *(Registre de la paroisse Saint-Étienne.)*

1666.

« Le dimanche, environ deux heures après minuit, vint et unième febvrier mil six cent soixante et six, Mons[r] Gerard Cocquebert, fils de feu Monsieur Cocquebert, vivant capitaine en chef de la compagnie des harquebusiers de cette ville de

Reims, et de dam^elle Élizabeth de la Salle, ses père et mère, d'une part, et dam^elle Barbe Roland, fille de Monsr Pierre Roland et de dam^elle Magdelaine Maillefer, ses père et mère, d'autre part, tous deux de la paroisse Saint-Symphorien, y ont receu la benediction nuptiale. » *(État-civil de Reims,* registre de Saint-Symphorien, *Mariages et Sépultures,* 1650-1669, f° 31 recto.)

1671.

« Le dix neuf^me juillet 1671, est décédée et enterrée dam^elle Nicolle Moet de Brouillet, vivante femme de Monsr Louys de la Salle, conseiller du Roy au siège Royal et présidial de Reims, lequel a signé en la presente avec Monsr Nicolas Moet de Brouillet, aussi cons^er au presidial. » *(Signé)* **De la Salle.— Moet de Brouillet.** — *(Registre de Saint-Symphorien, 1671, f° 20.)*

1671.

R. P. Guillaume Maillefer, religieux et correcteur des Minimes de Reims.

1674.

25 juillet, Pierre Guiboura, écuyer, gouverneur des pages de la chambre du roy, demeurant à Troissy-sur-Marne. *(Minutes de Dallier, notaire à Reims.)*

1676.

Dame Éléonore de Maillefert, veuve en 2es noces de Mre Jean Hierosme Delaire, chevalier, seigneur de Montgon, demeurant à Arcy-le-Ponsart.

1686.

Dame Léonore de Maillefer, veuve de Henry de Marle.

1693.

14 juillet, mariage entre Mre François-Joseph Maillefer, conseiller du roy au Présidial, fils de feu Jean Maillefer et de feue Marie Lefebvre, âgé de 27 ans, de la paroisse Saint-Symphorien — et Jacqueline, fille de M. Thierry Regnart,

conseiller du roy, assesseur en l'hostel de ville, et d'Élisabeth Levesque — mariés par M[tre] Philippe Maillefer, prêtre docteur en théologie. *(Registre de la paroisse Saint-Pierre).*

1702.

Estat des contracts, rentes, billettes, meubles, argent comptant appartenant à Madame Maillefer, suiette à reconnoissance suivant le contract de mariage cy attaché (1).

Estat des meubles qui sont en la maison de Madame Maillefer : Vaisselle d'argent en plusieurs pièces, sçavoir : deux bassins, quatre jattes, six assiettes, trois grandes ediers et une petite, — quatre chandeliers, un rechau, une soucoupe, dix-neuf cuilliers, dix-neuf fourchettes, un vinaigrié, un moutardier, un porte mouchette, un sucrier, un poivrier, deux bouettes à poudre, une grande tasse, une gondolle, une salière, un coquetier, deux plomd à coeffer, une esteignoire, deux bources de cent jettons chacunne, quainzes couteau a manche d'argent le tout paisant quatre vingt saize mar six once, à trante huit livres le mar, monte à la somme de trois mil huit cent livres, cy 3800[l].

Une bague de diamant à brillant, 600[l].

Deux boucles d'oreilles de diamant, 100[l].

Une pandulle et une montre, cy 300[l].

Un carosse à deux fond de drap escarlatte, cy 1500[l].

Une tenture de tapisserie d'hautelisse *(sans prix).*

Un lict a la duchesse avec la housse, 450[l], 7 sièges, 3 fauteuils, 2 tabourets garnis de tapisserie, un crucifix à bordure doré, deux miroire de toilette, un canapé, un bureau, un grand miroire, une portière.

Un tableau de la Magdelaine *(sans prix).*

Un feux d'argent *(sans prix).*

Un feux doré *(sans prix).*

(1) Ce contrat manque à cette pièce, de sorte que la date en reste incertaine (vers 1702).

Un autre meuble de bois doré en 10 fauteuille couvert de tapisserie, une table, deux guéridons de marqueterie, un miroir, un lit de repos, un écran, cy 620[l].

Battery de cuisine, 260[l] 18

Leinges et rideau, 900[l].

(Pièce appartenant à M. Paul Contant, in-f° papier, copie du 12 octobre 1888.)

1708.

Testament de Charlotte Roland, veuve de Maillefer, maître des comptes de Normandie, léguant, en cas de mort de J.-B. Maillefer, son fils, sans enfant, tous les biens provenant de sa succession, après la somme de 110,000 livres prise par ses héritiers, le restant à l'Hôpital général, Hôtel-Dieu, Saint-Marcoul de Reims, et aux Frères des Écoles chrétiennes, et dans le cas où ces derniers ne pourraient obtenir de lettres patentes, leur part retournera aux hôpitaux.

1739. Recette de 400[l] par les héritiers Maillefer d'Arcy. — *(Archives hospitalières de Reims,* B 64.)

1716.

Mémoire pour les trois chanoines, docteurs de la Faculté de Théologie de Reims, appelans comme d'abus d'une Sentence d'excommunication prononcée contre eux au sujet de la Constitution Unigenitus. A Paris, chez François Jouenne, *1716,* in-4° de 36 pages.

Mémoire pour Maîtres Nicolas le Gros, et Claude Beaudoüin, prêtres, chanoines de l'Église Métropolitaine de Reims, et Jean-François Maillefer, prêtre, chanoine de l'Église collégiale de Saint-Symphorien de la même ville, tous trois docteurs en Théologie de la Faculté de Reims, Apellans comme d'abus de la Sentence d'excommunication rendue contre eux en l'Officialité de Reims, le 17 juin 1715, et autres Actes et Procédures qui la concernent.

Contre Messire Francois de Mailly, Archevêque, Duc de Reims, premier Pair de France, intimé...................

(Bibliothèque de Reims.)

1717.

Tableau attribué à Jacques Hellart, sujet : *Laissez venir à moi les petits Enfants*, peinture sur toile, h. 2m 33, l. 2m 15. Au bas on lit : *Amandi et docendi mansuetudinem docet et consecrat Joanna Maillefer, monasterii hujus monialis, anno 1717*. On trouve dans le registre des vêtures et professions de Saint-Étienne-les-Dames : « que, le 19 avril 1756, mourut Jeanne Maillefer, dite de Saint-Romain, religieuse professe, âgée de 69 ans et de profession 52. » Ce Tableau fut déposé lors de la fermeture du musée dans l'église Notre-Dame de Reims. Il se trouve placé dans le bras sud du transept, à gauche de la porte qui communique avec l'Archevêché. (*Catalogue du Musée de Reims*, 1881, p. 109.)

1720.

Præbenda 8 Ecclesiæ Remensis.

Philippus Maillefer pbr Remens. diœces. doctor theol. in prop. auth. ordin. et virtute graduum, 5 jan. 1710, per obit. Francisci Sicard pbri.

Obiit Remis can. Rem. 18 april. 1720, sepultus ante imaginem christi patientis.

Weyen, f° 216 verso.—Consulter le même recueil, au f° 236 verso, sur Jean Maillefer, qui fut chanoine de Reims du 15 décembre 1586 au 9 mars 1624.

1722.

Joseph Maillefer, conseiller du roy au siège royal et présidial, conseiller de ville, porte *d'azur à la face d'argent accompagnée de deux étoilles d'or en chef et d'un croissant d'or en pointe*.

Il est fait mention de Joseph Maillefer dans l'*Almanach his-rique de Reims*, 1754, parmi les *Anecdotes et remarques sur la ville de Reims :*

« M. Joseph Maillefer, conseiller au Présidial, nous a donné une traduction abrégée de Marlot, mais beaucoup corrigée et

enrichie de notes... Le Marlot de Maillefer ne doit pas être négligé par ceux qui veulent étudier à fond notre histoire. » Cet ouvrage inédit est conservé au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque de Reims. (Cf. *Histoire de Reims*, par ANQUETIL, 1756, t. I, discours préliminaire, p. XLIV.)

1723.

Præb. 37. Joannes franciscus Maillefer, 31 aug. 1723, francisci Josephi in curia præsidiali Remens. Consiliarii filius, subd. Remus et can. S[te] Nutricis, recipitur in propria auth. ordin. 31 aug. 1723 per resign. seu dimiss. Nicolai Bachelier. Il fut évincé par Philippe Granvallet, *presb. dioc. venetensis. (Weyen, Dign. Eccl. Rem.)*

1735.

Acte passé par les enfants de feu Gérard Roland, vicomte d'Arcy, trésorier de France dem[t] à Reims, donnant procuration à Antoinette Branche leur mère, pour agir en leur nom dans les affaires de la succession de Jean-Baptiste Maillefer, vicomte d'Arcy, 7 janvier 1735, 2 ff. pet. in-4° papier 12 fr. *(Bibliothèque Champenoise*, par L. Techener, 1886, p. 193.)

1741.

Épitaphe en marbre noir conservée au Musée de Reims, trouvée en 1885 dans des fouilles rue Chabaud, et portant : ✠ *Icy repose le corps de Sœur Jeanne Maillefer, très dévotte religieuse de céans, décédée le 20 septembre 1741, âgée de 63 ans. Requiescat in pace.*

1796.

Décès de dame Anne-Marie-Thérèse Maillefer, épouse de J.-B. Sutaine, ancien conseiller secrétaire du roi et procureur syndic de la Ville de Reims, inhumée le 10 janvier, paroisse Saint-Jacques. *(Extrait d'une notice généalogique sur la famille Sutaine, rédigée et obligeamment communiquée par M. H. Sutaine.)*

GÉNÉALOGIE DES SIEURS MAILLEFER

dressée vers 1750

Simon Maillefer et
Nicolle Mercier sa f^e

|

Jean Maillefer, et
Eutrope Boucher sa f^e

|

Poncelet Maillefer et
Barbe Moet sa f^e

|

Nicaise Maillefer
Isabeau Roland sa f^e

Gérard Maillefer Marie Maillefer sa f^e	Magdeleine Maillefer femme de Pierre Roland

Gérard Maillefer, Marie Maillefer sa f^e

|

Nicaise Maillefer
N... Favart sa f^e

|

Henri-Anthoine Maillefer
N... Rogier sa f^e

Magdeleine Maillefer, femme de Pierre Roland

Pierre Roland Anthoinette Pussort sa f^e	Jean Roland ... Fremin sa f^e Françoise Brodart sa 2e femme	Barbe Roland femme de Gérard Coquebert

(*Pièce des Archives de Reims, fonds du chapitre Notre-Dame,* Alland'huy, cense, feuille sans date.)

XIXe SIÈCLE

Épitaphes des membres de la famille Maillefer, au Cimetière du Nord de Reims, dans *Les Cimetières de Reims,* recueil ms. pet. in-4° de la Bibliothèque de Reims, p. 47-49.



GÉNÉALOGIE DRESSÉE PAR M. L. DE LABORIE EN 1889

Ponce Maillefer
ép. Roberte Fremym (1)

Branch 1:

Jean Maillefer
ép. Guillemette Coquebert

Antoine Maillefer (3)
ép. Marie-Anne de la Salle (4)

Antoine Maillefer (5)
ép. Élisabeth-Marie-Madeleine Coquebert de Mutry

Antoine-Jean-Baptiste Maillefer
ép. Marie-Thérèse Ruinart de Brimont

Branch 2:

Ponce Maillefer
ép. Jeanne Dubois

Simon Maillefer (2)
ép. Charlotte Roland

Children of Antoine-Jean-Baptiste Maillefer:

Antoine-François	Claude-Marie	Marie-Joséphine	Charles-Marie	Marie-Marguerite (6)	Marie-Constance	Marie-Thérèse
† 1844 s. post. Alex. Coquebert de Montfort	† 1849 s. post.	ép. Mr de Noirlieu † 1881	† décès à Reims, le 15 sept. 1822 à l'âge de 26 ans, célibataire	ép. Mr d'Estresse de Lanzac de Laborie † 1869	ép. Mr de Vivès † 1876	ép. Mr de Richecour † 1878

(1) Fille d'Antoine Fremyn, secrétaire ordinaire de Marie de Médicis.
(2) Maître des comptes à *Rouen :* c'est lui sans nul doute que Maucroix dans sa correspondance appelle « Maillefer le *Rothomagien* ».
(3) Ecuyer, trésorier général de France au bureau des finances de Champagne ; ce fut le premier de la famille qui reçut la noblesse. Je tiens à la disposition de M. Jadart l'original du brevet décerné par d'Hozier à Antoine Maillefer, en 1698.
(4) Il est difficile de ne pas reconnaître en elle cette Mme Maillefer, proche parente du B. de la Salle, déterminée par lui à renoncer au luxe. (Cf. les biographies du Bienheureux.)
(5) Membre et président d'âge de l'assemblée de la noblesse du bailliage de Reims, en 1789. (Cf. les procès-verbaux déposés aux archives du greffe du Tribunal civil de Reims ; j'en possède un extrait certifié.)
(6) Ma grand'mère.

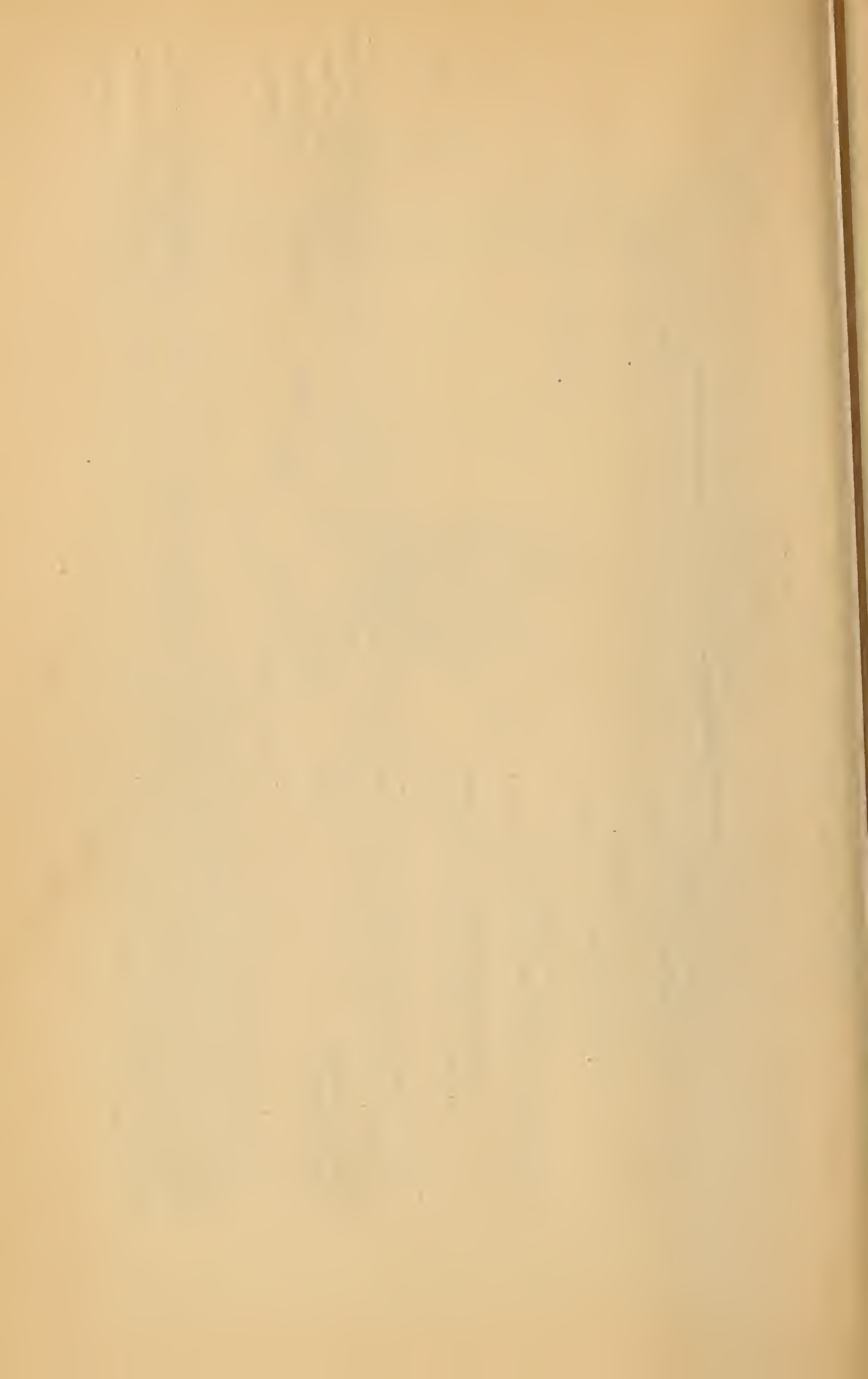


TABLE ALPHABÉTIQUE

des noms de lieux, de personnes et de choses

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

TABLE DE CONCORDANCE

de cette édition des Mémoires de Maillefer avec le Manuscrit original

(Bibliothèque de Reims. — Cabinet des Manuscrits.)

Titre au dos du volume : MÉMOIRES DE JEAN MAILLEFER (1611 à 1684)

(Recueil autographe, vol. in-folio relié en veau plein, de 275 feuillets numérotés.)

Titre sur le Catalogue des Manuscrits, O. § 5. — *115. Journal de M. M., fils de M. Charles Maillefer, md de soiries à Reims, en 1600, in-fol. mss. pap.*

En tête de l'ouvrage, sur le premier feuillet recto, on lit la table suivante :

†

TABLE DES MATIÈRES PAR CHAPITTRES (1)

(1) Le tiret placé en avant du titre de chaque chapitre indique que ce chapitre n'a pas été publié ici ; la croix indique au contraire sa publication.

(1) Sous ce titre : *Pratique des vertus pour tous les mois de l'année,* l'auteur entame douze compositions de pure spiritualité, dont les sujets suivent. L'ensemble formerait au besoin une publication spéciale, comme exercice de piété.

(2) Cet article est suivi du discours au cardinal Antoine et de plusieurs lettres d'affaires ou d'amitié, folios 108 à 115.

	Folio du manuscrit	Page du volume
— Des imaginations	161	»
— De la mort	163	»
† Des banqueroutiers	164	176
† De l'habitude	230	253
— De la cholère	231	»
† De la guère	237	258
† Des infirmités	234	254
† Du logement	235	256
— De l'espérance	237	»
— Papier voland	243	»
— Du desgou	233	»
† Desseings de cest guèr	225	249
— De l'ennuyst	258	»

Ici s'arrête la table écrite par Maillefer, mais les pages suivantes, jusqu'au feuillet 268 verso, sont encore remplies de mélanges de piété et de littérature, de réflexions morales, d'évènements divers, morts, souffrances, etc. Enfin le journal cesse le 24 avril 1681.

Voici les œuvres morales intercalées dans le *Journalier* et non indiquées à la Table :

† Écolle de médecine	211	236
† Des honneurs et des richesses	213	238
† Parallèle avec de Montaigne	257	276
† De la solitude	260	281

Au folio 268 verso, récit de la mort de J. Maillefer, le 13 may 1684, par son fils, qui continue son registre, en relatant les menus évènements de famille, morts, etc., il termine au folio 272, par le discours prononcé en la justice consulaire, le dernier de l'année 1704, et par un éloge funèbre de sa femme, morte en 1711, folio 273 à 275 verso.

Ce n'est pas sans regret que l'éditeur ferme ce registre où se déroule la vie intime d'une famille pendant plus d'un siècle. Nous disons à regret, parce qu'il a fallu, sous peine de grossir démesurément le volume, retrancher de la publication la plupart des

rimes, un grand nombre de mentions jugées superflues, et plusieurs œuvres morales indiquées plus haut comme restées inédites. Aucun passage d'ailleurs n'a été tronqué.

Des rimes, il n'y a pas à s'inquiéter, car Maillefer n'est pas poète :

Pour lui Phœbus est sourd et Pégase est rétif.

Des mentions inutiles, détails minutieux ou puérils, répétitions monotones, il n'y a pas davantage à déplorer l'absence. Mais l'ensemble des œuvres morales, même en y comprenant les œuvres de spiritualité proprement dites, aurait pu plaire à certains esprits qui tiennent à voir mettre au jour l'intégralité absolue des productions d'un auteur. Aussi, prévenant ce reproche, conseillons-nous d'abord au lecteur de se reporter lui-même au manuscrit, au texte original, dont une copie facilite la lecture. Et puis, ajouterons-nous, si Maillefer plaît à ceux qui aiment à approfondir l'étude du cœur humain, à juger des passions, des vertus, de la piété des chrétiens d'autrefois, il serait facile d'éditer un jour à part la portion spéculative des écrits de notre moraliste, ainsi que son dernier testament si l'on parvenait à le découvrir. C'est aujourd'hui son récit historique, son rôle actif et positif, toujours franc et personnel, qui se trouve placé sous les yeux de ses compatriotes, comme un tableau édifiant et un modèle de sincérité.

H. J.

Reims, le 20 Février 1890.

TABLE DES MATIÈRES

3e Partie. — *Journalier de Maillefer père.*

4e Partie. — *Journalier de Maillefer fils.*

Appendice

Tables

Gravures



ACHEVÉ D'IMPRIMER

LES MÉMOIRES DE JEAN MAILLEFER

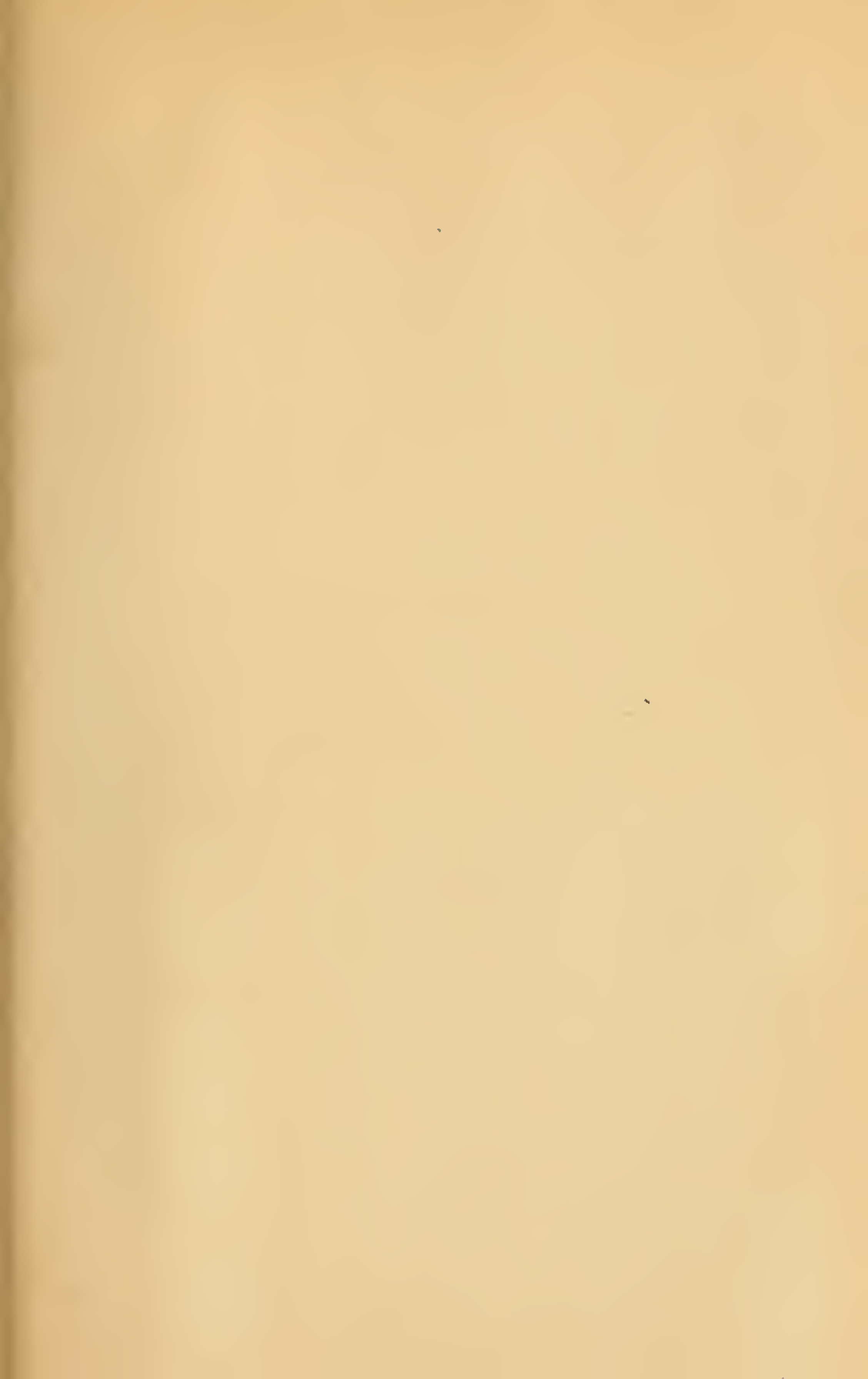
AUX FRAIS DE L'ACADÉMIE DE REIMS

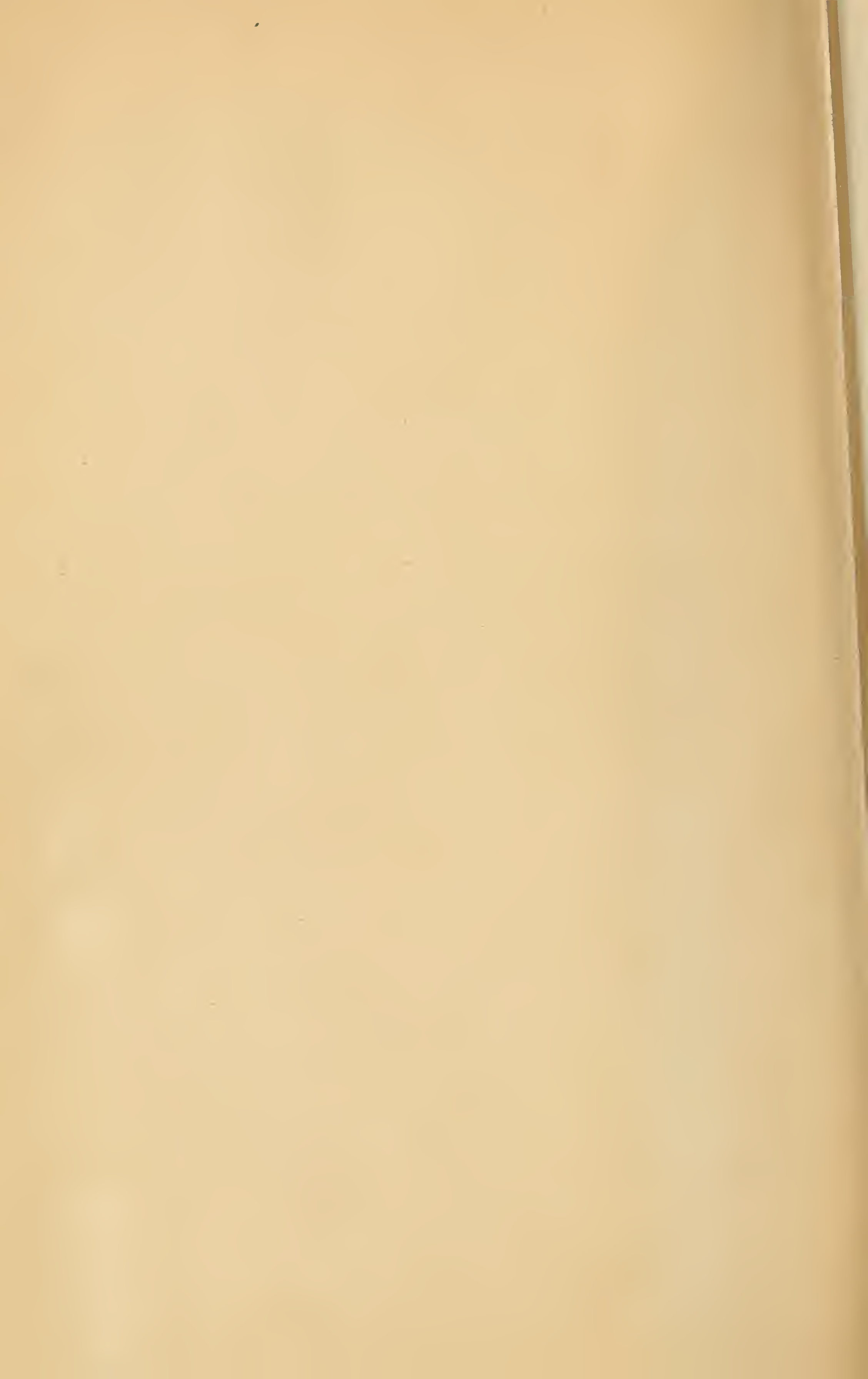
PAR L'IMPRIMERIE COOPÉRATIVE

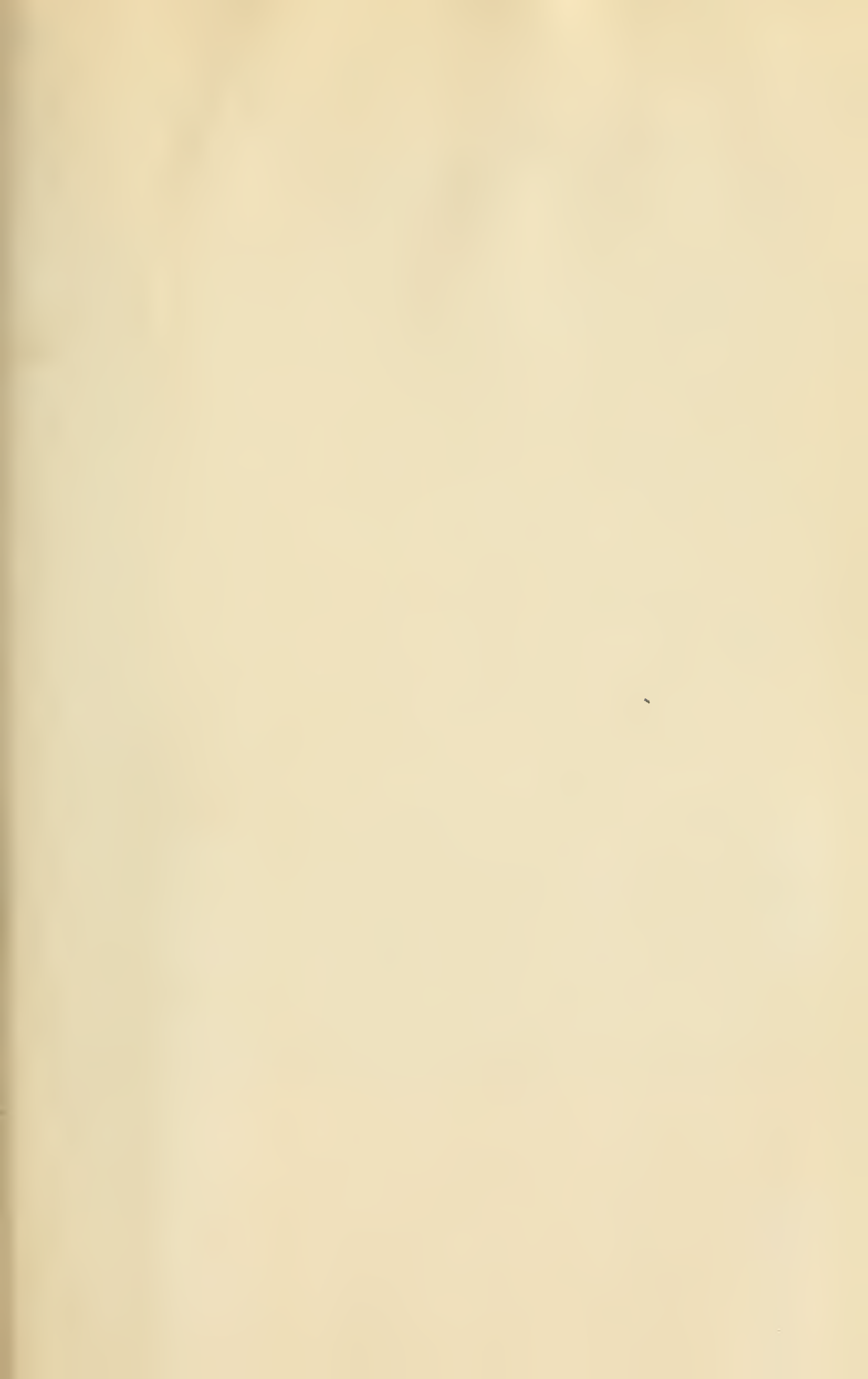
(N. MONCE, DIR.)

24, RUE PLUCHE, 24

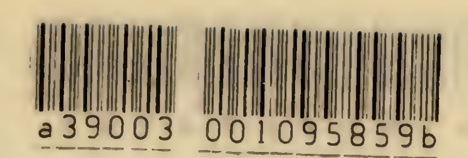
REIMS, LE 1er MARS 1890








CE


a39003 0010958596

